

**CORTEN PÉREZ HOUIS**

M2 GÉOPOLITIQUE

PARCOURS RECHERCHE

2019-2020

# Produire le matériau, construire la ville

*La filière de la brique rouge dans le Grand Khartoum*



ENCADRÉ PAR **ERIC DENIS**,  
DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS (GÉOGRAPHIE-CITÉS)

ET **ALICE FRANCK**,  
MAÎTRESSE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE (PRODIG)

## REMERCIEMENTS

Je remercie avant tout Eric Denis et Alice Franck pour leur encadrement tout au long de l'année, leurs précieux conseils et leurs relectures attentives.

Ces trois mois passés sur place n'auraient pas été les mêmes sans les différents moments passés avec Azza, Anael, Ihab, Zach et Jean-Nicolas, ou la grande disponibilité de Wafaa, Mudawi et Khalid. Merci à Yacine sans qui la rédaction de ce mémoire, en temps de confinement, aurait vraiment été un long parcours solitaire.

Je tiens également à remercier tous les briquetiers, marchands et ouvriers qui ont pris sur leur temps de travail pour répondre à mes questions incessantes, en particulier tous ceux au sud du pont Manshiya qui m'ont accueilli avec générosité et accepté ma présence pendant des journées entières.

Ce mémoire aurait enfin été bien différent s'il n'avait pas été soumis aux yeux affutés de Jaurès, Donnemarie-Dontilly, Pantin, la rue Myrha, Châtelet, Ivry-sur-Seine, l'avenue Parmentier et surtout Rosny-sous-Bois.

## RÉSUMÉ

Les briqueteries situées sur les berges du Nil, dans l'agglomération de Khartoum, fournissent un des matériaux de construction les plus utilisés dans une capitale en extension permanente, mais elles font également l'objet d'une remise en cause de leur place dans la ville. Leur inscription dans l'économie urbaine est soumise aux discours critiques qui promeuvent la protection de l'environnement et aux campagnes d'éviction menées par l'État de Khartoum à partir des années 2000. Dans un contexte de forte pression foncière et d'ouverture du marché de la construction à des investisseurs étrangers, cette activité productive ancienne est au cœur de plans d'aménagement des berges, de procédures de compensation foncière et d'un rapport de force entre les acteurs publics et les populations locales, mobilisées pour la défense de leur principale source de revenu. Alors que le Soudan est en période de transition politique et institutionnelle, l'entrée par le matériau et l'approche multiscalaire permettent de saisir l'ensemble des enjeux urbains, fonciers et économiques liés au maintien ou non de cette activité au sein de l'agglomération.

The brick kilns located on the banks of the Nile, in the settlements of Khartoum, are one of the most widely-used building materials in a continually expanding capital. However, their place in the city is being called into question. Their place in the urban economy is subject to critical discussions about promoting the protection of the environment and the state of Khartoum's action that has been leading eviction campaigns since the beginning of the 2000s. With a backdrop of strong land pressure and of the opening up of construction markets to foreign investors, this ancient method of productivity is intertwined with river banks planning, property compensation mechanisms and contestation between public actors and local communities, committed to defending their livelihoods. While Sudan is currently experiencing a political and institutional transition, the focus on a material and the multi-scalar method enables us to take a comprehensive look at the urban, property and economic issues, questioning whether or not this activity can remain in the urban environment.

توفر مصانع الطوب الموجودة على ضفاف النيل ، في الخرطوم ، واحدة من أكثر مواد البناء استخدامًا في العاصمة ، ولكنها تخضع أيضًا للتشكيل في مكانها في المدينة. إن إدراجها في الاقتصاد الحضري يخضع لخطاب نقدي يشجع حماية البيئة وحملات الإزالة التي تنفذها ولاية الخرطوم منذ بداية القرن الحادي والعشرين. في سياق ضغط على الأراضي الشديد وانفتاح سوق مواد البناء إلى المستثمرين الأجانب ، يقع هذا النشاط الإنتاجي القديم في قلب خطط تطوير ضفة النهر ، وإجراءات تعويضات الأراضي وتوازن القوى بين اللاعبيين العامين والسكان المحليين الذين يشهدون من أجل الدفاع من مصدر دخلهم الرئيسي. بينما يمر السودان بمرحلة انتقالية سياسية ومؤسسية ، فيسمح الدخول من خلال النهج المادي والإقتراب المستند إلى النطاقات المكانية المتعددة فهم جميع التحديات الحضرية والإقارية والاقتصادية المرتبطة بصيانة هذا النشاط أو عدمه داخل المنطقة الحضرية.

# SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>2</b>
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>NOTE SUR LA TRANSCRIPTION.....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>Première partie : La brique rouge, une filière économique productive dans le contexte d’une métropole en développement .....</b>	<b>26</b>
1. De la ressource au matériau de construction, de l’ouvrier au propriétaire : fonctionnement et structure de la briqueterie .....	27
2. La commercialisation locale de la brique rouge, miroir du contexte économique national .....	40
3. La place de la brique rouge dans la construction du Grand Khartoum à travers l’exemple de Deim .....	50
<b>Deuxième partie : L’éviction des briqueteries des berges du Nil : discours, enjeux et acteurs .....</b>	<b>64</b>
1. Le consensus autour des conséquences environnementales et sanitaires négatives liées à la production de brique rouge sur les berges du Nil .....	64
2. L’évacuation des briqueteries, un enjeu d’aménagement néolibéral des berges du Nil .....	73
3. De l’État aux jallabas, la mobilisation contre les briqueteries comme enjeu économique et politique .....	83
<b>Troisième partie : La fermeture des briqueteries d’Al Gereif Sharg, un conflit de géopolitique locale au cœur d’enjeux multiscalaires .....</b>	<b>94</b>
1. Al Gereif Sharg, un ancien village rural progressivement intégré au Grand Khartoum .....	95
2. Les droits fonciers sur les berges du Nil au Soudan, entre législation et usage .....	99
3. L’appropriation foncière négociée des berges du Nil par l’État (2005-2010).....	103
4. Du décret à l’évacuation de force, le tournant autoritaire du conflit (2010-2014) .....	108
5. La mobilisation locale à Al Gereif Sharg, entre apprentissage politique et participation inégale (2014-2019).....	114
6. La recomposition contemporaine des rapports entre l’État et les propriétaires de briqueteries, un retour temporaire sur les berges du Nil ? .....	119
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>124</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>128</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>158</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>162</b>
<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>174</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>176</b>



## NOTE SUR LA TRANSCRIPTION

Le système de retranscription retenu, qui s'appuie sur les standards de l'*International Journal of Middle East Studies* (IJMES)<sup>1</sup>, avec quelques modifications, est le suivant :

ء	'	ض	<i>d</i>
أ	<i>ā</i> ( <i>a, i</i> et <i>u</i> en début)	ط	<i>t</i>
ب	<i>b</i>	ظ	<i>z</i>
ت	<i>t</i>	ع	'
ث	<i>th</i>		
ج	<i>j</i>	غ	<i>gh</i>
ح	<i>h</i>	ف	<i>f</i>
خ	<i>kh</i>	ق	<i>g(u)</i> ou <i>q</i> selon la prononciation soudanaise
د	<i>d</i>	ك	<i>k</i>
ذ	<i>dh</i>	ل	<i>l</i>
ر	<i>r</i>	م	<i>m</i>
ز	<i>z</i>	ن	<i>n</i>
س	<i>s</i>	ه	<i>h</i> ( <i>a</i> en finale)
ش	<i>sh</i>	و	<i>ū, ō</i> et/ou : <i>w</i>
ص	<i>ṣ</i>	ي	<i>ī</i> et <i>y</i> , voire <i>é</i> selon la prononciation soudanaise

Les mots arabes sont écrits dans le texte en italique à l'exception des noms propres. Pour ces derniers, la transcription la plus courante a le plus souvent été conservée (Khartoum et non *Khartūm*, Soudan et non *Sūdan*). Le système anglais est dominante, mais certains noms de lieux ont été assimilés en français (Darfour et non *Darfur*, Port Soudan et non *Port Sudan*).

De nombreux termes employés dans ce mémoire sont issus d'un vocabulaire spécifique aux briqueteries, et plus généralement du dialecte soudanais. Pour ces deux raisons, la prononciation dialectale soudanaise a été dans la grande majorité des cas privilégiée par rapport à l'arabe classique. La lettre ق qui, en arabe soudanais, est prononcée « g » et non « q », comme c'est le cas en arabe classique, est par exemple ici transcrite par un « g ».

Certaines appellations officielles anglaises ne possédant pas de traduction adéquate en français seront en outre laissées en anglais et mises en italique dans le texte (*Comprehensive Peace Agreement, Civil Transaction Act...*).

<sup>1</sup> Charte de transcription de l'IJMES disponible sur ce lien : [cambridge.org/core/services/aop-file-manager/file/57d83390f6ea5a022234b400](https://www.cambridge.org/core/services/aop-file-manager/file/57d83390f6ea5a022234b400).

## INTRODUCTION

La brique rouge a attiré mon attention pour la première fois lors d'un court passage touristique à Khartoum, en avril 2019, quelques jours après la chute du régime d'Omar el-Béchr<sup>2</sup>. Alors que la ville est encore en pleine effervescence révolutionnaire, que le *sit-in* devant les quartiers généraux de l'armée soudanaise tient bon et que les négociations entre civils et militaires sont indécises, je découvre ces ateliers de production de brique rouge, les *kamā'in* (الكمائن), au milieu des champs de l'île semi-agricole de Tuti, au cœur de la capitale soudanaise. Encore loin d'imaginer que je ferai de cette activité économique un objet de recherche, ma première impression est celle d'une production artisanale, manuelle et consommatrice d'espace. Les briques crues, qui sèchent au soleil avant d'être cuites dans un four, sont en effet étalées sur de grandes parcelles, au détriment, m'a-t-il alors semblé, des zones agricoles. Une série de questions s'impose d'emblée : quels sont les rapports entre la production de brique et l'activité agricole, encore très présente sur les berges du Nil ? D'où viennent les ouvriers qui travaillent dans ces *kamā'in* ? À qui et comment sont vendues les briques ainsi produites ?

Autrement dit, l'idée de retracer le parcours de ce matériau de construction, de l'extraction du limon du Nil à son utilisation finale sur les chantiers, apparaît rapidement. Mais avant de revenir sur cette approche en termes de filière, quelques informations sur le contexte urbain de l'agglomération de Khartoum<sup>3</sup> permettront de mieux y saisir l'importance de la brique rouge et les enjeux propres à la production et à la circulation de ce matériau de construction. Dans la plupart des articles et rapports, la capitale soudanaise est représentée comme une métropole marquée par une forte pression démographique, des inégalités sociospatiales qui s'accroissent et des marges à la croissance incontrôlable, qui échappent aux plans d'aménagement successifs. En somme, une ville qui « déborde », démographiquement, socialement et physiquement.

---

<sup>2</sup> Président de la République du Soudan de 1989 à 2019, jusqu'à son renversement par un mouvement révolutionnaire national (Annexe 1).

<sup>3</sup> Fondée en 1824, la capitale soudanaise est composée, à partir du condominium anglo-égyptien de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de trois villes (Omdurman, Khartoum, Khartoum Nord/Bahri), aux trajectoires historiques et spécialisations fonctionnelles divergentes (Abu Sin, Davies, 1991 ; Lavergne, 1999). Les notions de « Grand Khartoum », de « capitale soudanaise », d'« agglomération de Khartoum » ou même de « Khartoum » sont convoquées dans ce mémoire pour faire référence à l'ensemble des trois villes, sauf mention contraire. L'expression « Khartoum ville » ne désigne ainsi que la partie de l'agglomération entre le Nil blanc et le Nil bleu, la circonscription administrative locale (*maḥalia*) de Khartoum. « L'État de Khartoum » renvoie enfin à un autre niveau administratif, celui de l'État fédéré.

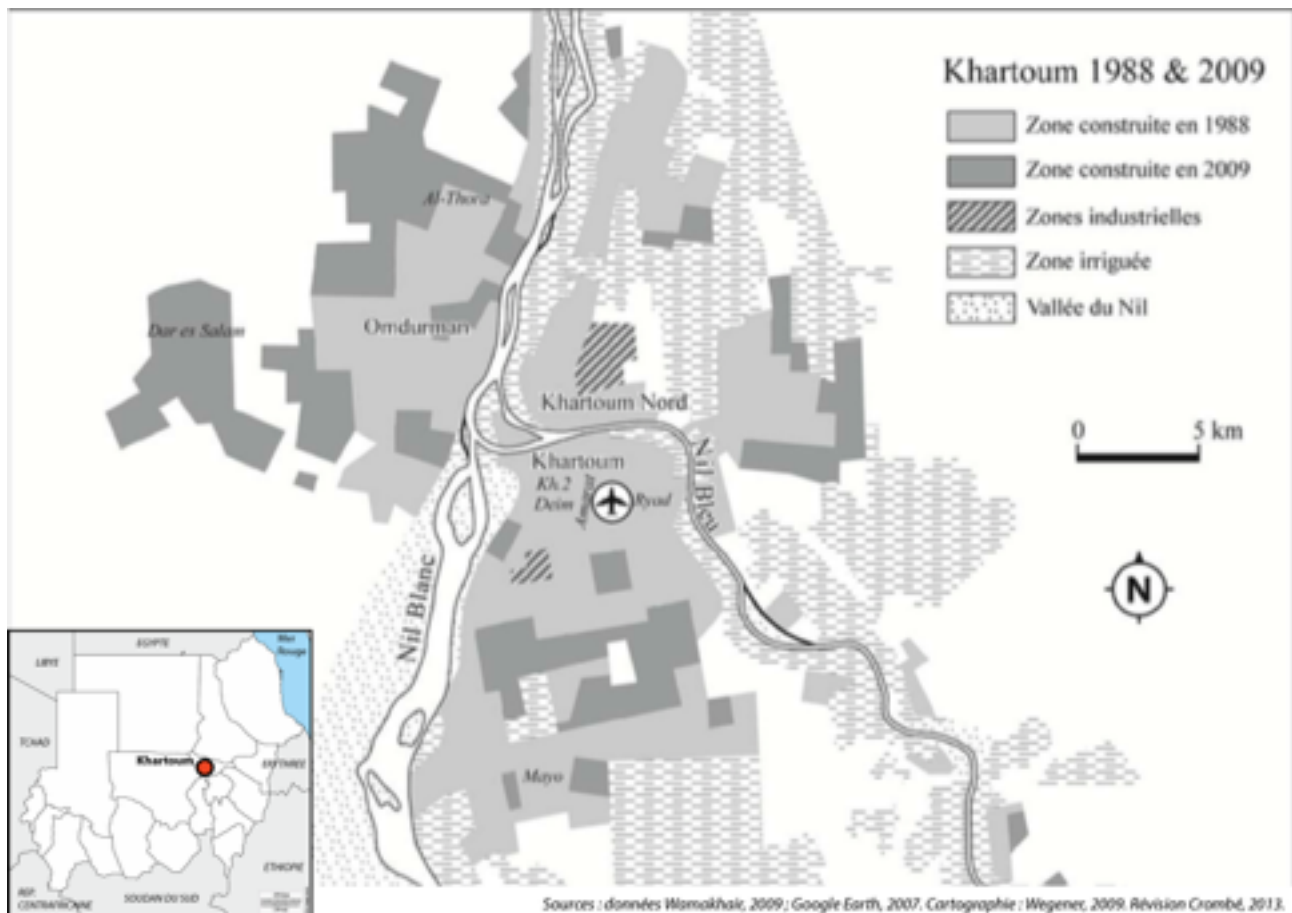


**Figure 1 : Les briques crues qui sèchent au soleil sur l'île de Tuti. © CPH, 30 avril 2019**

### *Portrait du Khartoum contemporain*

La croissance démographique de la capitale, de 250 000 habitants en 1956, à l'indépendance du Soudan, à plus de cinq millions selon le dernier recensement officiel de 2008, voire sept millions d'après d'autres estimations (Pantuliano et al., 2011), s'explique essentiellement par des vagues de migration. Les conflits armés (Darfour, Soudan du Sud), les aléas climatiques (sécheresses des années 1980 notamment) et le développement économique de Khartoum sont autant de facteurs de mobilité, d'exode rural et de déplacements internes. Ces flux de population se dirigent vers les pôles urbains, et majoritairement vers Khartoum. La capitale doit ainsi intégrer un million d'habitants supplémentaires entre 1993 et 2002. L'étalement urbain qui en résulte est plus ou moins encadré par l'État, en fonction des périodes et des régimes politiques, mais il est globalement marqué par la précarité et l'habitat individuel (Denis, 2006). Il s'explique en effet par la croissance démographique, mais aussi par l'abondance de terrains non utilisés, par la disponibilité de matériaux de construction peu coûteux (brique crue ou *toub akhdar*) et par la politique d'allocation foncière du gouvernement (El Tayeb, 2003). Khartoum prend ainsi la forme, dans ces périphéries, d'une agglomération peu dense, ce qui crée des problèmes d'accessibilité et d'infrastructures publiques (Denis, 2005). Dans le même temps, certains quartiers centraux s'enrichissent (Sauloup, 2010), sous l'effet des investissements étrangers venant de Chine ou des pays du Golfe, de la découverte et de l'exploitation de pétrole à partir de la fin des années 1990 et de l'installation de nombreuses organisations humanitaires et institutions internationales dans les quartiers les plus

aisés de Khartoum ville (Bartoli, 2006). Le Humanitarian Policy Group<sup>4</sup> résume la situation en qualifiant Khartoum de « patchwork de richesse et de pauvreté, de densité et d'étalement démographique, d'infrastructures robustes et atrophiées. »<sup>5</sup> (Pantuliano et al., 2011, p. 1).



**Figure 2 : L'agglomération du Grand Khartoum. © Crombé, Sauloup, 2016**

Les transformations récentes de cette métropole aux multiples contradictions renforcent le fossé qui la sépare des autres aires urbaines du pays. La notion de capitale « primatale »<sup>6</sup> est régulièrement utilisée pour qualifier ces inégalités interurbaines et le poids sans cesse croissant de Khartoum, qui accueille environ 20 % de la population nationale (Denis, 2006). La deuxième ville du pays, Port-Soudan, ne comptait que 450 000 habitants en 2002, contre déjà près de quatre millions à Khartoum (Denis, 2005). Ces disparités démographiques, qui recourent des inégalités de développement régional, s'expliquent par la mise en place d'un système centralisé et par ces flux de

<sup>4</sup> *Think tank* international spécialisé dans les questions humanitaires, qui associe enquêtes de terrain, rédaction de rapports et coopération entre associations.

<sup>5</sup> « The city is a patchwork of wealth and poverty, demographic density and sprawl and robust and atrophied infrastructure » (Pantuliano et al., 2011, p. 1).

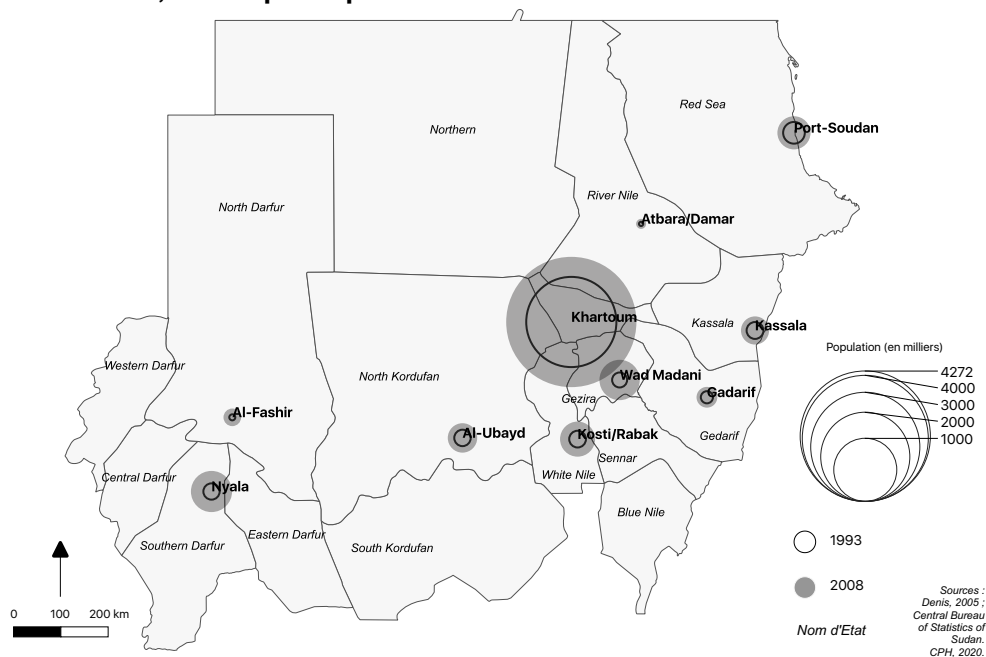
<sup>6</sup> Cette expression renvoie à l'indice de primatie, qui permet de mesurer les écarts de population entre les villes d'un même ensemble géographique : « Le plus courant est l'indice de Jefferson (1939), qui est le rapport de l'effectif de population de la plus grande ville (P1) à celui de la deuxième (P2) soit :  $I_j = P1/P2$ . » (Géococonfluences).

migrants ruraux qui s'installent dans les périphéries de la capitale, ce qui renforce la fragmentation sociospatiale à l'échelle intra-urbaine. Le logement de ces « deux millions de *squatters*<sup>7</sup> » (El-Bushra et Hijazi, 1995) est devenu la priorité des politiques publiques d'aménagement et des programmes internationaux. Les différents plans conçus par des bureaux d'architectes occidentaux (Doxiadis 1959 ; Mefit 1974 ; Doxiadis 1991 ; Mefit 2008) ont proposé des solutions de requalification de ces quartiers périphériques, mais ils « ont tous été dépassés par l'ampleur des

**Figure 3 : Les dix plus grandes agglomérations du Soudan entre 1955-2008 (population en milliers)**  
Sources : Denis, 2005 ; Central Bureau of statistics of Sudan.

	1955-56	1964-66	1973	1983	1993	2002	2008
<b>Khartoum</b>	261	460	784	1343	2920	3908	4272
<b>Port-Soudan</b>	50	82	127	205	308	450	543
<b>Al-Ubayd</b>	54	64	90	128	229	444	485
<b>Kassala</b>	40	68	100	141	235	338	467
<b>Wad Madani</b>	50	66	107	144	211	319	676
<b>Kosti/Rabak</b>	23	51	84	114	233	316	576
<b>Gadarif</b>	18	46	67	116	181	291	381
<b>Nyala</b>	14	27	60	112	227	290	693
<b>Atbara/Damar</b>	42	58	83	100	139	181	324
<b>Al-Fashir</b>	28	41	52	84	142	170	355

### Khartoum, une capitale primatale



<sup>7</sup> Terme fréquemment utilisé dans le contexte soudanais pour désigner les populations qui s'installent dans des logements précaires et informels aux marges de l'agglomération. Ils sont considérés comme le principal enjeu des politiques d'aménagement, notamment depuis les analyses de Sharaf Eldin Ibrahim Bannaga, ministre du Logement entre 1995 et 2001 (Bannaga, 1996).

migrations vers la capitale » (Lavergne, 1997a, p. 51). Awad Hafazalla<sup>8</sup> (2008) déplore ainsi le « manque de mécanismes efficaces pour l'aménagement et le contrôle de la croissance urbaine » (Hafazalla, 2008, p. 1) et critique l'approche incomplète et irréaliste de ces plans structurels. De manière générale, les études urbaines dans le contexte soudanais se concentrent donc sur les questions de logement des déplacés internes (El-Bushra et Hijazi, 1995), d'aménagement des quartiers précaires (Ahmad, 1989 ; Hafazalla, 2008 ; Hafazalla, 2019) et de durabilité de l'extension de l'agglomération (Hamid et Bahreldin, 2013 ; Hamid et Bahreldin, 2014), mais peu sur la place des activités économiques dans la ville (Chevrillon-Guibert, 2007 ; Chevrillon-Guibert, 2013), malgré le développement de zones économiques spéciales en grande périphérie.

Les évolutions historiques et politiques, de l'arrivée au pouvoir d'Omar el-Béchar en 1989 à sa chute en 2019 et la période de transition en cours, sont également des éléments essentiels à la compréhension du secteur contemporain de la construction, et en particulier celui de la brique rouge. Face à la croissance démographique de Khartoum que j'ai analysée plus haut et à la difficile application des plans d'aménagement successifs, le régime d'Omar el-Béchar, nommé l'*Ingāz* (le « Salut »), adopte une politique interventionniste à partir de la fin des années 1990. Les nécessaires évolutions dans l'usage des sols (extension des zones résidentielles au détriment des espaces agricoles et pastoraux, accueil de ces nouveaux citoyens) sont en effet sources de conflit entre un État soudanais « développeur » (Jones et al., 2013) et des populations locales contestant le changement de fonction. Les années 2000 sont marquées par une augmentation de la pression foncière (Franck, 2007) et par de nombreux grands travaux (ponts, routes...), financés par une rente pétrolière qui atteint son maximum à cette période. Dans un contexte de guerre civile entre les parties nord et sud du pays, qui ne prend fin qu'en 2005 avec la signature du *Comprehensive Peace Agreement*<sup>9</sup>, le contrôle des ressources pétrolières est un enjeu majeur, la majorité des gisements étant située au Sud. Leur exploitation par les élites de Khartoum est centrale dans l'explication du boom de la construction « puisqu'elle apportait l'essentiel des devises étrangères et représentait plus de la moitié des revenus du gouvernement central » (Chevrillon-Guibert, 2016, § 2). Dans le Grand Khartoum, ces capitaux ont ainsi « permis la matérialisation de deux principaux objectifs de la modernisation : le réinvestissement du centre-ville et la progression des services dans les quartiers périphériques. » (Crombé et Sauloup, 2016, § 9).

---

<sup>8</sup> Chercheur dans le département d'Aménagement urbain et régional, Faculté de Design environnemental, à la King Abdulaziz University (Jeddah, Arabie Saoudite).

<sup>9</sup> Accord aussi connu sous le nom de Accords de Naivasha, il est signé le 9 janvier 2005 entre le gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM), branche armée défendant l'indépendance du Soudan du Sud. Il met fin à une guerre civile commencée en 1983 (Rimbaud, 2013).

Au début des années 2000, après une période d'échec des différents plans d'aménagement et dans un contexte d'inflation, l'État soudanais accroît son contrôle du foncier dans l'ensemble de la capitale, notamment à travers la création du Fonds pour le logement et le développement en 2001 et la distribution de lots de terrains : « la protection de la propriété foncière est de fait un élément essentiel du fonctionnement de l'économie métropolitaine soudanaise. » (Denis, 2005, p. 8). Le régime d'Omar el-Béchir, qui fait face à un embargo américain depuis 1997, met en place des réformes libérales d'ouverture du marché aux autres investisseurs, comme la Chine, la Turquie, les pays du Golfe et d'Asie du Sud-Est notamment. Ces mesures, qui permettent de fixer la valeur du foncier (décentralisation des espaces marchands, vagues de privatisation), s'associent à des logiques autoritaires (planification urbaine imposée, déguerpissements, confiscation des ressources économiques) (Choplin et Franck, 2010). Cette « hybridation » du régime, entre autoritarisme et libéralisation de l'économie (Crombé et Sauloup, 2016), ainsi que les restructurations spatiales mises en œuvre accentuent la fragmentation de Khartoum, dont les zones résidentielles ont été classées selon des critères socio-économiques et matériels, dès l'époque coloniale. La politique urbaine autoritaire et la spéculation immobilière qui y est associée provoquent de nombreux conflits fonciers locaux (Deshayes, 2018). Comme je le montrerai dans la suite de ce mémoire avec l'exemple d'Al Gereif Sharg, ces contestations de l'État à l'échelle du quartier, à partir des années 2010, qui reposent entre autres sur le refus des pratiques autoritaires et clientélistes du régime, constituent une des prémices du mouvement révolutionnaire national qui aboutira à la chute d'Omar el-Béchir en avril 2019. L'ensemble de cette enquête s'inscrit en effet dans un contexte de transition politique et de réforme profonde de l'État, processus en cours depuis l'accord trouvé entre les civils et les militaires le 17 août 2019.

Ce bref portrait du Khartoum contemporain, caractérisé notamment par un étalement urbain périphérique qui échappe aux plans d'aménagement, des pressions foncières croissantes sur les espaces centraux et l'action d'un État développeur autoritaire, est enfin celui d'une capitale en voie de métropolisation. Ce terme n'est pas ici restreint à des processus de fragmentation sociospatiale intra-urbaine ou au phénomène de concentration des activités économiques, des flux de population et des fonctions de commandement à l'échelle nationale, qui caractérisent la construction des métropoles dans les pays dits du Nord. Je m'attache davantage, au cours de ce mémoire, à décrire l'internationalisation du Soudan à travers la promotion de Khartoum, qui prend alors un « rôle de pôle d'affichage » (Denis, 2006), au-delà d'être un centre économique, administratif et politique. Les notions de *dubaiification*, de *worlding* ou de *place branding* (Steiner et Wippel, 2019, p. 7), qui

sont utilisées pour analyser la mutation des principaux espaces urbains au Maghreb et au Moyen-Orient, dominés par l'influence du modèle de Dubaï, peuvent être appliquées au contexte soudanais.

Les processus de mondialisation et de mise en concurrence des métropoles à l'échelle régionale et internationale créent en effet la nécessité pour l'État central de participer à la « création d'une image moderne et compétitive des métropoles du Sud » et d'adopter des « politiques d'espaces-vitrines » (Crombé et Sauloup, 2016, § 10). L'enjeu est de parvenir à attirer les investisseurs étrangers, en particulier asiatiques, dans un contexte de boycott américain (Marchal et Osman, 1997 ; Large, 2008 ; Foster et al., 2009). Cela a été rendu possible dans les années 2000 grâce aux bénéfices issus de l'exploitation pétrolière et à la maîtrise du foncier : « ce qui compte, c'est la capacité de contrôle et de capitalisation des ressources nationales, de métropolisation donc. » (Denis, 2006, p. 24). Les acteurs étrangers qui se sont installés dans les quartiers centraux de la capitale, aux noms rappelant aussi bien l'origine de leurs habitants que les destinations privilégiées d'une élite économique soudanaise (Riyadh, Al Taïf...), « renforcent la dynamique de métropolisation parce qu'ils ont stimulé la demande en foncier et en projets urbains, ainsi que fourni une part des capitaux pour le faire » (Bartoli, 2006, p. 56). Le Khartoum contemporain est donc au croisement d'une politique urbaine autoritaire, d'un « regain de conflictualité » local (Deshayes, 2018) et d'impératifs de modernisation et d'internationalisation. Le secteur de la construction s'inscrit directement dans ces différentes logiques. Mais avant de décrire de façon plus approfondie les enjeux liés à la construction de Khartoum, il s'agit de montrer l'intérêt d'une entrée par le matériau afin d'analyser les transformations urbaines de cette capitale en voie de métropolisation.

### *Vers une approche matérielle de la ville*

À partir des années 1990, les sciences humaines connaissent un « tournant matériel » (*material turn*), que ce soit dans la littérature anglo-saxonne (Law et Mol, 1995) ou francophone (Latour, 2000). En se fondant sur une critique des approches anti-réalistes qui survalorisent le langage et les représentations, les défenseurs de ce nouveau courant appellent à « prendre au sérieux le matériau » (Ingold, 2007, p. 14) et à remettre en cause la distinction entre morale et technique, entre homme et outil (Latour, 2000). Les références à la philosophie de Gilles Deleuze et à la théorie de l'acteur-réseau<sup>10</sup> conduisent à la formulation d'un « matérialisme

---

<sup>10</sup> Courant de pensée porté en France notamment par Bruno Latour et Michel Callon, dans les années 1980-1990, et qui ne se définit pas comme une théorie, mais plutôt comme « une liste de termes, un ensemble de sensibilités » (Mol, 2010).



relationnel », qui s'intéresse aux relations entre matériau et société (Law et Mol, 1995) et qui accepte la constante intrication des humains, de la nature et des technologies (Beauregard, 2015). Selon Anderson et Wylie (2009), ce « tournant matériel » est composé de trois ensembles de travaux : une littérature qui s'intéresse aux cultures matérielles ; les auteurs qui traitent de l'imbrication des matérialités de la nature, de la science et de la technologie ; et ceux qui convoquent la matérialité du corps, du toucher et de l'émotion. Les principes communs à l'ensemble de ces approches sont donc la revendication d'une théorie non représentative, l'affirmation de la place du non-humain dans les sciences humaines et l'étude des interactions entre le matériel et le discursif.

On remarque d'emblée une relative absence des études urbaines et des matériaux de construction dans ces débats théoriques. Mais, même si ces appels à la rematérialisation des sciences humaines (Jackson, 2000) sont parfois qualifiés de « fétichistes » (Anderson et Wylie, 2009), ils ont le mérite de donner un cadre à des approches qui prennent le matériau pour point de départ de l'analyse d'enjeux sociaux ou économiques. Sans faire référence explicitement à ce « tournant matériel », de nombreux travaux sur la production de la brique rouge en Asie du Sud-Est semblent s'y inscrire. Différents chercheurs s'intéressent en effet à la hiérarchie sociale au sein des briqueteries (Guérin et al., 2007), à la place de ces ateliers dans l'économie urbaine (Brickell et al., 2018), à l'impact de cette production sur l'environnement (Ishaq et al., 2009) ou encore aux trajectoires des ouvriers saisonniers (Jensen et Peppard, 2004 ; Sakthivel et Ravi, 2017). Ces approches sociales, économiques ou environnementales ont en commun de prendre la production d'un matériau de construction pour objet de recherche. L'application de ce tournant matériel à la géographie, en particulier aux études urbaines, semble plus tardive et encore émergente.

Parmi les premières prises en compte de la dimension proprement matérielle de l'espace urbain, on compte les travaux de Neil Smith (1979), avec la notion de « *rent gap* » et son approche matérielle du processus de gentrification, ou ceux de David Harvey (2001), qui développe l'importance du « *spatial fix* » dans le système capitaliste. Ces approches s'inscrivent dans une forme de matérialisme historique marxiste et analysent la dimension matérielle des transformations urbaines et du marché de l'immobilier dans un contexte capitaliste. D'autres auteurs se détachent de cet héritage et réinvestissent plutôt la théorie classique en géographie du rapport homme/milieu, en s'intéressant à la matérialité des sociétés urbaines dans l'exploitation de leur environnement. Les notions de « métabolisme urbain », compris comme « l'ensemble des processus par lesquels les villes mobilisent, consomment et transforment ces ressources naturelles » (Barles, 2008, p. 21), et de « matières premières urbaines » (Barles, 2002) permettent de penser les liens entre urbanisation,

industrie et ressources naturelles. Sabine Barles a recours à cette analyse pour montrer l'éloignement des sites industriels par rapport à la ville et l'empreinte environnementale et alimentaire des espaces urbains. Le matériau de construction, dont les flux dépendent de l'étalement de l'agglomération et de l'éloignement des gisements de matières premières accessibles, est ici mis sur le même plan que les déchets, en tant que matériau produit, transformé et consommé par les sociétés urbaines. Cela rappelle les travaux de Bénédicte Florin (2010) sur les « chiffonniers » du Caire<sup>11</sup> et la privatisation progressive d'un « système informel traditionnel de collecte des déchets ». En se revendiquant d'une « approche d'écologie politique régionale », Garth A. Myers (1999) opère le même décalage de focale vers le matériau, en l'occurrence le sable et la pierre extraits des sous-sols de Zanzibar pour être transformés en matériaux de construction. Le matériau est ici utilisé comme point de départ d'une analyse du contexte économique néolibéral, des changements politiques à Zanzibar, de la circulation des discours sur la durabilité environnementale ou encore de la situation des populations marginalisées. Il cherche à montrer à quel point « l'impact environnemental de la construction et de l'industrie des matériaux est intriqué avec des profits économiques et des changements sociopolitiques. »<sup>12</sup> (Myers, 1999, p. 107). L'étude du matériau est considérée comme révélatrice d'un certain nombre de processus sociaux, économiques et politiques.

La géographie du matériau est dans ces derniers exemples intimement liée à des enjeux environnementaux, de gestion de la ressource, mais aussi à une analyse multiscalaire, qui repose sur un suivi systématique de l'objet dans les différents espaces qu'il traverse. Ces approches n'appliquent toutefois qu'en partie les évolutions théoriques sur la place de la matérialité dans les sciences humaines. Dans son essai *Planning Matter : Acting with Things* (2015), Robert A. Beauregard propose un « nouveau matérialisme » appliqué à l'aménagement, à partir d'une critique simple : « les planificateurs se retirent de la matérialité de la ville. » En se distinguant à la fois des aménageurs des années 1960, qui « pensaient que la conception [de la ville] pouvait améliorer la vie des gens », et d'un mouvement critique d'inspiration marxiste, l'auteur se donne pour objectif d'« inventer une compréhension de l'aménagement qui rapproche les théoriciens et les praticiens du monde matériel qu'ils souhaitent changer »<sup>13</sup> (*Ibid.*). Il s'inscrit pleinement dans le « tournant matériel » et la théorie acteur-réseau, mentionnés précédemment, et s'intéresse à la production

---

<sup>11</sup> Communauté de ramasseurs et recycleurs informels des déchets du Caire (Florin, 2010 ; Meyer, 2019).

<sup>12</sup> « how intertwined the environmental impact of the construction and materials industry is with economic gains and sociopolitical change. » (Myers, 1999, p. 107).

<sup>13</sup> « My goal is to craft an understanding of planning that brings theorists and practitioners closer to the material world they wish to change. » (Beauregard, 2015).

hybride d'un monde où « les humains ne sont qu'un acteur parmi de nombreux autres »<sup>14</sup> (*Ibid.*), où ils agissent toujours en alliance avec des acteurs non humains. Le matériau n'est pas ici qu'un révélateur de transformations urbaines, mais un acteur à part entière.

Sans se revendiquer directement de cette approche, certains travaux accordent au matériau, et en particulier au matériau de construction, une importance singulière. Ainsi, l'analyse de la production et la consommation du ciment à Mexico par Matthew Fry (2013) prend certes comme point de départ les émissions de carbone liées à cette industrie, mais elle dépasse les considérations strictement environnementales, ou en termes de ressource. L'auteur s'intéresse en effet « aux récits sur la modernité, la durabilité et l'environnement » qui sont mobilisés par les industriels du ciment pour en promouvoir la consommation. Il adopte une posture critique sur la circulation de ces discours, qui font du ciment « à la fois le matériau de fondation de la maison et un élément nécessaire de la famille » (*Ibid.*, p. 135). Le matériau fait l'objet de normes sociales, de pratiques culturelles et de projections environnementales ambiguës. Une approche similaire caractérise l'analyse de la filière ciment en Afrique de l'Ouest d'Armelle Choplin (2019a ; 2019b). En partant d'un suivi méthodique du sac de ciment entre Accra et Lagos (« *follow-the-thing approach* »), la chercheuse montre que ce matériau est « au centre d'un ensemble de questions en jeu dans les villes africaines contemporaines »<sup>15</sup> (Choplin, 2019b, p. 1), comme les politiques urbaines, les tendances économiques, les pratiques des habitants et l'accumulation capitaliste. En d'autres termes, le ciment « est un point d'entrée utile dans la vie matérielle des citoyens africains » (*Ibid.*, p. 3). Le matériau n'est pas inerte, il est mobile dans l'espace et fait l'objet de représentations sociales variables. Dans ces deux derniers exemples, le matériau de construction est pris au sérieux en tant qu'analyseur pertinent des transformations urbaines contemporaines, tout en permettant une approche critique de la circulation des discours sur l'environnement. C'est dans l'ensemble de ces débats théoriques et de cette littérature que s'inscrit le présent mémoire, à la croisée d'une géographie matérielle critique, d'une analyse des discours et de leur circulation et d'une affirmation du matériau de construction comme un des acteurs des processus urbains en cours.

---

<sup>14</sup> « the world is constituted by hybrid forms in which humans are only one of many actors » (*Ibid.*).

<sup>15</sup> « As a binding material, cement is at the nexus of a range of issues at stake in contemporary African cities, such as urban policies, economic trends, dweller practices, environmental issues and capitalist accumulation. » (Choplin, 2019b, p. 1).

La littérature qui existe sur la production de brique rouge, ou *ṭoub āḥmar* (الطوب الأحمر), dans le contexte soudanais, se concentre principalement sur les conséquences environnementales négatives de cette activité (Alam, 2006 ; Abdalla et al., 2012 ; Issa, 2013 ; Kebir, 2014 ; Fangama Abdalla, 2015). En adoptant une approche technique (analyse de la composition chimique des sols, comparaison entre les différents types de brique, etc.), ces travaux cherchent à proposer des alternatives à la brique rouge ou des moyens de réduire la pollution et la déforestation qu'engendre sa production. Les principales recommandations consistent à éloigner les briqueteries des zones résidentielles et à cesser d'utiliser du bois de chauffage comme combustible. D'autres études interrogent plutôt les relations entre cette activité et les zones agricoles, en partant de l'hypothèse d'une « compétition (...) pour les ressources telles que la terre, l'eau et l'engrais » (Abdalla, 2012, p. 5), ou s'intéressent à l'importance de la production de brique rouge pour la vie économique et sociale locale (Aoud Allah, 2009). Enfin, certains auteurs ont récemment étudié des quartiers (Al Gereif Sharg, Um Doum) qui comptent de nombreuses briqueteries, en analysant les tensions foncières et politiques dont ils ont fait l'objet (Elamin, 2018 ; Abdelrahman, 2019), alors que d'autres traitent indirectement du secteur de la brique rouge en examinant les chantiers en cours à Khartoum (Kameir, 1988 ; Bartoli, 2006 ; Sauloup, 2010).

Ces lectures permettent de dresser un premier tableau de la filière de la brique rouge à Khartoum. Les briqueteries artisanales, situées sur les berges du Nil pour pouvoir en exploiter le limon, existaient au Soudan depuis la civilisation de Karima (1750-1500 av. J.-C.), mais elles se sont surtout développées sous leur forme actuelle depuis la période turque, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Aoud Allah, 2009). Leur nombre a presque doublé en dix ans, de 1750 ateliers en 1995 à 3450 en 2005, dont 2000 à Khartoum (Alam, 2006 ; Fangama Abdalla, 2015), ce que l'on peut associer au dynamisme du secteur de la construction au début des années 2000. Cette filière emploie 30 000 à 40 000 personnes (ouvrier, chauffeur...) à Khartoum, pour une production annuelle de trois millions de briques, mais près de 250 000 personnes en vivent indirectement (commerçant, vendeuse de thé sur place, familles...) (Steel et al., 2019).

Dans le même temps, alors que la production de ce matériau est systématiquement décrite comme étant une activité économique de subsistance pour de nombreux quartiers, elle fait l'objet d'un conflit, depuis 2005, entre les autorités publiques et les propriétaires des briqueteries (Abdelrahman, 2019). Les unes cherchent à mettre fin à la fonction productive des berges, au profit de projets touristiques et résidentiels, les autres défendent leur droit d'usage des berges du Nil

(Morange et Spire, 2014 ; Lefebvre, 1972). Des articles de presse et reportages télévisés font état de campagnes d'éviction particulièrement violentes menées par l'État de Khartoum entre 2015 et 2018 contre les briqueteries d'Al Gereif Sharg, un des principaux sites de production dans l'agglomération de Khartoum. Si l'attention s'est focalisée sur ce quartier, c'est également en raison de la forte mobilisation des habitants contre les tentatives de délocalisation des briqueteries en périphérie de la capitale. La brique rouge est enfin concurrencée par l'introduction, au milieu des années 2000, de deux nouveaux matériaux permanents<sup>16</sup>, dont la production semble contrôlée essentiellement par des investisseurs turcs : la brique industrielle ou *ṭoub ḥarārī* (الطوب الحراري) et le parpaing de ciment ou *blōk asmantī* (البلوك الاسمنتي). Cette ouverture s'inscrit dans la politique de libéralisation de l'économie mise en place par le régime de l'*Ingāz* à cette période. Dans le contexte de l'embargo américain, des sanctions internationales qui se multiplient et du développement de l'exploitation des ressources pétrolières, le secteur de la construction a en effet connu une

**Figure 4 : La *ṭoub āḥmar* (brique rouge)**  
© CPH, 16/2/2020



**Figure 5 : Le *blōk asmantī* (parpaing de ciment)**  
© CPH, 13/2/2020



**Figure 6 : La *ṭoub ḥarārī* (brique thermique ou industrielle) © CPH, 13/2/2020**

<sup>16</sup> La distinction entre matériau permanent (brique rouge, brique industrielle, parpaing de ciment) et non permanent (brique crue, tôle, bois, terre) est adoptée dès la classification des zones résidentielles mise en place par les Britanniques pendant la colonisation. Je reviendrai plus en détail sur ce système et sur ses évolutions contemporaines dans la première partie de ce mémoire.

internationalisation spectaculaire, au-delà des acteurs du monde arabe. Les entreprises chinoises, malaisiennes et turques notamment y investissent massivement, que ce soit à travers la réalisation de grands projets d'infrastructures, de maisons individuelles ou en intervenant directement dans la production du matériau. Cette ouverture répond également à une nécessité de diversification des sources de revenus, en anticipation de la sécession de la partie sud du pays, recelant la majorité des ressources pétrolières, qui est effective en juillet 2011, après un référendum d'autodétermination.

Plusieurs constats semblent donc s'imposer à la suite de cette revue de la littérature. Ce mémoire entend montrer le rôle primordial du secteur de la brique rouge à Khartoum, en termes d'emploi, d'espace occupé et de part dans le marché de la construction, mais aussi détailler la remise en cause par un État autoritaire de la place de cette activité productrice en ville. Les travaux existants semblent majoritairement limités par une domination des approches techniques et environnementales dans les études académiques et institutionnelles et par le manque d'analyses géographiques à l'échelle de l'ensemble de la filière, des briqueteries aux chantiers.

### *Problématiques*

L'objectif principal de ce mémoire est d'interroger la métropolisation en cours, plus ou moins conflictuelle, de Khartoum, à travers l'étude d'un matériau de construction, la brique rouge, et notamment du rejet à l'extérieur de la ville de cette fonction productive. L'enjeu est de parvenir à replacer la description détaillée de cette filière dans le contexte urbain (métropole en expansion, verticalisation du centre-ville), économique (situation post-boom pétrolier) et politique (transition après la chute du régime autoritaire d'Omar el-Béchar) du Khartoum contemporain. Il ne s'agit pas d'une monographie du secteur de la brique rouge, qui chercherait à dresser un portrait exhaustif des enjeux liés à cette activité, mais plutôt d'une analyse critique qui repose sur trois approches principales : la définition du matériau de construction comme étant à l'intersection de transformations urbaines et de discours ; la description systématique de la filière de la brique rouge ainsi que le suivi de l'objet, du limon du Nil au chantier, et les enjeux de pouvoir qui s'y associent ; la compréhension multiscalaire d'un conflit de géopolitique locale.

Cette étude s'inscrit notamment à la suite des travaux d'Armelle Choplin sur le ciment en Afrique de l'Ouest (2019a ; 2019b) et de Matthew Fry sur le même objet à Mexico (2013), dans la mesure où ils considèrent que le matériau de construction est une entrée pertinente pour analyser des processus urbains. Comprendre la production, la circulation et la consommation d'un matériau de construction permet en effet d'articuler des transformations matérielles (passage de la matière

brute au matériau, réalisation d'un bâtiment) et des discours ou des valeurs. Il ne s'agit donc pas d'un simple « retour à la terre » ou d'une revalorisation du concret, par opposition à l'immatériel ou à l'étude des représentations. Le matériau de construction est ici pris comme le produit de l'articulation entre le matériel et le symbolique. Cette approche apparaît pertinente dans le contexte d'une métropole du Sud comme Khartoum, étant donné que c'est une ville en chantier, qui s'étend et se verticalise, une ville où la demande en matériaux de construction est importante. L'entrée par le matériau permet ainsi de décaler la focale, par rapport à des études urbaines qui s'intéressent avant tout aux dynamiques foncières ou aux inégalités sociospatiales, et d'interroger la fabrique concrète et matérielle de la ville.

La deuxième approche consiste en une description de l'ensemble de la filière et des différents acteurs qui sont impliqués à toutes les étapes – briqueterie, transport, marché, chantier – et à toutes les échelles – briqueterie, quartier, ensemble de la filière, agglomération. Très utilisée pour l'analyse des systèmes agro-alimentaires (Bencharif et Rastoin, 2007 ; Temple et al., 2011 ; Nash et al., 2017), la notion de filière est définie à la fois comme un outil de description et de « découpage d'un système productif national » et comme un « cadre d'analyse des stratégies d'entreprise » (Jacquemin et Rainelli, 1984). Elle permet de dégager des « relations d'interdépendance verticale » (*Ibid.*) et de mettre en lumière une hiérarchisation entre les acteurs. Selon Mohamed Benfrid (1986), « c'est le caractère opérationnel, dans une perspective de définition d'une politique ou d'une stratégie, qui donne à la filière sa pertinence ». Au-delà des débats sur la structuration des systèmes industriels dans les pays du Nord (Monfort, 1983 ; Gereffi, 1994 ; Raikes et al., 2000 ; Gereffi et al., 2005), on peut retenir que la filière est « un ensemble d'activités liées dans un processus de production-transformation-distribution d'un bien ou d'un service » (Bencharif, Rastoin, 2007, p. 2). L'application de cette approche en termes de filière à des activités informelles et artisanales dans les Suds (Fournier et al., 2000 ; Florin, 2010) est surtout l'occasion d'interroger les facteurs d'unité et de structuration d'un secteur, de montrer la hiérarchisation sociale entre les acteurs ou encore de considérer l'imbrication du formel et de l'informel. Dans le cas de la brique rouge à Khartoum, le suivi du matériau permet d'articuler l'organisation des espaces de production, de commercialisation et de construction dans un même niveau d'analyse. Cette méthode a aussi pour intérêt de montrer que cette filière s'insère dans un système économique et urbain plus large, qui est en interaction avec d'autres secteurs d'activité et qui réunit plusieurs acteurs aux stratégies individuelles particulières. Enfin, ce suivi approfondi révèle la diversité des représentations projetées sur la brique rouge, successivement prise comme un

objet technique traditionnel, un produit commercial, un moyen de subsistance et un élément constitutif d'une identité soudanaise.

La troisième approche qui structure cette étude de la filière de la brique rouge à Khartoum relève de l'application d'une grille de lecture géopolitique (Lacoste, 2008) au conflit qui oppose les propriétaires de briqueterie et les institutions étatiques. Il convient ici de croiser l'analyse en termes de « géopolitique locale » (Subra, 2012) et la littérature sur les « déguerpissements » ou déplacements forcés « dans le cadre de projets de villes compétitives et néolibérales » (Blot et Spire, 2014). Leur point commun est la mise en perspective de conflits locaux par rapport à des logiques et des stratégies nationales et internationales. L'approche multiscalaire s'associe à une description fine du système des acteurs impliqués. Le développement conflictuel de la production de la brique rouge dans l'économie urbaine de Khartoum, dans le contexte d'un régime autoritaire, doit être ainsi compris à différentes échelles, en ce que l'élimination locale des briqueteries dépend de la décision d'acteurs publics régionaux, qui adoptent eux-mêmes des discours internationaux, sur l'environnement notamment, et des modèles urbains qui circulent à l'échelle internationale (Steiner et Wippel, 2019 ; Beier, 2019). Les questions d'informalité, voire d'illégalité de l'activité sont également à replacer dans le cadre plus large des débats sur les politiques d'aménagement dans les villes du Sud. La trajectoire des ouvriers saisonniers qui sont employés dans les briqueteries invite enfin à interroger les relations entre leur région d'origine et leur lieu de travail.

L'ensemble de ces approches invite donc à considérer l'étude de la filière de la brique rouge comme significative de processus urbains multiscalaires, plus ou moins conflictuels, dans le contexte particulier d'une métropole du Sud en expansion et qui fait l'objet de politiques autoritaires. Ce matériau est en effet pris dans des logiques apparemment contradictoires, mais révélatrices d'un même contexte de métropolisation : rejet de sa production à l'extérieur de la ville, développement de son utilisation avec la multiplication des chantiers, mise en concurrence par rapport à des matériaux développés par des investisseurs étrangers et appropriation locale de discours environnementaux promus par des organisations internationales.

### *Terrains et méthodologie*

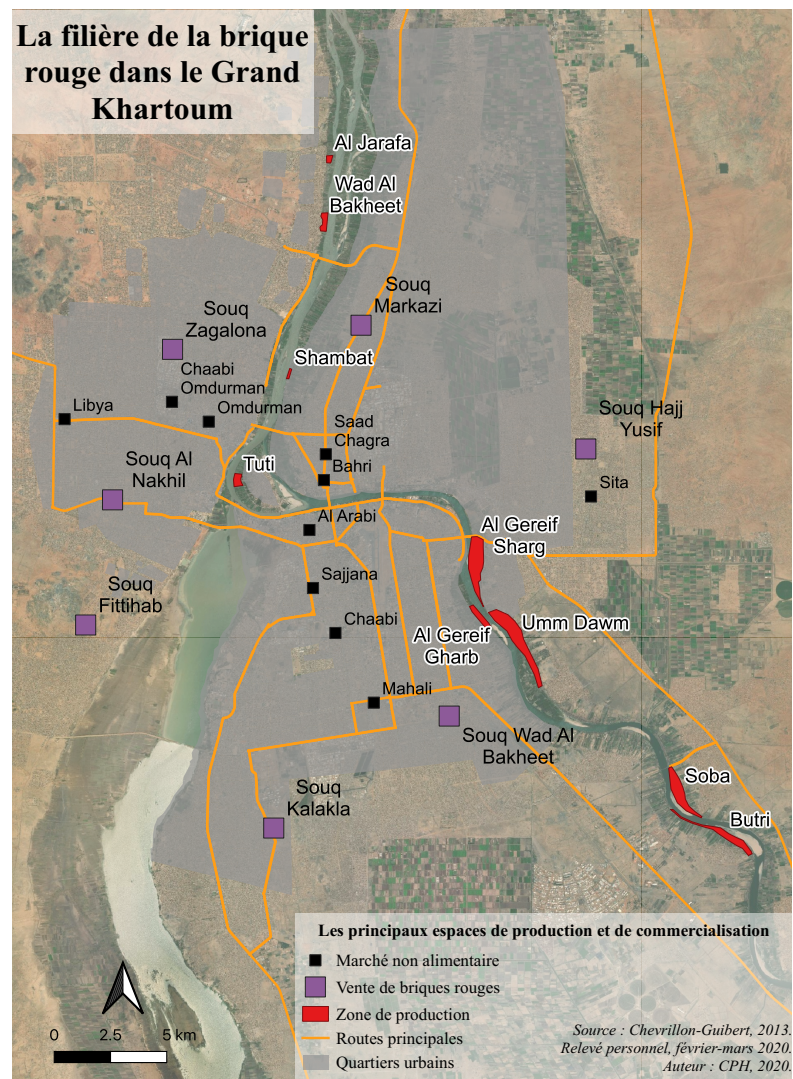
Ce mémoire s'appuie sur un terrain d'un mois et demi mené à Khartoum entre février et mars 2020. L'objectif des premières semaines était de parvenir à un aperçu d'ensemble de la filière de la brique rouge, de la briqueterie au chantier, en passant par les points de vente. Cette phase a été suivie du choix d'une zone de production, Al Gereif Sharg, afin de détailler le fonctionnement et les



logiques internes de la briqueterie. La dernière partie du terrain, consacrée à un relevé de matériaux de construction dans le quartier de Deim, a été interrompue par l'obligation de se confiner, dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Cette étude repose donc sur trois types de terrain et sur l'application de différentes méthodes :

- une série d'entretiens informels avec des propriétaires de briqueteries, des ouvriers et des vendeurs sur divers sites répartis dans Khartoum<sup>17</sup>. Ils se sont presque systématiquement déroulés sur place (briqueterie, marché...) et restaient brefs, notamment lorsque je les interrompais au milieu de leur travail. Il s'agissait, dans un premier temps, d'obtenir une compréhension générale du fonctionnement de la filière et de ses enjeux principaux, puis de comparer les discours de chacun des enquêtés, d'un lieu à un autre. Si

les briqueteries sont relativement faciles d'accès, les entretiens sur les marchés se sont avérés plus complexes, les commerçants ne voyant pas particulièrement l'intérêt de répondre à mes questions, alors que je n'étais pas un client potentiel. Le recours à un assistant a ici été précieux pour entamer la conversation. Ces terrains ont donc permis d'établir une carte de localisation des sites de production et de vente de la brique rouge à travers l'agglomération de Khartoum (Fig. 7), mais aussi de recueillir des informations techniques sur la fabrication de la brique ou sur les logiques de sa commercialisation.



**Figure 7 : Localisation des principaux espaces de production et de vente de la brique rouge à Khartoum. © CPH, 2020**

<sup>17</sup> Il existe des briqueteries tout le long du Nil blanc, puis du Nil principal, « de Wad Madani à Shendi » selon certains vendeurs, mais je me suis concentré, pour ce mémoire, sur les sites de production localisés dans l'agglomération de Khartoum.

- afin de dépasser les simplifications et les effets de discours inhérents à des entretiens informels courts avec une diversité d'enquêtés, la nécessité d'une étude de cas plus approfondie sur une briqueterie en particulier s'est rapidement imposée. Mon choix s'est porté sur Al Gereif Sharg pour plusieurs raisons, sur lesquelles je reviendrai dans le corps de cette étude, mais essentiellement car il s'agit de la zone de production la plus analysée dans la littérature existante, ce qui s'explique par la violence de l'opposition entre les autorités publiques et la population locale mobilisée. J'ai donc mené des entretiens informels ou semi-directifs avec plusieurs propriétaires et ouvriers dans ce quartier, tout en revenant voir à plusieurs reprises un groupe de propriétaires en particulier, dont les briqueteries sont situées au sud du pont Manshiya (Fig. 8). Cette méthode d'entretiens suivis et répétés, associée à des temps de partage et d'observation de leur vie quotidienne, a permis une compréhension plus fine du fonctionnement interne de la briqueterie, des relations entre les différents acteurs qui y travaillent et du conflit qui a opposé les propriétaires à l'État. Ma maîtrise de l'arabe dialectal soudanais a été un atout certain pour mener cette enquête, même si des difficultés de compréhension ont parfois limité les conversations.

- je souhaitais enfin clôturer ce terrain exploratoire par l'étude d'un quartier de Khartoum, en complément des observations effectuées à travers la ville. L'objectif était de recenser les utilisations des matériaux de construction (brique rouge, brique *harāri*, parpaing de ciment), de comprendre les raisons du choix de tel ou tel matériau et de saisir les valeurs et discours projetés sur ceux-ci. Le choix de Deim, au sud des quartiers centraux de Khartoum ville, s'explique par l'existence d'une littérature en géographie et en sociologie (Arango, 2009 ; Casciarri, 2016), mais surtout par l'histoire et les transformations urbaines récentes de cet espace, liées à la planification coloniale britannique et en voie de gentrification. Alors que le reste de l'enquête s'appuie sur des méthodes qualitatives, j'ai mis en place un relevé quantitatif des caractéristiques des bâtiments, dans une zone délimitée de Deim (entre la rue Horreya à l'ouest, la rue du Cinéma des deux Nil au nord, l'avenue Sahafa à l'est et la rue 41 au sud). Effectué sur trois jours, ce terrain a permis de constituer un tableau à 491 entrées, pour autant de bâtiments, et selon les critères suivants : la situation (construit, en chantier, terrain vierge...), la fonction (résidence, commerce, service...), le nombre d'étages, les matériaux de construction utilisés et la visibilité extérieure du matériau. Le traitement statistique et cartographique de ce jeu de données confirme ou infirme les observations de rue, mais aussi de montrer qu'un quartier peut être décrit du point de vue des matériaux avec lesquels il est construit. Cette étude de cas devait également reposer sur des entretiens informels répétés avec des habitants de la zone choisie, à propos de l'histoire du quartier, de la perception de

leur espace vécu et des raisons de l'emploi de tel ou tel matériau de construction. Mais cette dernière étape s'est limitée à un seul entretien, en raison de l'irruption de la pandémie et de la nécessité de restreindre les contacts.

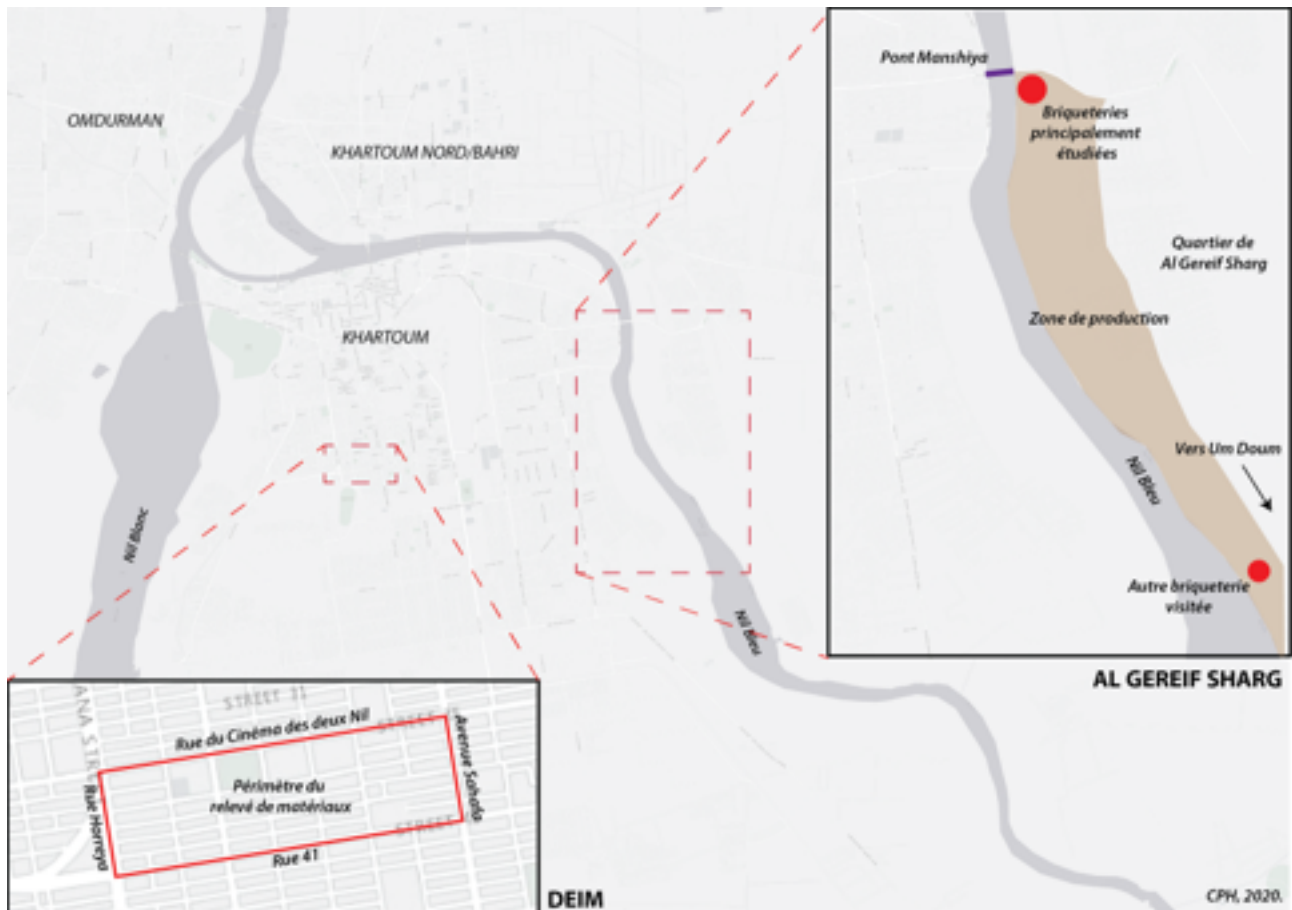


Figure 8 : Localisation des principaux terrains de recherche. © CPH, 2020

Ces trois terrains ont été complétés par une série d'entretiens semi-directifs avec des avocats, des acteurs académiques et des membres d'institutions gouvernementales. La lecture préalable des articles de presse sur le conflit foncier et les interventions de la police à Al Gereif Sharg a été précieuse dans l'orientation de cette enquête exploratoire. Celle-ci repose également sur l'analyse de plusieurs documents récupérés au cours des entretiens (brochure publicitaire, acte de propriété...), de textes juridiques (décrets de l'État de Khartoum, lois) et de textes publiés sur les réseaux sociaux, dans une moindre mesure (page Facebook du *sit-in* d'Al Gereif Sharg). Le présent mémoire s'appuie donc sur une quinzaine de sorties de terrain et trente-trois entretiens informels ou semi-directifs, d'une durée variant entre 30 minutes et 4 heures, vingt-cinq ayant été effectués en arabe et huit en anglais. Les principales difficultés rencontrées ont été de parvenir à parler aux ouvriers travaillant dans les briqueteries, de dépasser les discours généralistes de promotion de la

production de la brique rouge et de dater avec précision et certitude les différents événements du conflit foncier à Al Gereif Sharg.

### *Plan du mémoire*

La première partie de ce mémoire consiste en une description et une analyse détaillées de la filière de la brique rouge dans l'agglomération de Khartoum, en expliquant successivement les enjeux liés aux espaces de production, de vente et de consommation. En m'appuyant sur des exemples répartis dans toute la capitale, mais aussi sur les études de cas menées à Al Gereif Sharg et Deim, il s'agit de montrer la place et l'inscription de cette activité dans l'économie urbaine et la construction de Khartoum. Le passage en revue des différents acteurs impliqués, la comparaison de leurs discours et cette méthode de suivi du matériau permettent de mieux appréhender les nombreuses interactions de la filière de brique rouge avec les transformations urbaines en cours dans la capitale soudanaise.

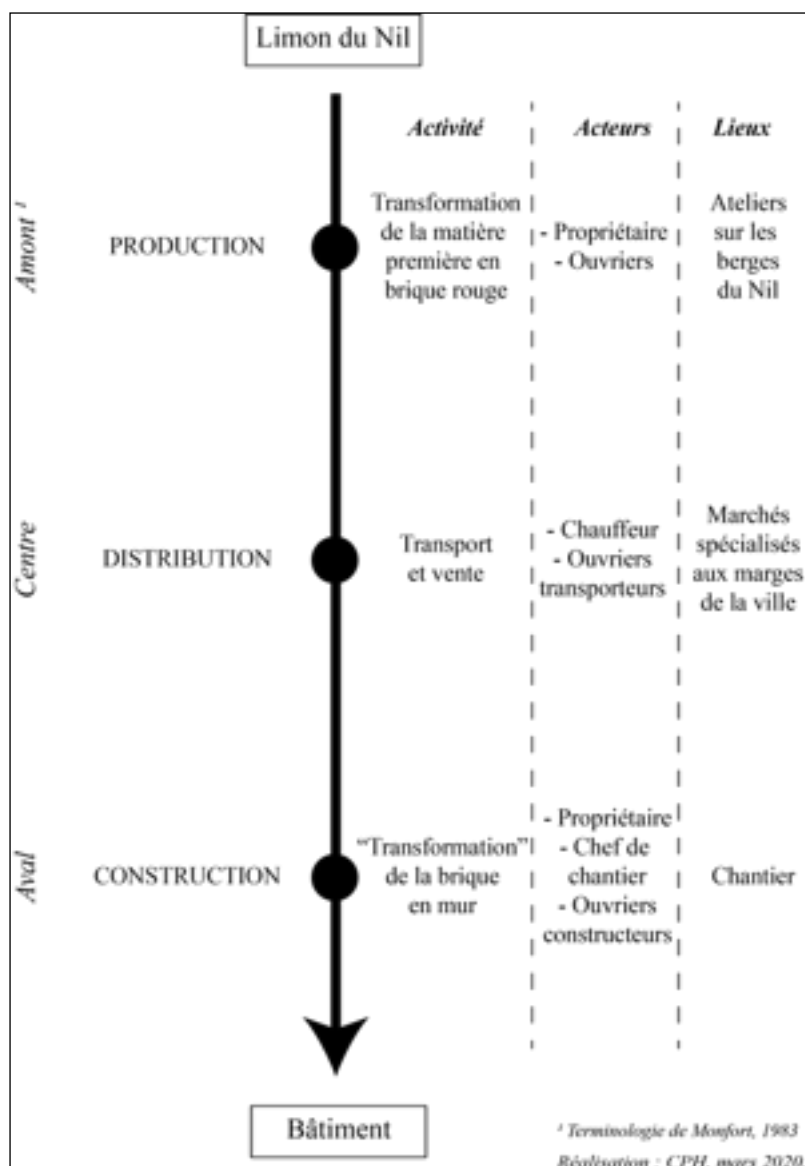
Le deuxième temps de l'analyse est consacré aux raisons de la remise en cause par les acteurs publics de la production de la brique rouge, ou plutôt de la place des briqueteries en ville. Les entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels et la consultation des documents officiels invitent à considérer la circulation de modèles internationaux, que ce soit en matière de développement durable, de protection de l'environnement ou d'aménagement des berges du Nil. Le matériau de construction apparaît à la fois comme objet de représentations et reflet des mesures de libéralisation de l'économie prises par le régime « autoritaire » d'Omar el-Béchar dans les années 2000-2010 pour accélérer la métropolisation de Khartoum.

Il s'agit enfin d'étudier de façon plus détaillée les conséquences locales de la décision de fermeture des briqueteries et de comprendre les arguments mobilisés par les deux parties. Le cas d'Al Gereif Sharg est ici particulièrement utilisé pour interroger les facteurs d'unité et de division à l'échelle du quartier, ainsi que pour lire ce conflit en termes de géopolitique locale. Je reviendrai alors sur les enjeux fonciers, politiques et administratifs propres à ce cas d'étude, tout en le replaçant dans le contexte des débats sur les déguerpissements, le droit à la ville et l'informalité.



## Première partie : La brique rouge, une filière économique productive dans le contexte d'une métropole en développement

Un des principaux objectifs du présent mémoire est d'analyser l'organisation et le fonctionnement du secteur de la brique rouge dans l'agglomération du Grand Khartoum. Au-delà de montrer sa dimension plus artisanale qu'industrielle et de décrire les différentes étapes de la fabrication du matériau, il s'agit de passer en revue la diversité des acteurs impliqués dans cette activité, leur rôle et leurs stratégies. Une filière peut être *a priori* divisée en trois « segments » (Monfort, 1983) : l'amont, qui regroupe l'ensemble des « activités qui portent sur les matières premières » (*Ibid.*) ; le centre, ou l'étape de transformation du matériau ; et l'aval, qui désigne « les activités qui achètent aux autres branches de la filière sans que l'inverse soit vrai » (*Ibid.*, p. 9). Pour adapter ce schéma à la brique rouge à Khartoum, il faut compléter cette



succession production/transformation/distribution par l'étape du chantier, qui peut être considéré comme un autre moment de la transformation de la brique en bâtiment (Fig. 9). Cette première approche permet donc de différencier trois niveaux principaux, correspondant à une activité, des acteurs et des lieux spécifiques : la production de la brique dans les briqueteries (*kamā'in*), sa commercialisation dans les marchés (*sūg*) et son utilisation sur les chantiers (*maūg' al 'mal*). Cette diversité invite ainsi à interroger l'évolution, tout au long de cette filière, des relations entre le matériau, l'homme et la ville.

Figure 9 : Les trois « segments » de la filière de la brique rouge.



## 1. De la ressource au matériau de construction, de l'ouvrier au propriétaire : fonctionnement et structure de la briqueterie

### a. La brique rouge, un objet technique au croisement de plusieurs filières

Il convient avant tout de passer en revue les différentes étapes de la fabrication de la brique rouge, de l'extraction du limon du Nil au chargement du matériau de construction dans le camion. La brique rouge, également appelée brique « locale » (*maḥalī*) ou brique « populaire » (*baladī*), est en effet le résultat d'un même processus, qui ne varie que très peu d'une briqueterie à l'autre, et qui consiste en trois étapes principales : moulage de la brique à partir du limon extrait, combustion, séchage et tri des briques, et enfin chargement. L'ensemble de ces informations est un croisement des données issues de la littérature (Alam, 2006 ; Aoud Allah, 2009 ; Abdalla, 2012) et de mes observations de terrain, sur différents sites de production dans la capitale.



Figure 10 : Une pelleteuse qui extrait le limon.  
© CPH. Al Gereif Sharg, 19/2/2020



Figure 11 : Ouvriers qui moulent des briques à partir du mélange de limon, d'eau et de *zibāla*.  
© CPH. Al Gereif Sharg, 16/2/2020

Les *kamā'in* sont toutes situées sur les berges du Nil, dont elles utilisent l'argile, qui constitue la ressource de base de la production de la brique rouge. Selon Mohammed Ahmed Issa, professeur de géographie à l'université de Khartoum, elles sont principalement réparties le long du Nil bleu, qui prend sa source en Éthiopie et fournit un très bon limon, contrairement au Nil blanc, où il n'y a presque aucun dépôt et dont les berges sont plutôt sableuses (entretien, 9 mars 2020). La première opération consiste donc à extraire cette terre à la pelleteuse et à en faire de grands monticules. Des équipes de quatre à cinq ouvriers sont alors chargées de la mélanger à de l'eau, également tirée du fleuve grâce à une pompe au gasoil (*babūr*), et à un corps organique,

généralement de la *zibāla* (« fumier »). Celle-ci, qui est aussi appelée *rūth al bagar* (« fumier de vache »), est apportée par camions entiers et provient d'étables (*zarība*), en périphérie de Khartoum. La mixture est ensuite répartie par les mêmes ouvriers dans des moules rectangulaires en bois et en acier, pour être disposée sur le sol et sécher au soleil pendant un ou deux jours. À cette étape, qui est la plus consommatrice d'espace, la brique ainsi formée prend le nom de *ṭoub akhḍar* (« brique verte/crue »). La qualité de la brique dépend essentiellement de ce moment de la production, car elle repose sur la composition du limon, plus ou moins sableux, et sur celle de la *zibāla*. Les ouvriers en charge de cette étape, qui travaillent du lever (5 heures du matin) au coucher du soleil (18 heures), sont payés à la quantité de briques produites par l'équipe, pour un montant moyen de 800 SDG [13,38 euros<sup>18</sup>] par 1 000 briques, sachant qu'une équipe moule environ 30 000 briques par semaine. Cette somme est convenue à l'avance lors d'un contrat oral entre le propriétaire de la briqueterie et les ouvriers<sup>19</sup>, renouvelé à chaque changement d'équipe, ce qui arrive fréquemment : « la plupart des ouvriers travaillent de façon temporaire parce qu'ils sont payés à la quantité produite et non à l'heure » (Abdalla, 2012, p. 53-54). Le travail de ces derniers est parfois supervisé par un ouvrier, appelé *mu'alem* (« professeur ») ou *muchref* (« superviseur »), dont l'ancienneté dans l'activité en fait un interlocuteur privilégié des propriétaires.



**Figure 12 : Les briques sèchent au soleil pendant un jour ou deux. © CPH. Al Gereif Sharg, 6/3/2020**



**Figure 13 : La constitution du four. © CPH. Wad Al Bakheet, 27/2/2020**

<sup>18</sup> Toutes les conversions de devises sont effectuées selon le taux officiel du 15 avril 2020 (1 euro = 59,79 SDG). Par ailleurs, l'ensemble des sommes énoncées dans ce mémoire ont été relevées entre février et mars 2020. Il faut garder à l'esprit qu'elles peuvent changer très rapidement, en fonction de l'inflation générale et de la demande. Le taux officiel ne correspond en effet que peu à la réalité économique dans la mesure où, depuis la sécession du Soudan du Sud en 2011, la monnaie soudanaise a subi une forte dévaluation. Le taux de change au marché noir et l'inflation galopante contribuent également à fausser les chiffres officiels.

<sup>19</sup> voir Première partie (1. c.).



Les briques séchées sont ensuite chargées par des équipes de deux ouvriers dans des fours, eux-mêmes constitués de briques de mauvaise qualité, pour environ 200 SDG [3,34 euros] par 1 000 briques. Elles y cuisent pendant trois à quatre jours, en fonction de la qualité de brique souhaitée. La taille de ces fours est variable, entre quelques dizaines de milliers et 200 000 briques, selon les besoins du propriétaire et la demande des clients. Mais l'enjeu essentiel de cette étape est lié au combustible utilisé pour alimenter le four. Si les articles sur la brique au Soudan affirment que le matériau le plus fréquent est le bois (Fangama Abdalla, 2015), j'ai surtout observé le recours à une autre forme de *zibāla*, plus solide, et appelée *guerguef*. Celui-ci est ensuite placé dans les « yeux » du four (Fig. 16) pour assurer une combustion homogène de l'ensemble des briques. Le bois de chauffage, dont j'ai noté l'utilisation dans les briqueteries de Jarafa et de Wad Al Bakheet, sur la rive ouest du Nil, à Omdurman, a été remplacé par le *guerguef*, à Al Gereif Sharg, en 1997, selon un des propriétaires (Ahmed Bakhit<sup>20</sup>, propriétaire de briqueteries, 18 mars 2020). Il parle ainsi d'un développement technologique historique des briqueteries : « avant, les ouvriers allaient à l'intérieur du four pour mettre le bois. Maintenant, on utilise le *guerguef*. » (entretien, 18 mars 2020) Un autre propriétaire de briqueterie à Al Gereif Sharg met en avant l'intérêt économique du recours au *guerguef* : « par rapport aux autres combustibles, comme le gaz, le bois, le pétrole ou l'électricité, le *guerguef* est gratuit. » (Abdelraheem, propriétaire de briqueteries, 19 février 2020). Comme je l'expliquerai dans la deuxième partie de ce mémoire, le choix du combustible est une question centrale dans les débats sur la pollution et les dégâts environnementaux causés par les *kamā'in*.



Figure 14 : Le *guerguef*, le fumier animal utilisé comme combustible.

© CPH. Al Gereif Gharb, 10/2/2020



Figure 15 : Le bois de chauffage, autre combustible.

© CPH. Wad Al Bakheet, 25/2/2020

<sup>20</sup> Les noms de tous les acteurs en rapport avec les briqueteries ont été changés.



**Figure 16 : Un four à briques. Le combustible est placé dans les « yeux » du four.**  
© CPH. Al Gereif Sharg, 19/2/2020



**Figure 17 : Du four au camion.**  
© CPH. Al Gereif Gharb, 10/2/2020

La dernière étape qui a lieu dans la briqueterie est le chargement manuel des camions de transport. Après trois ou quatre jours de combustion, les briques rouges sont retirées du four et rangées par tas de 4000, afin de faciliter ensuite le transfert vers le camion. En général, deux équipes de deux ouvriers sont chargées de cette étape, remplissant à tour de rôle un *lorry*, de plus grande taille, ou un *dafari*. Ces deux types de camion peuvent transporter entre 4 000 et 8 000 briques, alors qu'un troisième véhicule, moins utilisé et appelé *boxi*, a une capacité de 1 000 briques seulement. Les responsables du chargement sont souvent des membres de la famille ou des connaissances du propriétaire du moyen de transport, qu'ils accompagnent ensuite jusqu'au marché ou jusqu'au domicile du client pour décharger les briques. Ces équipes sont donc systématiquement composées de deux ouvriers chargeurs et d'un chauffeur, responsable du groupe et de la vente et généralement plus âgé.

La production de brique rouge est donc peu ou pas industrialisée, en ce qu'elle ne



**Figure 18 : Al Gereif Sharg, mars 2019.**  
© Google Earth



**Figure 19 : Al Gereif Sharg, septembre 2019.**  
© Google Earth

nécessite que deux outils mécaniques : la pelleuse pour l'extraction du limon et la pompe pour tirer l'eau du Nil. Le reste des étapes est manuel, du moulage au chargement, en passant par la construction et la déconstruction du four. Mais cette production dépend également d'une autre caractéristique, sa saisonnalité. Les briqueteries cessent en effet de fonctionner pendant la saison des pluies, qui s'étend au Soudan de juin à septembre ou octobre (Fig. 19). L'arrêt de l'activité s'explique par l'impossibilité de faire sécher des briques crues pendant cette période humide de l'année, mais surtout par l'inondation des berges du Nil, où sont situées les briqueteries. Comme on le voit sur les images satellites ci-dessus (Fig. 19), la zone est complètement submergée. Mais ces mois de crues sont essentiels à la production de la brique car les cavités, creusées à la pelleuse, sont à nouveau remplies de limon, ensuite réutilisé par les briqueteries. La qualité du limon dépend d'ailleurs de celle des inondations, qui peuvent être plus ou moins longues, plus ou moins chargées de sable. Dans les grandes zones de production, les propriétaires peuvent même mettre en place un système de canal pour diriger les crues vers les zones souhaitées (Abdelraheem, propriétaire de briqueteries, 19 février 2020). Enfin, cette saisonnalité rythme la vie des ouvriers « mouleurs »<sup>21</sup> qui y travaillent, en ce qu'ils sont contraints de trouver un autre emploi pendant cette période de crues. Les principales activités de substitution sont l'agriculture, dans les régions plus au sud du Soudan (Kosti, Gedaref), ou le travail dans les mines d'or, au nord du pays (entretien informel, Eduardo, ouvrier, 5 mars 2020). Ces trajectoires saisonnières contribuent au renouvellement permanent des ouvriers « mouleurs » dans les briqueteries, voire à leur « pénurie », selon un responsable de briqueterie, qui affirme qu'« il y a moins d'ouvriers, ils sont tous partis dans les mines d'or » (entretien informel, 5 mars 2020). Cela est notamment dû aux revenus supérieurs qu'offre cette activité, malgré sa dangerosité pour les ouvriers.

L'ensemble du processus a lieu dans une même zone, appelée *tarābīza* (« table »)<sup>22</sup>, qui regroupe le limon brut, les briques qui sèchent au soleil et le four. Selon Aoud Allah (2009), chaque *tarābīza* fournit quotidiennement 5 000 briques, alors que la production nationale annuelle est estimée à 2,8 milliards d'unités pour 3 450 briqueteries, contre 134 millions pour 1 750 sites en 1975<sup>23</sup> (Alam, 2006). Cette production dépend de plusieurs facteurs, humains, économiques et

---

<sup>21</sup> Je distingue tout au long de cette partie les ouvriers « mouleurs », chargés de la transformation du limon en brique crue, l'étape la plus difficile du processus de production, et les ouvriers « transporteurs », qui sont responsables de remplir les camions et, parfois, de les vendre et les livrer.

<sup>22</sup> Ce terme sera plus fréquemment utilisé que *kamina/kamā'in*, qui renvoie davantage à l'activité de production de briques en général. La *tarābīza* désigne plus précisément cet espace composé du limon entassé, des briques crues et du four. Mais pour des raisons de facilité de compréhension, j'ai recours au mot français de « briqueterie » pour recouvrir ces deux termes.

<sup>23</sup> L'ensemble de ces chiffres est à prendre avec grande précaution, à la fois en raison de leur date (2006) et de leur source académique originale qui n'a pas pu être consultée.

naturels : « le nombre d'ouvriers, le coût des éléments ajoutés (bois, *zibāla*), l'augmentation du salaire des ouvriers, l'arrêt de l'activité en automne, l'augmentation de la demande (...) et les conditions climatiques » (Aoud Allah, 2009). Cette brève description du processus de production de la brique rouge permet avant tout de se rendre compte de l'interdépendance de la filière de la brique avec d'autres branches commerciales, comme celle de la *zibāla* ou celle du bois, mais aussi des nombreux acteurs qui travaillent dans les briqueteries (ouvrier « mouleur », ouvrier « transporteur », chauffeur, propriétaire), qui seraient environ 35 000 au Soudan<sup>24</sup> (Alam, 2006) et dont c'est l'activité principale.

*b. La production de brique comme activité économique locale aux acteurs multiples : du grand propriétaire capitaliste au petit exploitant*

Une des premières remarques qui intervient dans les entretiens pour caractériser la production de brique rouge est son rôle économique fondamental dans la vie du quartier : « ces ateliers sont la principale source de revenus pour beaucoup de personnes, chaque maison est liée à cette activité » (entretien, Yousif Badawi Abdelrahman<sup>25</sup>, 30 janvier 2020). Ce discours est confirmé sur le terrain par tous les propriétaires avec lesquels j'ai discuté : « entre 60 et 70 % des habitants d'Al Gereif sont liés à la production de briques », que ce soit directement ou par un membre de leur famille (Abdelraheem, propriétaire de briqueteries, 19 février 2020). Les *kamā'in* représentent donc la principale activité économique du quartier d'Al Gereif Sharg, ce qui s'explique avant tout par leur ancienneté, la brique étant même considérée comme « la cause originelle de la présence de personnes à Al Gereif Sharg » (Abdelraheem, propriétaire de briqueteries, 19 février 2020). Aoud Allah (2009) rappelle également que d'autres commerces vivent indirectement de la production de briques et de la concentration humaine qu'elle représente, comme les épiceries, les restaurants, les femmes préparant le thé, les boulangeries, etc. Il montre ainsi, dans son étude du quartier d'Al Gereif Sharg, que « le métier de la brique rouge dans cette zone est directement lié à la production de son environnement naturel, social, économique et historique. » (*Ibid.*) L'importance économique de cette activité est plus généralement associée au fonctionnement de la société locale, ce qui pose la question de la relation avec les espaces agricoles, qui dominent le reste des berges du

---

<sup>24</sup> « Le nombre total de travailleurs employés dans ce secteur est d'environ 35 000, dont 50% à Khartoum et 38% dans les Etats centraux. » (Alam, 2006)

<sup>25</sup> Étudiant-chercheur dans le département « International environment and Development studies » de la Norwegian University of Life Sciences (NMBU). Voir son mémoire de Master intitulé « The Politics of Land Acquisition in Sudan The case of El-Gerief East, Khartoum » (Abdelrahman, 2019).

Nil à Khartoum – à l’exception des quartiers centraux, où les rives sont endiguées, de façon plus ou moins ancienne, et aménagées pour des infrastructures de loisir.

Au-delà de l’observation empirique d’une imbrication des deux types d’espace – les briqueteries et les champs agricoles –, j’ai recueilli plusieurs visions contradictoires des relations qu’entretiennent les deux activités. Alors que Yousif Badawi Abdelrahman (entretien, 30 janvier 2020) affirme ne pas avoir noté, lors de son terrain à l’été 2018, de conflits entre les paysans et les propriétaires de briqueteries, d’autres mentionnent une « compétition entre la production de briques et les activités traditionnelles d’agriculture urbaine » (Abdalla et al., 2012, p. 52). Le conflit porterait à la fois sur l’utilisation des terres de berges et sur celle du fumier animal, qui sert, comme nous l’avons vu, de combustible pour les fours à briques, alors qu’il pourrait être un engrais précieux au développement de l’agriculture (Abdalla, 2012). Sur place, les briquetiers mettent surtout en avant l’avantage économique à la production de briques, qui permet de faire travailler de nombreuses personnes sur une surface limitée, par rapport à l’agriculture, qui est moins profitable car moins intensive spatialement (Munzoul, vendeur de briques, 25 février 2020). Abdelraheem (propriétaire de briqueteries, 19 février 2020) affirme également que la vente des produits de l’agriculture passe par plusieurs intermédiaires, alors que la relation avec le client est directe dans le cas des briqueteries. La fonction du terrain de berge relève donc du choix personnel de son propriétaire, qui évalue l’intérêt économique de développer telle ou telle activité.

Si j’ai, jusqu’à présent, considéré les propriétaires de briqueterie (*ṣāḥeb al kamīna*) comme les acteurs principaux de cette activité, il convient de revenir sur la diversité de leur statut et sur l’organisation spatiale de leurs ateliers. Celle-ci est en effet généralement la même (tas de limon, zone pour faire sécher les briques, four), mais elle varie selon le propriétaire et les choix de celui-ci. Au cours de cette enquête de terrain, j’ai ainsi distingué trois grands types de propriétaires, en fonction de la taille de leur exploitation, de leur classe sociale et de leur rôle dans la briqueterie.

Le premier type est celui du grand propriétaire, qui possède plusieurs briqueteries et peut faire travailler des centaines d’ouvriers sur une vaste superficie. C’est le cas d’Abdelraheem : il se définit lui-même comme « quelqu’un de riche », est responsable de vingt *tarābīza*, sur une bande de terrain (*charīḥa*) de 180 mètres de large, et produit 200 000 briques par jour. Pour cela, il fait travailler 600 ouvriers et délègue la gestion de la production à cinq *wakīl* (« agent, adjoint »), qui sont en charge de quatre à cinq *tarābīzat* et dépendent eux-mêmes d’un superviseur, en l’occurrence le fils aîné d’Abdelraheem. La structure de cette exploitation relève d’une véritable entreprise, « qui suit les principes du capitalisme » (Abdelraheem, entretien, 19 février 2020). Son aisance économique s’associe à un statut social de notable à Al Gereif Sharg, qui connaît l’ensemble de ses

habitants et jouit d'une influence locale, sans pour autant avoir une fonction officielle. Celui-ci s'explique par l'ancienneté de l'installation de sa famille dans le quartier et dans cette activité, ainsi que par sa participation active dans la mobilisation politique locale, lors de la tentative des autorités de détruire les briqueteries (voir parties II et III) : « sans être prétentieux, je pense que tu n'auras pas de meilleures informations de quelqu'un d'autre. Ici, je connais tout le monde, j'ai fait partie des organisateurs du *sit-in*, ma famille est depuis cinq générations dans la production de briques » (Abdelraheem, entretien, 19 février 2020).

Le deuxième type de propriétaire, plus fréquemment rencontré, est également responsable de plusieurs briqueteries et il s'agit de son revenu principal, mais la taille de son exploitation et le nombre d'ouvriers qu'il emploie sont réduits. Il est davantage présent sur les sites de production, tout en déléguant la gestion des affaires courantes (paiement des ouvriers, réparations techniques, vente des briques) à des membres de sa famille. Ahmed Bakhit (entretiens informels, 6 mars, 18 mars 2020) est ainsi propriétaire de trois *tarābīzat* à Al Gereif Sharg, réparties sur une *charīḥa* de 65 mètres de large, mais il appartient à une famille qui en gère davantage, dont son frère qui a quatre *tarābīzat* à Um Doum, au sud d'Al Gereif Sharg. Il s'agit donc d'un propriétaire de taille moyenne, membre d'une famille dont l'activité principale est la production de briques rouges, et qui peut parfois louer des parcelles de son terrain à d'autres responsables, moyennant un loyer de 30 000 à 50 000 SDG [entre 500 et 836 euros] par an.

Le dernier type de propriétaire est le plus modeste, à la fois en termes de superficie de terrain et de revenus. Sadeq, que j'ai également rencontré à Al Gereif Sharg, est ainsi responsable de deux *tarābīzat*, qu'il a héritées de sa mère. La *charīḥa* initiale, large de 90 mètres, a en effet été divisée entre les différents frères, au moment de l'héritage. Il se définit lui-même comme « quelqu'un de simple » (entretien informel, 19 février 2020) et est seulement chargé de gérer le fonctionnement de la briqueterie. Il vend ensuite sa production à des intermédiaires qui transportent les briques jusqu'au marché. Mais la différence principale par rapport aux deux autres types de propriétaire réside dans sa pluriactivité. Chaque soir, lorsque les ouvriers cessent le travail dans les briqueteries, mais aussi pendant la saison des crues, Sadeq est chauffeur de taxi, car les revenus issus de la briqueterie ne sont pas suffisants.

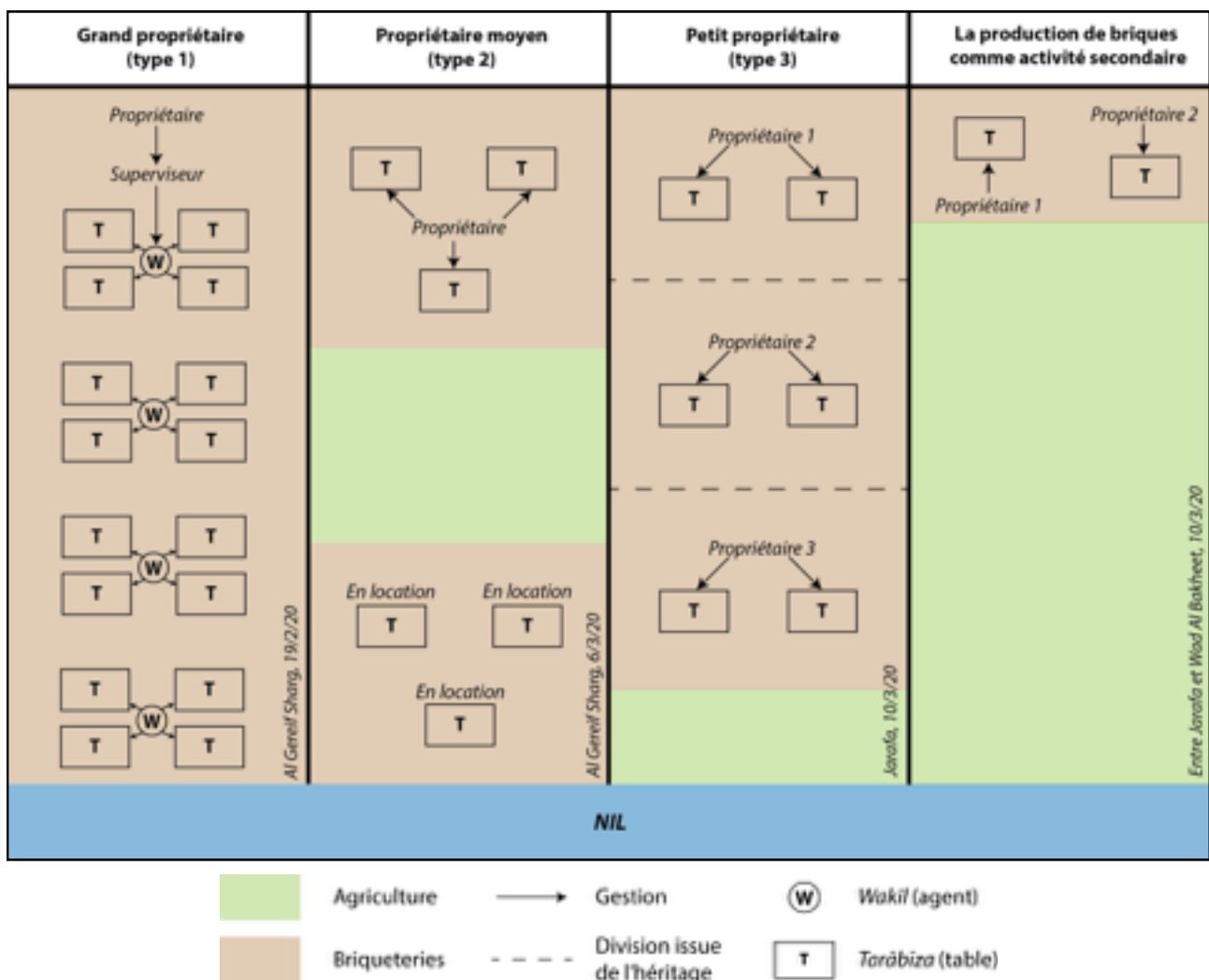
Au-delà de cette typologie de propriétaires, j'ai également observé des situations hybrides, où la personne cumule la location d'une *tarābīza* et la prise en charge de la vente des briques sur le marché, comme c'est le cas de Munzoul à Wad Al Bakheet (entretien informel, 25 février 2020), ou encore des ateliers isolés au milieu d'un espace essentiellement agricole. La gestion d'une briqueterie apparaît même ici comme une activité secondaire, fournissant un complément de

revenus, bien loin de la grande exploitation de plusieurs dizaines de *tarābīzat*, gérée comme une usine par un seul propriétaire.

Cette classification, qu'il est difficile d'étayer par des statistiques, permet surtout de remettre en question la catégorie monolithique « propriétaire de briqueterie », qui recouvre, comme je l'ai montré, des réalités bien différentes. Il s'agit également de prendre conscience de l'importance du facteur familial, entre la délégation de la gestion de l'exploitation à son fils aîné, la fragmentation foncière issue des héritages successifs et les rapports privilégiés, au sein de la briqueterie, entre les membres d'une même famille. La diversité des types de propriétaires et des relations entre la production de briques et l'activité agricole produit ainsi des organisations spatiales variées, que je tente de résumer dans le schéma ci-dessous. Malgré ces divergences, les propriétaires restent au sommet de la hiérarchie sociale interne aux briqueteries.

Figure 20 : L'organisation spatiale des briqueteries en fonction du type de propriétaire.

© CPH, avril 2020





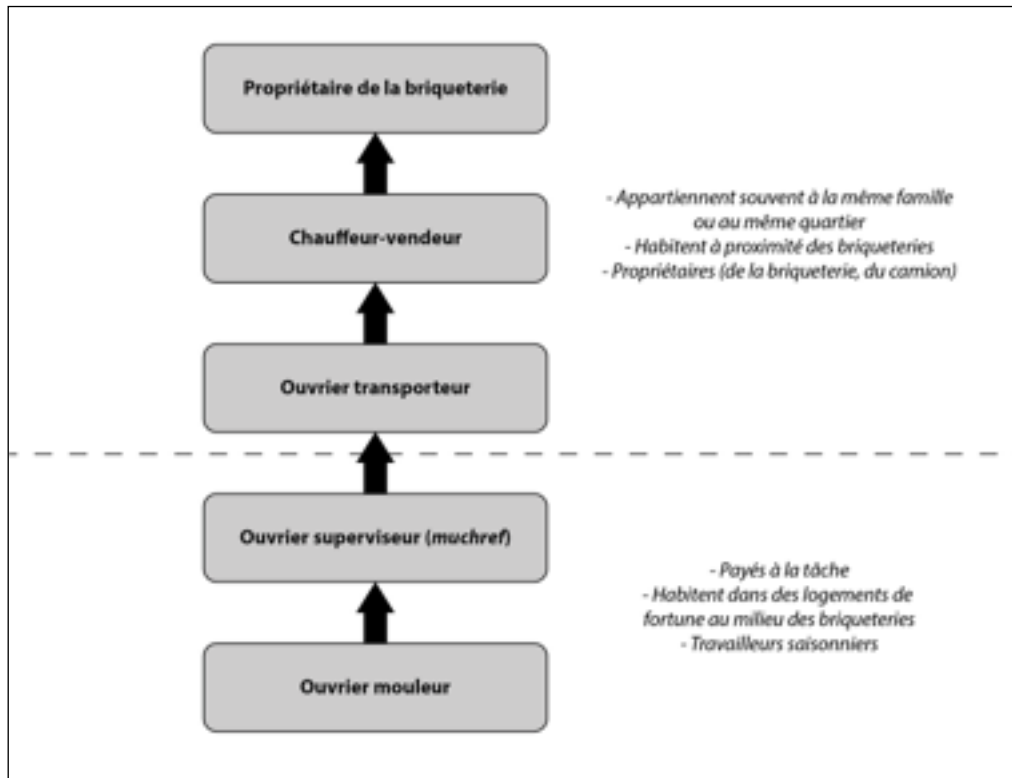
c. *Les relations employeur/employé, une source de tensions sociales*

La description de l'organisation spatiale et fonctionnelle des briqueteries a été l'occasion d'un premier aperçu du nombre de personnes nécessaires à la production et de la diversité de leurs rôles. Les longs temps passés sur la *charīha* d'Ahmed Bakhit, située directement au sud du pont Manshiya, ont, eux, permis d'identifier une hiérarchie au sein de cet espace productif, à la fois par des entretiens informels et par l'observation des relations sociales quotidiennes. Cette structure, de l'ouvrier « mouleur » au propriétaire, en passant par le *mu'alem* (« professeur »), l'ouvrier transporteur et le chauffeur vendeur, dépend de la difficulté de la tâche exécutée, des savoir-faire, des conditions de logement, du montant des revenus, de l'âge et des origines régionales. Elle est d'abord identifiable dans les relations classiques d'employeur à employé, le propriétaire ou le responsable de la briqueterie inspectant la qualité du travail des ouvriers et donnant des ordres, mais elle se donne également à voir dans les processus de mobilité sociale. Plusieurs échanges ont en effet révélé que le rôle de chacun n'était pas fixe et qu'une forme de « promotion » était possible.

C'est le cas de ce vendeur, assez âgé, rencontré sur le marché de Zagalona, à Omdurman. Originaire de Gadaref (région au sud du Soudan), il est venu à Khartoum il y a 25 ans pour travailler dans les briqueteries, en tant qu'ouvrier « mouleur ». Pendant sept ans, il faisait des allers-retours entre sa région d'origine et son lieu de travail, avant de devenir chauffeur vendeur, fonction qu'il exerce depuis maintenant 18 ans. Ce changement d'emploi est associé à une amélioration de ses conditions de vie car il s'est installé avec une partie de sa famille dans la capitale soudanaise, dans le quartier de Thoura 31, à Omdurman (entretien, 10 mars 2020). Parcours similaire chez un ancien ouvrier « mouleur », rencontré à Jarafa. Après avoir économisé pendant plusieurs années, cet homme d'une cinquantaine d'années est devenu propriétaire d'un *dafari* et se charge désormais du transport et de la vente des briques rouges, en employant des ouvriers transporteurs de son quartier (entretien, 10 mars 2020). Un autre vendeur, âgé de 20 ans, qui fait des études de comptabilité en parallèle et qui habite à Al Gereif Sharg, porte le même discours : « J'ai travaillé dans les briqueteries dès mes 10 ans, mais maintenant je suis vendeur depuis un an. C'est mieux, c'est plus facile que d'être dans les briqueteries. » (entretien, 25 février 2020). Au-delà des écarts de salaire ou de conditions de logement, cette mobilité sociale apparente, montrée comme une ascension, permet de déterminer la hiérarchie interne à la briqueterie, de l'ouvrier « mouleur » au propriétaire, comme sur le schéma ci-dessous (Fig. 21).



Figure 21 : La hiérarchie sociale interne aux briqueteries.  
© CPH, avril 2020



Malgré ces exemples de promotion, d'ouvrier « mouleur » à chauffeur vendeur, une nette fracture distingue deux groupes au sein de la briqueterie : les ouvriers « mouleurs » et le *muchref* (« superviseur ») d'une part, le propriétaire, le chauffeur vendeur et les ouvriers transporteurs d'autre part. Les premiers semblent majoritairement originaires du Soudan du Sud, et, dans une moindre mesure, des régions marginalisées du Soudan (Darfour, Monts Noubas...). Les seconds appartiennent à des familles qui résident à Khartoum depuis plusieurs générations et sont également appelés *jallabas*, de l'arabe *jalaba* qui signifie « apporter »<sup>26</sup>. Cette distinction se traduit concrètement par un enjeu linguistique : les ouvriers « sudistes »<sup>27</sup> parlent leur langue entre eux et en arabe avec les responsables, mais quand ils s'entretenaient avec moi, ils privilégiaient systématiquement l'anglais, non compris des propriétaires, afin de pouvoir s'exprimer plus librement. Au-delà des conditions de vie radicalement différentes entre les ouvriers et les *jallabas*, les uns dormant dans des habitations de fortune, faites de briques crues, de tissus et de branches, au milieu des briqueteries, alors que les autres résident dans leur maison familiale, dans le quartier à

<sup>26</sup> Ce terme était utilisé au XIX<sup>e</sup> siècle par les populations du Sud et de l'Ouest du pays pour désigner l'ensemble des commerçants du Nord de la vallée du Nil, spécialisés dans la vente au détail et le commerce des esclaves. Par extensions successives, « le terme a acquis une connotation très péjorative au Sud, mais aussi plus tard à l'Ouest en tant que symbole de domination » (Choplin, 2006, p. 103). Dans le contexte de cette enquête de terrain, il était à la fois emprunté par les ouvriers des briqueteries, pour désigner leur responsable, et par un consultant avec qui j'ai fait un entretien, pour parler de l'élite économique soudanaise qui s'est enrichie sous le régime d'Omar el-Béchrir (voir II.3.c.).

<sup>27</sup> Terme utilisé pour désigner les personnes originaires du Soudan du Sud (Casciarri, 2016 ; Franck, 2016).

proximité, la prise de parole pendant les entretiens de groupe était révélatrice d'un rapport de domination. L'échange avec Munzoul, locataire et chauffeur vendeur dans les briqueteries de Wad Al Bakheet, en est une illustration. Se définissant lui-même comme un « activiste politique » et ayant tenu à me transmettre un discours pessimiste général sur la situation économique du pays, il n'a pas laissé un ouvrier, d'origine plus modeste et qui assistait également à l'entretien, me parler, en le coupant systématiquement ou en le discréditant : « ses idées viennent de l'extérieur, ne l'écoute pas », « ça n'a rien à voir ce qu'il dit » (entretien, 25 février 2020). Plus généralement, lorsque je tentais d'interroger un ouvrier, un responsable intervenait rapidement dans l'échange et monopolisait la parole, ne serait-ce que par l'imposition d'un passage de l'anglais à l'arabe, dont la maîtrise est plus aléatoire parmi les Sudistes. Malgré la bonne entente généralement apparente entre les *jallabas* et les ouvriers, des tensions et des rapports de pouvoir existent donc. C'est également ce qu'affirme Mohamed Osman Hussein, employé dans une agence de conseil et membre d'une famille aisée, résidant à Butri, une autre zone de production au sud-est de l'agglomération, à propos des relations entre les habitants du village et les ouvriers travaillant dans les briqueteries : « il y a une tension sociale générale. Quand il y a un vol à Butri, ils vont instantanément accuser les ouvriers des briqueteries. (...) Cela crée une tension raciale. » (entretien, 27 février 2020).



**Figure 22 : Des lieux de vie temporaires aménagés au milieu des briqueteries.**  
 © CPH. Wad Al Bakheet, 27/2/2020 - Al Gereif Sharg, 11/3/20

La distinction entre ces deux groupes se manifeste par un sentiment de méfiance générale<sup>28</sup>, mais aussi par des conflits sur le paiement des ouvriers. Le modèle d'accord observé à Al Gereif Sharg, similaire dans toutes les *kamā'in*, repose sur un contrat exclusivement oral, qui porte sur le tarif des 1 000 briques produites. Ce paiement à la tâche est complété par un système d'emprunt au propriétaire : lorsqu'une équipe d'ouvriers « mouleurs » souhaite acheter de la nourriture au marché

<sup>28</sup> J'ai plusieurs fois été conseillé par des propriétaires ou des chauffeurs-vendeurs de ne pas rester trop longtemps dans les briqueteries après le coucher du soleil, pour des raisons de sécurité. Cela est dû fait que les ouvriers dorment sur place et que de nombreuses représentations circulent à leur propos, notamment sur leur consommation et leur production d'alcool.

(thé, sucre, pain...), ils doivent demander de l'argent au responsable de la *tarābīza* sur laquelle ils travaillent, somme qui est retenue sur leur paye finale. Ils ne sont en effet rémunérés que lorsqu'ils décident de faire une pause de quelques jours, de changer d'activité ou de retourner dans leur région d'origine. Selon John, un des ouvriers avec lesquels je me suis entretenu, son équipe produit environ 30 000 briques par semaine, ce qui équivaut, pour un taux de 800 SDG/1 000 briques, à 24 000 SDG [401 euros], auxquels il faut retirer 3 000 SDG [50 euros] pour les dépenses en nourriture (entretien informel, 11 mars 2020). Ce fonctionnement est considéré par John comme injuste car « le *jallaba* garde toujours l'argent sur lui » (*Ibid.*), ce qui crée une dépendance financière de l'ouvrier au propriétaire. Ces accords font également l'objet de différends lorsque les termes du contrat sont contestés par les deux parties, d'autant que la situation des ouvriers soudanais, apparemment majoritaires dans les briqueteries, s'est détériorée depuis la sécession en 2011. Créateur et directeur d'une association qui fournit une assistance juridique aux plus démunis (PLACE, People's Legal Aid Center), Rifaat O. Makkawi reçoit chaque année plusieurs plaintes d'ouvriers, accusant le responsable de ne pas respecter le contrat oral : « Les propriétaires ne leur donnent pas l'argent parfois, ou ils remettent en cause les chiffres. (...) Les gens qui ont de l'argent, les *jallabas*, nient les termes du contrat, et cela arrive souvent. » (entretien, 12 mars 2020). L'absence de témoin et la dimension orale de l'accord jouent en défaveur des ouvriers saisonniers, qui sont par ailleurs exclus des protections prévues par le Code du travail de 1997<sup>29</sup>. Les « travailleurs agricoles » ne sont en effet pas pris en compte par cette législation, ce qui « n'est pas bon pour les travailleurs. Cela ne respecte pas leurs droits fondamentaux. » (entretien, 12 mars 2020).

Les causes de division et de tensions sociales, voire raciales, entre les ouvriers « mouleurs » et leurs employeurs sont donc nombreuses. La dépendance des ouvriers aux propriétaires, créée par ce système de contractualisation orale, qui rappelle les travaux d'Isabelle Guérin sur le « *bonded labour* »<sup>30</sup> dans les briqueteries en Inde (Guérin et al., 2007 ; Guérin et al., 2007 ; Guérin, 2013), renforce la relation inégale entre les deux parties. Les facteurs ethniques, linguistiques et matériels contribuent d'autant plus à creuser l'écart et à accentuer une hiérarchie sociale qui régit l'ensemble des rapports dans les briqueteries. La brique est, au moment de sa production, à la fois un revenu de

---

<sup>29</sup> Document disponible à l'adresse suivante : <https://docs.southsudanngoforum.org/legislation/labour-act-1997-sudan>. Voir le paragraphe « Exemption » (p. 5).

<sup>30</sup> L'objectif de ce système, étudié dans le cas des briqueteries du sud de l'Inde (Guérin, 2013), est pour les propriétaires de « contrôler, rendre moins chère et discipliner la main d'œuvre » (*Ibid.*). Il repose essentiellement sur des liens d'endettement, un fonctionnement saisonnier et un salaire à la pièce. Les propriétaires fournissent aux ouvriers une avance, que ceux-ci réinvestissent dans leurs champs agricoles et qu'ils doivent rembourser en produisant des briques (Guérin et al., 2007).

subsistance, le produit de techniques de transformation des ressources naturelles et une source de tensions, avant de devenir, sur le marché, un objet de consommation, au cœur de logiques commerciales et concurrentielles.

## **2. La commercialisation locale de la brique rouge, miroir du contexte économique national**

La commercialisation de la brique rouge à Khartoum est restreinte au marché domestique, ce n'est pas une industrie d'exportation à l'étranger, ce que regrette Abdelraheem, un grand propriétaire de briqueteries, qui met en avant les multiples avantages de ce matériau : « Tout le monde en veut, l'Europe en veut, les pays arabes en veulent. (...) Initialement, c'est une industrie ancienne, présente dans le monde entier, et elle s'est bien sûr développée. Aujourd'hui, il y a la place pour qu'elle devienne une industrie à proprement parler, avec des usines, des partenariats pour fournir de meilleures opportunités au Soudan. » (entretien, 19 février 2020). Mais si la vente de la brique, dont il faut comprendre les enjeux et les traductions spatiales locales, ne dépasse pas les frontières du Soudan, cela ne signifie pas qu'elle est déconnectée de logiques économiques internationales, et notamment l'introduction par des investisseurs étrangers de deux nouveaux matériaux, la brique *ḥarārī* et le parpaing de ciment. Cette analyse du système commercial de la brique rouge, qui repose sur des entretiens informels avec des vendeurs dans plusieurs marchés de la capitale, doit ainsi permettre de comprendre son inscription dans l'économie urbaine de Khartoum et la mise en place d'une concurrence entre les matériaux de construction.

### *a. Vente en gros et au détail : le système de commercialisation de la brique rouge dans le Grand Khartoum*

Les principales formes de commercialisation de la brique rouge passent par la livraison à domicile, mais aussi par la vente au détail, notamment dans les quartiers centraux, ou les marchés de gros, plus périphériques et spécialisés dans les matériaux de construction, comme la brique rouge, le sable (*raml*) et le granulat (*khorasāna*).

Le client peut d'abord passer directement sur les sites de production pour choisir les briques qu'il souhaite et se mettre d'accord avec le propriétaire sur le prix. Cette transaction, qui se fait également par téléphone, lorsque l'acheteur connaît une briqueterie ou un vendeur en particulier, aboutit à une livraison de la marchandise sur le site du chantier. Ce mode de fonctionnement porte plutôt sur de grandes quantités – plus de 4 000 briques – et les vendeurs m'ont à chaque fois assuré



Figure 23 : Vente au détail dans le marché d'Al Sajjana. © CPH, 6/2/20



Figure 24 : Tas de briques devant un *mughleq* dans le marché de Deim. © CPH, 7/3/20

qu'ils pouvaient livrer dans n'importe quel quartier de la ville. Pour un nombre de briques réduit, les clients se dirigent alors, avec un véhicule personnel ou loué pour l'occasion, dans les points de vente locaux, les *mughleq* (« bazar »). Les gérants de ces magasins achètent donc 4 000 briques et les revendent en petites quantités, parmi d'autres produits. Une autre forme de vente au détail (*bi' biltejz'a*) est observable, de façon marginale, au sein de certains marchés de gros non alimentaires, comme celui d'Al Sajjana (Khartoum ville), spécialisé dans la décoration et la construction. Une dizaine d'ouvriers, assis à côté d'un tas de briques, proposent ainsi un service complet à des particuliers, de la livraison du matériau jusqu'au chantier (Fig. 23). Ce groupe est en effet constitué de chauffeurs, de transporteurs et d'ouvriers dans le bâtiment. Ils sont en relation directe avec des propriétaires de briqueterie, à qui ils achètent une grande quantité de briques pour ensuite la revendre au détail : « nous tirons bénéfice d'eux, ils tirent bénéfice de nous » (entretien informel, 6 février 2020). Il est ainsi fréquent de voir dans les rues de Khartoum, devant le domicile de particuliers, des briques empilées, à côté de tas de sable et de sacs de ciment, nécessaire à la construction des piliers et du mortier (Fig. 25). Les relais locaux, que ce soit les *mughleq* ou ces vendeurs constructeurs, sont complémentaires des marchés de gros spécialisés, comme l'indique Guillaume Sauloup (2010) dans son étude des chantiers dans la capitale soudanaise. En prenant l'exemple d'un ancien ouvrier reconverti dans la vente de matériaux de construction à Al Gereif Gharb, il montre que la création de ces magasins de vente au détail est une adaptation à l'extension résidentielle du



Figure 25 : Briques, sable et granulat devant un chantier. © CPH, 3/2/20, Khartoum 2

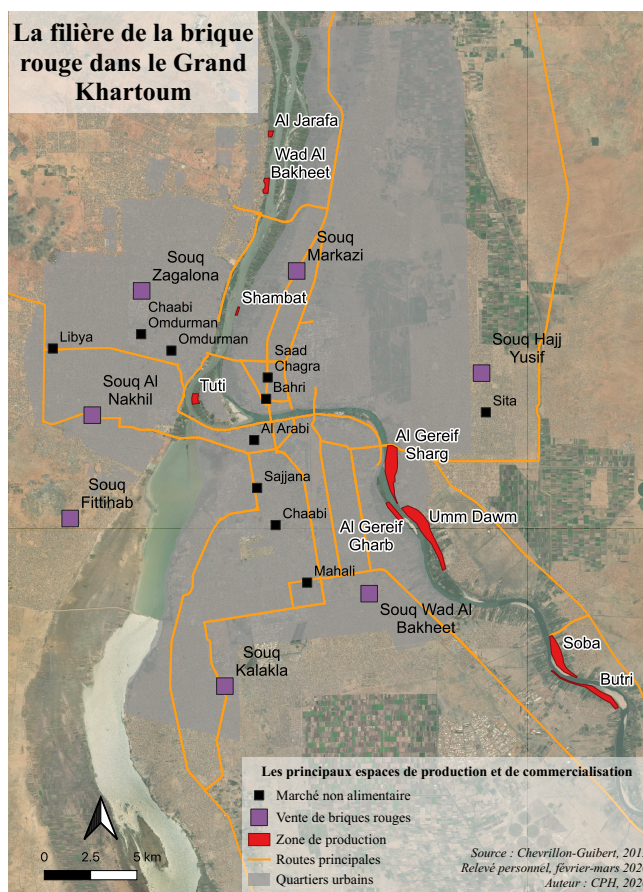


quartier et au fait que « les matériaux nécessaires aux chantiers sont en général achetés au jour le jour » (*Ibid.*, p. 124). Ces vendeurs se greffent donc à proximité des zones de chantier et font le lien avec le marché d'Al Sajjana, « le grand marché du bâtiment à Khartoum » (*Ibid.*, p. 124).

Cette analyse ne concerne toutefois qu'indirectement la brique rouge, qui ne se trouve pas dans ce marché central, mais dans plusieurs marchés de gros, spécialisés dans la vente de brique, de sable et de granulat, et qui sont populairement appelés *sūg al gāllabāt* (littéralement « marché des moules »). Leur localisation aux marges de

l'agglomération de Khartoum (Fig. 26) s'explique par plusieurs facteurs : le besoin de grandes surfaces pour entreposer les tas de sable et de granulat, qui proviennent principalement des berges du Nil blanc ; l'interdiction de circulation des camions de transport de marchandises au grand tonnage (*lorry*) dans les quartiers centraux, et la régulière congestion de ceux-ci ; mais aussi une politique de délocalisation des marchés de gros aux portes de la ville, qui s'inscrit dans le contexte plus large de la métropolisation de Khartoum. « Le décentrement est encore plus marqué qu'il n'y paraît puisqu'il concerne à présent les activités commerciales avec le déplacement vers les souks populaires aux portes de l'agglomération de la majeure partie des échanges » (Denis, 2006, p. 36). Ce déménagement des marchés de gros provoque une requalification des marchés centraux « dans des produits moins pondéreux et plus coûteux. » (Chevrillon-Guibert, 2007, p. 129). Avec l'hypertrophie croissante de Khartoum et la circulation difficile en journée, la situation centrale d'un marché de gros n'est plus un avantage car sa desserte devient impossible (*Ibid.*, p. 129).

On peut également remarquer que chaque zone de l'agglomération a son marché de matériaux de construction, ce qui renvoie à une « tendance à la spécialisation qui caractérise les grands marchés de la capitale, alors qu'historiquement ils rayonnaient bien au-delà des quartiers où



**Figure 26 : Localisation des principaux espaces de production et vente de la brique rouge à Khartoum.**  
© CPH, 2020

ils étaient installés » (Chevrillon-Guibert, 2013, p. 144). Cette localisation en périphérie s'explique enfin par un argument de proximité avec les quartiers résidentiels en construction, à l'instar du marché Al Nakhil, où Ahmed, un vendeur, vient toujours car « il y a plus de clients, il y a beaucoup de chantiers autour d'ici. » (entretien informel, 25 février 2020) L'activité de ce marché est ici directement liée à l'extension en cours du quartier d'Umbadda, à l'ouest d'Omdurman. Le choix du lieu de vente par les marchands semble donc reposer sur des stratégies de rapprochement avec les zones de chantier, mais aussi sur des habitudes et sur la connaissance de la demande. L'explication la plus récurrente de la sélection du marché par les vendeurs était en effet celle de la présence de nombreux clients. Ceux-ci sont d'ailleurs caractérisés de façon assez générale par la plupart des marchands : « cela peut être n'importe qui ! Un particulier, un chef de chantier, un ingénieur, peu importe. » (entretien informel, marché de Wad Al Bakheet, 2 mars 2020). Mais d'autres affirment vendre principalement à des chefs de chantier ou à des agents immobiliers, qui achètent en grande quantité (entretien informel, marché Markazi, 10 mars 2020). La localisation de l'ensemble de ces points de vente, du *mughleq* au marché de gros, dépend ainsi de la demande en matériau de construction et des évolutions morphologiques de l'agglomération. Les logiques commerciales internes qui régissent ces espaces sont, elles, liées à des facteurs nationaux, voire internationaux.



**Figure 27 : Vente de briques au marché Al Nakhil (Omdurman). © CPH, 25/2/20**



**Figure 28 : Sable et granulat entreposés au marché de Wad Al Bakheet (Khartoum). © CPH, 2/3/20**

*b. Vendre la brique rouge : variation des prix, stratégies commerciales et contexte économique*

Au-delà de leur localisation périphérique, nécessaire pour être desservis par des camions de grand tonnage, les *sūg al gāllabāt* sont systématiquement à proximité d'une zone commerciale, plus

ou moins importante. C'est le cas du marché Al Nakhil, situé sur la route menant au marché Libya, le plus grand marché non alimentaire de la capitale (Chevrillon-Guibert, 2013), ou encore de celui de Hajj Yusif, qui fait lui-même partie d'un marché alimentaire local. Le système de vente au camion impose en effet un double positionnement stratégique par rapport à des espaces déjà fréquentés et par rapport aux axes de communication. Le marché de Wad Al Bakheet, au sud de Khartoum, est ainsi à l'écart du marché Mahali, qui est un marché alimentaire de gros, mais il reste situé sur une grande avenue, la rue Hawa. Même cas de figure pour les marchés Zagalona, au nord du marché Sha'bi d'Omdurman, et Markazi, sur le même axe que le grand marché de Bahri, Al Mazad. Dans les *sūg al gāllabāt*, la commercialisation des briques rouges ne passe pas par un magasin ou un point de vente fixe, comme dans les *mughleq*, mais elle se fait directement au camion. Les *lorrys* et les *dafari* sont alignés le long de la route, présentant leur cargaison de 4 000 à 8 000 briques aux clients potentiels. Ceux-ci choisissent en fonction de l'apparence des briques et du prix négocié avec le marchand. Cette vente en grandes quantités est complétée par un système de vente au détail sur place. Un intermédiaire (*simsār*) propose en effet d'acheter un lot complet, pour un prix légèrement inférieur, et la revend ensuite en plus petites quantités (entre 500 et 1 000 briques). Selon le marchand interrogé sur le marché Al Nakhil, ce système n'est toutefois pas intéressant économiquement car cela revient à payer une taxe supplémentaire. Les intermédiaires qui orientent les clients vers tel ou tel vendeur, contre rétribution, sont en revanche plus utiles d'après lui, « ils facilitent le travail » (entretien, 25 février 2020). Les *sūg al gāllabāt* suivent donc des principes de localisation et d'organisation spatiale relativement similaires, d'un marché à l'autre, comme on peut le voir sur le schéma ci-dessous.



Figure 29 : Organisation spatiale des *sūg al gāllabāt*. © CPH, avril 2020

Le prix moyen du camion de 4 000 briques, relevé tout au long de cette enquête de terrain, entre février et mars 2020, est de 15 000 SDG [251 euros]. Mais il est possible de trouver la même



quantité, à la même période, pour 13 000 SDG [217 euros] ou 20 000 SDG [335 euros]. Comment expliquer ces variations ? Trois types de facteurs semblent entrer en jeu pour comprendre le prix de la brique rouge à Khartoum : ceux liés à la production du matériau, ceux qui dépendent de son transport et d'autres qui s'expliquent par les évolutions de la conjoncture économique locale, nationale et internationale.

Les différences de prix dépendent d'abord de la qualité de la brique vendue, qui repose elle-même sur celle du limon, du sable et de la *zibāla* utilisés, mais aussi du savoir-faire technique du producteur. Hormis ce vendeur du marché Al Nakhil qui m'a affirmé que « la brique de Tuti est meilleure que celle de Gereif » (entretien, 25 février 2020), la localisation de la zone de production est rarement reconnue comme étant déterminante. Le choix de la briqueterie par les vendeurs semble surtout reposer sur des habitudes et des liens interpersonnels, une relation de fidélité pouvant se développer entre un marchand et un producteur. Le temps de combustion et la qualité des composants sont en revanche mis en avant pour distinguer les briques. Trois catégories sont ainsi communément identifiées, principalement selon des critères de couleur, de résistance à l'humidité et de solidité : de la moins bonne à la meilleure, la *ṭoub asfar* (« brique jaune »), la *ṭoub balahī* et la *ṭoub āḥmar* (« brique rouge »). Il est ainsi normal qu'un lot de 4 000 briques *asfar* soit moins cher que la même quantité de brique *āḥmar*. Dans les faits, les camions sont remplis d'un mélange de ces trois catégories et l'apparence est ici un enjeu majeur. Que ce soit au moment du chargement ou de la vente, la stratégie des vendeurs est ainsi de positionner les meilleures briques à l'extérieur du bloc, cachant celles de moins bonne qualité à l'intérieur. Lorsqu'un client passe devant son camion au marché Al Nakhil, Ahmed lui affirme que « tout est de la brique *sidabā* », reprenant le nom utilisé, la *ṭoub sidabā*, pour désigner des briques produites industriellement, standardisées et destinées aux façades des bâtiments. Dans la même logique, alors qu'il ne parvenait pas à vendre sa cargaison, il a fini par rabattre un pan du camion car « les briques sont moins belles de ce côté » (entretien, 25 février 2020). L'apparence esthétique de la brique est donc un argument important dans les négociations sur le prix du lot de 4 000 ou 8 000 unités. Si le coût de ce matériau de construction dépend avant tout des conditions de sa production et de ses composants, les vendeurs mettent en place des stratégies de contournement pour attirer le client et obtenir un meilleur prix.

La production de la brique est donc un élément important de compréhension de son prix de vente, mais l'étape du transport semble expliquer les plus grandes variations. « Un camion de 4 000 briques, c'est 12 000 ou 13 000 SDG à Hajj Yusif, mais 17 000 SDG à Omdurman et Bahri » (entretien, 16 février 2020) m'explique un producteur d'Al Gereif Sharg. Un autre vendeur,

qui possède une briqueterie à Butri, au sud-est de l'agglomération, affirme qu'il vend un lot de 4 000 unités « pour 16 000 SDG à Wad Al Bakheet, 17 000 à Kalakla, 18 000 à Hajj Yusif, 19 000 à Bahri, 20 000 à Omdurman » (entretien, 2 mars 2020). La distance entre la zone de production et le marché joue ici un rôle déterminant dans le prix du camion de briques rouges, le moyen d'obtenir le meilleur prix pour le client étant donc de se rendre directement dans une briqueterie. L'importance de ce facteur s'explique essentiellement par le temps supplémentaire nécessaire pour se rendre sur les marchés éloignés, mais aussi par le coût de l'essence, qui subit par ailleurs une inflation conséquente au Soudan et qui a même été en situation de pénurie pendant de longues semaines, entre février et mars 2020. Cela donne ainsi lieu à des stratégies de vente particulières : « lorsque l'on finit un chargement tôt dans la journée, on va à Omdurman ou Bahri, où les prix sont plus intéressants. Sinon, on va plutôt à Hajj Yusif. » (entretien, chauffeur vendeur d'Al Gereif Sharg, 16 février 2020).

Les variations du coût de la brique rouge doivent enfin être mises en perspective dans un contexte économique plus large. À l'échelle locale, elles dépendent de la saison<sup>31</sup>, de la demande et de la santé du secteur de la construction dans l'agglomération de Khartoum. La période post-sécession de 2011 est marquée par la perte de la rente pétrolière, qui avait permis le développement, dans les années 2000, de nombreux secteurs économiques, dont celui du bâtiment, ainsi que par des pénuries diverses et par une inflation générale (Chevrillon-Guibert et Deshayes, 2019). L'augmentation du coût du ciment, nécessaire au mortier pour assembler les briques, ou encore du bois et de la *zibāla*, utilisés pour la combustion, a donc également une influence sur le prix de la brique rouge : « cela dépend du prix du ciment, de la situation économique et de l'état du marché » résume ainsi un vendeur interrogé dans les briqueteries de Wad Al Bakheet (entretien, 25 février 2020). Les sanctions internationales, mais surtout la fluctuation du taux de la livre soudanaise par rapport au dollar sont enfin des variables qui influent directement sur la commercialisation de la brique rouge. L'augmentation du prix du dollar a en effet des conséquences négatives sur les tarifs locaux, en raison de la baisse du pouvoir d'achat et de la crainte d'une stagnation du marché<sup>32</sup>.

Le prix de la brique rouge dépend à la fois des conditions de sa production, des stratégies des vendeurs, de l'évolution des autres filières qui lui sont liées (ciment, sable, granulat, *zibāla*...) et de la conjoncture économique nationale et internationale. Elles sont ainsi révélatrices de tendances

---

<sup>31</sup> Les prix sont plus élevés pendant la saison des crues, en raison de la baisse de l'offre, malgré des systèmes de stockage mis en place par certains propriétaires de briqueteries pour continuer à vendre pendant cette période d'arrêt de la production.

<sup>32</sup> « Matériaux de construction... L'augmentation des prix de la brique, du ciment et des fers à béton continue », *Ṣaḥīfa Al Ṣīḥa*, en arabe, 17/8/2017 (<https://www.sudanakhbar.com/102319>).

plus larges, et notamment d'une politique de libéralisation de l'économie soudanaise, mise en place par le régime d'Omar el-Béchar à partir des années 1990 (Osman et Marchal, 1997 ; Dagdeviren et Mahran, 2004), et affirmées dans les années 2000 avec le développement d'une rente pétrolière. Celles-ci ont eu pour conséquence le développement rapide du secteur du bâtiment à cette période, mais aussi la mise en concurrence de la brique rouge avec de nouveaux matériaux de construction.

*c. La compétition entre les matériaux de construction permanents*

Les filières de la brique *ḥarārī* et du parpaing de ciment ont été moins étudiées au cours de ce terrain de recherche exploratoire, mais j'ai recueilli les principales informations sur leurs caractéristiques techniques et les conditions de leur production, à travers le discours des vendeurs de brique rouge et un court entretien avec le responsable d'un commerce de brique *ḥarārī*, Murat Aslan. Selon ces sources, ces deux matériaux de construction ont été introduits au milieu des années 2000 par des investisseurs turcs. Au-delà d'une représentation largement répandue, le nom des entreprises de brique *ḥarārī* (Jorum, Aslan) est assez révélateur de l'origine de leur fondateur, même si certaines semblent plus locales (Zawaya, Aswar). La deuxième particularité de ces matériaux est leur fabrication industrielle, les usines étant majoritairement situées aux marges de l'agglomération de Khartoum, et en particulier au sud-est, le long du Nil bleu (Soba, Butri, Al Mas'oudia). J'ai également observé, sans approfondir l'enquête, des sites de production et de redistribution de parpaings de ciment à des endroits stratégiques, comme au nord du marché Al Nakhil. Mais la vente de ces deux matériaux passe principalement par les magasins de ces différentes entreprises. L'entreprise Aslan Modern Bricks Factory possède ainsi un bureau central, où travaillent entre cinq et six personnes et qui est localisé à proximité du marché Mahali (Khartoum ville), ainsi que trois points de vente annexes, répartis dans la capitale soudanaise. D'après son responsable, elle existe depuis une trentaine d'années et emploie 600 ouvriers dans une usine à Al Mas'oudia, à une heure de route du centre de Khartoum (entretien, 13 février 2020). Spécialisée dans la brique *ḥarārī*, le parpaing de ciment et le pavé « *interlock* », Aslan accueille aussi bien des particuliers, qui cherchent de petites quantités en se rendant dans un des points de vente, que des clients qui souhaitent acheter en gros et qui vont s'approvisionner directement à l'usine. Un autre type de brique fréquemment vendu par ces entreprises est la brique *sidabā*, utilisée pour les façades et la décoration. La brique *ḥarārī* et le parpaing de ciment diffèrent donc de la brique rouge à la fois par les acteurs qui constituent leur filière, par les lieux et conditions de production et par leurs modes de commercialisation.

Leur introduction ne semble pas avoir provoqué une recomposition de la filière de la brique rouge, mais elle a conduit à une hiérarchisation entre ces trois matériaux de construction permanents, selon des critères techniques et économiques. « La brique rouge, c'est le matériau de la meilleure qualité. Après, il y a la brique *ḥarārī*, et ensuite le parpaing de ciment. (...) Le client choisit la brique rouge car elle est un très bon isolant, alors que lorsqu'il y a de l'humidité, le parpaing devient humide et lorsqu'il fait chaud, il chauffe. » (vendeur de brique rouge, 2 mars 2020). Ce discours, bien sûr biaisé par la position de l'interlocuteur, résume le point de vue de la plupart des acteurs de la filière de la brique rouge rencontrés lors de cette enquête. Ce matériau est mis en avant par ceux qui en vivent, certes, mais il est systématiquement vanté, aussi bien par des universitaires que des employés d'institutions publiques, pour ses propriétés d'isolation et de résistance à l'humidité (M. A. Issa, professeur de géographie, 9 mars 2020 ; Malik, employé au Haut conseil pour l'environnement, 19 mars 2020). Ces deux arguments reviennent à chaque fois qu'il s'agit de caractériser la brique rouge par rapport aux deux autres matériaux concurrents. Ceux-ci sont présentés comme étant moins adaptés aux conditions climatiques du Soudan, notamment pour le parpaing de ciment qui « est peu résistant, il se fissure et il engendre des dépenses en électricité élevées pour la climatisation » (vendeur de brique rouge, marché Markazi, 10 mars 2020). Ces matériaux sont moins bien connus des ouvriers sur les chantiers et ils sont également moins pratiques lorsqu'il s'agit d'étendre son réseau de gaz, d'électricité ou d'eau, en raison de leur grande taille qui impose de casser une partie du mur. Il suffit au contraire de retirer quelques briques rouges d'un mur pour faire passer les canalisations (vendeur de brique rouge, marché Markazi, 10 mars 2020). Sans se livrer à une critique technique de ces discours, on peut estimer qu'il s'agit d'une hiérarchisation accentuée dans un contexte commercial de promotion de la brique rouge.

De la même façon, les vendeurs de brique *ḥarārī* et de parpaing de ciment mettent en avant leur matériau à travers différents arguments. Une brochure publicitaire de l'entreprise Aslan liste ainsi les avantages multiples de la brique *ḥarārī* : « Une brique de qualité supérieure, adaptée au climat soudanais. / Une forme esthétique. / Isole de la chaleur et du bruit. (...) / Vous pouvez construire une maison de trois étages, sans piliers, grâce à la brique « *Load Bearing* ». / Diminution des dépenses pour la construction (fer, ciment). / Vous pouvez construire dans un temps record. / Facilite les raccordements (électricité, plomberie). » Une employée d'Aslan m'a également affirmé que la brique *ḥarārī* est bien moins chère que la brique rouge, car l'utilisation de celle-ci nécessite l'achat de sable et de ciment pour le mortier, ainsi que de fer à béton pour les piliers du bâtiment. Sur sa page Facebook, Aswar Modern Bricks Factory utilise les mêmes arguments de vente, des

propriétés isolantes à la rapidité de la construction, en passant par la résistance du matériau et son adéquation au climat soudanais.



Figure 30 : Bureau central d'Aslan Modern Bricks Factory (marché Mahali). © CPH, mars 2020



Figure 31 : Brochure publicitaire de vente de la brique *harārī*. © Aslan Modern Bricks Factory

Au-delà de ces discours promotionnels, un vendeur de brique rouge rencontré au marché Markazi (Bahri) est plus nuancé. Selon lui, la brique rouge est bien de meilleure qualité, elle est mieux adaptée aux conditions climatiques et plus facile à utiliser pour les ouvriers, « mais sa fabrication est lente et les gens peuvent parfois utiliser le parpaing de ciment, surtout pour les murs et les fondations, car il est moins cher et la construction est plus rapide. » (entretien, 10 mars 2020). La brique *harārī* est pour lui de bonne qualité, mais elle reste trop chère pour les particuliers et est surtout achetée par des entreprises et des promoteurs immobiliers, en grandes quantités. Cette caractérisation plus raisonnée des matériaux dépasse les arguments de vente et repose davantage sur des critères de prix et d'utilisation, ce qui invite à adopter le point de vue du consommateur et donc à s'intéresser aux logiques qui régissent le choix du matériau sur le chantier. Si la filière de la brique rouge ne semble pas avoir été perturbée dans son fonctionnement par l'introduction de la brique

*harārī* et du parpaing de ciment, on observe une hiérarchisation de ces matériaux par les différents acteurs impliqués dans leur production et leur commercialisation. Est-ce que cette concurrence au sein du secteur de la construction est aussi visible dans la ville ? Comment expliquer qu'une personne souhaitant faire des travaux préfère la brique rouge à un autre matériau ? Les logiques du marché suivent-elles celles du chantier ?

### **3. La place de la brique rouge dans la construction du Grand Khartoum à travers l'exemple de Deim**

Après avoir étudié le fonctionnement des étapes de production et de commercialisation de la brique rouge, la diversité des acteurs qui y participent et les différentes représentations projetées sur ce matériau de construction, il s'agit de s'intéresser au troisième « secteur » (Monfort, 1983) de la filière : la consommation. En l'occurrence, cela consiste à dresser un portrait des transformations urbaines du Khartoum contemporain, de son extension horizontale à sa verticalisation, et ce, à travers les matériaux de construction. Pour illustrer cette analyse de l'apparence actuelle de la capitale soudanaise et la replacer dans le contexte de son évolution historique, j'ai procédé, afin de dépasser les simples observations de rue, à un relevé systématique des matériaux de construction utilisés dans un bloc résidentiel au sud-ouest de Deim. Le choix de cette étude de cas s'explique par l'histoire de ce quartier, à la fois liée à la planification coloniale britannique et aux mutations actuelles de la métropole (Arango, 2009). Comme je le montrerai au cours de ce développement, la description des matériaux est ici un outil de compréhension du changement de « la connotation de Deim, allant d'ancienne périphérie à centre de Khartoum » (Casciarri, 2016, p. 68). À partir d'une description de l'état actuel de l'utilisation des matériaux dans la capitale et d'une contextualisation historique sur la classification des espaces résidentiels, je propose ainsi de donner un aperçu des transformations urbaines contemporaines de Khartoum.

#### *a. Caractériser le bâti du Khartoum contemporain*

Lorsque je suis arrivé dans la capitale soudanaise, ma première impression a été celle d'une ville en chantier, où des bâtiments en construction, ou simplement des traces de travaux en cours (tas de brique devant un domicile, étages non achevés...), marquaient le paysage. Ce constat semble s'appliquer aussi bien aux quartiers les plus aisés (Al Amarat, Riyadh...) qu'aux quartiers populaires périphériques en extension (Al Gereif Gharb, Umm Badda...), selon des formes



différentes, mais renvoyant la représentation générale d'une ville en mutation : « Le chantier devient un élément dominant du paysage urbain. » (Bartoli, 2006, p. 59). Toutefois, ce boom du secteur de la construction, principalement lié au développement de la rente pétrolière et à l'arrivée d'investisseurs étrangers dans les années 2000, doit être nuancé par l'observation de multiples chantiers abandonnés à travers la ville. De nombreux



Figure 32 : Chantier abandonné à Khartoum 2.  
© CPH, février 2020

immeubles se limitent ainsi à des fondations ou à plusieurs étages jamais aménagés, ce qui s'explique par un manque de moyens financiers du propriétaire ou de matériaux, ou les deux : « quand le propriétaire n'a momentanément plus les moyens de payer [le chantier], les travaux sont stoppés pour un temps. Par-dessus tout, la pénurie de matériaux de construction dans la capitale est une difficulté que les pouvoirs publics, chargés des importations, ne sont jamais parvenus à régler. » (Sauloup, 2010, p. 66). Cette apparence de ville en chantier peut être observée empiriquement dans

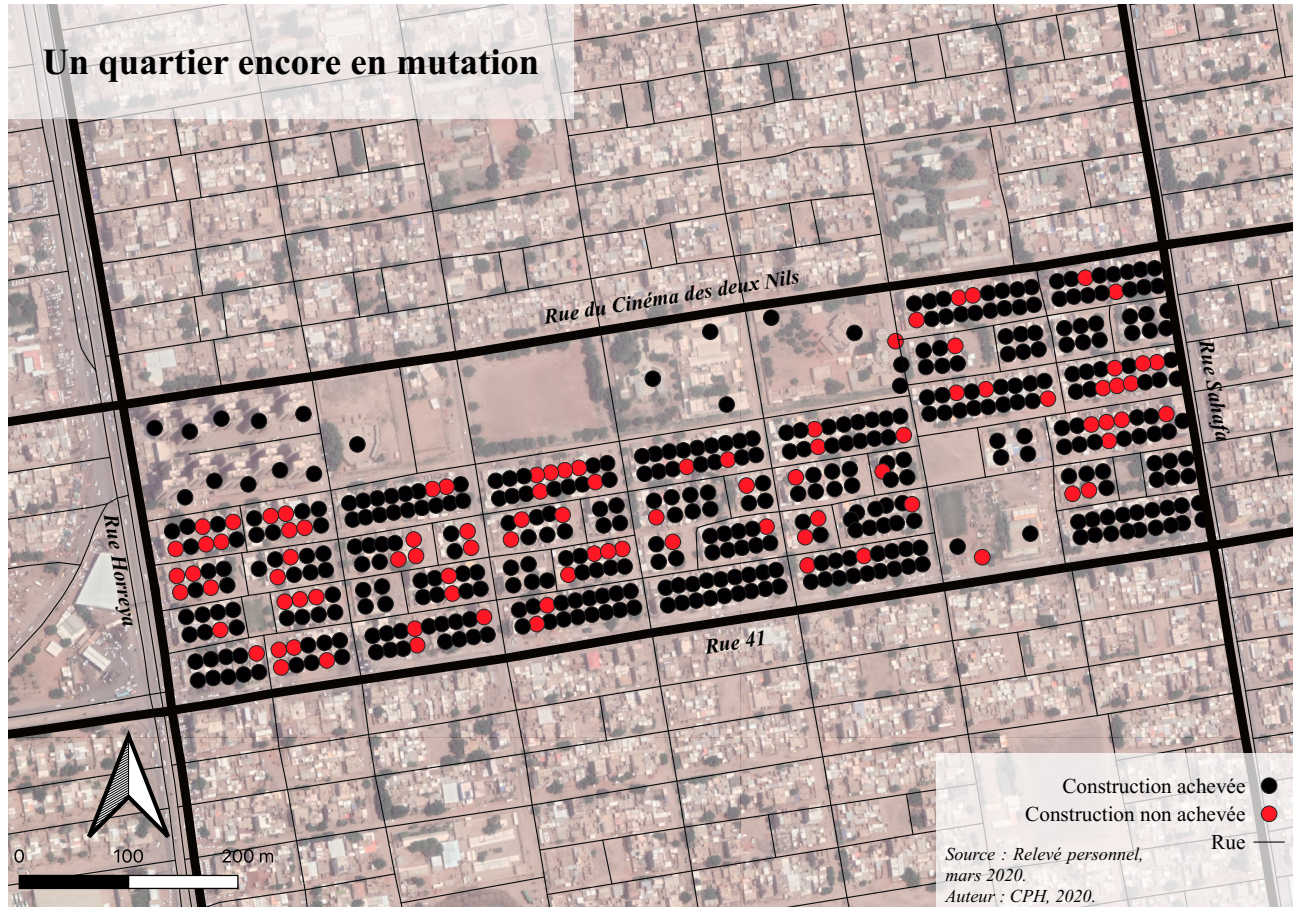


Figure 33 : Deim, un quartier encore en mutation. © CPH, 2020

le secteur de Deim étudié au cours de cette enquête (Fig. 33). Les bâtiments ont ici été classés en fonction de leur achèvement, à partir du relevé de toute marque de chantier ou de travaux en cours (étage non fini, matériaux de construction entreposés, terrain vierge, chantier abandonné...). Si les constructions donnant sur les grandes avenues sont majoritairement abouties, on observe que 91 des 491 unités relevées sont des bâtiments non achevés. Ce paysage urbain laisse ainsi entendre que ce quartier est encore en mutation et ce, sous plusieurs formes (verticalisation, extension, rénovation...).

Au-delà de ce constat, partagé dans la littérature, je cherche ici à dresser un portrait de la ville à partir des matériaux de construction qui la constituent. Le premier fait, observé dans les rues de Khartoum et confirmé par plusieurs auteurs, est l'utilisation massive des matériaux terrestres – brique rouge, brique crue et *tīn* (boue séchée) – dans le bâti de la capitale, que ce soit pour les murs, le toit ou le recouvrement du sol. Dans un rapport national sur le logement et la pauvreté de 2016, le Bureau central des statistiques du Soudan montre que « la population soudanaise vit principalement dans des bâtiments à un étage. 34,1 % des ménages interrogés vivent dans des maisons d'un étage et construites en boue séchée, 23,5 % en briques et en ciment. »<sup>33</sup> (Central Bureau of Statistics, 2016, p. 38). Selon Marc Lavergne (1999), la maison soudanaise classique est en effet constituée de « murs de brique cuite entourant la cour et formant les bâtiments, les toits plats étant traditionnellement composés d'un mélange de boue séchée et de paille » (Lavergne, 1999, p. 153).

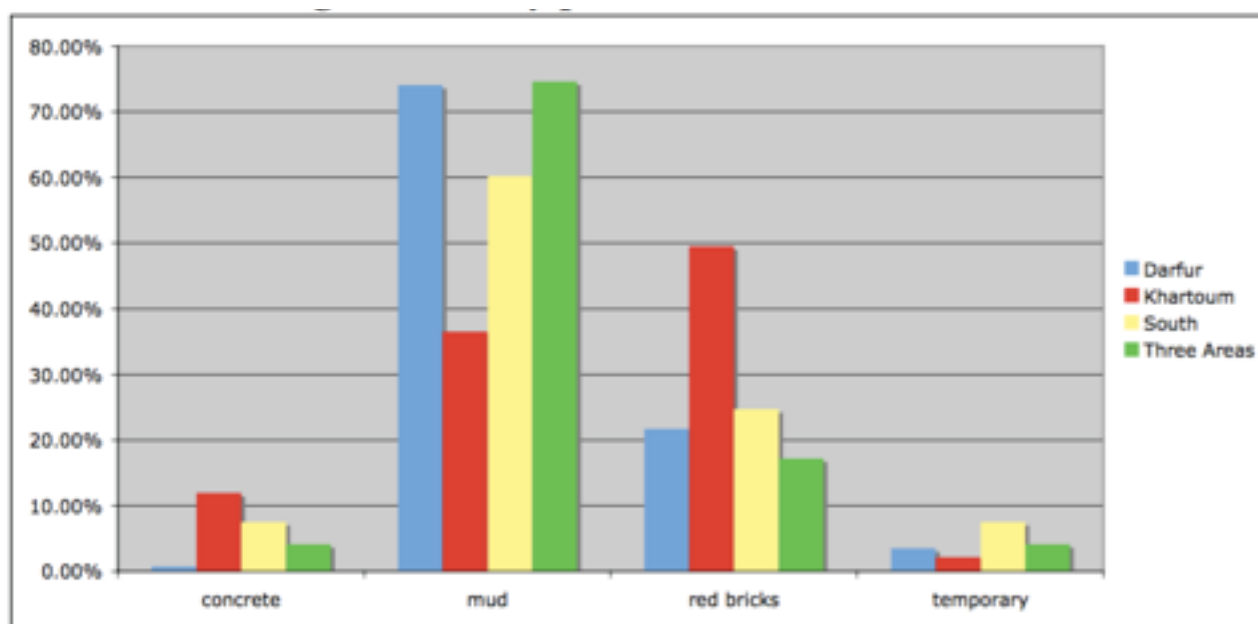


Figure 34 : Répartition des matériaux de construction en fonction de la localisation. © Jacobsen, 2008

<sup>33</sup> « The Sudan population mostly live in one-floor buildings. As much as 34.1 percent of all surveyed households are accommodated in one-floor-houses made of mud with 23.5 percent of the households in one-floor houses made of bricks and concrete » (Central Bureau of Statistics, 2016, p. 38).



Néanmoins, cette description générale, à l'échelle nationale, masque un grand écart entre les zones rurales, dominées par l'utilisation de la boue séchée et de la brique crue, et les zones urbaines, où les matériaux transformés, tels que la brique rouge ou le ciment, sont plus courants. Le graphique ci-dessus (Fig. 34) montre bien la distinction entre Khartoum, où la brique rouge domine, et les espaces ruraux comme le Darfour, où la boue séchée est largement plus utilisée (Jacobsen, 2008). Cette division se double d'une fragmentation intra-urbaine, au sein de Khartoum. Lors de son étude des bidonvilles dans la capitale soudanaise, dans le cadre d'un programme d'UN Habitat<sup>34</sup>, Galal El Din El Tayeb (2003) s'est intéressé à l'utilisation des matériaux et le nombre d'étages des bâtiments, en fonction de leur localisation dans l'agglomération – cœur, intermédiaire, périphérie (Fig. 35). La verticalisation très limitée du bâti (89,5 % de rez-de-chaussée) s'associe donc à une domination de la brique rouge et de la boue séchée : ils « constituent les matériaux de construction de 73 % de tous les espaces résidentiels et de 82,5 % des zones résidentielles périphériques »<sup>35</sup> (El Tayeb, 2003, p. 5). Ces chiffres sont représentatifs, selon l'auteur, du taux de pauvreté dans la capitale soudanaise, la brique et la boue séchée étant associés à des matériaux utilisés par les classes populaires, contrairement au ciment, principalement utilisé dans les quartiers centraux ou péricentraux. Le matériau est également un critère socio-économique au sein des espaces ruraux : « l'utilisation de brique et de ciment se répand particulièrement chez les riches ruraux. » (Abdulla et Abu Sin, 1991). Ce premier aperçu, qui place la brique rouge comme matériau le plus commun dans la construction de Khartoum, est confirmé par le relevé de terrain effectué dans le quartier de Deim, en mars 2020. Comme on le voit sur ces graphiques (Fig. 36 et 37), sur 491 bâtiments, 74 % sont construits en brique rouge et 76 % n'ont pas d'étage. Une table de corrélation entre ces deux variables montre que 80,9 % des

Materials	Core	Middle	Periphery	Total
Concrete	22	26.7	13	20.8
Bricks	37	42	36.2	36.3
Bricks & mud	5.7	5.7	11.3	6.2
Mud	22.8	13	35	30.2
Others	12.5	13	4.5	6.2

Source: Ali, 1999: 94

No. of floors	Core	Middle	Periphery	Total
Ground floors	88.3	82.0	95.0	89.5
Two floors	4.7	6.0	2.5	4.3
Three floors	4.0	8.0	1.4	4.5
Four	2.0	3.0	1.1	1.4
Over 4 floors	1.0	1.0	—	0.3

Source: Ali, 1999: 95.

**Figure 35 : Matériaux de construction et nombre d'étages à Khartoum en 1998. © El Tayeb, 2003**

<sup>34</sup> Agence de l'ONU pour le logement et l'urbanisme.

<sup>35</sup> « Bricks and mud constitute the building materials for about 73 per cent of all residences, and for 82.5 per cent of peripheral residential areas » (El Tayeb, 2003, p. 5).

bâtiments sans étage sont en brique rouge, ce qui confirme que le profil le plus récurrent est celui d'une maison construite en briques rouges et sans étage. La catégorie « hybride » désigne ici les constructions qui associent brique rouge et au moins un autre matériau permanent (brique *ḥarārī* ou parpaing de ciment).

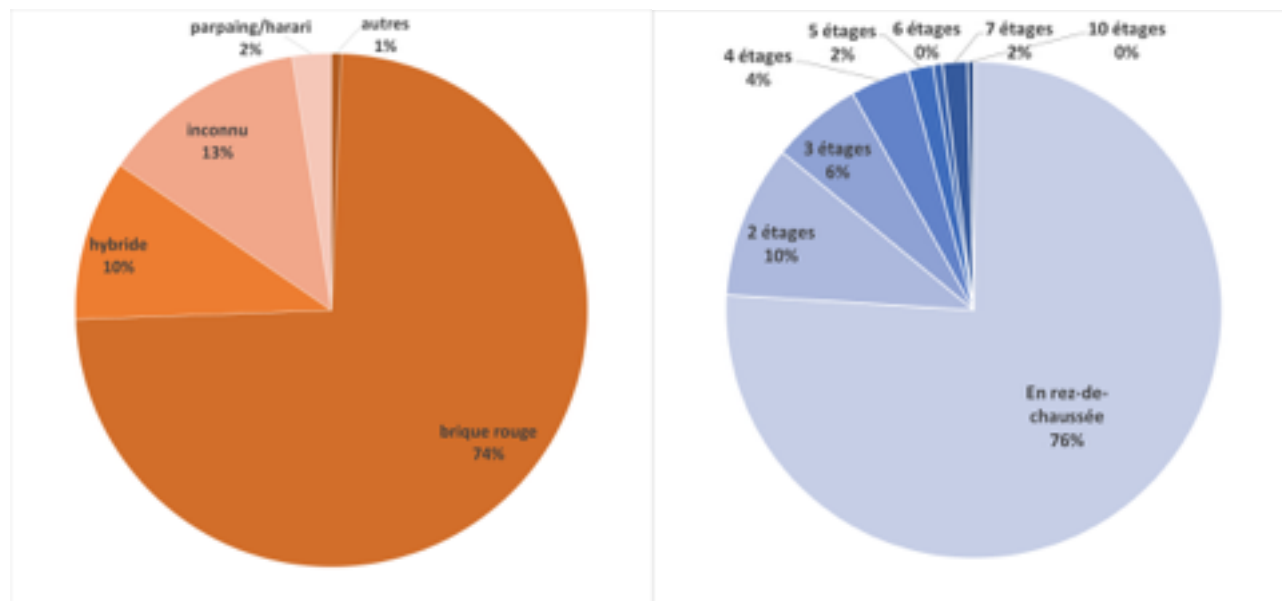


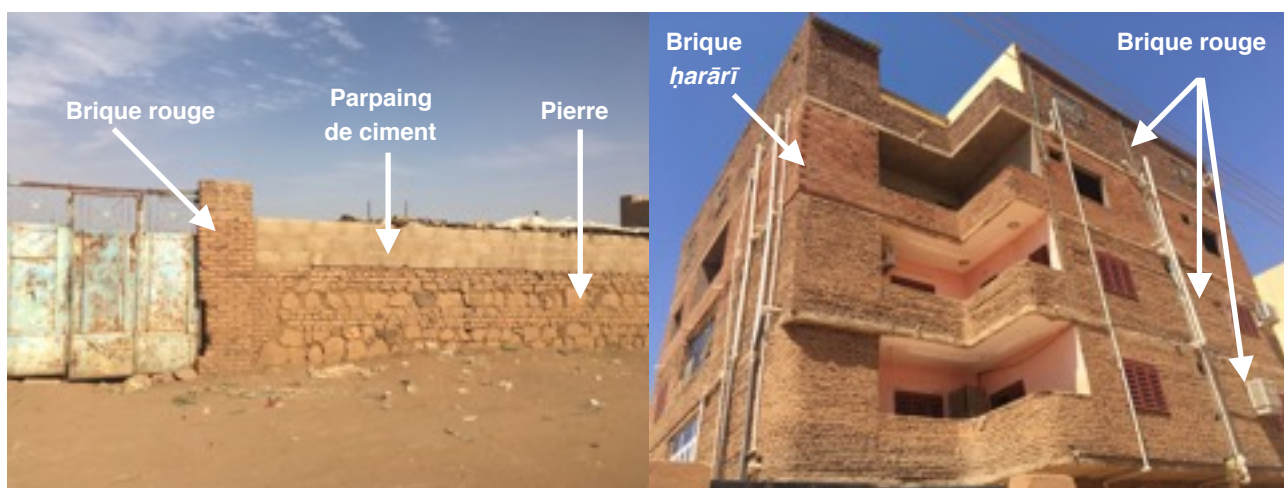
Figure 36 : Utilisation des matériaux de construction et nombre d'étages dans un quartier de Deim.  
© CPH, 2020

	brique rouge	hybride	parpaing/ <i>ḥarārī</i>	inconnu	autres	Total
<b>RDC</b>	0,809	0,091	0,021	0,059	0,008	1
<b>2 étages</b>	0,571	0,183	0,041	0,184	0	1
<b>3 étages</b>	0,586	0,034	0,034	0,310	0	1
<b>4 étages</b>	0,263	0,158	0,053	0,526	0	1
<b>5 étages</b>	0,750	0,125	0	0,125	0	1
<b>6 étages</b>	0	0,333	0	0,667	0	1
<b>7 étages</b>	0	0	0	1	0	1
<b>10 étages</b>	0	0	0	1	0	1

Figure 37 : Table de corrélation du nombre d'étages en fonction du matériau de construction utilisé.  
© CPH, 2020, RStudio

Une autre caractéristique du bâti observée à Khartoum, que ce soit dans les quartiers aisés ou plus populaires, est en effet la fréquente hybridation des matériaux de construction. À l'inverse de la hiérarchisation et la concurrence mises en avant par leurs vendeurs, il n'est pas rare de trouver un mur d'enceinte composé de briques rouges, de briques crues et de parpaings de ciment

superposés (Fig. 38), ou encore un immeuble dont le premier étage est en brique rouge, alors que le second est en brique *ḥarārī* (Fig. 39). Ces pratiques informelles, qui sont encore peu référencées dans la littérature, semblent être le résultat de logiques plus économiques et pragmatiques qu'esthétiques. L'utilisation du matériau dépend ici essentiellement de sa disponibilité et des moyens financiers du propriétaire. Mais il ne s'agit que d'hypothèses et l'analyse de la justification précise du choix de tel ou tel matériau par le résident reste ici à approfondir dans des travaux futurs.



**Figure 38 : Mur en brique rouge, parpaing de ciment et pierre à Wad Al Bakheet. © CPH, février 2020**

**Figure 39 : Hybridation de brique rouge et de brique *ḥarārī* à Al Mujahdeen. © CPH, mars 2020**

Plusieurs caractéristiques principales se dégagent donc de cette première approche du paysage urbain de Khartoum par le matériau de construction : l'abondance de chantiers en cours ou abandonnés, l'utilisation dominante de la brique rouge, l'hybridation des matériaux avec le recours croissant au parpaing de ciment ou à la brique *ḥarārī* ou encore la ségrégation sociospatiale de la capitale en fonction du matériau. C'est notamment cette dernière idée qu'il s'agit d'analyser plus en détail à travers un retour historique sur l'évolution du bâti à Khartoum depuis la période coloniale britannique.

*b. La classification des espaces résidentiels et la standardisation de l'utilisation des matériaux de construction : un héritage colonial réapproprié*

L'aménagement de Khartoum a été marqué par une succession de plans directeurs, dont l'application complète a été régulièrement remise en cause par des changements politiques ou par les transformations spontanées de la ville, dues notamment aux flux migratoires. Sans revenir dans le détail de l'ensemble de ces plans, dont le contenu a été décrit abondamment dans la littérature (Haywood, 1985 ; Hafazalla, 2008 ; Elkheir, 2017), il s'agit de montrer que cette histoire est

également liée à une évolution dans l'utilisation des matériaux de construction. Fondée en 1824 et faisant partie d'une organisation en trois villes distinctes après la période mahdiste (1885-1898), Khartoum ville est désignée comme capitale en 1898 par les Britanniques et fait l'objet d'un premier plan d'aménagement, le plan Mac Leans en 1910. Celui-ci donne un cadre à la première classification des espaces résidentiels, établie en 1909, appelée « The Town Building Regulation » (Arango, 2009), qui repose sur un objectif hygiéniste d'amélioration des conditions sanitaires des quartiers centraux de Khartoum, où résidaient les colons européens (Hafazalla, 2008). L'aménagement de ces espaces suit un plan en damier et a recours à la brique rouge comme principal matériau de construction, en particulier pour les bâtiments administratifs ou de prestige, comme l'université de Khartoum (Fig. 41), fondée en 1902. Tandis qu'Omdurman devient un espace principalement résidentiel, avec un fort pourcentage de maisons en brique crue, Khartoum ville et Khartoum nord sont plutôt caractérisés par des maisons en briques rouges, en ciment ou en pierre (Abu Sin, Davies, 1991b). Cette trame, où les *Deims*, « situés en dehors de la ville et loin du secteur de gouvernance coloniale, restent entièrement habités par des indigènes » (Arango, 2009, p. 20), est encore perceptible aujourd'hui, à la fois par le schéma orthogonal des rues du quartier de Souq Al Arabi et par le nombre de façades en brique rouge.

L'indépendance du Soudan, en 1956, ouvre une période d'une vingtaine d'années de « croissance maîtrisée », où « l'Etat se contente de maîtriser le foncier et d'allouer pour des sommes symboliques des lopins de terre de taille standard à ceux qui veulent s'installer » (Lavergne, 1999, p. 153). Cela



Figure 40 : Les trois villes au début du XXe siècle  
© Lavergne, 1997a



Figure 41 : Les murs en brique rouge de l'université de Khartoum © CPH, 17/2/20

s'associe à des opérations de re planification des quartiers périphériques, en particulier au sud de Khartoum ville, où 5 000 logements insalubres ont été détruits entre 1949 et 1952 et dont les habitants ont été relogés dans 8 000 lots plus au sud, dans ce qui est connu aujourd'hui comme Deim : « les principes de report des populations indésirables vers les marges et de requalification du sol au fur et à mesure de l'extension fonctionnelle de la métropole sont toujours en vigueur » (Denis, 2006, p. 27). Les anciens habitants des actuels Khartoum 2 et 3 y sont alors relogés (Casciarri, 2016). La brique rouge est encore largement utilisée dans ces espaces réappropriés, mais « pour les catégories supérieures, le béton armé [la] remplace de plus en plus » (Lavergne, 1999, p. 154). Deux plans d'aménagement, conçus par des cabinets d'architecte européens, Doxiadis en 1958 et Mefit en 1974, cherchent à encadrer la croissance urbaine de la capitale en encourageant une division fonctionnelle entre les trois villes : Khartoum ville pour l'administration, Khartoum Nord pour les industries et Omdurman qui représente la ville indigène, représentative d'une identité et une culture soudanaises. Les plans ultérieurs, Doxiadis 1991 et le Khartoum Structure Plan de 2008, tentent, avec moins de réussite, de se concentrer sur le contrôle des usages fonciers, l'enjeu du logement pour les nouveaux arrivants et la préservation des espaces naturels.

Classe	Taille minimale du lot	Standards minimums de matériaux de construction	Part maximale d'espace construit	Largeur des routes
Classe 1	500 m <sup>2</sup>	Permanents (briques, ciment, mortier)	2/3 du lot	10-40 mètres
Classe 2	400 m <sup>2</sup>	Briques, ciment, mortier, <i>gishra</i> (matériaux permanents à l'extérieur, briques crues à l'intérieur)	2/3 du lot	10-40 mètres
Classe 3	300 m <sup>2</sup>	<i>Gishra</i> , <i>galoose</i> (boue)	2/3 du lot	10-40 mètres
Classe 4 (disparue)	200 m <sup>2</sup>	Bois, carton, matériaux végétaux		20 mètres

**Figure 42 : Classification des espaces résidentiels à Khartoum.**  
**Traduit de Pantuliano et al., 2011. Adapté de Bannaga, 1996**

Le principe commun à l'ensemble de ces approches semble être celui du zonage résidentiel, qui repose en partie sur des critères de matériau de construction. La première classification, mise en place par les Britanniques avec le plan Mac Leans (1910), distingue ainsi quatre catégories, en fonction du matériau utilisé et du prix du foncier. Les deux premières recouvrent des bâtiments construits en brique rouge, en pierre – considérés comme les matériaux « permanents » –, alors que les constructions de troisième classe sont en boue séchée et que celles de la quatrième peuvent être



de n'importe quel matériau. L'ensemble des plans ultérieurs reprennent ce zonage dans les grandes lignes (Pantuliano et al., 2011), en l'adaptant aux évolutions de la capitale et en intégrant des critères de superficie, mais toujours en s'appuyant sur ce système « comme un outil de subdivision du foncier résidentiel » (Hafazalla, 2008). La classification des espaces résidentiels est en effet avant tout un outil de planification, ayant pour but d'attribuer aux bâtiments de chaque partie de l'agglomération des superficies et des matériaux de construction unifiés. Ce système produit ainsi une différenciation sociospatiale à l'échelle intra-urbaine (Fig. 43), qui repose sur l'organisation en trois villes et sur un gradient centre-périphérie au sein de celles-ci. Cette structure et la standardisation de l'utilisation des matériaux de construction qui y est associée sont toutefois en partie remises en cause par les transformations urbaines contemporaines de Khartoum, liées au boom du secteur de la construction dans les années 2000.



**Figure 43 : Carte de l'agglomération de Khartoum en fonction de la classification des espaces résidentiels.**  
© Pantuliano et al., 2011

*c. Plus haut, plus moderne : les transformations du bâti comme reflets de la métropolisation de Khartoum*

Il s'agit donc d'interroger la recomposition et la permanence de ces différents schémas directeurs, de cette classification des espaces résidentiels et de cette standardisation par les matériaux de construction dans le Khartoum contemporain. Deux transformations principales liées à l'utilisation des matériaux peuvent être identifiées : la promotion urbaine et sociale de quartiers de la troisième à la première classe ; la verticalisation et l'esthétique modernisatrice du bâti des espaces centraux.

Au-delà des hybridations observées, le passage de matériaux précaires (boue séchée, brique crue, carton...) à des matériaux permanents (brique rouge, ciment...) est en effet associé, dans les périphéries de la capitale, à une mobilité sociale et urbaine. Cette logique de

« durcification » (Choplin, 2019a) concerne aussi bien les quartiers les plus populaires, où « des consolidations sont le signe de formes indéniables de promotion urbaine » (Denis, 2005), que d'anciens villages ruraux gagnés par l'extension de l'agglomération, comme Al Gereif, Fittihab et Hilat Koko (Lavergne, 1999), ou des espaces périphériques devenus centraux ou péricentraux, comme Deim (Arango, 2009). Ce dernier est un exemple de la porosité entre les classes du système initialement mis en place par les Britanniques : « au sein de Deim, qui est classé comme quartier de troisième classe, on peut trouver des habitations qui, par leurs caractéristiques physiques, sont définies comme première et deuxième classes » (Arango, 2009, p. 23). Cette mutation physique du quartier est confirmée par un habitant interrogé sur place : « en 1948, on est passé à la brique crue, puis dans les années 1960, à la brique rouge » (entretien, 19 mars 2020). En tant que quartier de troisième classe, Deim était pendant la période coloniale principalement construit en boue séchée (*fīn*), peu résistante à la pluie. Mais les extensions successives de Khartoum et l'installation d'habitants plus aisés ont conduit à une hybridation des caractéristiques physiques du bâti. Si bien qu'aujourd'hui, la majorité des bâtiments sont en brique rouge et que le quartier est considéré, non sans une certaine fierté, comme appartenant à la première classe : « ici, on est dans la première classe, on est au centre de la ville. Au nord il y a Tuti, au sud il y a Sahafa »<sup>36</sup> (entretien, 19 mars 2020). Les deuxième et troisième classes sont désormais renvoyées vers Kalakla et Mayo, aux périphéries de l'agglomération de Khartoum.

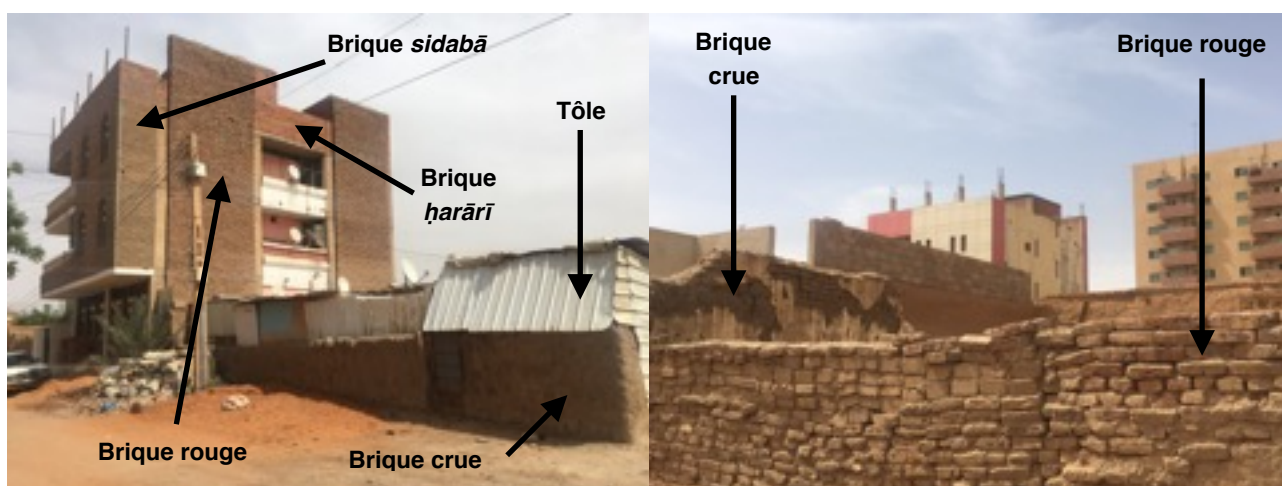


Figure 44 : L'hybridation des matériaux de construction à Deim. © CPH, 14/3/20

Mais cette requalification reste incomplète et le résultat visible en est la juxtaposition de matériaux de construction au sein d'un même quartier, visible dans les deux exemples ci-dessus : à

<sup>36</sup> L'île de Tuti est située à la confluence des deux Nil, en plein centre de la capitale, alors que Sahafa désigne le quartier au sud de Deim, entre le marché Sha'bi et la rue Hawa.

gauche, un immeuble de deux étages, en brique rouge et en brique *ḥarārī*, dont la façade recouverte par de la brique *sidabā* laisse à penser qu'il s'agit de ménages de classe moyenne, est voisin d'un logement construit en boue séchée et en tôle, d'un niveau bien plus modeste ; à droite, un paysage constitué, au premier plan, d'un mur à l'état d'abandon, fait en brique rouge et en brique crue, et au second plan, de deux bâtiments, plus modernes dans leur façade et dont le matériau de construction n'est pas apparent.

Ces recompositions font écho, plus généralement, au point de vue exprimé par Ali Mohammed Issa, responsable du département d'aménagement à la faculté de Géographie de Khartoum : « avant, il y avait une attention portée aux matériaux utilisés, en fonction de la classe d'espace résidentiel. Maintenant, il n'y a plus vraiment de coordination, on peut trouver tout type de matériau, dans tous les quartiers. Cela dépend surtout du choix de l'habitant. » (entretien, 9 mars 2020). Le choix individuel est montré comme plus déterminant que les plans d'aménagement et les systèmes de classification résidentielle théorique. Il s'agit pourtant encore d'un enjeu social et économique, comme le rappelle Hassan, habitant à Deim : « celui qui a de l'argent peut passer à la brique crue ou la brique rouge. » (entretien, 19 mars 2020).



**Figure 45 : Immeuble de plus de trois étages en chantier, principalement construit en brique *ḥarārī*. © CPH, 14/3/20, rue 41.**

La remise en cause générale de la classification des espaces urbains en fonction du matériau de construction peut en effet être nuancée par la permanence de facteurs économiques dans l'utilisation de tel ou tel matériau. Tout le monde ne peut pas se permettre d'acheter de la brique rouge, et encore moins de la brique *ḥarārī*. L'utilisation de ce dernier matériau, introduit dans les années 2000, pourrait ainsi être interprétée comme un signe d'une nouvelle promotion sociale, d'une « gentrification » du quartier et d'arrivée de nouvelles classes moyennes (Casciarri, 2016). Cette hypothèse du maintien d'une valeur sociale associée à un matériau et d'une fragmentation spatiale correspondante va à l'encontre d'un brouillage général de la classification des espaces résidentiels et doit être confirmée dans des enquêtes de terrain ultérieures.



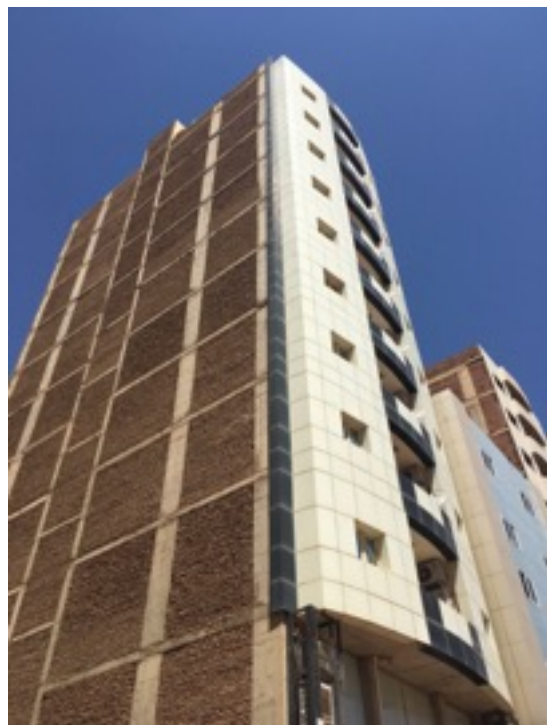


**Figure 46 : Villa à Al Taïf.**  
© CPH, 12/3/20



**Figure 47 : Villa à Al Mujahdeen.**  
© CPH, 2/3/20

Une autre transformation urbaine récente observable à Khartoum, liée au boom du secteur de la construction dans les années 2000, est le développement, dans les zones centrales, d'un bâti rappelant les quartiers d'affaires des capitales occidentales, et notamment caractérisé par sa verticalité et ses façades en verre. Les exemples les plus connus en sont la tour du 1<sup>er</sup> septembre, surnommée « tour Kadhafi<sup>37</sup> », qui abrite un hôtel de luxe et un centre commercial, ou encore le Friendship Hall, palais des congrès situé au nord-ouest de Khartoum (Sauloup, 2010). La rue 15 à Amarat, qui a fait l'objet de nombreuses rénovations et où les prix du foncier ont doublé entre 2005 et 2006 (Bartoli, 2006), ou encore les quartiers de luxe de Riyadh, Al Mujahdeen et Al Taïf,



**Figure 48 : Cacher le matériau en façade.**  
© CPH, 23/2/20, rue 15, Khartoum Ville

sont d'autres exemples de cette « nouvelle urbanisation » (*Ibid.*). Leurs points communs sont leur financement majoritairement étranger (chinois, libyen, saoudien...) et le souci qui y est donné à l'esthétique, sur le modèle urbain de Dubaï (Choplin et Franck, 2010) : « il faut renvoyer une image attractive afin de drainer les capitaux » (Bartoli, 2006, p. 71). Les villas (Fig. 46 et 47) et les tours sont donc les marqueurs visibles d'un urbanisme de façade qui repose en partie sur la nécessité de cacher le matériau de construction, à l'instar de cet immeuble de la rue 15, dont les briques rouges

<sup>37</sup> En raison de l'origine de son financement.

ne sont apparentes que sur ses côtés (Fig. 48). Permis par la fixation dans le bâti de capitaux étrangers, notamment en provenance des pays du Golfe (Bartoli, 2006), le développement du secteur de la construction dans les années 2000 semble avoir contribué à l'accentuation d'une différenciation sociospatiale. Celle-ci se complexifie toutefois par rapport au schéma d'un gradient centre-périphérie, avec l'apparition de quartiers périphériques attractifs pour les classes aisées. Les investissements se sont concentrés dans certains quartiers aisés ou de luxe, se matérialisant par des grands projets immobiliers, comme je le montrerai avec l'exemple d'Al Gereif Sharg.

L'ensemble de cette analyse de la circulation de la brique rouge dans l'agglomération du Grand Khartoum s'appuie sur une approche par la filière et le suivi du matériau. Les enseignements en sont multiples et permettent de nuancer l'image *a priori* d'un secteur artisanal et exclusivement domestique. Si la commercialisation de ce matériau ne dépasse pas les frontières nationales et que sa production fournit principalement des revenus à la population locale, cela ne signifie pas que cette filière n'est pas soumise à des facteurs internationaux, tels que l'évolution du prix du dollar, l'arrivée d'investissements étrangers ou l'introduction de nouveaux matériaux de construction. Le schéma initial identifiant une filière constituée de trois étapes principales est à compléter par l'interdépendance à d'autres ressources naturelles (bois, sable, granulat...), ou encore par l'influence des transformations urbaines de la capitale, et notamment sa métropolisation en cours. Ces variables rappellent que si la filière de la brique rouge s'inscrit spatialement à l'échelle locale, elle est directement liée à des enjeux aux échelles nationale et internationale. La compréhension de ce fonctionnement multiscalair est nécessaire à l'analyse des débats dont la production de la brique rouge fait l'objet depuis le début des années 2000, mais aussi de la circulation des discours environnementaux et du rôle des institutions publiques nationales et locales dans l'État de Khartoum.

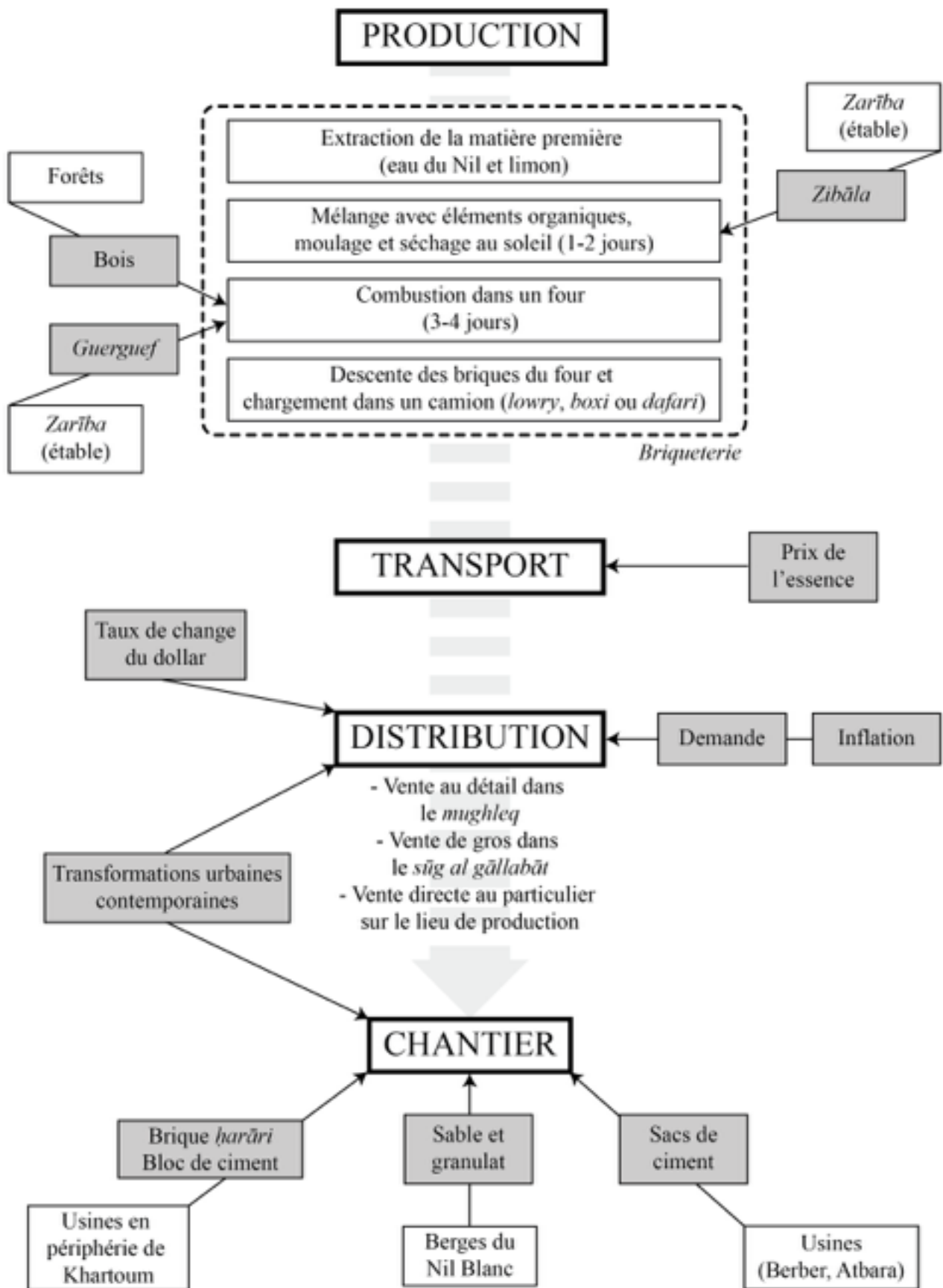


Figure 49 : La filière de la brique rouge à Khartoum : fonctionnement multiscalair et interdépendances.  
© CPH, avril 2020

## **Deuxième partie : L'éviction des briqueteries des berges du Nil : discours, enjeux et acteurs**

La description de l'ensemble des enjeux et acteurs qui constituent la filière de la brique rouge dans le Grand Khartoum a permis d'analyser l'inscription de cette activité productive dans l'économie locale, mais la compréhension de sa place dans la ville passe également par l'étude des procédures d'exclusion dont elle a fait l'objet. Entre 2005 et 2018, les autorités publiques sont en effet intervenues à plusieurs reprises et sur différents sites pour faire fermer les briqueteries et interdire la production de briques rouges sur les berges du Nil. Les ateliers de Jarafa, Shambat et Wad Al Bakheet ont cessé leur activité au moins entre 2016 et 2019 (entretiens informels, 25 février et 10 mars 2020). Avant de m'intéresser aux conditions concrètes de cette campagne d'évacuation et à la mobilisation locale qu'elle a provoquée, notamment à Al Gereif Sharg, il m'a semblé important de fournir des facteurs d'explication à cette politique d'évacuation. Qui en sont les acteurs ? Quels sont les arguments qu'ils mettent en avant pour justifier l'arrêt de l'activité ? Quel en est le réel objectif ? En m'appuyant essentiellement sur une série d'entretiens semi-directifs avec des employés d'administrations et des universitaires, mais aussi sur les données récoltées dans des décrets de lois, des articles de presse et des rapports institutionnels, je cherche ici à dépasser l'aspect strictement environnemental du débat pour le lier à un contexte plus large des restructurations urbaines en cours à Khartoum. Cette campagne d'interdiction des *kamā'in* est en effet à replacer dans la perspective d'une « dubaification » (Choplin et Franck, 2010) de la capitale, d'une circulation des discours internationaux sur le logement et la protection de l'environnement, et de la politique néolibérale d'un État aménageur (Jones et al., 2013), en coopération avec une élite économique soudanaise. Il s'agit ainsi d'analyser le cadre de ces évictions à l'échelle de l'agglomération de Khartoum, tout en montrant l'interdépendance avec des enjeux locaux, nationaux et internationaux.

### **1. Le consensus autour des conséquences environnementales et sanitaires négatives liées à la production de brique rouge sur les berges du Nil**

La dénonciation des dommages environnementaux et sanitaires causés par l'activité des briqueteries semble être partagée par tous, des journalistes aux institutions publiques, en passant par les universitaires et les organisations internationales. Tout en revenant en détail sur le contenu de

ces critiques, il convient d'identifier précisément ceux qui portent ce discours, les alternatives et recommandations qu'ils proposent et la remise en cause de l'ensemble de cette approche par d'autres acteurs, plus marginaux.

a. *La production de brique rouge, une activité nocive pour son environnement*

La question environnementale domine la littérature académique ou les articles de presse<sup>38</sup> traitant des briqueteries sur les berges du Nil à Khartoum. Plusieurs types de pollution sont associés à cette activité : pollution de l'air par la fumée qui émane des fours, de l'eau du fleuve par le rejet de déchets, et du sol par le creusement de grands trous qui déstabilisent la berge. Mais la dégradation environnementale principale dont font état les différentes analyses reste la déforestation, à laquelle participeraient grandement les briqueteries en utilisant le bois de chauffage comme combustible : « les industries de briques sont un agent préoccupant de la déforestation au Soudan et ce secteur pourrait être considéré comme l'un des facteurs qui affectent sérieusement l'environnement »<sup>39</sup> (Alam, 2006, p. 17). Un rapport de la FAO (2006) sur les politiques forestières au Soudan classe également la « coupe commerciale illégale de bois pour la production de briques » parmi les « causes les plus communes de déforestation » (p. 14), au même titre que l'expansion des champs agricoles au détriment des forêts. Cette activité contribue ainsi à un phénomène observé dès les années 1990 : « la zone sud de Khartoum, entre les Nil bleu et blanc, a perdu la majorité de sa couverture forestière naturelle » (Abdel Nur, 1991, p. 36). La déforestation est également associée à l'érosion des sols – « couper les arbres sur les berges du Nil bleu accélère l'érosion de la berge » (Fangama Abdalla, 2015, p. 801) –, mais surtout aux émissions de gaz à effet de serre (Alam, 2006 ; Alam et Starr, 2008). Un enjeu sanitaire de maladies respiratoires ou de cancers provoqués par l'inhalation des fumées issues des fours à brique est régulièrement mis en avant dans la critique de l'activité. Certains responsables de briqueteries reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes les conséquences négatives de la production de briques rouges à proximité d'espaces résidentiels : « Les docteurs disent que les enfants doivent aller vivre dans d'autres quartiers, de nombreuses personnes ont de l'asthme. » (entretien informel, Al Gereif Sharg, 5 mars 2020). Mais ils soulignent également l'importance économique de cette filière, le nombre d'emplois qu'elle fournit et

---

<sup>38</sup> La littérature académique consiste ici en une série de mémoires et rapports, écrits en arabe ou en anglais, par des auteurs soudanais ou étrangers. La plupart ont été consultés en ligne, quelques uns dans les bibliothèques de l'Université de Khartoum. Quant aux articles de presse (Annexe 3), ils sont tous issus d'une recherche par mots-clés effectuée sur le site [Sudan Akhbar](#) qui recense les publications de nombreux journaux soudanais.

<sup>39</sup> « brick making industries are acting as a serious agent of deforestation in the Sudan and this sector could be considered as one of the contributory factors that seriously affecting the environment » (Alam, 2006, p. 17).

« l'impossibilité d'éliminer les briqueteries comme a tenté de le faire le gouvernement » (entretien informel, 5 mars 2020). Les briqueteries sont en tout cas liées à la représentation générale d'une activité industrielle polluante, comme l'affirme un ouvrier rencontré à Khartoum 2 : « Les *kamā'in* ne sont pas ici [dans le centre-ville] car elles polluent beaucoup » (entretien informel, 3 février 2020).

Les premières recommandations énoncées par les rapports académiques et institutionnels, en réaction à ces conséquences environnementales et sanitaires, concernent le combustible et la proximité entre les ateliers et les habitations : « les ménages qui habitent près de la berge de la rivière sont exposés à la poussière et à la combustion de différents gaz » (Fangama Abdalla, 2015, p. 800). Un mémoire réalisé par un étudiant de la faculté de Géographie de l'université de Khartoum suggère, après une analyse technique des types de pollution provoqués par les briqueteries, de « construire des arbres autour des maisons », de remplacer le bois de chauffage ou de déménager les ateliers loin des zones résidentielles, pour protéger la population des émissions de CO<sub>2</sub> et des maladies respiratoires ainsi engendrées (Issa, 2013). Mais la lutte contre les conséquences négatives de la production de briques rouges doit aussi passer, selon cet auteur, par la mise en place d'une « loi environnementale pour réglementer tout nouveau projet » (*Ibid.*, p. 73).

De manière plus générale, l'application de ces recommandations de protection de l'environnement passe par la mise en place d'un cadre législatif. Celui-ci consiste essentiellement en des décrets environnementaux et un système de taxes, organisé par le Haut conseil pour l'environnement, qui s'appuie sur une loi votée en 2008 et mise à jour en 2015 (entretien, 19 mars 2020). Mais d'après un propriétaire de briqueterie, ces taxes et ces amendes, qui doivent compenser les dégradations environnementales liées à l'activité, sont trop lourdes : « ils nous prennent tout, il y a trop de taxes et d'impôts, cela nous dévore » (entretien informel, 6 mars 2020). Fangama Abdalla (2015)<sup>40</sup> appelle au contraire à un renforcement du cadre législatif et même à ce que les « permis de travail des briqueteries le long du Nil bleu soient suspendus » (p. 804). Un rapport du *Humanitarian Policy Group*, soutenu par l'Agence britannique pour l'aide au développement, critique quant à lui le manque d'application des lois sur l'environnement et résume la situation ainsi : « L'environnement le long du Nil a été déjà affecté par l'industrie de production de la brique, qui utilise du bois de chauffage pour faire fonctionner ses fours, ce qui provoque une pollution significative. (...) La législation pour protéger l'environnement existe. (...) Toutefois, la plupart des

---

<sup>40</sup> Chercheur au département de Botanique et d'Environnement du College of Forestry and Range Science, Sudan University of Science and Technology (SUST).

institutions responsables de lutter contre la dégradation de l'environnement ne sont pas en capacité d'appliquer la législation appropriée. »<sup>41</sup> (Pantuliano et al., 2011, p. 30).

La dénonciation des dommages environnementaux et sanitaires que le fonctionnement des briqueteries provoque concerne donc le combustible utilisé, la localisation des ateliers et le gaz à effet de serre émanant des fours. Ce discours est principalement porté par des acteurs académiques, soudanais (Abdalla et al., 2012 ; Issa, 2013 ; Kebir, 2014 ; Fangama Abdalla, 2015) ou étrangers (Alam, 2006 ; Alam et Starr, 2008), mais aussi par les organisations internationales. Une institution publique nationale, le Haut conseil pour l'environnement, a également été, entre autres, chargée de dresser des rapports sur la pollution engendrée par les briqueteries et de préparer des textes de loi. Ce large partage de la lutte contre les briqueteries au nom de la protection de l'environnement donne lieu à la recherche d'alternatives et à des appels à l'innovation, ce qui résulte essentiellement de l'appropriation locale de discours internationaux.

*b. Des organisations internationales aux propriétaires de briqueterie, la circulation du discours sur la protection de l'environnement*

La vision des briqueteries adoptée par les organisations internationales au Soudan consiste en une dénonciation des dommages environnementaux et sanitaires qu'elles provoquent, comme je viens de le montrer, mais aussi en la proposition d'innovations techniques et de matériaux alternatifs. Dans la continuité du rapport du *Humanitarian Policy Group* (Pantuliano et al., 2011), l'agence de l'ONU pour l'aménagement du territoire et la ville, UN Habitat, décrit une prise de conscience des conséquences négatives liées à la production de brique sur les berges du Nil : « après des milliers d'années de cuisson de briques sur des berges de fleuve, selon une méthode traditionnelle, il a été accepté que le processus soit nocif pour l'environnement et que c'est une source majeure de pollution de l'air dans les zones urbaines »<sup>42</sup> (UN Habitat, 2016, p. 28). L'activité est ici décrite comme ancestrale, nocive et inadaptée à la ville.

Mais UN Habitat ne se contente pas de constater les dommages collatéraux de la production de briques rouges, il promeut également, dans la plupart de ses publications (UN Habitat, 2012 ; UN Habitat, 2016 ; UN Habitat, 2018), un autre type de brique. Le « bloc de sol

---

<sup>41</sup> « The environment along the Nile has already been affected by the brick-making industry, which uses fuel wood to operate its kilns, resulting in significant pollution. (...) Legislation is in place to protect the environment. (...) However, most of the institutions responsible for combating environmental harm lack the capacity to enforce relevant legislation. » (Pantuliano et al., 2011, p. 30).

<sup>42</sup> « After thousands of years of baking bricks on river banks the traditional way, it has been accepted that the process is harmful to the environment and is a major source of air pollution in urban areas » (UN Habitat, 2016, p. 28).

stabilisé » (*stabilized soil blocks* ou SSB), similaire au « bloc de terre compressé et stabilisé » (*compressed stabilised earth block*), mis en avant par l'Unesco (Adam et Agib, 2001), est en effet présenté comme étant « respectueux de l'environnement, socialement inclusif et compétitif économiquement » (UN Habitat, 2012). Cette brique, dont la production nécessite un outillage important, mais pas de combustion, est le matériau de construction qui répond le mieux, selon l'ensemble de ces rapports, à l'impératif de durabilité. Elle permet de « redécouvrir le potentiel de la terre comme matériau de construction précieux et désirable »<sup>43</sup> (Adam et Agib, 2001, Préface), mais aussi de réduire les coûts de construction, de promouvoir l'emploi local et le développement rural, ou encore de réduire les importations. La comparaison avec la brique rouge est reprise par les auteurs qui s'attachent à montrer que le « bloc de terre compressé et stabilisé » demande « bien plus de main-d'œuvre que d'autres matériaux de construction similaires, comme la brique rouge »<sup>44</sup> (*Ibid.*, p. 66), défendant ainsi son intérêt pour les communautés locales. Le développement de l'utilisation de ce matériau entre dans une stratégie de promotion de technologies de construction qui n'utilisent pas le bois, tout en restant abordables financièrement et respectueuses de l'environnement (UN Habitat, 2012). Ces différentes organisations internationales associent ainsi la critique de la filière de la brique rouge à la mise en avant d'autres matériaux de construction, répondant mieux aux standards du développement durable (protection de l'environnement, développement local, compétitivité économique). Mais elles n'agissent pas de façon isolée et une coopération avec les autorités soudanaises apparaît à la fois dans la co-rédaction des rapports – le ministère de l'Environnement, de la forêt et du développement urbain avec UN Habitat (2016) – et dans l'objectif affirmé de ces travaux : les réflexions de l'Unesco sur le *compressed stabilised earth block* sont conçues comme un guide pour « les agences gouvernementales intéressées par des plans de logement à faible coût » (Adam et Agib, 2001, p. 65).

Cette approche de la brique rouge développée par les organisations internationales, en termes d'innovation technologique et de durabilité, est ainsi reprise et poursuivie par les acteurs académiques et institutionnels soudanais. Le premier type d'appropriation du discours sur l'environnement et les matériaux de construction passe par des références directes aux standards internationaux. Deux des mémoires universitaires consultés sur la brique rouge à Khartoum s'inscrivent dans cette logique, en rappelant par exemple les principes de la Déclaration de Rio

---

<sup>43</sup> « In recent years, however, the potential for earth as a valuable and desirable construction material is being rediscovered. » (Adam et Agib, 2001, Préface).

<sup>44</sup> « the small scale production of compressed stabilised earth blocks is much more labour intensive than that of other similar building materials such as fired clay bricks or concrete blocks. » (Adam et Agib, 2001, p. 66).



de 1992<sup>45</sup> (Kebir, 2014) ou en reprenant les définitions d'experts de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et de l'Union européenne (Issa, 2013). Il s'agit pour les auteurs de « s'accorder avec les revendications et critères acceptés à l'international » (Kebir, 2014). La critique des conséquences environnementales et sanitaires de la production de briques résulte donc d'une adoption de standards internationaux et débouche sur des expérimentations technologiques, dans un objectif de réduction de la pollution.

Au sein de l'Université de Khartoum, un institut s'est particulièrement distingué par ses recherches sur les matériaux de construction, et notamment la brique rouge : l'Institut de recherche sur les ponts et les routes (BRRI)<sup>46</sup>. Les travaux sur les caractéristiques techniques de la production de la brique rouge, initiés dès les années 1980, aboutissent en effet à la mise en place d'un programme intitulé « Développement de la brique rouge » (Aoud Allah, 2009). Celui-ci consiste en des tentatives de standardisation des moules à brique, de substitution des matières mélangées au limon du Nil (tiges de coton ou pétrole à la place de la *zibāla*), mais surtout de modification du combustible utilisé dans les fours. L'expérience, en 2012, d'un remplacement du bois de chauffage par du gaz est en effet confirmée par un des responsables de briqueterie à Al Gereif Sharg (entretien informel, 6 mars 2020). Le recours au gaz naturel, au lieu du bois ou du *guerguef*, dont la combustion est considérée comme très polluante, est au cœur du programme du BRRI, ce qui répond logiquement aux critiques générales de la pollution de l'air et de la déforestation causées par les briqueteries. Un employé du Haut conseil pour l'environnement, institution publique sur laquelle je reviendrai de façon plus approfondie dans la suite de ce mémoire, fait d'ailleurs le même diagnostic : « une des conditions pour que les briqueteries continuent de fonctionner est l'utilisation de gaz naturel à la place du bois ou du *guerguef* » (entretien, 19 mars 2020). Les débats sur le combustible sont ici représentatifs d'une approche strictement environnementale et technique de la production de la brique rouge. Les standards de durabilité imposent une innovation technologique, à laquelle est soumise l'autorisation de fonctionnement des briqueteries.

Mais ces discours sont adoptés par deux autres types d'acteurs, après les organisations internationales et les instituts universitaires soudanais : les producteurs de brique industrielle ou

---

<sup>45</sup> Le Troisième Sommet de la Terre, qui a lieu à Rio de Janeiro en juin 1992, définit le développement durable comme une priorité et lance un programme de lutte contre les changements climatiques.

<sup>46</sup> Le Bridge and Road Research Institute, ou *ma 'had bhūth albinā' wa alṭuruq*, est un institut indépendant au sein de l'Université de Khartoum, spécialisé dans les recherches sur les matériaux de construction, les œuvres de génie civil et la composition chimique des sols. Les données sur lesquelles je m'appuie à propos de cet institut ne sont que secondaires (références dans d'autres travaux académiques, brochures promotionnelles...) car je n'ai pas pu effectuer d'entretien avec le directeur du BRRI. La difficile prise de contact, ralentie par des demandes d'autorisation ou d'attestation officielle de ma position de chercheur, a finalement abouti à la rédaction d'une série de questions que j'ai transmises au directeur. Les réponses ne sont jamais arrivées, même si j'ai été invité à consulter certains travaux de recherche dans leur bibliothèque, ce que je n'ai pu faire par manque de temps.

*ḥarārī* et les habitants résidant à proximité des briqueteries. Sur son site internet, Zawaya Bricks, branche du groupe industriel Zawaya, affirme ainsi que le matériau qu'elle commercialise est « respectueux de l'environnement à toutes les étapes de sa production, à cause du fait qu'il n'y a pas de fumée émise pendant la combustion des briques, contrairement aux processus traditionnels utilisés ailleurs »<sup>47</sup>. (site de



**Figure 50 : La brique *ḥarārī*, un matériau « respectueux de l'environnement à toutes les étapes de sa production » © zawayagroup.com**

Zawaya Group). L'argument environnemental est ici à la fois réutilisé pour promouvoir un matériau industriel, montré comme durable, et discréditer les modes « traditionnels » de production, en l'occurrence les briqueteries sur les berges du Nil. La dénonciation des conséquences sanitaires négatives de cette activité est, elle, reprise par les habitants d'Um Doum, un village au sud d'Al Gereif Sharg, le long du Nil bleu. Le 23 avril 2017, ceux-ci ont en effet rédigé une lettre ouverte, publiée dans le journal *Al Soudan Al Youm*<sup>48</sup>, à l'attention du président, Omar el-Béehir. Ils l'interpellent notamment sur les nombreuses maladies, comme l'asthme, causées par les ateliers de production de briques rouges et demandent leur élimination. Selon eux, les briqueteries « assiègent » les habitations et constituent une catastrophe naturelle et sanitaire (Annexe 4).

Le discours de remise en cause de la production des briques rouges sur les berges du Nil, au nom du développement durable et de la santé, est ainsi adopté par une diversité d'acteurs, des organisations internationales à certains habitants de Khartoum, en passant par des instituts de recherche et des institutions publiques. Il repose à la fois sur l'analyse technique des dommages environnementaux et sanitaires de l'activité, sur la comparaison à d'autres matériaux, dont la production est montrée comme plus durable, et sur une opposition entre tradition et modernité. La nécessité de l'innovation technologique est ici associée à une volonté de modernisation, qui peut être identifiée à « des processus d'eupéanisation ou d'occidentalisation » (Seri-Hersch, 2012). La représentation générale de la production de briques rouges comme activité polluante s'inscrit dans un contexte plus large d'« appropriations locales de discours globaux sur la rareté de la ressource et le changement climatique » (Verhoeven, 2011). Les standards de durabilité sont formulés par des

<sup>47</sup> « It is also environmentally friendly at all production stages due to the fact that no smoke is released during brick burning contrary to traditional processes used elsewhere » ([www.zawayagroup.com/index.php/company/index/12](http://www.zawayagroup.com/index.php/company/index/12)).

<sup>48</sup> « Les habitants d'Um Doum présentent une lettre au président de la République pour l'élimination des briqueteries », *Al Soudan Al Youm*, 23 avril 2017, en arabe ([www.sudanakhbar.com/37157](http://www.sudanakhbar.com/37157)).

organisations internationales et repris par certains acteurs locaux, mais aussi remis en question par les opposants à l'arrêt du fonctionnement des briqueteries, qui critiquent une manipulation du « prétexte » environnemental pour parvenir à d'autres fins.

*c. Critiques et réappropriations du discours environnemental*

À la lecture de la lettre ouverte des habitants d'Um Doum, Ahmed Bakhit, un propriétaire de taille moyenne de briqueteries à Al Gereif Sharg, a rejeté ces plaintes en bloc, contestant les accusations de problème sanitaire : « Les gens qui habitent et travaillent ici en permanence ne sont pas malades, alors comment ça peut faire des dommages ? (...) S'il y a des gens qui sont malades à Al Gereif, désolé, mais ce n'est pas de la faute des briqueteries. » (entretien informel, 6 mars 2020). Mais ce responsable remet surtout en question l'honnêteté de cette lettre en affirmant qu'il s'agit de personnes qui ont intérêt par ailleurs à ce que les briqueteries ferment, comme des agents immobiliers qui voudraient récupérer les terres sur les berges du Nil. J'ai retrouvé le même genre de discours chez un locataire et vendeur de briques à Wad Al Bakheet, pour qui il s'agit de « personnes extérieures, qui ont peut-être des raisons de se plaindre, mais qui ont surtout des intérêts personnels en jeu » (entretien informel, 25 février 2020). Les arguments environnementaux et sanitaires pour justifier la fermeture des briqueteries sont ici considérés comme des prétextes, des moyens de manipulation. Ces personnes qui participent à la filière de la brique rouge reprennent d'ailleurs le même registre de justification pour défendre le matériau de construction dont ils vivent, en insistant sur ses composants : « La brique rouge est une amie de l'environnement, elle est complètement naturelle, elle est composée de boue, d'eau et de *zibāla*, c'est tout » (entretien informel, vendeur sur le marché Wad Al Bakheet, 2 mars 2020). Cela montre la réversibilité de l'argument environnemental, qui est à la fois mobilisé par les partisans de la fermeture des briqueteries et par ceux qui tentent au contraire de les défendre.

Au-delà de ces appropriations multiples d'un même discours par des acteurs qui s'opposent, l'approche technique et environnementaliste de la production de la brique rouge est remise en cause. Dans son mémoire sur l'histoire de cette activité à Al Gereif Sharg, Aoud Allah (2009), professeur à l'Institut des études africaines et asiatiques de l'université de Khartoum, critique ainsi le programme d'expérimentation mis en place par le BRRI. Selon lui, les tentatives d'utilisation du gaz comme combustible se sont soldées par un échec, pour des raisons techniques d'inadaptation aux fours, des questions financières, mais aussi par un manque de prise en compte de la dimension culturelle et historique du métier de la brique rouge (entretien, Aoud Allah, 4 mars 2020). À

l'opposé d'une vision qui aborde ce matériau selon des critères de qualité ou de durabilité, Aoud Allah s'intéresse plutôt à son lien « avec la production naturelle, sociale, économique et historique de son environnement » (Aoud Allah, 2009). D'après lui, la non-intégration des ouvriers à la réflexion, la volonté d'appliquer des techniques extérieures ou encore l'ignorance de l'importance économique de l'activité pour des quartiers entiers sont les composants d'une approche adoptée par les autorités locales pour justifier la fermeture des briqueteries, mais vouée à l'échec.

Le même type de critique est exprimé à propos du rôle des organisations internationales. Selon Rifaat O. Makkawi, avocat engagé dans une association de défense de ceux qui n'ont normalement pas accès à la justice, celles-ci n'abordent la question des briqueteries que dans ses dimensions environnementales et sanitaires et négligent les conditions de travail des ouvriers : « les agences de l'ONU ne s'intéressent pas aux droits de l'homme, elles veulent rester ici pour collecter des dollars ! (...) Ils ne parlent pas des vrais problèmes, les ouvriers veulent juste manger. »<sup>49</sup> (entretien, 12 mars 2020). Les arguments environnementaux sont ici considérés comme secondaires, ou en tout cas non prioritaires, par rapport à des enjeux sociaux et économiques. Le discours sur la nécessité de protéger l'environnement manque l'essentiel, selon cet avocat, et résulte de préoccupations déconnectées de la réalité des populations locales.

L'ensemble de ces remises en question de l'approche environnementale des briqueteries cherchent ainsi à montrer les contradictions internes et l'origine occidentale de celle-ci. Au-delà des doutes émis sur la « propreté » des usines de brique *ḥarāri*, les matériaux alternatifs à la brique rouge promus par les organisations internationales, comme le SSB, ne sont pas adaptés au contexte de l'agglomération de Khartoum, à la fois pour des raisons de résistance à l'humidité et de coûts de production élevés. De manière plus générale, la critique de la brique rouge peut être associée à des « récits sur la modernité, la durabilité et l'environnement » (Fry, 2013). En prenant l'exemple du secteur du ciment à Mexico, Matthew Fry montre « l'usage contradictoire des récits sur la durabilité environnementale » par les industriels qui cherchent à prouver la propreté de leur matériau de construction. Le discours environnemental, comme dans le cas de Zawaya Bricks, est mis au service de la défense d'un produit industriel, mais sans prendre en compte l'intégralité du cycle de vie du matériau, de l'extraction de la matière brute à sa consommation : « les entreprises ne se concentrent que sur la partie production » (*Ibid.*). Ce chercheur montre que la promotion du ciment est également liée à une idée de modernisation, le gouvernement mettant en avant la réinvention de Mexico par l'utilisation de ce matériau. Dans un article sur la modernité dans l'historiographie du

---

<sup>49</sup> « They don't care about human rights, they want to stay here and collect dollars ! (...) They don't talk about real problems, the workers just want to eat. » (entretien, 12 mars 2020).

Soudan, Iris Seri-Hersch (2012) rappelle qu'il s'agit avant tout d'une « catégorie d'analyse », d'un construit historique. Les notions de « progrès » et d'« industrialisation », que l'on retrouve ici dans les programmes de recherche sur la brique rouge, sont intégrées à des « processus de modernisation », eux-mêmes « identifiés à des processus d'eupéanisation ou d'occidentalisation » (*Ibid.*, p. 6).

L'intérêt de ces deux analyses est de rappeler que le discours environnemental n'est jamais neutre et qu'il s'agit de comprendre les logiques sociales et politiques qui y président. La production de la brique rouge est remise en cause au nom de la protection de l'environnement et de la population locale, mais l'inadaptation des alternatives suggérées, la prise en compte incomplète du contexte socio-économique de cette activité et la réversibilité de l'argument environnemental invitent à décaler la focale. L'enjeu serait moins les conséquences négatives de la production de briques rouges sur son environnement que la localisation des briqueteries, sur les berges du Nil, qui sont des espaces convoités pour les ressources qu'elles offrent et pour leur centralité. Il s'agit ainsi moins d'une question de pollution que d'appropriation du foncier, de fonction économique attribuée à ces berges ou encore de promotion de l'image de Khartoum à l'international.

## **2. L'évacuation des briqueteries, un enjeu d'aménagement néolibéral des berges du Nil**

Dans la justification de l'évacuation des briqueteries, l'argument environnemental apparaît secondaire par rapport à l'aménagement des berges du Nil et à l'exploitation de leurs ressources. La protection du milieu et de la population locale serait en effet un prétexte pour appliquer un plan d'aménagement structurel à l'échelle de l'agglomération, qui est lui-même à replacer dans le contexte de métropolisation de la capitale soudanaise. L'appropriation des berges dépend ici directement de choix de politique urbaine. Ces espaces doivent-ils être productifs ou récréatifs ? Quel *waterfront* (« front d'eau ») donner à Khartoum ? Il s'agit de montrer que la campagne de délocalisation des briqueteries aux marges de l'agglomération répond, malgré les discours de façade, à des enjeux d'aménagement du centre d'une capitale et de compétitivité économique plutôt que de développement durable.

### *a. Les débats sur la fonction idéale des berges du Nil*

Le premier débat porte sur la fonction à attribuer aux berges du Nil. À Khartoum, ces espaces, convoités pour leur sol fertile et irrigué, sont historiquement dominés par deux types

d'occupation : les briqueteries et l'agriculture. Ces activités passent en effet par une exploitation directe des ressources présentes sur les berges, et en particulier le limon du Nil bleu pour les briques et les eaux du fleuve pour les champs. J'ai d'ailleurs montré dans la première partie de ce mémoire que les deux fonctions pouvaient être imbriquées ou se superposer sur un même espace, selon la décision du propriétaire. Toutefois, les discours de justification de la nécessité d'éliminer les briqueteries des berges cherchent à dénoncer les dommages de la production de briques sur les champs à proximité, ou plutôt l'exploitation inadéquate des ressources du Nil. D'après un employé du Haut conseil pour l'agriculture, une agence rattachée au ministère de l'Aménagement et qui légifère sur les questions environnementales, « les briqueteries utilisent des ressources naturelles qui devraient servir à l'agriculture » (entretien, 19 mars 2020). Même vision chez un avocat, Adil Abdelghani<sup>50</sup>, qui dit faire partie « des gens qui sont contre les briqueteries par principe » (entretien, 3 mars 2020). Selon lui, il s'agit moins d'une question foncière que de la gestion des ressources naturelles : « Dans les briqueteries, les gens prennent la terre et cette terre est très riche, c'est un sol riche pour l'agriculture. (...) Ils prennent le sol de cet espace, qui est originellement fait pour l'agriculture » (entretien, 3 mars 2020.). L'avocat oppose ici la nécessité de la présence de champs sur les berges fertiles et limoneuses du Nil et le détournement de l'usage de ces ressources pour la production de briques. En s'inscrivant également dans la critique des dommages environnementaux liés à cette activité, il s'agit surtout pour lui de changer la fonction des berges. De la même façon, des travaux de recherche affirment que les briqueteries exploitent des espaces qui devraient être utilisés d'une autre manière : « un facteur particulier qui façonne l'usage du foncier urbain est l'expansion rapide des ateliers de briques rouges pour la construction de maisons qui se produit sur les sols agricoles les plus fertiles, le long des rives du Nil »<sup>51</sup> (Abdalla et al., 2012, p. 51). Les berges et leurs ressources font donc, selon ces auteurs, l'objet d'une concurrence entre deux activités distinctes.

Au-delà de montrer les conséquences négatives des briqueteries sur leur environnement, les promoteurs du rétablissement d'une fonction agricole aux berges du Nil mettent en avant la durabilité de cette activité. Il ne s'agit pas d'une simple dénonciation de la pollution provoquée par les briqueteries, mais d'une comparaison avec une exploitation agricole de ces espaces. L'avocat Adil Abdelghani affirme ainsi que « les briqueteries causent de nombreux dommages aux berges du

---

<sup>50</sup> <sup>50</sup> Avocat généraliste à la tête d'un cabinet d'avocats qui porte son nom et dont les bureaux sont situés dans le centre de Khartoum ville. L'objectif initial de cet entretien était de clarifier le fonctionnement de la législation foncière soudanaise, mais, à l'annonce de mon sujet, l'avocat a tenu à exprimer sa vision des briqueteries, comme étant une activité polluante, n'ayant pas à occuper les berges du Nil.

<sup>51</sup> « A particular factor shaping urban land use is the rapid expansion of red brick making for the construction of houses which occurs on the most fertile agricultural Gereif soils along the Nile banks » (Abdalla et al. 2012, p. 51).

fleuve », qu'elles les rendent plus vulnérables aux inondations, mais aussi qu'elles utilisent les ressources de façon non durable : « Cette terre, qu'elle ait été créée par la nature, Dieu ou qui que ce soit, elle ne peut pas être faite à nouveau. Elle n'est jamais renouvelable. Si vous épuisez cette ressource naturelle, vous transformez ce matériau – qui pourrait être utilisé par l'agriculture de façon durable – en briques, ce qui change complètement la qualité [de la terre], sa composition. Cela ne la rend plus bonne pour le but pour lequel elle a été créée.<sup>52</sup> » (entretien, 3 mars 2020). En d'autres termes, non seulement les briqueteries font de la terre une ressource non renouvelable, à usage unique, mais elles corrompent la qualité des ressources naturellement présentes. L'agriculture est en revanche définie comme une activité durable, qui repose sur une exploitation raisonnée et moins polluante des ressources. La conclusion de ce raisonnement est bien sûr « qu'il devrait y avoir une totale prohibition de l'usage [des berges] pour les briques » (entretien, 3 mars 2020). L'enjeu repose sur des considérations environnementales, mais il est bien fonctionnel. Dans ces discours, les berges du Nil sont destinées à l'agriculture, dont la vision semble d'ailleurs idéalisée, en ce qu'elle ne mentionne ni la potentielle utilisation de pesticides ni le rejet de déchets agricoles dans le fleuve.

Mais une troisième fonction, en dehors des briqueteries et de l'agriculture, prend de l'importance sur les rives du Nil, dans un contexte d'extension urbaine : la fonction résidentielle. Si les berges de Khartoum restent majoritairement agricoles, les dernières décennies ont témoigné d'une progression du bâti, à l'échelle de l'agglomération, au détriment de l'agriculture (Denis, 2006). Une logique d'exclusion des terres agricoles du devenir de la ville est ainsi discernable dans les plans d'aménagement successifs qui distinguent clairement les espaces résidentiels des espaces agricoles (Sauloup, 2010). Les berges sont ici mises en valeur moins pour leurs ressources naturelles que pour le cadre de vie qu'elles proposent. Elles font l'objet des convoitises foncières des promoteurs immobiliers qui y voient une occasion économique de valorisation résidentielle, voire récréative, comme je le montrerai de façon plus approfondie avec l'exemple d'Al Gereif Sharg et de la Blue Nile City.

L'évacuation des briqueteries ne se pose donc plus qu'en termes environnementaux, mais surtout fonctionnels. La concurrence pour l'occupation foncière des berges, entre cette activité, l'agriculture et l'extension résidentielle doit être résolue et régulée par les acteurs de l'aménagement. Les différents travaux qui discutent du devenir des berges les appellent en effet à

---

<sup>52</sup> « This clay, whether it is created by nature, God or whoever made it, can never be made again. It is never renewable. Whenever you exhaust this natural resource, you transform this material, that can be used in agriculture in a sustainable way, into bricks, which change totally its quality, its composition and makes it no longer good for the purpose it has been created for. » (entretien, Adil Abdelghani, 3 mars 2020).



prendre en compte les résultats de ces recherches, que ce soit pour préserver les sites naturels – « la localisation des sources de pollution devrait être faite avec attention » (Hafazalla, 2008) – ou pour les inciter à une approche durable de la ville – « pour un changement d’attitude parmi les décideurs vers un développement durable » (Hamid et Bahreldin, 2013). Le débat ne porte plus vraiment sur les conséquences environnementales de telle ou telle activité, mais plutôt sur les choix d’aménagement à l’échelle de l’agglomération, et notamment sur les politiques de délocalisation des fonctions productives à l’extérieur de la ville.

*b. Délocalisation des briqueteries à la périphérie de l’agglomération et promotion de la fonction récréative sur les berges*

La fermeture des briqueteries est un enjeu qui se pose donc en termes de fonction attribuée aux berges du Nil, mais aussi de localisation et de gestion de la proximité aux espaces résidentiels. La filière de la brique rouge à Khartoum présente en effet la particularité d’avoir de nombreux sites de production au sein de l’agglomération, parfois à quelques dizaines de minutes de son centre, à l’instar de l’île de Tuti, de Shambat ou encore d’Al Gereif Sharg (Annexe 14), qui est, lui, devenu un quartier péricentral avec la construction du pont Manshiya en 2005 (voir partie III). Dans d’autres contextes urbains, comme au Pakistan, on observe un « agglomérat rapide de briqueteries dans les banlieues de presque tous les centres urbains, pour faire face aux travaux de construction dans les grandes villes »<sup>53</sup> (Ishaq et al., 2009, p. 409). À Khartoum, la localisation centrale de nombreuses briqueteries crée, selon les acteurs publics et les aménageurs, un problème de cohabitation avec les zones résidentielles. La plupart des décrets consultés dans les archives de l’État de Khartoum (Annexe 2) associent directement l’élimination (*izāla*) des ateliers à la préservation des espaces urbains. Le décret n° 102 du 25 septembre 2012 invite ainsi à une coordination approfondie entre le ministère de la Santé, les localités (*maḥalia*) et le Haut conseil pour l’environnement sur plusieurs points, dont « l’élimination des briqueteries et l’arrêt de l’industrie de la brique dans les zones urbaines sur les berges du Nil. » (Annexe 2) La pollution engendrée par les briqueteries est considérée comme problématique, mais avant tout en raison de la localisation de ces activités, sur les berges du Nil d’une part, au sein de l’aire urbaine de l’autre. Le même discours se retrouve chez Ali Mohammed Issa, professeur et responsable du département de l’aménagement à la faculté de Géographie de Khartoum : « les briqueteries représentent un problème environnemental car elles sont proches des zones résidentielles » (entretien, 9 mars 2020).

---

<sup>53</sup> « In Pakistan, a big problem is the rapid conglomeration of the brick kilns in the outskirts of nearly all the urban centers to cope with the rapid construction work in big cities » (Ishaq et al., 2009, p. 409).

Cette délocalisation de la production de briques rouges à la périphérie de Khartoum est montrée comme inévitable par le même professeur – « ça va être difficile pour eux, avec le coût du transport, mais en même temps, c'est nécessaire » (entretien, 9 mars 2020).

Mais elle est également à replacer dans le contexte de l'aménagement d'une métropole et d'un rejet plus général des activités de production et fortement consommatrices d'espace en dehors de la ville. Cette politique est recommandée dès la fin des années 1970 par El-Sayed El-Bushra, dans *An atlas of Khartoum conurbation* (1976). Selon ce professeur au département de Géographie de l'Université de Khartoum, ces infrastructures, comme les zones militaires, l'aéroport, les gares, les bâtiments gouvernementaux ou les cimetières, « font souvent office d'obstacles sur le chemin du développement moderne » (El-Bushra, 1976). Les champs agricoles sont également considérés comme empêchant la croissance de la ville en ce qu'ils « couvrent la majorité des terres en face du front d'eau du Nil bleu » (*Ibid.*). L'occupation des berges par une activité de production est ici remise en cause et devrait faire l'objet d'une délocalisation en périphérie de l'agglomération, dans la mesure où « la distribution appropriée de l'usage du foncier devient cruciale pour la fluidité du fonctionnement de la conurbation »<sup>54</sup> (*Ibid.*). La priorité est ici d'éloigner les briqueteries, ou les fonctions de production de manière générale,

de l'agglomération, ce qui permet d'identifier un lien direct entre l'extension de la ville et la fermeture de ces ateliers. Cela donne lieu à des modèles d'aménagement où les activités industrielles sont exclues du devenir de Khartoum, comme dans l'article de El-Bushra et Hijazi (1995), où ils proposent de créer des villes industrielles en périphérie de l'agglomération (Fig. 51). Cette approche rappelle l'analyse de la distance croissante entre les sites d'exploitation ou de transformation des matières premières et l'espace urbain en expansion (Barles, 2008). L'apparente contradiction entre le développement d'une ville et l'éloignement

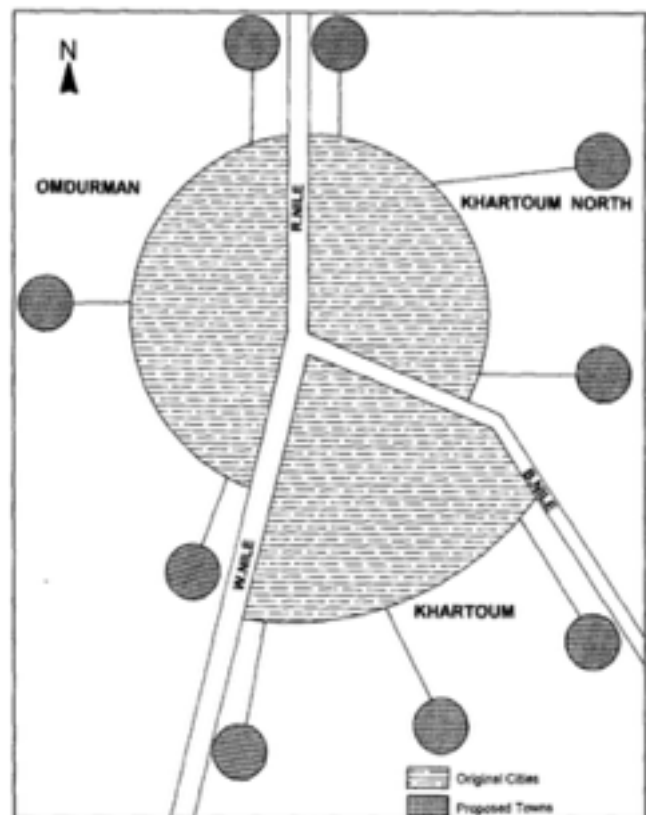


Figure 51 : Modèle d'aménagement proposé pour la région de Khartoum. © El-Bushra et Hijazi, 1995.

<sup>54</sup> « (...) the proper distribution of land use becomes crucial to the smooth functioning of the conurbation » (El-Bushra, 1976).

spatial des lieux de production des moyens de sa construction s'explique à la fois par le processus de métropolisation, qui consiste en une concentration des fonctions à haute valeur ajoutée et une mise à distance des activités consommatrices d'espace, et par une conception de la ville reposant sur des impératifs sanitaires de « nettoyage » des espaces urbains.

Le rejet des fonctions productives à distance des espaces résidentiels, qui passe par des campagnes violentes d'évacuation de ces infrastructures considérées comme indésirables, semble en effet résulter d'une définition hygiéniste ou néohygiéniste de la ville. L'hygiénisme désigne d'abord un « courant de pensée cherchant à imposer une régulation sanitaire dans le domaine du social et de l'urbain » (Espinosa, 2017, p. 173). Popularisé dans les capitales occidentales par le baron Haussmann et l'exemple de Paris, ce mouvement associe une opération technique d'aménagement des espaces urbains à « une composante morale interventionniste » (*Ibid.*). À Khartoum, il se manifeste dès les années 1990 par des interventions et des évacuations « sous couvert d'hygiène publique et de protection du caractère urbain de la ville » (Lavergne, 1997a). Autrement dit, et comme c'est le cas avec les briqueteries sur les berges du Nil, la délocalisation périphérique forcée des fonctions productives indésirables ou désignées comme polluantes renvoie à la volonté de « nettoyer » la ville, mais aussi de la délimiter. Une des missions de la Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries, fixées par le décret n° 140 du 4 septembre 2011, est la « définition des limites de la zone urbaine dans l'État de Khartoum et l'arrêt immédiat de l'activité des briqueteries en son sein » (Annexe 2). Le rejet de l'activité polluante et nocive pour la population, qui résulte donc d'une approche hygiéniste classique associant la ville, le propre et la santé, s'opère dans un même mouvement de définition de ce qu'est et n'est pas l'urbain. Mais selon Horacio Espinosa (2017), l'hygiénisme contemporain, tout en continuant à « générer des cultures de contrôle de l'espace urbain », « porte aujourd'hui de nouveaux masques » (p. 174). Il substitue ainsi à une approche sanitaire de la ville une conception qui associe le propre à l'ordre et au beau (*Ibid.*).

Malgré le discours de certains sur la nécessité de rétablir un usage agricole des berges du Nil, l'évacuation des briqueteries, dans la plupart des analyses et plans d'aménagement, doit se faire au bénéfice de la fonction résidentielle ou récréative. Il s'agit non seulement de relocaliser en périphérie une activité vue comme polluante, nocive et non-urbaine, mais aussi de promouvoir une valorisation esthétique des rives du fleuve. Le passage du productif au résidentiel, ou le progrès des zones de logement au détriment des espaces agricoles et industriels, est constaté plus largement dans l'agglomération de Khartoum (Denis, 2006). Mais, dans le cas spécifique des berges du Nil, il s'inscrit dans une double logique de « préservation des sites au cadre naturel distinctif » (Hafazalla, 2008) et de mise en avant du cadre de vie qu'offrent ces espaces. L'ensemble des éléments

constitutifs de cette approche, de la nécessaire délocalisation en périphérie des activités considérées comme nuisibles et polluantes à la conception hygiéniste de la ville, en passant par la promotion de la fonction récréative, sont résumés par UN Habitat : « les infrastructures de production de la brique doivent être délocalisées à distance des rives du fleuve pour que celles-ci soient utilisées pour les loisirs et les autres fonctions urbaines »<sup>55</sup> (UN Habitat, 2016, p. 30). Cette transformation des berges du Nil doit donc être mise en perspective par rapport à l'aménagement d'une ville en cours de métropolisation, mais aussi dans un contexte de mise en concurrence des espaces urbains, qui conduit à faire de Khartoum la vitrine du Soudan à l'international.

c. *La délocalisation des briqueteries comme conséquence de la métropolisation de Khartoum*

Le phénomène de métropolisation se décline, dans le contexte des villes du Moyen-Orient, en plusieurs processus corrélés. Au-delà des débats sur l'appartenance de Khartoum et du Soudan à cette région, les similarités avec les dynamiques urbaines décrites par Christian Steiner et Steffen Wippel (2019), à propos du Caire, de Dubaï ou des villes du Maghreb, sont nombreuses. Ils identifient notamment quatre *megatrends* dans l'évolution de ces espaces :

- la « dubaïification », qui repose sur la mise en place de projets de grande ampleur et de « visions », sur le modèle appliqué et promu par Dubaï (Émirats arabes unis).

- le « *worlding* », défini par Raffael Beier, dans le même rapport, comme « l'aspiration des villes émergentes à une urbanité de classe mondiale, une notion subjective, constamment négociée et mouvante »<sup>56</sup> (Beier, 2019, p. 30). Ce processus contribue à une compétition accrue entre les villes.

- la néolibéralisation, qui fait référence à la réduction du rôle de l'État à ses fonctions régaliennes, avec l'abandon des services publics au profit d'acteurs privés dans de nombreux secteurs.

- le « *place branding* », qui vise en particulier à « créer et disséminer des images attractives, politiquement, économiquement et culturellement »<sup>57</sup> (Steiner et Wippel, 2019, p. 7).

---

<sup>55</sup> « Brick making facilities obviously need to be relocated away from the river banks so that they could be used for recreation and other urban functions » (UN Habitat, 2016, p. 30).

<sup>56</sup> « (...) aspiration of emerging cities to a subjective, constantly negotiated, and changing notion of what is urban world class » (Beier, 2019, p. 30).

<sup>57</sup> « (...) create and disseminate politically, economically, and culturally appealing images » (Steiner et Wippel, 2019, p. 7).

Selon ce rapport, publié par *Middle East-Topics & Arguments*, ces dynamiques recouvrent donc une part importante des transformations urbaines en cours dans les villes d’Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Malgré l’embargo américain à partir de 1997 et les sanctions internationales, qui ont eu pour conséquence la diffusion d’une représentation du Soudan à l’écart de ce type de logiques, et de la mondialisation en général, l’agglomération de Khartoum n’a pas échappé à ces processus, qui se traduisent donc essentiellement par des stratégies de compétition interurbaine à l’échelle grande régionale et internationale. Dès 2003, Galal El Din El Tayeb constate en effet que « la situation socio-économique actuelle est principalement affectée par le processus de mondialisation et par les politiques de libéralisation désormais adoptées » (El Tayeb, 2003, p. 2). Le régime d’Omar el-Béchar a entrepris de nombreuses mesures de libéralisation de l’économie et d’ouverture aux investisseurs internationaux (Marchal et Osman, 1997 ; Dagdeviren et Mahran, 2004 ; Chevrillon-Guibert et Deshayes, 2019) et ce, dès la fin des années 1990, avec le renouveau de l’exploitation pétrolière nationale. L’insertion du Soudan à la mondialisation s’est principalement opérée à travers le soutien des monarchies du Golfe et les collaborations avec la Chine, mais les relations avec les institutions internationales (ONU, FMI, Banque mondiale) n’ont jamais été complètement interrompues. Des partenariats économiques ont également été maintenus avec les puissances occidentales, telles que la France et l’Allemagne, intéressées par les ressources du pays (or, pétrole...).

L’évacuation des briqueteries et les projets d’aménagement des berges du Nil à Khartoum s’inscrivent dans ce contexte. Les impératifs de compétition interurbaine et de promotion de l’image de Khartoum à l’international se sont traduits directement sur ces espaces par une politique d’exclusion des fonctions productives au profit d’un usage récréatif et résidentiel, comme je l’ai montré précédemment, mais aussi par de grands projets immobiliers, visant à doter la capitale d’un *waterfront* de classe mondiale. Même si elle n’a jamais vu le jour, en raison de l’opposition locale, sur



Figure 52 : Projet de la Blue Nile City.  
© Al Bader Group, 2007

laquelle je reviendrai de façon plus approfondie dans la troisième partie de ce mémoire, la Blue Nile City, conçue par un cabinet d'architecture koweïtien, Al Bader Group (Fig. 52), était supposée remplacer les briqueteries d'Al Gereif Sharg. Au-delà de l'évacuation forcée de celles-ci, ce projet, défini comme un « développement résidentiel et commercial planifié et autosuffisant au cœur de Khartoum » (site Al Bader Group<sup>58</sup>), illustre à la fois la « dubaïification » et le « *worlding* » qui ont marqué les années 2000 dans la capitale soudanaise. Le type de clients ciblé par le cabinet d'architecture en est d'ailleurs significatif : « Le projet BNC est un développement unique prévu pour répondre aux besoins urgents des expatriés soudanais, travaillant à l'étranger, et de la classe moyenne/haute à Khartoum »<sup>59</sup> (site Al Bader Group). Il s'agit bien ici d'aménager sur les berges du Nil un espace résidentiel, commercial et récréatif à destination des couches les plus aisées et internationalisées de la société soudanaise.

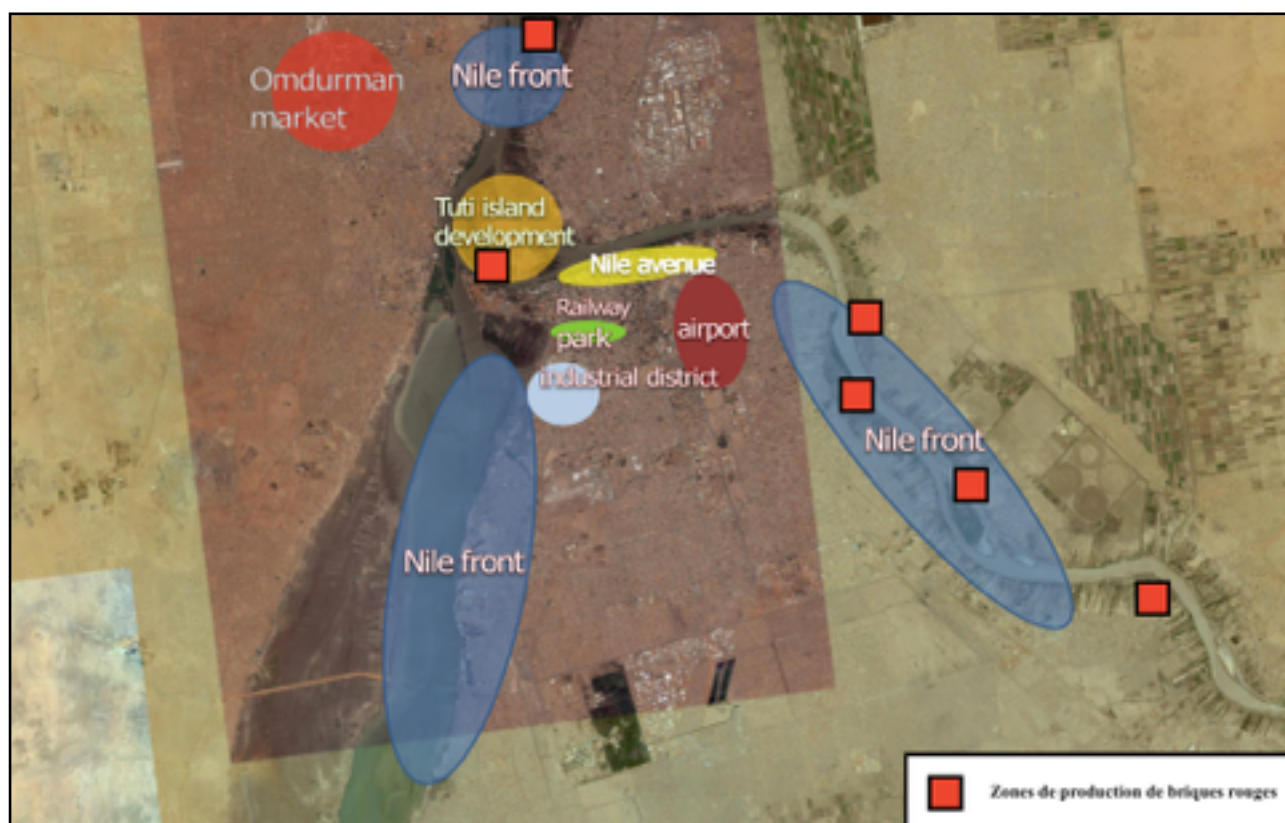


Figure 53 : Zones d'action du Khartoum structure plan (annoté). © Mefit, 2009

Le *Khartoum Structure Plan* (KSP) de 2009, préparé par un cabinet d'architecture italien, Mefit, en collaboration avec le Ministère de l'aménagement et du développement physique, reflète également le rôle de vitrine de Khartoum à l'international attribué aux berges du Nil.

<sup>58</sup> [al-bader.com/projects.html](http://al-bader.com/projects.html)

<sup>59</sup> « The BNC Project is a unique development planned to meet the dire needs of professional Sudanese expatriates working overseas and upper/middle class Sudanese in Khartoum » (site Al Bader Group).

L'aménagement récréatif de celles-ci, mettant en avant leurs caractéristiques naturelles et leur paysage distinctif, est au cœur du KSP : « les bâtiments non patrimoniaux, les ajouts et les cabanes de construction doivent être supprimés au profit de parcs publics et de la piétonnisation des berges du Nil »<sup>60</sup> (Mefit, 2009). Les préoccupations environnementales sont ici dépassées par un objectif de promotion esthétique des espaces de berge, à laquelle la fumée émanant des briqueteries ne correspond pas. Il s'agit en effet d'éliminer tout marqueur visuel en contradiction avec la construction d'une métropole moderne, à l'instar des charrettes tirées par des animaux, utilisées par les chiffonniers du Caire pour collecter les déchets (Florin, 2010 ; Meyer, 2019). Appliquée en partie au nord de Khartoum ville et autour du pont Manshiya, où l'on trouve de nombreuses infrastructures de loisirs et de consommation, cette vision des berges du Nil renvoie à la volonté de créer un « paysage culturel » propre à Khartoum, pour limiter à la fois la « ruralisation de la capitale » et l'extension rapide des espaces construits (Refaat, 2015). L'ensemble de ces projets d'aménagement des berges du Nil, qui intègrent tous le remplacement des briqueteries et des champs agricoles par des espaces résidentiels et récréatifs, correspond ainsi à la mise en avant d'une image moderne et attractive de la capitale soudanaise, s'inscrivant elle-même dans un urbanisme de « vision ».

La mise en place de ces berges vitrines relève de politiques néolibérales et d'un processus de « dubaification » qui s'appliquent à l'agglomération de Khartoum. Ces transformations comprennent la construction de nombreux ponts au début des années 2000, majoritairement financés par des investisseurs chinois, comme le pont Manshiya, mais aussi d'hôtels de luxe et des sièges de grandes entreprises (Denis, 2006). La concentration de services, d'activités à haute valeur ajoutée et de fonctions récréatives au cœur de l'agglomération reflète la métropolisation en cours de la capitale. L'importance de l'image de la ville et du design urbain (Kateik et Hassan, 2015) correspond également à la définition d'une « vision alternative », à l'horizon 2030, qui « vise à maximiser les atouts naturels [de Khartoum], à enrichir son image urbaine et à proposer des mesures de sauvegarde de ses qualités environnementales uniques »<sup>61</sup> (Hamid et Bahreldin, 2014, p. 35). Ce programme, décrit ici par deux chercheurs de la faculté d'architecture de l'université de Khartoum, associe directement protection de l'environnement et amélioration de l'image de Khartoum à l'international. Un des atouts de la capitale soudanaise dans la compétition interurbaine à l'échelle du Moyen-Orient réside dans ses espaces naturels préservés, et en particulier les berges

---

<sup>60</sup> « (...) non heritage buildings, additions and constructional shacks shall be removed in favour of public parks and pedestrianisation along the Nile front embankments » (KSP, 2008).

<sup>61</sup> « (...) aims to maximize its natural assets, to enrich its urban image and to propose measures to safeguard its unique environmental qualities » (Hamid et Bahreldin, 2014, p. 35).



du Nil, qui doivent donc être vidées de toute activité représentant une pollution, réelle ou seulement visuelle. Mais ces efforts pour embellir la ville sont également justifiés par la promotion politique du régime d'Omar el-Béchar. Par la construction et la rénovation de jardins et d'espaces verts, il s'agit de faire de Khartoum « une vitrine attrayante de la nouvelle idéologie » (Lavergne, 1999, p. 157). L'attraction des investissements étrangers, la fixation des capitaux et la centralisation du développement urbain sur la capitale entrent dans une stratégie de revendication d'un statut international, pour en faire la vitrine de « l'islamisme pragmatique »<sup>62</sup> (Choplin, 2006 ; Sauloup, 2010). L'ensemble de ces discours et de ces projets d'aménagement sont en effet portés par des acteurs spécifiques, et en particulier l'État qui, dans un contexte autoritaire, s'affirme comme « un des principaux acteurs des métamorphoses urbaines » (Choplin et Franck, 2010, p. 4).

### **3. De l'État aux *jallabas*<sup>63</sup>, la mobilisation contre les briqueteries comme enjeu économique et politique**

Après avoir décrypté l'argumentaire environnemental appliqué au conflit autour des briqueteries et montré qu'il s'agissait surtout d'un discours masquant les ambitions d'aménagement des berges du Nil, dans un contexte d'internationalisation de Khartoum, je m'attacherai ici à décrire le système des acteurs impliqués dans cette campagne d'évacuation. L'ensemble de ces discours et études sur les conséquences environnementales et sanitaires négatives des briqueteries sur leur milieu et sur la population à proximité aboutit en effet sur des mesures concrètes, des amendes et des évacuations. En partant de la prégnance de l'acteur étatique, j'analyserai donc la diversité de ceux qui ont organisé ou participé à la fermeture des briqueteries ou qui, du moins, en tiraient profit.

#### *a. L'acteur étatique au cœur de l'aménagement de la capitale*

La première représentation de l'État qui apparaît dans le discours des propriétaires des briqueteries est celle d'un acteur autoritaire, interventionniste et qui utilise la violence pour réprimer les oppositions : « le gouvernement de el-Béchar, ils sont venus ici avec leur bulldozer et ils ont tout cassé » (entretien informel, responsable de briqueterie à Al Gereif Sharg, 16 février 2020). Les

---

<sup>62</sup> Le régime d'Omar el-Béchar a en effet opéré un tournant idéologique avec l'éviction en 2001 d'Hassan Al Turabi, qui avait créé le Front national islamique (FNI) en 1985, principal parti politique à partir de 1989. Les islamistes au pouvoir maintiennent un discours de façade militant, mais ils sont contraints d'être plus conciliants avec leurs opposants, en signant par exemple l'accord de paix de 2005 avec le Sud du pays : « ils continuent à croire ou à faire croire qu'ils sont islamistes, alors qu'ils savent pertinemment qu'ils ne peuvent plus tenir pareil langage. » (Choplin, 2006, p. 200).

<sup>63</sup> Pour le terme de *jallaba*, voir note 24 p. 37.

campagnes d'éviction de ces ateliers des berges du Nil, qui ont conduit à l'arrêt partiel de la production de briques à Khartoum, entre 2016 et 2019, traduisent la présence d'un État qui recourt à la violence « comme mode de régulation de la croissance urbaine » (Lavergne, 1997a). Cette violence est également financière en ce que l'État est perçu comme « celui qui nous prend tout, qui nous mange » (entretien informel, responsable de briqueterie à Al Gereif Sharg, 6 mars 2020). La lettre ouverte des résidents d'Um Doum pour appeler le président à faire cesser l'activité des briqueteries à proximité de leur domicile indique également, en creux, le contrôle de l'acteur public sur la ville et ses habitants.

Mais l'État ne se résume pas à une structure sécuritaire et autoritaire et il faut prendre en compte son importance en tant que « premier acteur des transformations urbaines » (Choplin et Franck, 2010). Sa présence dans la ville ne se manifeste pas uniquement par des interventions violentes de la police pour évacuer des espaces ou relocaliser des populations, mais aussi par des politiques urbaines et des grands travaux. L'État s'affirme en effet également comme « État aménageur » (Jones et al., 2013), à l'origine de la construction de nombreux édifices ou infrastructures de transport, en partenariat avec des investisseurs étrangers. Cette capacité de contrôle sur le développement de l'agglomération repose sur la puissance économique croissante de l'appareil sécuritaire étatique dans les années 2000 (Chevrillon-Guibert et Deshayes, 2019). Malgré la logique ultralibérale du régime et le désengagement apparent de l'acteur public (Lavergne, 1997b), des travaux ultérieurs ont montré que la libéralisation de l'économie et de l'urbanisme a plutôt abouti à une reconfiguration du rôle de l'État et de la nature de son emprise sur la ville : « les évolutions de la gestion du commerce de rue et de l'approvisionnement en eau, ces vingt dernières années, ont permis le redéploiement de l'État dans la capitale soudanaise » (Crombé et Sauloup, 2016, § 35). En interrogeant « les liens entre pouvoir autoritaire et espace urbain », ces auteurs remettent en cause la représentation d'un gouvernement violent et autoritaire. Celui-ci a tendance à accroître son contrôle sur les espaces urbains, mais moins à travers des expulsions violentes que des mesures de libéralisation du secteur informel par exemple : « La réduction du contrôle par la violence brouille la perception, pour les citoyens, de l'illégitimité de l'autorité de l'État, qui pouvait d'ailleurs partiellement définir son autoritarisme » (*Ibid.*, § 36). Dans le cas des briqueteries, il semble en effet que la violence ait été utilisée en dernier recours, pour mettre fin à des mouvements de résistance locale. Le retrait des permis de travail, l'augmentation des taxes et les contrats de compensation foncière ont été les premières mesures de l'État pour s'appropriier les berges du Nil à Khartoum. Cela constitue une autre forme de violence, mais qui relève plutôt d'un déploiement dans l'espace urbain d'un acteur public tourné vers l'attraction des investisseurs étrangers.

Cette association d'autoritarisme et d'urbanisme néolibéral (*Ibid.*), qui caractérise l'État soudanais dans les années 2000 et 2010, est complétée par une forte centralisation politique et économique, au profit de l'État de Khartoum. Malgré un système fédéral, le pays est en effet marqué par « la confiscation de la représentation politique du fait de quelques ethnies de la vallée du Nil et du Nord, [et par] l'extrême injustice dans la redistribution régionale des richesses et de l'offre de services » (Denis, 2007, p. 152). Ces inégalités interrégionales et la domination de la « capitale du capitalisme » (Choplin, 2006) s'expliquent en partie par l'accaparement des revenus issus de la rente pétrolière par Khartoum. La macrocéphalie de celle-ci participe d'ailleurs « de la légitimation et l'affirmation de l'État » (Sauloup, 2010) pour centraliser le développement urbain et y concentrer la fixation des capitaux étrangers. Ces rapports inégaux se manifestent directement au niveau fédéral, à l'instar de la compétition économique et territoriale entre les États de Khartoum et Gezira, notamment à propos du contrôle de la zone industrielle de Giad ou du village de Butri : « Khartoum s'est battu pour obtenir ces terres pour sa propre expansion, mais Gezira a refusé de leur donner Butri »<sup>64</sup> (entretien, Mohamed Osman Hussein, 28 février 2020).

L'acteur étatique, dans le contexte de la gestion du développement urbain de la capitale, peut donc être défini à la fois comme autoritaire, néolibéral et centralisé. Dans le cadre de ce mémoire, il désigne avant tout le gouverneur de l'État de Khartoum, qui a autorité directe sur le foncier et l'aménagement des berges du Nil, ce qui se traduit notamment par la publication de décrets sur la fermeture des briqueteries (Annexe 2). L'enquête a montré que l'État ne consistait pas uniquement en un appareil sécuritaire centralisé, mais qu'il recouvrait tout un système administratif, partiellement décentralisé à l'échelle locale. La diversité de ces institutions, qui ont chacune joué un rôle dans la campagne d'évacuation des briqueteries, invite ainsi à remettre en cause la compréhension de l'État comme un bloc monolithique et à montrer les intérêts, stratégies et modes d'actions propres à ces différents acteurs publics.

#### *b. L'implication des agences et administrations locales dans l'évacuation des briqueteries*

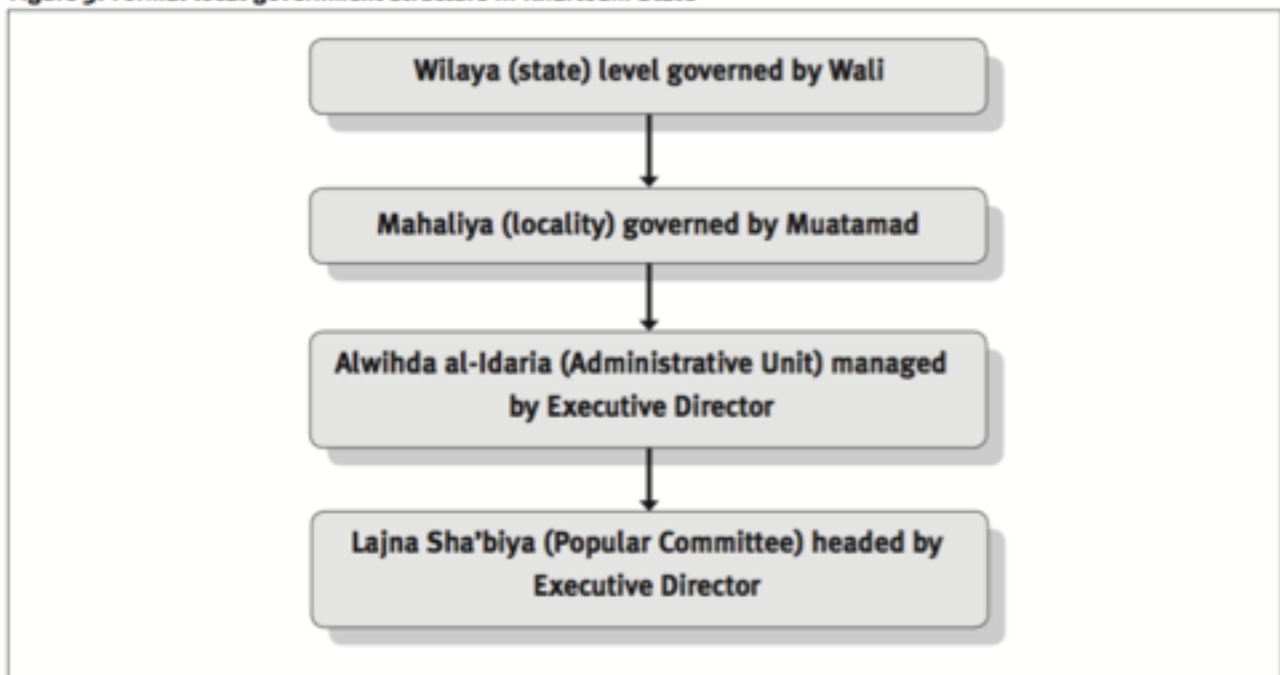
Le régime d'Omar el-Béchar était en effet, au-delà de son système fédéral, fondé en partie sur des principes de décentralisation et de « démocratie populaire participative » (Lavergne, 1997b). Au sein d'un État fédéré, depuis le *Local Government Act* de 1991, amendé en 2003, il y a plusieurs niveaux administratifs et institutionnels (Hamid, 2002 ; Pantuliano et al., 2011) : l'État (*wilāya*), qui

---

<sup>64</sup> « Khartoum has been fighting over those lands for its own expansion and Al-Gezira refused to give them Butri » (entretien, Mohamed Osman Hussein, 28 février 2020).

est géré par un gouverneur (*wālī*) et un cabinet de ministres ; la localité (*maḥalīa*), qui a des responsabilités dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (sécurité, économie, éducation, foncier, santé...) et qui travaille en coordination avec les agences de l'État ; l'unité administrative (*al waḥda al idāriya*) qui est en rapport direct avec les communautés locales ; et le comité populaire (*al lajna al sha'biya*) qui rassemble des habitants à l'échelle d'un quartier pour gérer les affaires courantes, et qui a été remplacé par le comité de résistance (*lajna al muqāwama*) après la révolution de 2019. Malgré cette décentralisation apparente, entamée dès les années 1970 (Hamid, 2002), le pouvoir central reste prégnant : « en réalité, l'autorité centrale a toujours été dominante et a seulement délégué des pouvoirs limités aux administrations locales »<sup>65</sup> (*Ibid.*, p. 2). Au-delà du rôle ambigu du comité populaire, qui constituait fréquemment un relais local du régime, ce « système très décentralisé ne semble pas être très efficace », notamment en raison des « coûts exceptionnellement hauts en termes d'espace de bureaux, de salaires, de véhicules, d'équipements et de coûts de fonctionnement » engendrés par la multiplicité des institutions publiques (Pantuliano et al., 2011, p. 12).

**Figure 3: Formal local government structure in Khartoum State**



Source: Study data.

**Figure 54 : Les échelons administratifs au sein de l'État de Khartoum. © Pantuliano et al., 2011**

Pour les questions urbaines, et en particulier celle de la gestion des briqueteries et des berges du Nil, le ministère de l'aménagement apparaît comme le principal acteur, en ce qu'il a la

<sup>65</sup> « Although these attempts may suggest that Sudan had been a decentralized state, in reality the central authority has always been dominant and delegated only limited powers to the local administrations. » (Hamid, 2002, p. 2).

responsabilité des enjeux de foncier, de logement et d'aménagement urbain dans l'État de Khartoum (Banque mondiale, 2011). La localité a également un rôle administratif important d'encadrement de la production de briques (délivrance des permis de travail...). Mais je me concentrerai ici sur trois autres institutions, qui ont joué une part essentielle dans l'interdiction des briqueteries : le Haut conseil pour l'environnement et le développement urbain et rural (*al majlis al a'la libī'a wa al tarqiya al ḥadāriya wa al rīfiya*) et le Service de protection des terres gouvernementales de Sharg Al Nil (*jihāz ḥimāya al arādī al ḥokūmiya*), dont j'ai pu interroger deux employés, ainsi que la Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries (*al lajna al faniya li tanzīm 'mal kamā'in al ṭoub*), qui réunit plusieurs agences et ministères. Les décrets publiés par l'État de Khartoum ont également été une source précieuse pour comprendre l'implication des acteurs publics dans les campagnes d'élimination des briqueteries.

Une institution s'est particulièrement engagée dans la remise en cause de la présence des ateliers de brique rouge sur les berges du Nil à Khartoum, le Haut conseil pour l'environnement et le développement urbain et rural. Créé en 2008, celui-ci est une extension du Haut conseil pour l'environnement et les ressources, qui est, lui, chargé, à l'échelle nationale, des questions liées au changement climatique et de la coordination des politiques. Le Haut conseil pour l'État de Khartoum, qui est « un bon exemple d'agence étatique qui gère des enjeux – dont la pollution atmosphérique – au niveau infranational » (UN Habitat, 2016, p. 28), est donc responsable de promouvoir la protection de l'environnement, en s'appuyant sur des moyens légaux, opérationnels et administratifs. Ses actions vont en effet du contrôle de la gestion des déchets à la publication de lois, comme la loi sur l'environnement de 2008, mise à jour en 2015, en passant par l'émission de permis et de certificats : « L'État de Khartoum a récemment promulgué une loi qui rend l'obtention d'un certificat d'évaluation de l'impact environnemental, émis par le Haut conseil pour l'environnement, obligatoire pour recevoir les accords définitifs et les permis de construire pour les établissements industriels et tout autre établissement dont l'activité pourrait être nocive pour l'environnement »<sup>66</sup> (*Ibid.*, p. 28). La loi de 2008, éditée avec le Conseil législatif (*al majlis al tachrī'ī*), comprend également un tableau récapitulatif des taxes à payer en fonction de l'activité économique, censées compenser les dommages environnementaux qu'elle engendre.

Selon plusieurs articles de presse, le directeur de ce Haut conseil en 2017, Hassan Ismail, a été en tête de la nouvelle campagne d'élimination des briqueteries à Al Gereif Sharg, en regrettant

---

<sup>66</sup> « Recently, Khartoum State has enacted a by-law that makes getting an environmental impact assessment certificate from the Environment Council a condition for receiving final approvals and building permits for industrial establishments and any other establishment whose activity may harm the environment. » (UN Habitat, 2016, p. 28).

notamment le manque de compréhension des propriétaires quant à la protection des berges du Nil<sup>67</sup>. Cette institution a ainsi conduit des enquêtes de terrain pour montrer les conséquences négatives des briqueteries sur son environnement et ses rapports ont servi de base à la publication de décrets ou à des opérations d'évacuation : « j'ai produit un rapport de terrain en 2017 sur les briqueteries, ce qui a mené à une nouvelle intervention de déménagement fin 2017 » (entretien, Malik, inspecteur de terrain au Haut conseil pour l'environnement, 19 mars 2020). D'après cet employé, deux conditions doivent être respectées pour que les briqueteries continuent de fonctionner : leur délocalisation en périphérie de l'agglomération et l'utilisation de gaz naturel à la place du bois de chauffage ou du fumier animal. Le problème n'est pas la brique rouge en soi, mais plutôt les conditions de sa production. Les sites industriels sont considérés comme plus « propres » que les ateliers manuels « car les usines sont soumises à des normes et les cheminées sont dotées de filtres » (entretien, Malik, 19 mars 2020). Le rôle de cette institution est à la fois de fixer le contenu des politiques environnementales à mener, d'organiser des enquêtes et des expérimentations sur le terrain et de donner un cadre législatif aux opérations d'évacuation des briqueteries, en coopération avec la police et le Service de protection des terres gouvernementales.

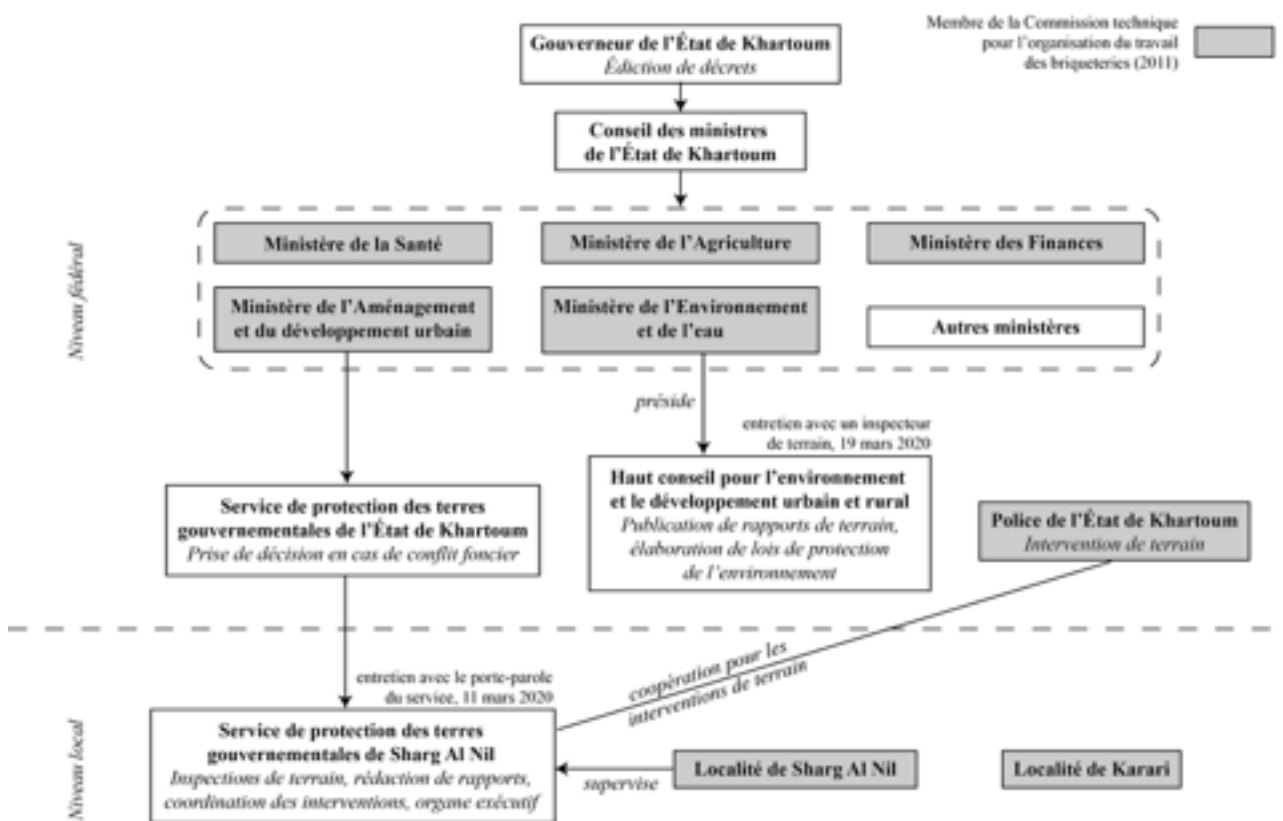
Cette dernière institution est composée d'une direction centrale, rattachée du ministère de l'aménagement, et de bureaux locaux, dans chaque localité de l'État de Khartoum. Le relais de Sharg Al Nil, par exemple, est sous la double tutelle de son administration centrale, qui prend les décisions finales, et de la localité de Sharg Al Nil, qui le supervise. Ce service a joué un rôle important dans la fermeture des briqueteries, notamment à Al Gereif Sharg, en étant en charge de l'aspect foncier du conflit et des interventions sur le terrain. Sa mission est d'« encadrer les usages de la terre, de lutter contre les abus, les transformations ou les dégradations, comme la construction sans autorisation d'un bâtiment sur un terrain agricole ou un espace d'irrigation » (entretien, Munir Al Ghazzali, porte-parole du Service de Sharg Al Nil, 11 mars 2020). Cette responsabilité de gestion de toutes les infractions aux usages fonciers réglementés se traduit par le recueil des plaintes des habitants, mais aussi par la rédaction de rapports et l'envoi possible d'officiers du service pour des inspections de terrain. À l'échelle locale, il s'agit surtout d'un organe exécutif, qui intervient directement dans les zones litigieuses et qui applique les décisions prises par l'État de Khartoum et son Service de protection des terres gouvernementales.

Les décrets émis par l'État de Khartoum et son conseil de ministres définissent en partie la fonction de chacune de ces institutions publiques dans la campagne de fermeture des briqueteries,

---

<sup>67</sup> « Les lignes directrices de l'élimination des briqueteries dans l'Etat de Khartoum », *Al Nileyn*, 23 septembre 2017 (<https://www.sudanakhbar.com/125412>).

mais ils mettent également en place les conditions de la coordination entre elles, notamment à travers la Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries. La composition et les missions de celle-ci ont été fixées par le décret n° 140 du 4 septembre 2011. Présidée par le ministre de l'Aménagement et du développement urbain, elle rassemble les ministres de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'eau, des Finances et de la Santé, ainsi que les responsables des localités de Karari et Sharg Al Nil et le directeur général de la police de l'État de Khartoum. Son rôle est d'encadrer l'arrêt des briqueteries au sein des espaces urbains de l'État de Khartoum, de faire cesser l'émission de permis de travail pour cette activité ou encore de rédiger un rapport sur l'avancement de ses travaux. Un inspecteur du Haut conseil pour l'environnement résume l'ensemble de ces missions en affirmant que la Commission est chargée de « trouver un compromis entre la limitation des dégâts environnementaux et les conséquences de l'arrêt de l'activité sur l'économie, le marché de la construction et la société » (entretien, 19 mars 2020).



Source : entretiens ; décrets de l'État de Khartoum. Réalisation : CPH, mars 2020.

Figure 55 : Les acteurs publics impliqués dans l'évacuation des briqueteries. © CPH, 2020

L'ensemble de ces institutions, qui constitue un système complexe, est donc engagé, par des moyens législatifs, opérationnels et administratifs, dans la délocalisation des briqueteries, des berges du Nil à la périphérie de l'agglomération du Grand Khartoum. Elles doivent pour cela « faire



face aux groupes de pression qui considèrent que les briques rouges sont le principal matériau de construction utilisé dans presque toutes les aires urbaines dans le pays »<sup>68</sup> (UN Habitat, 2016, p. 28), mais elles reçoivent également le soutien d'un autre type d'acteur, une élite économique soudanaise qui contrôle la production industrielle des matériaux de construction, et notamment le parpaing de ciment et la brique *ḥarārī*.

c. *La collusion des élites politiques et économiques soudanaises pour la fermeture des briqueteries*

Après avoir analysé le rôle et les modes d'action du pouvoir étatique central, puis des nombreuses administrations régionales et locales impliquées dans la campagne de délocalisation des briqueteries à la périphérie de l'agglomération, un troisième acteur doit être pris en compte pour comprendre cette relégation de la brique rouge, au profit d'autres matériaux de construction. Les années 2000 ont été marquées au Soudan par le développement d'une rente pétrolière et l'afflux d'investissements étrangers, mais aussi par l'émergence d'une élite économique et politique, désignée par le terme de *jallabas* ou comme appartenant au système de l'« *efendia* » (entretien, Mohamed Osman Hussein, 28 février 2020). Si les ouvriers appellent les propriétaires de briqueteries par le même nom, il s'agit ici plutôt ici « d'une nouvelle bourgeoisie islamiste entièrement acquise au régime » (Chevrillon-Guibert, 2016).

Cette élite se caractérise par son implantation centrale, à Khartoum, mais aussi par les liens étroits qu'elle entretient avec les autorités politiques, à la fois via des pratiques clientélistes, l'accaparement des revenus issus de la rente et la mainmise sur les secteurs stratégiques de l'économie soudanaise, comme les mines d'or, l'agriculture et la construction (Chevrillon-Guibert et Deshayes, 2019). Le développement économique du pays au début des années 2000 a donc été utilisé au profit du régime central, de son appareil sécuritaire, dont l'importance est croissante, et de ces « affairistes surtout intéressés à engranger les dividendes de leur engagement à la tête du régime au moment où les revenus pétroliers commencent à affluer » (Denis, 2007, p. 152). Ce système repose ainsi sur « le financement direct de réseaux clientélistes ou encore l'obtention de contrats et de mesures préférentielles (exemptions de taxes, taux de change avantageux, obtention de marchés publics, etc.) dans l'ensemble des secteurs qui se développent avec le boom pétrolier (télécoms, banques, infrastructures diverses, bâtiment, etc.). » (Chevrillon-Guibert et Deshayes, 2019, p. 9). Le

---

<sup>68</sup> « (...) stood firmly against pressure groups who consider baked bricks (also known as red bricks) as the *main* building material in almost all urban areas nationwide. » (UN Habitat, 2016).

marché des matériaux de construction, que l'on pouvait déjà considérer comme stratégique, en ce qu'un « investissement dans une activité de construction a des effets multiplicateurs substantiels, en augmentant les résultats, les revenus et l'emploi à travers le reste de l'économie »<sup>69</sup> (El Agraa, 1985), est au cœur des convoitises.

Même si je ne m'appuie ici que sur des sources secondaires (articles, mémoires, recoupement d'entretiens...), l'hypothèse d'un conflit d'intérêts entre l'État et ces *jallabas*, qui semblent contrôler la production industrielle de matériaux de construction et le marché de l'immobilier, peut être avancée. Les propriétaires de briqueteries défendent en tout cas cette idée en affirmant que l'arrêt contraint de leur activité était une condition du développement de la production de parpaings de ciment et de brique *ḥarārī* : « Le parpaing était promu par le gouvernement car ils y ont des intérêts. Au-delà de ne pas être de bonne qualité, il ne se vendrait pas si la brique rouge continuait d'être sur le marché. C'est pourquoi le gouvernement a tenté d'arrêter l'activité des briqueteries » (entretien informel, vendeur de briques à Wad Al Bakheet, 25 février 2020). Ce discours, qui semble être avant tout une représentation populaire biaisée par la profession de l'interlocuteur, est pourtant attesté par une série de mesures prises par le pouvoir central. On peut ainsi noter que l'une des missions de la Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries, créée par le décret n° 140 du 4 septembre 2011 de l'État de Khartoum, est « l'organisation et la légalisation de l'extension de l'industrie du parpaing de ciment » (Annexe 2).

Cette association directe entre la fermeture des briqueteries et le développement de l'utilisation d'un matériau de construction concurrent apparaît dans d'autres programmes initiés par l'État de Khartoum. Le parpaing de ciment et la brique *ḥarārī* sont par exemple les matériaux les plus utilisés par le Fonds pour le logement et la reconstruction, une institution dépendant de l'État de Khartoum, chargée, depuis 2001, d'améliorer les conditions de logement de la population dans la capitale. Les immeubles résidentiels construits par ce fonds sont classés en trois catégories : « populaire », pour les groupes les moins aisés ; « économique », pour les classes moyennes ; et « investissement », pour les plus hauts revenus (UN Habitat, 2016). Selon Ali Mohammed Issa, responsable du département de l'aménagement à la faculté de Géographie de Khartoum, « la plupart des bâtiments [construits par ce fonds] sont en parpaing de ciment et pour les logements de luxe, situés notamment à Aarak et Al Mujahdeen<sup>70</sup>, ils utilisent de la brique *ḥarārī* » (entretien, 9 mars 2020). Suite aux inondations de 2013, qui ont particulièrement touché la capitale, l'État de

---

<sup>69</sup> « investment in construction activity has substantial multiplier effects, increasing output, income and employment throughout the rest of the economy » (El Agraa, 1985).

<sup>70</sup> Quartiers aisés en cours de construction au sud de Khartoum ville.

Khartoum a également encouragé l'utilisation de parpaing de ciment, en en distribuant aux ménages des localités les plus affectées (UN Habitat, 2016, p. 25).

Au-delà de ces programmes officiels de construction, la fermeture des briqueteries est donc plus généralement associée à la promotion de matériaux alternatifs industriels par une coalition d'acteurs, publics, institutionnels, académiques et économiques. Un des mémoires de recherche publié par l'université de Khartoum sur la brique rouge se donne pour objectif de « fournir les indicateurs environnementaux aux preneurs de décision » et de « proposer des solutions et des recommandations pour régler le problème de l'industrie de la brique » (Issa, 2013). L'institut BRRI de la même université, qui a publié la plupart de ces travaux s'attachant à montrer les conséquences négatives de la brique rouge sur son environnement, est, lui, propriétaire d'une usine de brique *harārī*, à Soba, au sud-est de l'agglomération. Les revenus issus de ce site industriel sont utilisés pour de nouveaux programmes d'expérimentation sur les matériaux de construction et pour les activités de cet institut (entretien, Aoud Allah, professeur, 4 mars 2020). Ce conflit d'intérêts entre l'arrêt de la production de la brique rouge et le développement des matériaux industriels apparaît enfin dans les pratiques clientélistes et opaques adoptées par l'État de Khartoum, au profit de certaines entreprises : « Le rapport de 2015 du ministère de l'industrie et de l'investissement a affirmé que le ministre de l'investissement de l'État de Khartoum a vendu des lots de terre, sans consulter l'Autorité des investissements, à trois entreprises : El Wisam pour les conduites d'eau, **Zawayia pour la production de briques** et la Khartoum Company pour la production agricole et l'élevage. La transaction a généré un revenu de 12,7 millions de livres soudanaises »<sup>71</sup> (Taha, 2016, p. 21). Ces relations privilégiées entre les plus hautes instances de l'État soudanais et quelques acteurs privés révèlent, selon ce chercheur, le manque de transparence et la corruption au sein des institutions publiques.

L'État, pris dans une logique, depuis le début des années 2000, d'industrialisation accélérée de son économie (Chevrillon-Guibert, 2016), a ainsi développé des rapports avec certains acteurs académiques, mais surtout avec une élite soudanaise, acquise au régime. L'ensemble de ces parties ont un intérêt commun à la fermeture des briqueteries et l'arrêt de la production artisanale de briques rouges. Dans un article sur les conflits liés au changement climatique au Soudan, Harry Verhoeven (2011) met en lumière le rôle de cette « minorité substantielle », de cette « élite soudanaise islamique et globalisée » et des investisseurs étrangers. Selon lui, « les stratégies

---

<sup>71</sup> « The Ministry of Industry and Investment's report of 2015 stated that Khartoum State's Ministry of Investment sold plots of land, without consulting the Investment Commission Authorities, to three companies (El Wisam for water pipes, Zawayia for brick making and the Khartoum Company for Agricultural and Livestock Production [El Rawabi]). The transaction generated revenue of 12.7 million Sudanese Pounds. » (Taha, 2016, p. 21).

violentes de ces élites continuent de se faire passer pour une nécessité économique et pour des conflits sur l'environnement afin de sauvegarder leurs intérêts. »<sup>72</sup> (*Ibid.*, p. 703). Le même schéma peut ainsi être observé dans le cas des briqueteries, dont la fermeture est justifiée par des arguments environnementaux et sanitaires, alors qu'elle cache des intérêts économiques et des décisions politiques. Cet auteur oppose enfin le développement de ces acteurs mondialisés et la remise en cause des moyens de subsistance des communautés locales (*Ibid.*, p. 679). Le cas d'Al Gereif Sharg, que j'ai particulièrement étudié au cours de cette enquête de terrain, est ainsi révélateur d'un rapport frontal entre les acteurs publics, soutenus par les investisseurs étrangers, et la population locale, mobilisée contre la fermeture des briqueteries, ce qui invite à l'application d'une grille de lecture relevant de la géopolitique locale.

---

<sup>72</sup> « Violent strategies of elites continue to masquerade as economic necessities and environmental conflicts in order to safeguard their interests. » (Verhoeven, 2011, p. 703).

## **Troisième partie : La fermeture des briqueteries d'Al Gereif Sharg, un conflit de géopolitique locale au cœur d'enjeux multiscales**

La fermeture des briqueteries de Khartoum, dans les années 2000 et 2010, s'inscrit dans un contexte urbain et politique marqué par une forte pression foncière sur les berges du Nil et par les pratiques violentes d'un régime autoritaire, allié à une élite soudanaise mondialisée (voir II.3.c.). Ces logiques, qui concernent l'ensemble de l'agglomération, se traduisent à la fois par des actions concrètes d'éviction des briqueteries et par des mouvements de résistance locale. Alors que la plupart des zones de production semblent avoir simplement cessé leur activité après l'intervention des forces de l'ordre (entretien informel, vendeur à Jarafa, 10 mars 2020), le quartier d'Al Gereif Sharg s'est distingué par une forte mobilisation de ses habitants. Ceux-ci ont organisé, à partir de 2014, un *sit-in* pour contester la remise en cause de leurs droits fonciers sur les berges du Nil et défendre le maintien des briqueteries, démontrant une montée en puissance de la contestation dans la capitale. Un des enjeux de cette étude de cas est ainsi de comprendre les conditions qui ont rendu possible ce mouvement d'opposition et de les lier à la production de briques rouges, l'activité principale de la majorité des habitants de Al Gereif Sharg. Ce quartier, situé dans la localité de Sharg Al Nil, à l'est de Khartoum ville, a également fait l'objet de transformations urbaines récentes et de projets immobiliers qui reflètent la métropolisation de la capitale.

En m'appuyant notamment sur le mémoire de Yousif Badawi Abdelrahman, qui traite de l'appropriation foncière à Al Gereif Sharg (Abdelrahman, 2019), et sur de nombreux entretiens informels sur place, que ce soit avec des employés d'administrations locales, des propriétaires de briqueteries ou des ouvriers, j'aborde ce conflit entre les acteurs publics et les habitants par le biais de sa temporalité (Annexe 5). Il s'agit en effet de montrer la « profondeur temporelle dans la construction des légitimités citadines » (Morange et Spire, 2014), autrement dit, de ne pas se limiter aux processus spatiaux contemporains, mais également de prendre en compte les évolutions du conflit au cours des deux dernières décennies. Celles-ci se divisent en plusieurs phases principales que je traite successivement dans cette partie :

- 2000-2005 : la mutation de la place du quartier au sein de l'agglomération de Khartoum, notamment avec la construction du pont de Manshiya.

- 2005-2009 : les négociations entre l'État et les habitants de Al Gereif Sharg autour d'un système de compensations foncières, et ce, dans l'objectif de mettre en place un grand projet immobilier, la Blue Nile City.

- 2010-2014 : le tournant autoritaire du régime et l'intervention des forces de l'ordre pour appliquer les décrets d'élimination des briqueteries des berges du Nil.

- 2014-2018 : la structuration d'une opposition locale, principalement sous la forme du *sit-in* de Karkoj.

- 2019-2020 : le changement de régime politique au Soudan et le retour progressif et informel, voire temporaire, des briqueteries sur les berges du Nil.

Sans effectuer une simple restitution des faits, j'analyse à travers cette étude de cas une série d'enjeux transversaux, dont les termes varient en fonction de la phase du conflit. Il s'agit de montrer que les briqueteries sont au cœur d'un rapport de force, dans lequel les berges sont un objet de convoitises, ce qui m'amènera à appréhender les questions foncières, les facteurs de structuration de la communauté à l'échelle du quartier et l'influence des mutations urbaines qui ont lieu à Al Gereif Sharg. Le passage d'une stratégie de compensation à des pratiques d'expulsion par les autorités publiques, qui placent les briqueteries dans l'informalité, voire l'illégalité, ainsi que le glissement d'un enjeu foncier à une question administrative et légale doivent être ici rendus dans leur complexité. Je cherche à appliquer une grille de lecture géopolitique locale (Lacoste, 2008 ; Subra, 2012) qui associe une analyse des représentations d'acteurs à l'articulation des échelles spatiales et temporelles, en traitant notamment du prétexte de l'intérêt général et des rivalités de pouvoir pour l'appropriation et l'exploitation des berges du Nil.

## 1. Al Gereif Sharg, un ancien village rural progressivement intégré au Grand Khartoum

Al Gereif Sharg est un quartier à l'est de l'agglomération de Khartoum, entouré par Hillat Koko au nord, Um Doum au sud, Hajj Yusif à l'est et le Nil bleu à l'ouest. Il compte entre 40 000 et 50 000 habitants, selon le recensement de 2002, sur une surface de 32 km<sup>2</sup> (Aoud Allah, 2009). La première particularité de cette zone résidentielle est son ancienneté. Une carte de 1985 (Fig. 56) montre qu'un îlot d'habitations y est construit avant 1925, ce qui ne concerne que peu de quartiers dans



Figure 56 : La croissance de Khartoum  
© Haywood, 1985

l'agglomération (Haywood, 1985). Al Gereif Sharg fait en effet partie des villages ruraux aux marges de Khartoum qui ont été progressivement intégrés à la capitale en expansion. Des vestiges de la civilisation méroïtique (III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. – V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) y ont même été retrouvés et son appartenance à la ville de Soba la chrétienne, qui a été la capitale du royaume chrétien d'Alodie jusqu'en 1500, semble avoir été attestée (Aoud Allah, 2009). C'est enfin ce qu'affirme un propriétaire de briqueteries en disant que le quartier existait « même avant Jésus » (entretien, Abdelraheem, propriétaire de briqueteries à Al Gereif Sharg, 19 février 2020). Malgré le fleuve qui les sépare, il est historiquement lié à Al Gereif Gharb, notamment par des relations familiales : « il n'y a personne ici qui n'a pas un membre de sa famille à Al Gereif Gharb » (entretien, Abdelraheem, 19 février 2020). Mais la caractéristique de cet espace qui nous intéresse ici est son changement de statut au sein de l'agglomération depuis le début des années 2000.

À la fin des années 1990, il s'agit encore d'un village rural, en périphérie de Khartoum ville, mais il est déjà lié à la croissance de celle-ci, malgré le Nil bleu qui les sépare. On peut en effet émettre l'hypothèse qu'il faisait partie de « ces villages qui approvisionnaient les marchés urbains de Khartoum avec des légumes, des produits laitiers, du poisson, de la viande et des matériaux de construction bruts »<sup>73</sup> (Steel et al., 2019, p. 50). Son développement économique repose en effet en grande partie sur l'exploitation des ressources des berges du Nil, et en particulier du limon par les briqueteries, dont dépendent encore aujourd'hui « entre 60 % et 70 % des habitants d'Al Gereif » (entretien, Abdelraheem, 19 février 2020), que ce soit directement ou par un membre de leur famille. La croissance démographique de l'agglomération par l'arrivée de migrants et de réfugiés internes a également été un facteur déterminant dans l'évolution du quartier d'Al Gereif Sharg. En tant que principales réserves d'espace disponible, les marges de Khartoum ont en effet été privilégiées par ces populations pour leur installation spontanée, mais aussi par le gouvernement pour y organiser leur accueil,



**Figure 57 : Les trois villes : quartiers spontanés et camps de déplacés © Lavergne, 1999**

<sup>73</sup> « These villages used to supply the urban markets of Khartoum with vegetables, dairy produce, fish, meat and raw building materials. » (Steel et al., 2019, p. 50).



comme à Hajj Yusif, à proximité d'Al Gereif Sharg (Fig. 57, Lavergne, 1999).

Le quartier est en effet affecté par les politiques urbaines mises en œuvre par le régime pour répondre à l'étalement urbain, notamment à partir des années 1990. Elles consistent en l'allocation de lots fonciers en périphérie de Khartoum pour les nouveaux arrivants, ce qui s'associe à « des opérations de démolition, de réaménagement, de relocalisation et d'incorporation<sup>74</sup> » (UN Habitat, 2009, p. 16). Au même titre que Umm Badda à l'ouest d'Omdurman, Al Gereif Sharg est particulièrement concerné par la stratégie de « réaménagement » (Fig. 58), définie comme « le ciblage de quartiers existant, avec ou sans titre foncier, mais en gardant la même population dans leur quartier d'origine »<sup>75</sup> (*Ibid.*, p. 17). En d'autres termes, cela signifie que la voirie a été réorganisée et que des infrastructures de service (réseaux d'eau et d'électricité principalement) ont été créées, mais sans qu'il y ait relocalisation de la population (entretien, A.M. Issa, professeur de Géographie, 9 mars 2020). Comme on le voit sur la carte ci-dessous (Fig. 68), Al Gereif Sharg est exclu du système de classification résidentielle appliqué au reste de l'agglomération (voir I.3.b.) et appartient à la catégorie « Zone réaménagée » (Pantuliano et al., 2011). Jusqu'aux années 2000, ce quartier est certes lié à la croissance de la capitale, à la fois par des échanges commerciaux et par les politiques urbaines mises en place par le gouvernement, mais il reste en marge de l'agglomération, dont il est séparé par le Nil bleu.

La principale transformation dont Al Gereif Sharg a fait l'objet durant ces deux dernières décennies est l'abolition de cette barrière physique du fleuve avec l'inauguration du pont Manshiya en 2006. Celui-ci relie directement les quartiers à l'est du Nil bleu (Hajj Yusif, Al Gereif Sharg, Al Gadisia...), et plus généralement



**Figure 58 : La classification résidentielle et les quartiers réaménagés à Khartoum**  
© Pantuliano et al., 2011

<sup>74</sup> « In parallel, the ministry explored different control strategies, developing combined operations of demolition, replanning, relocation, and incorporation. » (UN Habitat, 2009, p. 16).

<sup>75</sup> « Re-planning consists of targeting existing neighbourhoods, with or without land titling, but keeping the same population in their original neighbourhood. » (UN Habitat, 2009, p. 17).

la localité de Sharg Al Nil, à Khartoum ville, qui devient donc accessible par la route, en moins de trente minutes. Cette infrastructure de transport bouleverse le développement d'Al Gereif Sharg, avant tout d'un point de vue démographique : « avant la construction du pont de Manshiya, la zone était beaucoup moins peuplée » (entretien, Abdelraheem, propriétaire de briqueteries, 19 février 2020). La multiplication des échanges et des mobilités entre les deux rives implique également une interdépendance économique croissante avec, dans l'exemple des briqueteries, un accès facilité aux marchés de matériaux de construction de Khartoum ville (Wad Al Bakheet, Al Sajjana...). L'achèvement du pont se traduit enfin par une forte augmentation du prix du foncier, par « des prises de valeur brutales dans des zones jusqu'alors très marginales, mixte d'agriculture, d'occupation illégale et de briqueteries très polluantes » (Denis, 2006, p. 27). Comme je l'ai montré dans la deuxième partie de ce mémoire, les berges du Nil sont un espace très attractif pour les promoteurs immobiliers et la « connexion d'un front de Nil presque vierge » est « très favorable à l'implantation de villas luxueuses » (*Ibid.*, p. 27).

La construction du pont Manshiya est avant tout révélatrice de la politique d'ouverture de Khartoum aux investissements étrangers dans la mesure où cette infrastructure de 340 mètres de long est le résultat d'une coopération entre la Mam Company (Soudan) et l'entreprise chinoise Jilin Company (Abusim et Zumrawi, 2019). Elle entre ainsi dans le contexte plus large d'un afflux massif de capitaux chinois à Khartoum « à travers les grands chantiers de travaux publics, notamment la construction de ponts » (Sauloup, 2010), ainsi que la multiplication d'implantations industrielles (automobile, production énergétique...). À l'échelle de l'agglomération, la connexion d'Al Gereif Sharg à Khartoum ville relève également d'une stratégie de politique urbaine : « l'incorporation des anciens villages est une opération intentionnelle qui passe par de nouvelles routes qui les relient à la fabrique urbaine existante »<sup>76</sup> (UN Habitat, 2009, p. 23). À travers ces infrastructures de transport, et notamment les ponts, qui faisaient déjà partie des principales recommandations du plan structurel Mefit 1977 (Haywood, 1985), il s'agit plus généralement pour le pouvoir central de « reprendre la maîtrise de la distribution du foncier péri-métropolitain » (Denis, 2006). La connexion d'Al Gereif Sharg s'inscrivait enfin dans une volonté d'extension urbaine à l'est de l'agglomération, avec des projets de ville nouvelle et d'aéroport, même si ceux-ci n'ont pas encore vu le jour (*Ibid.*).

Al Gereif Sharg est donc un ancien village replanifié, que la construction du pont Manshiya a fait brutalement passer de marge productive de Khartoum à quartier péricentral attractif pour son

---

<sup>76</sup> « The incorporation of old villages was done intentionally through new roads that connected them with the existing urban fabric. » (UN Habitat, 2009, p. 23)

front d'eau encore peu exploité. Ce quartier conforte désormais « la juxtaposition d'une agglomération populaire et d'une métropole rentière » (*Ibid.*, p. 37) et est un point de contact entre ces deux espaces urbains aux logiques divergentes, mais il est aussi l'objet de convoitises foncières. L'État de Khartoum cherche à attirer des investisseurs étrangers pour aménager les berges du Nil, de Hillat Koko à Um Doum, qui ne sont alors occupées que par des briqueteries ou des champs agricoles. Ce processus concerne d'ailleurs de nombreux autres quartiers de l'agglomération, comme Abu Se'id avec la construction du pont d'Omdurman ou Wad Al Bakheet avec celle du pont Halfaya. Dans l'ensemble de ces cas, la multiplication des infrastructures de transport conduit à la mutation des espaces concernés, qui deviennent brutalement le cœur de fortes pressions foncières.

Mais avant de revenir sur les mesures mises en place par les acteurs publics pour récupérer le contrôle de ces espaces, notamment via des stratégies de compensation, je souhaiterais clarifier le statut foncier particulier des berges du Nil dans la législation soudanaise.

## **2. Les droits fonciers sur les berges du Nil au Soudan, entre législation et usage**

Malgré le fait que la Constitution soudanaise ait été récemment abrogée par le Conseil de transition, qui dirige le pays depuis le renversement d'Omar el-Béchar en avril 2019, et qu'un important travail législatif soit en cours, les principes du droit foncier restent les mêmes dans leur ensemble (entretien, Adil Abdelghani, avocat, 3 mars 2020). Historiquement, les sources de loi au Soudan sont la législation, la jurisprudence, la coutume et la *sharī'a* ou « loi islamique » (Gordon, 1986). En l'occurrence, le droit foncier a fait l'objet de nombreux actes législatifs, plus de vingt-cinq dénombrés dès 1986 (*Ibid.*), même si des variations peuvent exister en rapport avec la coutume ou les pratiques. Parmi ces lois, quatre semblent particulièrement importantes en ce qu'elles continuent de déterminer la compréhension des enjeux fonciers contemporains :

- le *Land Settlement and Registration Act* (1925), une ordonnance de l'administration coloniale britannique qui attribue au gouvernement tout espace vacant et classe les terres en trois groupes : « les terres appropriées individuellement, les terres du gouvernement soumises à aucun droit, et les terres du gouvernement investies par une communauté » (Franck, 2007, p. 120). Cet acte encadre l'ensemble des droits fonciers, mais il reste peu appliqué dans l'ensemble du pays jusqu'en 1970 (Gordon, 1986).

- le *Unregistered Land Act* (1970) qui prévoit que toute terre n'ayant pas fait l'objet d'un enregistrement officiel avant le 6 avril 1970, qu'elle soit occupée ou inoccupée, devient la

propriété du gouvernement<sup>77</sup> (Gordon, 1986, p. 148). Celui-ci devient le principal propriétaire foncier du pays dans la mesure où, en 1971, seuls 6 millions de *feddāns*<sup>78</sup> sur 596,6 millions disponibles sont détenus par des propriétaires privés (*Ibid.*). Ce texte permet le « transfert des terres non mises en valeur à la puissance publique » et met en place un « droit de redistribution du sol favorable aux grands investisseurs » en accentuant la « spoliation des sociétés locales périphériques », qui n'ont plus accès qu'à des droits d'usage (Denis, 2007, p. 161).

- le *Civil Transaction Act* (1984), qui précise en effet que « les terres acquises pendant ou depuis 1970 par un propriétaire [en pleine propriété] doivent être uniquement considérées comme la propriété de l'usufruit et le propriétaire comme propriétaire de ce dernier » (Gordon, 1986, p. 148 ; Franck, 2007, p. 120).

- le *National Investment Encouragement Act* (2013), qui facilite les conditions d'appropriation foncière par les investisseurs étrangers, notamment à travers des exemptions financières et la mise en place de délais qui rendent difficile la contestation de l'opération : « cet acte garantit un environnement confortable et élimine la plupart des contraintes auxquelles sont confrontés les investisseurs »<sup>79</sup> (Elhadary et Abdelatti, 2016, p. 27).

Ce cadre législatif fait donc de l'acteur public le principal propriétaire et distingue deux droits fonciers, selon Adil Abdelghani (entretien, avocat, 3 mars 2020) :

- la pleine propriété ou *milik ḥor* (ملك حر), qui implique un enregistrement officiel au cadastre au nom du propriétaire privé et une inaliénabilité de la terre, sauf si l'intérêt général est convoqué, cas sur lequel je reviendrai plus loin.

- l'usufruit ou *milik ḥikr* (ملك حكر) ou *manfa'a* (منفعة), qui est un droit d'usage sur des terres gouvernementales. Les pouvoirs publics prêtent un terrain à un particulier pour une fonction spécifique (résidentiel, agriculture, irrigation...) et une durée déterminée. Le bénéficiaire de l'usufruit doit simplement payer des taxes au gouvernement et « exploiter la propriété de la meilleure manière qui ne cause pas de dommage permanent à la terre »<sup>80</sup> (Gordon, 1986, p. 156). Ce droit peut être transmis par l'héritage. En cela, il se rapproche, dans le droit français, du bail

---

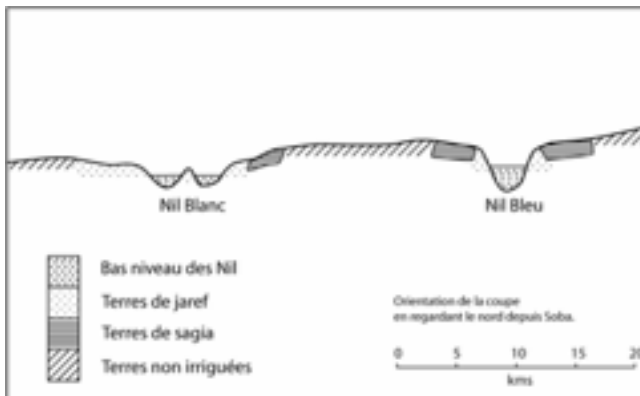
<sup>77</sup> « all land of any kind whatsoever, whether waste, forest, occupied or unoccupied, which is not registered before the commencement of this Act, shall, on such commencement, be the property of the Government and shall be deemed to have been registered as such. » (Unregistered Land Act, 1970, cité par Gordon, 1986, p. 148).

<sup>78</sup> Unité de mesure de superficie utilisée au Soudan, en Egypte, en Syrie et dans le sultanat d'Oman (1 *feddān* = 4200 m<sup>2</sup>).

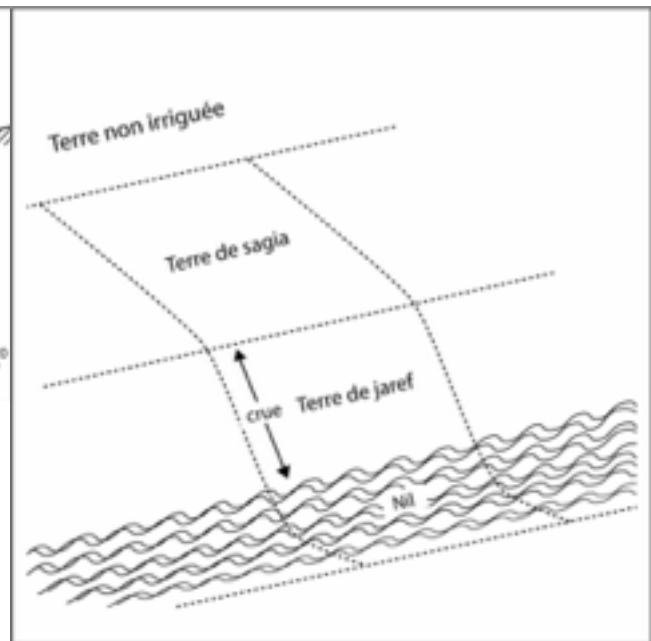
<sup>79</sup> « This Act provides comfortable environment and eliminate most of the constraints facing investment process. » (Elhadary et Abdelatti, 2016, p. 27).

<sup>80</sup> « exploit the property in the best manner which does not cause permanent damage to the land in question » (Gordon, 1986).

emphytéotique qui désigne le « bail par lequel un propriétaire concède un immeuble pour une durée de 18 à 99 ans, moyennant une redevance annuelle modique (...) et sous obligation de planter ou d'améliorer l'immeuble loué (loi 25 juin 1902) » (Cornu, 2005).



**Figure 59 : Coupe idéalisée montrant l'utilisation des terres autour des deux Nil au niveau du Grand Khartoum (Source : Bein, 1977. Réalisation : Franck/Quincy) © Franck, 2007**



**Figure 60 : Les types de terre sur les berges du Nil (Source : Spaulding, 1982. Réalisation : Franck/Quincy) © Franck, 2007**

Ce système repose donc essentiellement sur l'inaliénabilité de la propriété privée enregistrée avant 1970, en conférant à leur détenteur un statut privilégié de « *old-timers* », par rapport aux « *new comers* » (Assal, 2015 ; Elamin, 2018), ainsi que sur la protection des terres gouvernementales et de leur usage. Mais il doit être complété par une dernière distinction, particulièrement déterminante dans la compréhension des enjeux fonciers sur les berges du Nil. La législation soudanaise classe en effet les terres en trois catégories (Franck, 2007) : la terre pluviale ou *ārḍ maṭarī* (أرض مطري) ; la terre riveraine haute ou *ārḍ sāgīa* (أرض ساقية) qui désigne la berge irriguée ; et la terre riveraine basse ou *ārḍ jaref* (أرض جرف) qui est la berge inondable, recouverte pendant les crues (Fig. 59 et 60). Dans le contexte de l'agglomération de Khartoum, les droits fonciers en vigueur varient d'une catégorie de terre à l'autre : « Alors que les terres de *sāgīa* sont appropriées en pleine propriété (*milik ḥor*) et enregistrées comme telles, le statut foncier des terres de *jaref* (souvent non enregistrées) varie » (*Ibid.*, p. 119). Ces dernières sont celles qui font l'objet d'une contestation en raison d'un conflit entre la législation et les règles coutumières. Traditionnellement, l'usage des terres de *jaref* revient au propriétaire de la *sāgīa*, la terre riveraine haute, mais le gouvernement en a parfois récupéré la propriété, en vertu de l'acte de 1970. Dans le cas des berges du Nil au sein de l'agglomération du Grand Khartoum, « les terres de *jaref*

appartiennent à l'État, mais sont, la plupart du temps, laissées en usufruit au propriétaire de la terre haute » (*Ibid.*, p. 119). De manière plus générale, l'intégration du village d'Al Gereif Sharg aux espaces urbains, par la construction du pont Manshiya, implique l'application de règles spécifiques, d'un schéma d'aménagement (Post, 1996) et d'un code de l'urbanisme<sup>81</sup>, qui peuvent interférer avec l'utilisation des terres. La gestion des droits fonciers sur les berges du Nil, et en particulier des terres de *jaref*, où sont installées les briqueteries, repose donc sur un compromis entre la législation soudanaise, qui prévoit un enregistrement officiel au cadastre, et les usages.

Le fonctionnement de ce système et les enjeux qui y sont liés, dans le cas d'Al Gereif Sharg, peuvent être illustrés par deux exemples de propriétaire de briqueteries dans ce quartier. Abdelraheem, qui est un grand entrepreneur, produisant environ 200 000 briques par jour, dit détenir un titre de pleine propriété sur une bande de terrain (*charīḥa*) de 180 mètres de large qui comprend à la fois la *sāgīa* et la *jaref* : « c'est un héritage familial, transmis de père en fils, ce qui fait que l'État ne peut pas s'en emparer comme ça » (entretien, 19 février 2020). Toutefois, il affirme également qu'il doit renouveler son certificat officiel (*shahada*) chaque année auprès du bureau de l'État de Khartoum qui gère les cadastres (*maṣlaḥa al arādī*), procédure qui relève plutôt d'un système d'usufruit. Ahmed Bakhit, propriétaire plus modeste de briqueteries au sud du pont Manshiya, dispose également d'un *milik ḥor*, confirmé par une expertise effectuée en 2003, sur trois terrains à Al Gereif Sharg (Annexe 6). Ce document se réfère à un enregistrement foncier de 1925, ce qui signifie que cette propriété est officialisée depuis plusieurs générations et qu'elle a été successivement transmise par héritage jusqu'à Ahmed Bakhit. Selon lui, étant propriétaire en pleine propriété de la *sāgīa*, il devrait également pouvoir utiliser librement le *jaref* qui se situe dans sa continuité. Il conteste ainsi le fait que l'État revendique sa propre légitimité sur ces terres inondables (entretien, 18 mars 2020). Comme c'est le cas dans l'ensemble de l'agglomération où, « pour l'immense majorité des terres de berge de la capitale, l'enregistrement au cadastre de la pleine propriété est effectif » (Franck, 2007, p. 118), ces propriétaires disposent bien d'un *milik ḥor* sur les terres de *sāgīa*, mais ils s'opposent à la remise en cause de la continuité avec le *jaref*. Ce refus de la distinction foncière entre *sāgīa* et *jaref* s'explique par l'enjeu que représente le contrôle des terres inondables, dont les ressources sont directement utilisées par les briqueteries. La confusion entretenue sur les droits fonciers par des propriétaires qui ont récemment vu leurs titres remis en cause appelle à une clarification et une comparaison fine entre leur discours, celui de l'État, qui cherche à récupérer ces espaces attractifs des berges du Nil, et les registres cadastraux.

---

<sup>81</sup> « Loi de l'aménagement urbain et de l'utilisation des terres », 1994, en arabe (<https://www.resourcedata.org/dataset/rgi-sudan-urban-planning-and-land-use-law-1994/resource/b45c0570-5435-46b7-afa2-351fa1aacb75>).

L'ensemble de ces débats, entre application de la législation et respect des droits d'usage, s'inscrit en effet dans un contexte d'extension de l'agglomération du Grand Khartoum et de pression foncière accrue sur les berges. Celles-ci ne sont pas régies « selon des modalités foncières (régime, système et statut juridique) différentes selon qu'elles sont situées en centre-ville, ou plus au nord, dans la vallée du Nil par exemple. Seule la pression que l'urbanisation exerce sur elles les affecte différemment en fonction d'un gradient centre-périphérie. » (Franck, 2007, p. 410). C'est ce qu'il s'est passé à Al Gereif Sharg, dont les berges, avec la construction du pont Manshiya, sont brutalement devenues un espace péricentral attractif pour les investisseurs immobiliers. En d'autres termes, le caractère inondable de ces espaces les a longtemps protégés des convoitises, mais la croissance démographique et morphologique de Khartoum, ainsi que l'application de normes spécifiques aux espaces urbains ont conduit les acteurs publics à chercher à récupérer le contrôle de terres riches en ressources et en aménités. La pression foncière vient ici perturber l'équilibre de l'usage des berges du Nil à Al Gereif Sharg ou exacerbe plutôt les contradictions entre les droits fonciers issus de la législation, qui profitent au gouvernement, et ceux qui dépendent de la coutume ou de l'usage, défendus notamment par les propriétaires de briqueteries. Mais avant d'en arriver à un conflit ouvert entre ces deux acteurs à propos de l'appropriation des berges, une phase de négociations, en particulier fondées sur un système de compensation et le principe de l'intérêt général, s'est tenue dans ce quartier, entre 2005 et 2010.

### **3. L'appropriation foncière négociée des berges du Nil par l'État (2005-2010)**

La première vague d'acquisition de terrains à Al Gereif Sharg par les autorités publiques a eu lieu en 2005, à l'achèvement du pont Manshiya : « le gouvernement a décidé d'acquérir 300 m<sup>2</sup> de chaque côté de la rivière, au nord et au sud du pont proposé »<sup>82</sup> (Abdelrahman, 2019, p. 39). Elle a rapidement été suivie par l'annonce officielle, en 2007, du projet de la Blue Nile City, conçu par le cabinet d'architecture koweïtien Al Bader (voir II.2.b.). Constitué de trois zones distinctes, recouvrant environ un total de 10 millions de m<sup>2</sup> de berges, il s'agit d'un plan majoritairement résidentiel et commercial, à destination des classes les plus aisées de l'agglomération de Khartoum (site Al Bader). Ces deux types d'aménagement – le pont et la ville nouvelle – s'inscrivent dans le contexte d'une forte croissance démographique et morphologique de la capitale soudanaise, créant le besoin d'améliorer le système de transport. Mais ils renvoient également à la vision urbaine

---

<sup>82</sup> « the government decided to acquire 300 square metres on each side of the river, north and south of the proposed bridge » (Abdelrahman, 2019, p. 39).



néolibérale, tournée vers l'attraction des investisseurs étrangers, en particulier chinois et du Golfe, mise en œuvre par le régime d'Omar el-Béchar à partir du début des années 2000. Cette politique de grands projets, qui repose sur une forte demande d'espace, se traduit par une augmentation brutale de la pression foncière et un *rush for land* (« course pour la terre »), qui concerne de nombreux espaces urbains dans le monde (Zoomers et al., 2017). L'ouverture du Soudan, qui a pour objectif de faciliter les investissements étrangers à Khartoum, fait notamment suite au *Comprehensive Peace Agreement* (2005), qui met fin à la guerre civile commencée en 1983. Elle se traduit également par le transfert, entre 2003 et 2014, de 9,5 millions de *feddāns* (4 millions d'hectares) à des propriétaires étrangers, en anticipation de la perte de la rente pétrolière, liée à la future sécession du sud du pays (Elamin, 2018). L'investissement massif de cette rente dans le foncier s'associe à une remise en cause croissante des titres de propriété depuis la séparation des deux pays (Franck, 2016a). Khartoum et Al Gereif Sharg n'échappent donc pas à cette tendance, mais dans un contexte où « la maîtrise foncière reste très forte » malgré les difficultés à appliquer les plans structurels d'aménagement (Denis, 2005). Le respect des schémas cadastraux est en effet une priorité, au moins dans un premier temps, pour le gouvernement car « la protection de la propriété foncière est de fait un élément essentiel du fonctionnement de l'économie métropolitaine soudanaise, fondé sur la fixation de la valeur du foncier dans un contexte de forte inflation » (*Ibid.*, p. 23).

Ce système s'appuie sur un encadrement législatif complexe de l'appropriation des terres, en particulier dans le cas des berges agricoles et d'Al Gereif Sharg, ancien village où vivent les mêmes familles depuis des décennies : « la propriété foncière agricole du Grand Khartoum est “verrouillée” depuis plusieurs générations, (...) elle est placée sous le signe de la permanence familiale et tribale » (Franck, 2007, p. 126). J'ai également montré que les différents textes de loi en matière de droits fonciers consacrent la pleine propriété en bien inaliénable, si la terre a été enregistrée officiellement avant 1969. Ce n'est d'ailleurs probablement pas un hasard si Ahmed Bakhit, propriétaire de plusieurs terres de *sāgīa* au nord d'Al Gereif Sharg, a fait faire un certificat de ses droits fonciers, de son *milik ḥor*, en 2003, au début des travaux du pont Manshiya (Annexe 6). L'achèvement de celui-ci et la pression foncière induite pouvaient en effet conduire les autorités locales à remettre en question sa propriété. Il existe toutefois un moyen de contournement de cette inaliénabilité des terres détenues en *milik ḥor* et il s'agit de la convocation de l'intérêt général : « Il n'est pas possible d'être exproprié si l'on a un titre de *milik ḥor*, sauf si c'est pour l'intérêt général (*al sāleh al 'ām*), comme dans le cas de la construction d'un aéroport, d'un chemin de fer, d'un pont » (entretien, Abdelraheem, propriétaire de briqueteries, 19 février 2020).

C'est en effet ce qu'il s'est produit avec la construction du pont Manshiya qui passait par l'acquisition de plusieurs terres de *sāgīa*, occupées par des briqueteries ou des champs agricoles. L'intérêt général a été mobilisé par l'État pour justifier cet aménagement, qui facilite le passage d'une rive à l'autre et contribue à l'amélioration du système routier dans la capitale, ce qui n'a d'ailleurs pas suscité d'opposition particulière de la part des propriétaires : « les propriétaires des *sāgīa* ont accepté l'acquisition car elle se faisait pour le bien du plus grand nombre »<sup>83</sup> (Abdelrahman, 2019, p. 39). L'intérêt général fait ainsi partie des « justifications empruntant à des arguments assez difficilement attaquables » (Blot et Spire, 2014), au même titre que le bénéfice des personnes affectées. C'est ce que met en avant l'avocat Adil Abdelghani qui estime que les briqueteries sont nocives pour la population résidant à proximité et que tout type d'activité ou de construction dans des zones à risque, comme les terres inondables, devrait être interdit (entretien, 3 mars 2020). Dans le cas des berges du Nil à Al Gereif Sharg, où la majorité des espaces sont détenus en pleine propriété, la mobilisation de l'intérêt général ne suffit pas et elle doit être complétée par un système de compensation, prévu dans la législation soudanaise. L'acquisition de terres privées par l'État est en effet encadrée par le *Land Acquisition Act* (1930), qui stipule que la terre visée est « requise de façon permanente ou temporaire pour n'importe quel intérêt public »<sup>84</sup> (in Gordon, 1986, p. 151-152), et le *Civil Transactions Act* (1984), qui prévoit qu'un propriétaire ne peut être privé de sa terre sauf en échange d'une juste compensation, financière ou foncière (*Ibid.*).

Le montant et la localisation de celle-ci constituent ainsi l'objet principal des négociations entre l'État et les propriétaires de briqueteries sur les berges du Nil. Si la première vague d'acquisition des terres autour du pont, en 2005, ne semble pas avoir posé de problème particulier, en raison de la convocation de l'intérêt général (Abdelrahman, 2019, p. 39), l'extension de la récupération des berges par l'État, en vue de la réalisation de la Blue Nile City, a, elle, nécessité la rédaction d'un contrat, en 2007, entre le ministère de l'Aménagement et les propriétaires de *sāgīa* à Al Gereif Sharg (Annexe 7). Cet accord prévoit notamment que chaque *feddān* approprié doit être compensé par une surface de 1 400 m<sup>2</sup> (art. 1), que l'activité des briqueteries cessera à la signature de l'accord (art. 10), que les terres obtenues en compensation doivent être situées dans une zone parallèle aux *sāgīa* et que le ministère s'engage à trouver un espace où les propriétaires de briqueteries puissent continuer leur activité (art. 9). Validé le 28 octobre 2007, ce texte se traduit directement par des contrats de compensation passés entre le gouvernement soudanais et les

---

<sup>83</sup> « The owners of the *sāgyas* accepted the acquisition because it was for the greater good. » (Abdelrahman, 2019, p. 39).

<sup>84</sup> « Sudanese legislation provides for the forced acquisition by the state of land privately held when a determination has been made that such land is “required permanently or temporarily for any public purpose” » (Gordon, 1986, p. 151-152).

propriétaires, à l'instar d'Ahmed Bakhit. Le 20 janvier 2008, celui-ci a ainsi signé un accord avec le ministère de l'Aménagement et le directeur de l'Administration des conflits et des règlements (*idāra al naza' wa al tasouiyāt*) (Annexe 8). Le document prévoit la cession de l'ensemble des *sāgīa* détenues par Ahmed Bakhit, dont il est mentionné qu'elles serviront à la construction de la Blue Nile City, en échange de huit lots de terrain de « première classe investissement »<sup>85</sup>, sur lesquels il peut construire. La base de l'équivalence du *feddān* à 1400 m<sup>2</sup> et l'absence de frais de transmission foncière sont également stipulées. Cet accord conduit donc à la fermeture des briqueteries de ce propriétaire, au sud du pont Manshiya (Fig. 61). Le contrat ne fait toutefois aucune mention de l'activité de production de briques d'Ahmed Bakhit ou de la localisation précise des terres qu'il reçoit en compensation. Il s'agit précisément de deux points qui font l'objet de tensions entre les deux parties, ce qui se traduit par le refus de partir de certains propriétaires, comme on peut le voir sur l'image satellite ci-dessous, datée de mars 2009 (Fig. 62).



**Figure 61 : La fermeture des briqueteries autour du pont Manshiya, résultat de négociations entre l'État et les propriétaires (mars 2004-janvier 2009) © Google Earth**



**Figure 62 : Zone d'Al Gereif Sharg encore occupée par les briqueteries (mars 2009) © Google Earth**

<sup>85</sup> Cette terminologie renvoie au système de classification résidentielle mis en place par le Fonds pour le logement et la reconstruction (voir II.3.c.).

La contestation de l'acquisition par l'État de ces terres de *sāgīa* repose notamment sur une critique des compensations offertes par le ministère de l'Aménagement. La zone de délocalisation des briqueteries proposée par les acteurs publics dès 2005 est le village de Sheikh Al Amin, sur le Nil bleu, au sud de l'agglomération de Khartoum. Mais selon Ahmed Bakhit, « cette alternative n'a pas de sens, c'est très loin et il n'y a pas tous les éléments nécessaires à la production de briques » (entretien informel, 6 mars 2020). Ce discours critique est confirmé par un autre propriétaire, interrogé par Yousif Badawi Abdelrahman (2019) : « D'après l'accord de 2017, le ministère est obligé de nous fournir une alternative adéquate, où l'on peut exercer notre activité de production de briques, un endroit qui offre assez d'eau, de boue et de *zibāla* (fumier animal). Le gouvernement a suggéré Sheikh El Amin, une zone qui n'a ni assez d'eau ni de boue pour faire des briques »<sup>86</sup> (in Abdelrahman, 2019, p. 62). Le caractère inapproprié de cette zone de délocalisation n'est d'ailleurs pas uniquement dénoncé par les propriétaires directement concernés, mais il est également reconnu par un agent du Service de protection des terres gouvernementales : « les briqueteries n'ont pas leur place sur les berges, mais l'alternative proposée par le gouvernement n'était ni concrète ni applicable, les habitants de Sheikh Al Amin ne désirant pas non plus accueillir les briqueteries » (entretien, Munir Al Ghazzali, 11 mars 2020). D'autres analystes soulignent également l'absence de matériau de construction de substitution à la brique rouge : « cela a été très lent parce que [les briques] sont le principal matériau de construction à Khartoum, auquel il n'y a pas d'alternative abordable financièrement »<sup>87</sup> (Hamid et Bahreldin, 2014, p. 40).

La critique des termes du contrat s'associe à des accusations de corruption au cours du processus d'acquisition foncière (Abdelrahman, 2019), voire d'absence totale de compensation : « il y a eu des compensations proposées par le gouvernement qui étaient inacceptables ou inadéquates, mais il y a eu aussi des promesses qui n'ont pas été tenues » (entretien informel, Abdelraheem, propriétaire de briqueteries, 18 février 2020). Certains propriétaires soulignent également l'absurdité d'une délocalisation à Sheikh Al Amin et dénoncent les intérêts privés défendus par le gouvernement sous couvert d'intérêt général et d'arguments environnementaux : « le gouvernement a dit que les briqueteries étaient nocives pour l'environnement. Pourquoi veulent-ils causer des dommages aux habitants de Sheikh Al Amin ? Est-ce que ce ne sont pas des gens ? Nous

---

<sup>86</sup> « According to the 2007 Agreement, the Ministry is obliged to provide a suitable alternative where we can practice our profession of brick-making, a location that has enough water in addition to mud and animal dung (*zibala*), the government suggested the El-Sheikh al-amin area, an area that has neither enough water nor suitable mud for brick-making. » (in Abdelrahman, 2019, p. 62).

<sup>87</sup> « (...) has been very slow because they are the prime building material in Khartoum to which there is no affordable alternative. » (Hamid et Bahreldin, 2014, p. 40).

connaissons leur motivation, ils veulent acquérir notre terre qui est liée au Nil bleu<sup>88</sup> » (in Abdelrahman, 2019, p. 62). L'intérêt général n'est plus ici considéré que comme un prétexte, une justification manipulée par le gouvernement pour parvenir à appliquer son plan d'aménagement, ce qui renvoie à la relativité de cette notion, classique dans les conflits de géopolitique locale : « De manière significative, la multiplication des conflits locaux sur les projets d'aménagement ou d'infrastructure ne s'est pas accompagnée d'une disparition du discours sur l'intérêt général, mais au contraire d'une démultiplication et d'une fragmentation de ce discours, repris par chaque acteur, avec sa propre lecture, pour justifier les positions qu'il prend dans le conflit. » (Subra, 2012, p. 69). Philippe Subra rappelle en effet que, dans le contexte d'une opposition d'acteurs sur un projet d'aménagement, en particulier dans les espaces urbains, le discours de promotion de l'intérêt général peut dissimuler la défense d'intérêts privés, « chacun proposant ainsi sa propre définition de l'intérêt général » (*Ibid.*). La remise en cause du principe de l'opération foncière d'acquisition et des motivations réelles des acteurs publics, dont j'ai montré le manque de fondement des arguments environnementaux (voir II.1.) et les liens étroits avec une élite économique et industrielle soudanaise (voir II.3.c), conduit, selon ces propriétaires, à l'invalidation de l'accord de 2007 et à la fin de l'obligation de quitter leur terrain.

La phase de négociations entre le gouvernement et les habitants d'Al Gereif Sharg semble donc avoir globalement échoué, en raison de compensations injustes et d'une critique des motivations des acteurs publics, et ce, malgré l'arrêt effectif de nombreuses briqueteries, notamment autour du pont Manshiya. La fin des années 2000 voit une détérioration progressive des relations entre les deux acteurs qui aboutit à la mise en place d'un conflit frontal, l'État de Khartoum ayant successivement recours à des moyens légaux, administratifs et policiers pour faire appliquer sa décision d'évacuer les briqueteries des berges du Nil à Al Gereif Sharg.

#### **4. Du décret à l'évacuation de force, le tournant autoritaire du conflit (2010-2014)**

Face au refus de certains propriétaires de quitter les berges du Nil<sup>89</sup> et d'arrêter leur activité de production de briques rouges, l'État de Khartoum met en œuvre une série de mesures visant à faire appliquer sa décision d'interdire les briqueteries sur ces espaces. Avant d'en arriver à l'intervention sur le terrain, le gouverneur de Khartoum et son conseil de ministres, en coordination

---

<sup>88</sup> « The major point, the Government said that the brick kilns are harmful for the environment. Why do they want to harm the residents of El-Sheikh al-amin? Aren't they people? We know their motivation, they want to acquire our land that is attached to the Blue Nile. » (in Abdelrahman, 2019, p. 62).

<sup>89</sup> Des enquêtes de terrain ultérieures, à l'échelle de l'ensemble du quartier d'Al Gereif Sharg, pourraient déterminer la proportion de propriétaires ayant accepté les compensations et de ceux les ayant refusé, ainsi que définir leurs motivations et stratégies.

avec les administrations locales (localité, unité administrative) et spécialisées (Service de protection des terres gouvernementales, Haut conseil pour l'environnement), ont promulgué onze décrets à propos de la fermeture des briqueteries entre 2010 et 2013 (Annexe 2)<sup>90</sup>. Comme je l'ai précisé dans la deuxième partie de ce mémoire, ces décisions stipulent, à plusieurs reprises, l'interdiction de la production de briques sur les berges du Nil, en particulier dans les localités de Karari et Sharg Al Nil (décret n° 140/2011). En s'appuyant sur la critique des dommages environnementaux et sanitaires associés à cette activité, mais surtout sur la nécessité de son exclusion des limites des espaces urbains, les décrets prévoient plusieurs mesures de restriction comme la révision, voire l'annulation des permis de travail accordés aux propriétaires de briqueteries, ainsi que l'interruption de la délivrance de nouvelles autorisations (décret n° 116/2010, décret n° 117/2010, décret n° 140/2011). Cette sanction administrative, qui rend le fonctionnement de la majorité des sites de production de briques rouges illégal, est complétée par la formation d'une Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries (*al lajna al faniya li tanzīm 'mal kamā'in al toub*), par l'appel à la coordination entre les différentes institutions concernées et par des injonctions à l'application des décrets déjà promulgués. En bref, l'ensemble de ces textes donnent un cadre législatif à « l'élimination complète des briqueteries de façon urgente, le maintien de l'interdiction de leur retour et de la reprise de l'activité pour éviter les catastrophes environnementales causées par l'industrie de la brique dans les zones urbaines » (décret n° 70/2013).

Ces décrets fournissent en effet un appui légal à des interventions d'expropriation et d'évacuation, regroupées sous le terme général d'*izāla* (إزالة), des briqueteries sur les berges du Nil. Les institutions chargées de cette opération sont principalement le Service de protection des terres gouvernementales (*jihaz himāya al arāḍi al ḥokūmiya*), la police de l'État de Khartoum et l'administration responsable des cadastres (*maṣlaḥa al arāḍi*), les bureaux centraux supervisant le travail des relais situés dans chaque localité – celle de Sharg Al Nil pour Al Gereif Sharg. L'intervention est précédée de plusieurs avertissements donnés par le Service de protection des terres aux propriétaires en infraction par rapport à ces décrets, et d'un délai pour évacuer la zone et fermer leur briqueterie, ce qui n'est pas forcément suivi d'effets : « quand l'avertissement n'a pas

---

<sup>90</sup> J'ai pu consulter ces documents au siège de l'État de Khartoum, le 8 mars 2020, après de nombreuses négociations. Un membre de l'administration m'a même d'abord assuré qu'il n'y avait aucun décret de la sorte, avant que son supérieur finisse par donner son accord et me laisse y accéder. On ne m'a pas permis d'en faire des photocopies « car ce sont des documents secrets », mais j'ai pu les lire et recopier les passages qui m'intéressaient à la main. Les fonctionnaires avec lesquels je me suis entretenu brièvement m'ont également assuré qu'il n'y avait aucun autre document relatif aux briqueteries. Les archives du ministère de l'aménagement et du Service de protection des terres gouvernementales devraient fournir ici un complément intéressant pour saisir l'ensemble du cadre légal exceptionnel mis en place pour justifier l'évacuation des briqueteries.

fonctionné, on revient sur le terrain, quinze jours après, on procède à une dernière sommation et ceux qui persistent font l'objet d'une intervention de la police » (entretien, Munir Al Ghazzali, porte-parole du Service de protection des terres gouvernementales de Sharg Al Nil, 11 mars 2020). Selon ce fonctionnaire, la principale évacuation a eu lieu en 2013 et elle a été suivie d'opérations répétées et d'inspections régulières, « pour vérifier que personne ne revienne » (entretien, 11 mars 2020), ce qui est une application directe du décret n° 70/2013, qui ordonne « le maintien de l'interdiction du retour [des briqueteries] » (Annexe 2). Le rapport frontal entre les propriétaires de briqueteries et l'État et l'impossibilité de négociations supplémentaires est ici assumé par le porte-parole du Service de protection des terres gouvernementales de Sharg Al Nil : « on les avait prévenus, on les avait prévenus de ne pas travailler ici » (entretien, Munir Al Ghazzali, 11 mars 2020).

Dans l'analyse du cas d'Um Doum, quartier situé au sud d'Al Gereif Sharg et qui a également fait l'objet de résistances locales à la volonté d'appropriation foncière de l'État, Nisrin Elamin (2018) rappelle que ce passage à l'utilisation de la force s'appuie légalement sur le *Unregistered Land Act* de 1970, confirmé par le *Civil Transaction Act* de 1984 et ses amendements de 1991 et 1993. Ce texte prévoit en effet que « tout cas contre le gouvernement en rapport à des terres non enregistrées n'a pas de base légale ; aucune Cour de Justice n'est donc compétente pour recevoir une plainte qui va à l'encontre de l'intérêt de l'État »<sup>91</sup> (Taha, 2016, p. 12 ; Elamin, 2018, p. 74). Le recours à la violence de l'expropriation est donc justifié par la mise en œuvre d'un cadre légal, décidé par les administrations supérieures et appliqué par des organes exécutifs locaux : « on veut que ce soit légal, on ne fait qu'appliquer la loi » (entretien, Munir Al Ghazzali, 11 mars 2020). Le contexte d'un régime autoritaire ne doit donc pas faire oublier l'importance des textes de loi qui servent directement de base à des interventions qui se manifestent localement.

Ce fonctionnement rappelle l'ensemble des études de cas et de la littérature académique autour des opérations de « déguerpissement », notion très utilisée dans le contexte de pays africains, mais qu'il s'agit également d'analyser de façon critique (Blot et Spire, 2014). La description, fournie par cet article, de ce phénomène de déplacements forcés « dans un contexte “hors crise” au sens géopolitique » est particulièrement appropriée au cas de l'évacuation des briqueteries à Al Gereif Sharg. Selon ces deux auteurs, le déguerpissement dans les villes du Sud consiste, « sur des terrains considérés, au moins en partie, comme relevant du domaine public », en une « expulsion collective et contrainte d'individus qui ne possèdent pas de droits reconnus sur les

---

<sup>91</sup> « any case against the government pertaining to unregistered land has no legal basis; therefore, no court of law is competent to receive a complaint that goes against the interest of the state. » (Taha, 2016, p. 12 ; Elamin, 2018, p. 74).



parcelles qu'ils occupent » (*Ibid.*, § 2). En l'occurrence, il s'agit bien d'une intervention ayant pour but de fermer les briqueteries situées sur les terres de *jaref*, considérées par le gouvernement comme faisant partie des terres non enregistrées et appartenant à l'acteur public, en vertu de l'acte de 1970. Julie Blot et Amandine Spire observent par ailleurs que ces opérations de déguerpissement visent, « dans le cadre de projets de villes compétitives et néolibérales », une « reconquête des espaces centraux et péri centraux revalorisés » (*Ibid.*, § 2), ce qui illustre bien le cas d'Al Gereif Sharg, brutalement devenu attractif avec la construction du pont Manshiya. Enfin, du point de vue de la justification du déplacement de population, le caractère légal de l'action (*Ibid.*, § 29) et la remise en cause de la légitimité des occupants des terrains visés (*Ibid.*, § 31) sont des arguments régulièrement mobilisés par les autorités publiques.

Si le cas d'Al Gereif Sharg est exemplaire de processus de déplacement forcé dans les villes du Sud, il s'inscrit également dans la continuité de nombreux autres projets immobiliers sur les berges du Nil à Khartoum, dans un contexte, au milieu des années 2000, de développement de la rente pétrolière, d'augmentation de la pression foncière et d'ouverture du Soudan aux investisseurs étrangers : « l'augmentation de la compétition sur les projets urbains a déclenché des conflits



**Figure 63 : Intervention de la police à Al Gereif Sharg en avril 2016**

© Page Facebook du *sit-in* d'Al Gereif Sharg

locaux sur la propriété foncière »<sup>92</sup> (Choplin et Franck, 2010, p. 11). La presque île de Mogran, l'île de Tuti ou encore le quartier de Abu Se'id, avec le projet de Medinat al-Nour, sont autant d'espaces de berges qui ont fait l'objet de projets d'aménagement « de prestige », sur le modèle de Dubaï et financés par des acteurs privés étrangers, du Golfe ou d'Asie du Sud-Est (*Ibid.*). La mise en adéquation aux standards internationaux, l'exclusion d'une partie de la population et les compensations dérisoires, voire inéquitables d'un quartier à l'autre, accordées aux citoyens expropriés caractérisent ces plans de reconversion des berges du Nil, au même titre que la Blue Nile City à Al Gereif Sharg. Un propriétaire de briqueteries interrogé pendant cette enquête de terrain a d'ailleurs fait directement référence à l'un de ces projets : « dans le quartier de Abu Se'id, à Omdurman, le gouvernement s'est approprié la terre pour y faire des investissements immobiliers,

<sup>92</sup> « the increase in competition over urban projects has sparked local conflicts over land possession » (Choplin et Franck, 2010, p. 11).

et ils ont voulu faire la même chose à Al Gereif Sharg » (entretien informel, Abdelraheem, 19 février 2020). Les expropriations y ont en effet suivi la construction du nouveau pont d'Omdurman, en 2000, avec « un report de l'habitat le plus précaire vers les marges des *Dar el-Salam*, plus à l'ouest, mais aussi vers le sud » (Denis, 2006, p. 26).

La logique de ces appropriations foncières de force, opérées par un gouvernement autoritaire qui défend les intérêts privés d'investisseurs étrangers ou d'une élite économique locale, semble donc concerner l'ensemble de l'agglomération de Khartoum dans les décennies 2000 et 2010. Mohamed Osman Hussein, employé dans une agence de conseil, donne enfin l'exemple d'une grande famille soudanaise, faisant partie de la classe des *jallabas*, qui a étendu ses propriétés par des opérations d'expropriation : « ils ont maintenant tout un quartier sur le Nil et ils ont évacué beaucoup de briqueteries pour cela. L'appropriation de terres de l'État est juste un processus général » (entretien, 28 février 2020). La mise en place d'une commission d'enquête, en février 2020, dans le cadre de la transition post-*Ingāz*, consacrée à l'acquisition frauduleuse de terres agricoles dans le Grand Khartoum. Selon lui, ce mode d'acquisition foncière n'est limité ou contrôlé par aucune loi parce qu'il y a une adéquation entre les projets d'aménagement de l'État et ceux de cette élite : « la principale motivation de l'État pour acquérir ces terres était probablement liée à des projets d'infrastructure ou à un des *jallabas* qui faisaient pression pour obtenir cette terre »<sup>93</sup> (entretien, 28 février 2020). Il dénonce ici l'inégalité du traitement des citoyens par l'État, ainsi que le décalage entre les plans de zones résidentielles luxueuses et les quartiers populaires où ils doivent être implantés.



**Figure 64 : Les effets de la fermeture des briqueteries sur les berges du Nil à Al Gereif Sharg (mars 2011/février 2012) © Google Earth**

<sup>93</sup> « one of the *jallabas* (...) has a quiet land, a family compound on the Nile, evacuating multiple kamā'in from there. Taking over land of the state is just a general process. There are no policies to put these *jallabas*, these capitalist, on the border, to fix their limits. How they acquire the land has always caused instability because the state's main kind of motivation to acquire those lands was probably the infrastructure projects or either one of the *jallabas* pushing for this land to be acquired. » (entretien, Mohamed Osman Hussein, 28 février 2020).

Avant d'analyser le mouvement de résistance locale qui a distingué Al Gereif Sharg du reste des zones de production de briques rouges, il me semble nécessaire de décrire les conséquences physiques et économiques des interventions de la police et de la fermeture des briqueteries dans ce quartier. La première manifestation en est la transformation visuelle des berges qui étaient occupées par des sites de production, comme on peut le voir sur ces images satellites qui témoignent qu'en un an, la grande majorité des propriétaires ont cessé leur activité dans cette zone centrale d'Al Gereif Sharg, entre 2011 et 2012 (Fig. 64). Les terrains sont parfois reconvertis en champs agricoles, mais il semble que la plupart d'entre eux restent abandonnés. La fermeture n'est probablement ici pas due à des contrats de compensation, comme autour du pont Manshiya, mais bien à des expulsions car, en 2011, alors que l'accord avec le ministère de l'Aménagement était signé depuis 2007, les briqueteries continuaient de fonctionner et qu'elles ont cessé leur production brutalement, d'une année à l'autre. L'incertitude sur les différentes dates recueillies au cours de cette enquête appelle toutefois à la prudence sur ces interprétations et à une étude plus détaillée de la chronologie des événements.

Mais la principale conséquence reste le bouleversement de l'économie locale, d'une activité qui faisait vivre de nombreuses personnes, comme les propriétaires des terrains, mais surtout les ouvriers qui se retrouvent sans emploi. Un article du journal *Al Soudan Al Youm*, paru le 21 mai 2018, à la suite d'une nouvelle vague d'expulsions à la fin de l'année 2017, revient sur les conséquences de la fermeture des briqueteries en montrant que l'inactivité touche 80 % des 30 000 travailleurs concernés<sup>94</sup>. Ceux-ci, même s'ils sont conscients des éventuels dommages sanitaires, n'ont pas d'autre moyen de subsistance. L'article relate ainsi le témoignage d'un étudiant venu de Kosti (État du Nil blanc), arrivé à Khartoum quatre ans auparavant et qui utilise les revenus issus de son travail dans les briqueteries pour payer ses frais de scolarité et aider sa famille. La réintégration de ces ouvriers dans le marché du travail est difficile, de la même façon que pour l'ensemble des personnes qui vivaient de cette concentration de population autour des ateliers, des petits commerces aux femmes vendant du thé. Plus généralement, ces conséquences économiques peuvent être mises en perspective par rapport à un changement progressif des professions des habitants de ces quartiers périphériques, devenus attractifs. C'est en tout cas ce que souligne une étude de cas de Soba al-Hilla, un village au sud d'Al Gereif Gharb et qui s'est trouvé dans une situation similaire : « les moyens de subsistance des habitants de Soba al-Hilla ont changé au fil des années. De plus en plus d'entre eux sont employés dans le secteur des services, en ville. (...) Le

---

<sup>94</sup> « Les ouvriers des briqueteries... Par la loi, 80% de chômage et 30 000 ouvriers déplacés de force », *Al Soudan Al Youm*, 21 mai 2018, en arabe, <https://www.sudanakhbar.com/290939>

résultat [de l'intervention du gouvernement] est que de nombreuses personnes ont perdu leur travail dans la production de briques et ont dû chercher une autre source de revenus ailleurs »<sup>95</sup> (Steel et al., 2019, p. 51). Plusieurs éléments viennent toutefois, dans le cas d'Al Gereif Sharg, nuancer la description de ces opérations d'appropriation foncière comme un processus unidimensionnel : la permanence de certaines briqueteries, même de façon résiduelle, et surtout l'avortement du projet de la Blue Nile City. Cela s'explique par le mouvement de résistance lancé par certains habitants d'Al Gereif Sharg, notamment sous la forme d'un *sit-in* à partir de 2014, ce qui interroge sur les conditions de cette mobilisation politique, sur l'unité à l'échelle du quartier et sur les registres de justification convoqués par ces opposants à la fermeture des briqueteries.

## **5. La mobilisation locale à Al Gereif Sharg, entre apprentissage politique et participation inégale (2014-2019)**

La particularité d'Al Gereif Sharg par rapport aux autres zones de production de briques rouges dans l'agglomération de Khartoum réside à la fois dans la précocité de l'intérêt de l'État pour ses berges, dès 2005, et dans la forte mobilisation locale qu'ont provoquée les opérations de fermeture forcée des briqueteries. Cette opposition des habitants prend la forme, en 2014, d'un *sit-in*<sup>96</sup> ou *i'tiṣām* (اعتصام). Il est plus communément appelé *sit-in* de Karkoj, en raison de sa localisation dans la zone du même nom dans le sud d'Al Gereif Sharg. Il a été actif jusqu'en 2017, en s'organisant autour de réunions quotidiennes, d'un Comité du *sit-in* (*lajna al i'tiṣām*), créé en 2015 (Abdelrahman, 2019), et d'une page Facebook très active<sup>97</sup>. Selon Abdelraheem, un grand propriétaire de briqueteries, notable du quartier et un des principaux organisateurs de la mobilisation, « le *sit-in* a été la réponse en dernier recours, après avoir tenté de négocier avec les autorités publiques » (entretien, 19 février 2020). Ce mode d'organisation répond en effet à l'augmentation de la pression sur les berges et le recours à la violence par le gouvernement, qui se sont prolongés tout au long de cette période, six tentatives de destruction des briqueteries ayant été attestées entre 2015 et 2016 (Abdelrahman, 2019).

---

<sup>95</sup> « At the same time, the livelihoods of the people in Soba al-Hilla have changed over the years. Increasingly, many hold urban jobs in the service sector. (...) As a result, many people lost their jobs in the brick-making industry and had to look for another source of income elsewhere » (Steel et al., 2019, p. 51).

<sup>96</sup> Technique de manifestation consistant à occuper pour une durée plus ou moins longue un espace public stratégique (place, carrefour, rue...).

<sup>97</sup> Page Facebook du « Sit-in des habitants de Al Gereif Sharg », créée en avril 2015, 4319 abonnés en mai 2020.

Le rapport frontal entre les habitants et l'État, qui est un exemple de la montée générale des tensions politiques et foncières dans l'agglomération, s'est donc traduit par de nombreux affrontements, notamment à l'été 2015, où ils ont fait une victime parmi les opposants, et à l'automne 2017. La constitution du *sit-in* et sa consolidation semblent s'expliquer principalement par ce refus des pratiques autoritaires des acteurs publics : « l'origine du *sit-in* était de faire changer le point de vue du gouvernement sur les briques. Les enjeux économiques et fonciers sont importants, mais l'intervention de la police a été la cause principale de la mobilisation, de l'unification des habitants » (entretien, Abdelraheem, 19 février 2020). La victime d'août 2015 et les nombreux blessés au cours des affrontements suivants sont érigés en martyrs, notamment sur la page Facebook du *sit-in*. Le recours à la force est d'ailleurs dénoncé à plusieurs reprises dans les médias, notamment dans un article de *Ṣaḥīfa Al Intibāha*, publié le 30 décembre 2017<sup>98</sup>, et un autre de *Ṣaḥīfa Al Tahrīr*, du 20 avril 2018<sup>99</sup>. Les journalistes, à la suite d'interventions de la police à Al Gereif Sharg, analysent les débats sur la manière d'imposer la reconversion des berges du Nil en zones résidentielles et relaient des discours critiques sur la violence excessive employée par les forces de l'ordre.

Au-delà de cette dénonciation des méthodes autoritaires de l'État pour faire appliquer ses plans d'aménagement, les revendications des membres du *sit-in* d'Al Gereif Sharg reposent d'abord sur la contestation de l'intérêt général convoqué pour justifier la fermeture des briqueteries et la demande de respect des compensations promises : « le gouvernement a pris nos terres de force et la plupart des habitants n'ont pas reçu de compensation », témoigne un habitant à un journaliste d'*Al Taghūr*.<sup>100</sup> Les militants s'appuient également sur l'article 13 de l'accord signé avec le ministère de l'Aménagement en 2007. Celui-ci stipule en effet qu'en cas de non-respect des obligations mentionnées dans l'accord, « les terres de *sāgīa* seront rendues à leur propriétaire avant l'acquisition et une compensation pour les dommages matériels et moraux sera payée »<sup>101</sup> (Annexe 7). Selon les habitants, les termes du contrat n'ont en effet pas été honorés par le gouvernement, impliquant la restitution des terres acquises à leur propriétaire, une revendication

<sup>98</sup> « Enquête sur un usage excessif de la force dans l'évacuation des briqueteries à Al Gereif », *Ṣaḥīfa Al Intibāha*, 30 décembre 2017, en arabe, <https://www.sudanakhbar.com/195627>.

<sup>99</sup> « Affrontements entre la police et les citoyens en raison de l'évacuation des briqueteries à Al Gereif Sharg », *Ṣaḥīfa Al Tahrīr*, 20 avril 2018, en arabe, <https://www.sudanakhbar.com/269895>. Voir aussi « Sur le sujet d'Al Gereif... les responsables... lancent un discours chargé!!! », *Al Nīlyn*, 24 mars 2018, en arabe, <https://www.sudanakhbar.com/272164>.

<sup>100</sup> « Le conseil du sit-in d'Al Gereif Sharg : le gouvernement nous a trompé ! », *Al Taghūr*, 10 novembre 2016, en arabe, [altaghyeer.info/ar/2016/11/10/](http://altaghyeer.info/ar/2016/11/10/).

<sup>101</sup> « In case of not fulfilling any of the above obligations, the *Sāgyas* will be allocated back to its owners before the acquisition and a compensation for any material or moral harm will be paid. » (Annexe 7).

mentionnée dès juin 2015 dans une lettre envoyée aux autorités (page Facebook, publication du 1<sup>er</sup> juin 2015, Annexe 9). Cette mobilisation locale contre l'appropriation foncière des berges du Nil à Al Gereif Sharg, qui fait suite à plusieurs années de négociations avec les acteurs publics, se structure dans l'opposition à la destruction des briqueteries et aux pratiques autoritaires du régime, mais aussi par une unification des habitants à l'échelle du quartier.

Il convient en effet d'analyser les conditions qui ont rendu possible ce mouvement de résistance et qui distinguent Al Gereif Sharg des autres zones de production, comme Jarafa ou Wad Al Bakheet, à Omdurman, où les briqueteries ont été fermées de force entre 2016 et 2019, sans provoquer de mobilisation locale. Au-delà du taux important d'habitants liés, directement ou via un membre de leur famille, à la production de briques rouges et l'importance économique de celle-ci, le caractère historique de cette activité à Al Gereif Sharg semble avoir joué un rôle clé : « ma famille est depuis cinq générations dans la production de briques » (entretien, Abdelraheem, 19 février 2020). L'ancienneté de la présence humaine dans cet ancien village rural, qui existe depuis l'époque méroïtique, est également centrale pour expliquer le rapport particulier des habitants à la terre de leurs ancêtres et leur mobilisation contre ces expropriations : « le gouvernement cherche à effacer l'identité d'Al Gereif Sharg », déclare ainsi un propriétaire interrogé par le journal *Al Taghīr*<sup>102</sup>. Un des slogans du *sit-in* de Karkoj était d'ailleurs « Notre Gereif, tu es la base, ta terre ne peut pas être foulée »<sup>103</sup>. Cet attachement à la terre, à l'identité du quartier et à l'activité de production de briques rouges peut donc être considéré comme un des facteurs de rassemblement des habitants d'Al Gereif Sharg, mais aussi comme la source de divergences internes.

Dans son analyse du cas d'Um Doum, où les habitants ont été soumis à une opération similaire d'acquisition foncière par le gouvernement, Nisrin Elamin rappelle en effet la nécessité de « nuancer la catégorie des dépossédés » (Elamin, 2018). Elle s'intéresse en particulier à l'exacerbation de la division ethnique entre les résidents de longue durée et ceux perçus comme étant arrivés plus récemment. L'absence de participation de ces derniers à la mobilisation initiale contre le gouvernement est mise en avant pour appuyer leur non-appartenance à la communauté d'Um Doum. Dans le cas d'Al Gereif Sharg, il est apparu au cours de mon enquête que des critères sociaux devaient être pris en compte dans la compréhension de ces divergences de mobilisation. Le contraste est en effet important entre Abdelraheem, grand propriétaire foncier et notable du quartier,

---

<sup>102</sup> « Le conseil du sit-in d'Al Gereif Sharg : le gouvernement nous a trompé ! », *Al Taghīr*, 10 novembre 2016, en arabe, [altaghyeer.info/ar/2016/11/10/](http://altaghyeer.info/ar/2016/11/10/).

<sup>103</sup> *Jarīfnā anta asās arḍak maḥāl tandās*, جريفنا انت اساس ارضك محال تنداس (entretien, Abdelraheem, 19 février 2020).

qui semble avoir été à la tête du *sit-in* de Karkoj, et Sadeq, détenteur d'une petite parcelle de terre au sud du pont Manshiya, chauffeur de taxi lorsqu'il ne supervise pas le fonctionnement de sa briqueterie et qui affirme lui-même : « je suis quelqu'un de simple, je n'ai pas participé aux manifestations » (entretien informel, 19 février 2020). Ces divergences socio-économiques au sein des propriétaires de briqueterie expliquent d'ailleurs, selon Abdelraheem, l'absence de syndicat ou d'union des propriétaires<sup>104</sup> : « ce serait possible, mais ils n'en ont pas la volonté, les niveaux d'éducation sont trop différents entre les gens » (entretien, 19 février 2020).

Les ouvriers qui travaillent dans les briqueteries constituent ici un cas particulier. D'après les entretiens effectués avec certains d'entre eux au cours de cette enquête, aucun n'avait participé au *sit-in* de Karkoj ou aux manifestations contre la fermeture des ateliers. Cela peut d'abord s'expliquer par leur trajectoire personnelle, deux d'entre eux ne travaillant à Al Gereif Sharg que depuis une année ou moins, ainsi que par leur région d'origine, la plupart étant du Soudan du Sud, du Darfour et des Monts Noubas. L'attachement à la terre des résidents permanents du quartier ne les concerne pas, même lorsqu'ils sont installés là depuis plusieurs années, comme c'est le cas d'un des ouvriers interrogés. Mais la raison principale expliquant leur absence de mobilisation est leur précarité économique, comme le souligne Rifaat O. Makkawi, avocat : « Ils n'ont pas le temps, ils préfèrent continuer à travailler pour manger. Les gens d'Al Gereif, ils n'ont pas de problème, ils ont une maison, ils ont l'électricité, ils ont des revenus, alors ils peuvent aller au *sit-in*. Mais les ouvriers sont pauvres » (entretien, 12 mars 2020).

Au-delà de la participation à ces mouvements politiques, l'enjeu est également l'organisation des ouvriers au sein d'un syndicat, qui pourrait encadrer les conditions de travail ou le paiement de leur salaire. Mais les tentatives de l'association de Rifaat O. Makkawi (PLACE, People's Legal Aid Center) pour contribuer à cette structuration n'ont pas abouti car « ils sont illettrés, très pauvres, peu éduqués et ils ne connaissent pas l'importance d'une union des ouvriers » (entretien, 12 mars 2020). Il ne s'agit pas toutefois de faire l'hypothèse d'une dépolitisation totale de ces travailleurs, dans la mesure où des différences politiques et ethniques existent et contribuent d'ailleurs à la difficulté du rassemblement de tous les ouvriers. John, un ouvrier sud-soudanais de la tribu des Dinkas m'a ainsi exprimé à la fois son soutien à Salva Kiir, premier président de la République du Soudan du Sud, et son mépris pour les Nuers, la tribu rivale, qui, selon lui, « travaillent en ville et font des enduits » (entretien informel, 11 mars 2020).

---

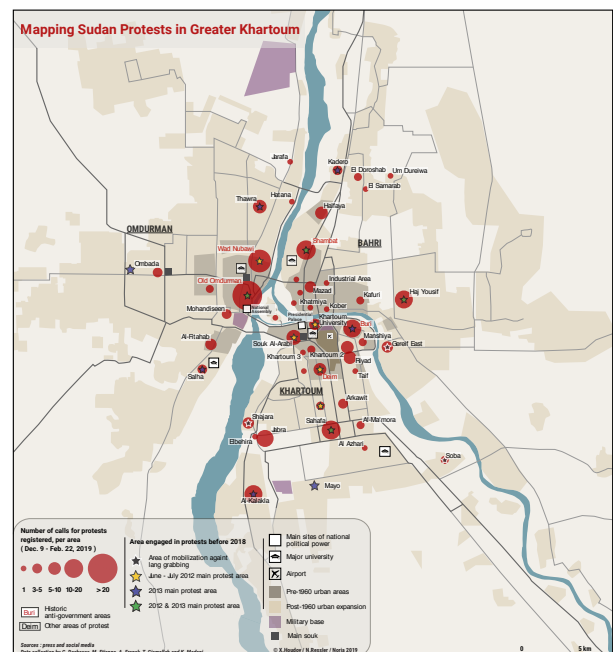
<sup>104</sup> Une union des producteurs de brique ou « Brick Making Owners' Association in Khartoum state » a bien existé (Alam et Starr, 2009), mais elle a cessé ses activités il y a plusieurs années : « c'est une vieille organisation, qui travaillait sur les besoins des propriétaires, mais qui n'existe plus » (entretien, Munir Al Ghazzali, porte parole du Service de protection des terres gouvernementales de Sharg Al Nil, 11 mars 2020).



L'absence de syndicat est plutôt liée, selon Rifaat O. Makkawi, à la réticence des propriétaires : « de telles organisations iraient à l'encontre des intérêts des gens riches, du gouvernement ici, à Khartoum, de la classe dirigeante » (entretien, 12 mars 2020). Cette volonté des responsables des briqueteries de limiter toute organisation de leurs ouvriers est également attestée dans le contexte indien du Tamil Nadu : « Les travailleurs originaires du même village sont dispersés dans des sites de production différents, souvent à la demande des propriétaires, justement très méfiants face aux risques de regroupement et d'action collective. » (Guérin et al., 2007, p. 124).

La mobilisation des habitants d'Al Gereif Sharg et des ouvriers des briqueteries est donc soumise à des facteurs socio-économiques clivants, mais cette expérience collective du *sit-in* de Karkoj a fourni, au moins à ceux qui y ont participé, une culture politique et des méthodes de contestation. Il s'agit de replacer cet apprentissage dans le contexte de la multiplication des mouvements locaux d'opposition au régime d'Omar el-Béchar, jusqu'à son renversement en avril 2019. Pour Abdelraheem, un des organisateurs de la mobilisation, le *sit-in* a été une « formidable initiative car, malgré la peur initiale des gens de se confronter aux autorités et à la police, cela a été une chance unique pour que tout le monde puisse s'exprimer » (entretien, 19 février 2020). Selon lui, tout le monde pouvait y participer, « éduqué ou pas éduqué, riche ou pas riche », avec pour seule condition : « critiquer le gouvernement d'Omar el-Béchar » (entretien, 19 février 2020). Le lien entre cette expérience locale, lancée en 2014, et le mouvement de contestation nationale de 2019, qui a également pris la forme d'un *sit-in*, devant les quartiers généraux de l'armée, est indirect d'après

Abdelraheem, mais il existe : « par exemple, l'idée de distribuer des smartphones à 5 000 jeunes, pour qu'ils puissent se réunir et partager des photos sur les réseaux sociaux, est issue des réflexions du *sit-in* d'Al Gereif » (entretien, 19 février 2020). Au-delà des pratiques et slogans qui ont été repris en 2019, ce qui pourrait s'expliquer en partie par une forte participation des habitants d'Al Gereif Sharg au *sit-in* des quartiers généraux, « un nouveau style, une nouvelle méthode de résister ont été inventés à Al Gereif Sharg et ils ont servi de base à la mobilisation générale » (entretien, 19 février 2020).



**Figure 65 : Cartographier les manifestations dans le Grand Khartoum**  
© Houdoy et Ressler, Noria, 2019

Dans son analyse des mobilisations sociales urbaines au Soudan, complétée par une cartographie des manifestations dans le Grand Khartoum, publiée par Noria<sup>105</sup> en 2019 (Fig. 65 et Annexe 10), Clément Deshayes (2018) analyse en effet « la diffusion des pratiques élaborées par des mouvements politiques de jeunes ». Un répertoire d'action (Tilly, 1986), associant contestation des décisions devant la justice et pratiques militantes localisées, s'est popularisé à travers l'ensemble des initiatives politiques qui ont marqué la capitale depuis le début des années 2010, et notamment en 2013, lorsqu'un mouvement étudiant a été fortement réprimé. Le *sit-in* d'Al Gereif Sharg est exemplaire de ces expériences locales, qu'il ne s'agit pas de considérer comme devant fatalement mener à la chute du régime d'Omar el-Béchar en 2019, mais plutôt comme étant des plateformes d'expression, des relais de l'opposition dans un contexte autoritaire : « le *sit-in* d'Al Gereif était le seul endroit où l'opposition pouvait s'exprimer, prendre le micro » (entretien, Abdelraheem, 19 février 2020). Il contribue également à la prise d'importance de l'échelle du quartier dans la compréhension des mobilisations (Bach, 2019) et reflète enfin la sociologie de la révolution de 2019 qui était « dominée par les classes moyennes principalement des jeunes actifs et des étudiants à l'université » (Deshayes et El Gizouli, 2019).

Le *sit-in* d'Al Gereif Sharg, qui prend son origine dans la contestation de la fermeture forcée des briqueteries et de l'appropriation foncière par le gouvernement, a certes mobilisé de façon inégale la population du quartier, mais il a permis d'ancrer une culture de l'opposition politique chez ses participants. Ce paradoxe entre l'unité limitée du quartier et la forte mobilisation locale se traduit aujourd'hui, après la chute du régime d'Omar el-Béchar en avril 2019, par des situations contrastées sur les berges du Nil, entre retour informel de certains propriétaires et relations ambiguës à l'acteur public.

## **6. La recomposition contemporaine des rapports entre l'État et les propriétaires de briqueteries, un retour temporaire sur les berges du Nil ?**

Afin de saisir les enjeux contemporains liés au fonctionnement des briqueteries sur les berges du Nil d'Al Gereif Sharg, il convient d'abord de montrer que les opérations d'acquisition foncière et les interventions menées par l'État de Khartoum ont affecté inégalement cette zone de l'agglomération. Ahmed Bakhit, qui possède des terres au sud du pont Manshiya, évoque ainsi une fermeture de ses briqueteries entre 2005 et 2019 alors qu'Abdelraheem, grand propriétaire d'ateliers

---

<sup>105</sup> Centre de recherche indépendant fondé en 2011 et spécialisé dans l'analyse de la politique internationale ([noria-research.com](http://noria-research.com)).

dans le sud d'Al Gereif Sharg, ne semble pas avoir interrompu son activité tout au long de cette période, ou de façon très marginale. Cette situation, qui s'explique à la fois par l'intérêt précoce des acteurs publics pour les espaces autour du pont Manshiya et par l'écart de capital économique et social entre les deux propriétaires – la position d'Abdelraheem lui permettant de tenir tête à l'État alors qu'Ahmed Bakhit a accepté la compensation foncière proposée en 2008 –, est confirmée par les images satellites. Celles-ci montrent en effet qu'à la même période (février-mars 2011), la zone au sud du pont est presque abandonnée ou reconvertie en champs agricoles, les briqueteries y étant résiduelles, alors que la parcelle d'Abdelraheem est encore très majoritairement occupée par la production de briques rouges (Fig. 66). Ces écarts rappellent la nécessité de montrer que les propriétaires n'ont pas tous réagi de la même façon face à l'offre de compensation et les interventions de la police. De nombreux petits propriétaires semblent ainsi avoir saisi la proposition du gouvernement d'échanger leur parcelle contre une somme d'argent ou un autre terrain, en y voyant une opportunité financière intéressante. L'opération d'appropriation foncière est donc moins un processus unidirectionnel entre un État acquéreur et des habitants qui ont tous les mêmes intérêts. Il s'agit plutôt d'un « ensemble d'interactions, de pratiques et de contestations historiquement situées »<sup>106</sup> (*Ibid.*, p. 70).



**Figure 66 : Les effets inégaux des interventions de la police sur Al Gereif Sharg (février/mars 2011)**  
 © Google Earth

Ce sont les mêmes préoccupations économiques qui président au retour informel de certains propriétaires sur les berges du Nil entre 2018 et 2019 (Fig. 67). Ceux-ci avaient signé des contrats de compensation avec l'État, à l'instar d'Ahmed Bakhit et Sadeq, mais, devant le relâchement de la pression des acteurs publics sur les berges et surtout le fait que les compensations soient restées des promesses non tenues dans bien des cas, ils reconstruisent des briqueteries sur leur ancienne propriété. Cette situation ambiguë les place dans une double informalité, foncière et administrative :

<sup>106</sup> « a set of historically situated interactions, practices and contestations that are shaped by heterogeneous notions of land ownership and belonging. » (Elamin, 2018, p. 70).

« certains propriétaires ont refusé l'offre de compensation du gouvernement, d'autres ont accepté, sous la pression. Aujourd'hui, ils continuent de travailler sur leur terrain, mais ils n'ont pas de titre officiel de propriété, ni de permis de travail » (entretien, Abdelraheem, 19 février 2020). Selon l'avocat Adil Abdelghani, la question des briqueteries se pose d'ailleurs aujourd'hui davantage en termes administratifs que fonciers, l'obtention d'un permis de travail étant soumise à des normes et des conditions de sécurité ou de protection de l'environnement : « En tout cas, pour tout type de terre, pour y faire quelque activité que ce soit, il faut avoir un permis de l'autorité locale » (entretien, 3 mars 2020). L'enjeu des autorisations délivrées par les administrations locales, et donc de l'informalité, voire de l'illégalité des producteurs de briques rouges qui n'en disposent pas, devient prioritaire par rapport à celui du respect de la compensation foncière. C'est ce que confirme la situation d'Abdelraheem qui a bien un titre de propriété valable, ayant refusé tout accord avec l'État dans les années 2000, mais dont l'activité économique n'est pas officiellement déclarée, contre son gré : « je voudrais qu'elle soit légale et encadrée par l'État et que je paye des impôts, mais il n'y a aucune proposition du gouvernement » (entretien, 19 février 2020). Il s'agit encore une fois d'un notable, relativement aisé, qui a l'ambition d'exporter sa production de briques et qui a les moyens de payer des taxes. Les propriétaires plus modestes se plaignent au contraire des impôts trop élevés qui étaient perçus par les différentes institutions étatiques (localité, Haut conseil pour l'environnement, etc.) et exploitent l'incertitude de la stratégie des acteurs publics depuis la révolution de 2019.



**Figure 67 : Le retour progressif des briqueteries dans une zone des berges d'Al Gereif Sharg (janvier 2018-mars 2019) © Google Earth**

La chute du régime d'Omar el-Béehir en avril 2019 a en effet accéléré ce processus de retour informel, les propriétaires profitant de cette période où le Conseil de transition n'a pas cherché à appliquer les décrets de fermeture des briqueteries, qui avaient été promulgués par la précédente administration. Les relations entre les producteurs et les autorités locales semblent désormais dépendre d'une opposition entre un discours structuré de défense des briqueteries et une vision selon laquelle ce retour sur les berges du Nil n'est que temporaire. D'un côté, Ahmed Bakhit, propriétaire de taille moyenne, mais ayant participé aux différentes mobilisations politiques, a ainsi rédigé, à mon intention, en tant qu'observateur extérieur et occidental, un texte de promotion de la production de briques à Al Gereif Sharg (Annexe 11). Il y décrit l'ancienneté de l'activité, ainsi que ses différents intérêts économiques et sociaux partagés pour les ouvriers et les propriétaires. Il s'appuie également sur une réappropriation de l'argument environnemental, en affirmant que tous les composants de la brique sont naturels. Ce discours de justification, qui relève de la défense d'un droit à la ville (Blot et Spire, 2014), est clairement inscrit dans le contexte de la remise en cause de la présence des briqueteries à Al Gereif Sharg pendant les deux dernières décennies, mais aussi de leur retour progressif et informel.

Les partisans de l'éradication de cette activité au sein des espaces urbains résidentiels maintiennent, eux, une critique des dommages sanitaires et environnementaux, tout en considérant la reprise du fonctionnement des ateliers comme étant illégale et temporaire : « Les briqueteries sont revenues, mais c'est temporaire. Elles vont devoir partir, pour laisser la place à une corniche, à des terrasses sur les berges du Nil. » (entretien, Ali Mohammed Issa, responsable du département d'aménagement à la faculté de Géographie de l'université de Khartoum, 9 mars 2020). La fermeture des briqueteries apparaît ici comme une nécessité, fondée sur des textes de loi et dont l'application est seulement retardée par le contexte politique de transition. Selon Munir Al Ghazzali, le porte-parole du Service de protection des terres gouvernementales de Sharg Al Nil, le gouvernement d'Abdalla Hamdok, le Premier ministre depuis le 21 août 2019, cherche pour l'instant à apaiser la situation, pour des raisons de sécurité, en ne provoquant pas de nouvelle mobilisation locale. Ce fonctionnaire, qui semble avoir conservé son poste malgré le changement de régime, considère ainsi que les propriétaires « se sentent très libres depuis 2019 », mais que « cette liberté ne peut pas être totale, que la situation n'est pas légale, même si le gouvernement ne le dit pas » (entretien, 11 mars 2020). Le rapport frontal persiste donc et « l'État peut revenir à n'importe quel moment pour fermer les briqueteries » (entretien, 11 mars 2020).

La situation contemporaine des berges du Nil à Al Gereif Sharg est pour le moins ambiguë et incertaine, entre insécurité foncière, illégalité du fonctionnement des briqueteries et expérience

collective de mobilisation politique locale chez les habitants du quartier. Malgré l'absence de syndicat des propriétaires et des rapports de concurrence interne, de fortes relations interpersonnelles se sont construites au cours cette période de conflit avec l'État, se superposant aux structures familiales préexistantes. Cette étude de cas a permis de fournir un exemple de traduction, sur le terrain, de l'urbanisme autoritaire et tourné vers les investisseurs étrangers mis en place par le régime d'Omar el-Béchir à partir des années 2000. L'exemple d'Al Gereif Sharg illustre ainsi la progressive montée de la contestation de l'État par les citoyens au cours de ces deux décennies et l'explosion de conflits fonciers dans toute l'agglomération (Deshayes, 2019).

Des travaux ultérieurs pourraient être menés sur l'unité de ces propriétaires à l'échelle du quartier, mais aussi sur l'évolution temporelle de leur situation, de leurs discours et de leur rapport à l'acteur public, dans le contexte de la transition politique en cours au Soudan et alors que la brique continue d'être un des matériaux de construction les plus utilisés. La récente mise en place d'une commission d'enquête sur la corruption des terres agricoles dans le Grand Khartoum sous le régime d'Omar el-Béchir pourrait ainsi faire l'objet d'une analyse approfondie, afin de mesurer les conséquences de cette transition sur le règlement des conflits fonciers dans l'agglomération. Une clarification chronologique de la succession des différents événements structurant ce conflit s'impose également, les données et dates recueillies au cours de cette enquête (Annexe 5) s'avérant parfois contradictoires d'un entretien à l'autre. La multiplication d'échanges avec les ouvriers de ces briqueteries permettrait enfin de mieux comprendre encore leur place dans les différentes mobilisations politiques qui ont agité l'agglomération de Khartoum depuis les années 2010.

## CONCLUSION

L'analyse de la filière de la brique rouge à Khartoum se situe donc à l'intersection de plusieurs enjeux multiscalaires, tels que les restructurations urbaines de la capitale, l'évolution conflictuelle des rapports entre les citoyens et les acteurs publics ou encore la libéralisation du marché de la construction soudanais. Ce matériau en particulier est au cœur d'un paradoxe apparent, en ce qu'il reste le plus utilisé au sein d'espaces urbains en pleine expansion, mais que ses sites de production font l'objet de procédures d'exclusion de la part de l'État. Derrière les arguments environnementaux et sanitaires convoqués pour justifier cette relégation aux marges de la ville, la confrontation des discours a montré qu'il s'agissait avant tout d'un enjeu d'aménagement des berges du Nil. Dans un contexte de mise en compétition de la capitale par rapport aux autres villes de la région, d'une perte de la rente pétrolière avec la sécession du Sud en 2011 et d'une pression foncière accrue dans les espaces centraux et péricentraux, l'éviction des briqueteries est emblématique de la politique urbaine appliquée sous le régime d'Omar el-Béchir. La priorité est donnée aux fonctions résidentielles et récréatives sur les activités productives (agriculture, briqueteries, élevage...), aux investisseurs étrangers sur les résidents de longue date.

Le prisme du matériau de construction, adopté tout au long de ce mémoire pour analyser ces mutations urbaines, ouvre une réflexion sur la place de ce secteur stratégique dans l'économie métropolitaine de Khartoum. La méthode de suivi du matériau, de sa production à son utilisation sur le chantier, en passant par son transport et sa commercialisation, a d'abord permis de mettre en lumière le fonctionnement de la filière de la brique rouge. Mais elle offre également un aperçu des différentes représentations associées à cet objet, en fonction de l'étape de la filière : dans la briqueterie, il s'agit du résultat d'un savoir-faire, d'une tradition et d'une exploitation, considérée par certains acteurs comme polluante et non durable, des ressources naturelles ; sur le marché, c'est avant tout un objet de consommation, dont les caractéristiques techniques le distinguent des autres matériaux ; enfin, sur le chantier, la brique est à la fois le symbole à valoriser d'une identité soudanaise et un matériau à cacher ou revêtir, notamment dans les quartiers les plus aisés. Cette chaîne de valeurs et de représentations, qui repose sur des facteurs culturels, sociaux et spatiaux, est à replacer dans le contexte d'un secteur concurrentiel, où chaque matériau est systématiquement comparé aux autres, selon des critères techniques ou économiques (Fig. 68).



Matériau	Espace de production	Caractéristiques techniques	Défenseurs du matériau	Observations et discours
<b>Brique crue</b>	Espace domestique	Faible résistance aux intempéries, mais facile à produire	-	Matériau le plus utilisé dans les zones rurales
<b>Brique rouge</b>	Ateliers artisanaux sur les berges du Nil, quartiers péricentraux de la capitale	Résistante aux intempéries et à la chaleur, mais temps de production important	Responsable des briqueteries	Activité très polluante pour certains, constituant de l'identité soudanaise traditionnelle pour d'autres
<b>Parpaing de ciment</b>	Usines en périphérie de l'agglomération	Faible adaptation au climat soudanais, mais temps et coût de production intéressants	Investisseurs étrangers, État de Khartoum	Arrivé récemment, utilisé par les classes populaires en raison de son coût abordable
<b>Brique <i>ḥarārī</i></b>	Usines en périphérie de l'agglomération	Faible résistance à la chaleur et à l'humidité, mais permet une construction rapide	Investisseurs étrangers	Matériau majoritairement produit par des industriels turcs, concurrence directe à la brique rouge
<b><i>Stabilized soil blocks (SSB)</i></b>	Inconnu	Nécessite un outillage avancé	Organisations internationales (Unesco, UN Habitat)	Décrit comme un matériau en phase avec les impératifs du développement durable

**Figure 68 : Tableau récapitulatif des matériaux de construction les plus utilisés à Khartoum**

Plusieurs pistes d'approfondissement et de réflexion sur le matériau en ville se dégagent de cette enquête de terrain, et notamment celle d'une étude du secteur de la construction dans son ensemble. L'analyse de la production de la brique rouge a d'abord montré sa dépendance à des filières secondaires – comme celle de la *zibāla* et du bois, utilisés en tant que combustibles, ou encore celle du granulats et du sable –, mais aussi les interactions avec les autres matériaux, que ce soit sur le mode de la concurrence ou de l'hybridation. L'intérêt partagé des acteurs publics et des industriels étrangers à la fermeture des briqueteries sur les berges du Nil invite à interroger davantage l'arrivée à Khartoum de ces nouveaux matériaux permanents, le parpaing de ciment et la brique *ḥarārī*. À l'autre extrémité de la filière, en aval, des rapports de force peuvent également se nouer entre les différentes entreprises de construction, ce qui appelle une étude du marché de l'immobilier et des chantiers, dans le prolongement des travaux de Guillaume Sauloup (2010), mais aussi des représentations projetées par les habitants de la capitale sur ces matériaux.

Une autre piste, qui n'a pu être développée dans ce mémoire en raison de l'interruption prématurée de l'enquête de terrain, consiste à s'intéresser au point de vue des utilisateurs des matériaux de construction, du particulier qui fait ses propres travaux au promoteur immobilier, en passant par le chef de chantier et l'ouvrier constructeur. Observe-t-on, comme cela est le cas sur les



marchés, une hiérarchisation des matériaux, selon des caractéristiques techniques, économiques et esthétiques ? Comment le propriétaire d'un terrain décide d'utiliser tel ou tel matériau pour construire un bâtiment ? Les logiques d'usage du matériau en fonction du quartier, qui est une recomposition, comme je l'ai montré, d'un système de classification résidentielle ancien, recoupe-t-elle une différenciation socio-spatiale à l'échelle de l'agglomération ? Dans un contexte où la littérature académique s'est essentiellement concentrée sur l'aménagement des périphéries de Khartoum, où les matériaux utilisés sont plus précaires (carton, tôle...), comment qualifier le recours à la brique rouge par les habitants de la capitale ? Si elle caractérise encore la majorité du bâti des quartiers centraux et les plus aisés, la concurrence du ciment et de la brique *ḥarārī* semble bouleverser l'association classique de la brique rouge aux hautes classes sociales. Ces deux matériaux, produits industriellement, sont en effet associés à une modernisation de la ville et pourraient devenir privilégiés par les élites, ce qui rejoint un troisième axe de réflexion, centré sur les valeurs de modernité et de tradition projetées sur la brique rouge.

À travers différents entretiens effectués pendant ce terrain de recherche, la brique rouge était au cœur de représentations contradictoires. Sa production a par exemple été présentée comme artisanale et traditionnelle, à la fois par les propriétaires des briqueteries et par les analystes reconnaissant l'inscription ancienne de cette activité à Khartoum. Ces discours associent ce matériau à un élément constitutif de l'identité soudanaise, de l'architecture de la capitale. Mais face aux critiques du gouvernement sur ses conséquences négatives pour l'environnement, les mêmes acteurs peuvent mettre plutôt en avant la modernisation progressive de la filière, notamment avec l'usage de pelleteuses pour extraire la terre utile à la fabrication des briques. Cet argument de la modernité peut également être mobilisé par les industriels de la brique *ḥarārī*, afin de montrer qu'il s'agit du matériau de l'avenir, contrairement à la brique rouge, dont les techniques de production sont alors montrées comme archaïques. Ces débats portent sur l'image à donner à Khartoum et sur l'identité soudanaise à défendre, ce qui pose enfin la question d'une potentielle patrimonialisation de la brique rouge. Comme cela a été le cas en Tunisie, autour de l'oasis de Tozeur notamment (Abachi, 1999 ; Dhaher, 2012), ce matériau est mis en avant dans l'espace public pour sa dimension esthétique et est ainsi promu au statut d'objet patrimonial. De la même façon, dans son analyse des édifices catholiques en Afrique de l'Ouest, Jean-Marie Bouron (2020) montre que le phénomène de patrimonialisation d'un matériau de construction s'inscrit dans un processus historique sur le long terme : la fondation de ces églises a été suivie de leur « monumentalisation », puis d'une standardisation de leur architecture, et enfin d'un retour à la terre et d'une patrimonialisation. Celle-ci consiste à la fois en « la recherche d'une symbolique spécifique » et en la sacralisation d'« un

bâtiment construit avec des matériaux on ne peut plus profanes » (Bouron, 2020, p. 165). Dans le cas de la brique rouge à Khartoum, il s'agit d'un matériau qui a d'abord été utilisé, pendant la période coloniale, pour les édifices les plus prestigieux (la maison Khalifa à Omdurman, l'université de Khartoum, la plupart des bâtiments gouvernementaux). Son usage semble s'être progressivement démocratisé dans l'agglomération, comme je l'ai montré avec l'exemple de Deim, ancien quartier de troisième classe et dont la grande majorité du bâti est en brique rouge. Dans le contexte actuel d'une remise en cause de la production de ce matériau au sein des espaces urbains, la mise en avant par ses défenseurs de sa dimension patrimoniale et historique, voire authentique, est significative d'une évolution historique des représentations projetées sur cet objet.

## **ANNEXES**

## Annexe 1 : Chronologie sommaire de l'histoire du Soudan depuis l'indépendance en 1956 (Raimbaud, 2013)

- 1<sup>er</sup> janvier 1956 Proclamation de l'indépendance du Soudan de l'Empire britannique.
- 1969 Le maréchal Djafar al-Nemeyri (ou Nimeiri) prend le pouvoir à la faveur d'un coup d'État, avec le soutien du Parti communiste soudanais et de l'URSS.
- 1978 Découverte de pétrole au Sud-Soudan.
- 1985 Nimeiri est renversé par un coup d'État, rétablissant la démocratie parlementaire.
- 1989 Coup d'État du général Omar el-Béchir, soutenu par le Front national islamique (FNI), dirigé par Hassan al-Tourabi.
- 1997 Washington décrète un embargo contre le Soudan suite à des accusations répétées de soutiens à différents groupes rebelles de la région, dont la LRA en Ouganda (Armée de Résistance du Seigneur).
- 1999 Début de l'exploitation des ressources pétrolières.
- 2003 Début d'un conflit armé au Darfour (ouest du Soudan) entre le gouvernement central et l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), soutenue par le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM).
- 9 janvier 2005 Signature du *Comprehensive Peace Agreement*, aussi connu sous le nom d'accords de Naivasha, entre le gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM), branche armée défendant l'indépendance du Soudan du Sud. En accordant au Soudan du Sud une plus large autonomie et en prévoyant la tenue d'un référendum d'autodétermination après une période de six ans, il met fin à une guerre civile commencée en 1983.
- Juillet 2011 Sécession de la République du Soudan du Sud après un référendum d'autodétermination.
- Décembre 2018 Début d'un mouvement de contestation sociale qui part d'Atbara (État du Nil, nord du Soudan) et s'étend progressivement à l'ensemble du pays.
- 6-11 avril 2019 Constitution d'un *sit-in* devant les quartiers généraux de l'armée et destitution d'Omar el-Béchir par les forces armées soudanaises.
- 3 juin 2019 Le Conseil militaire de transition décide la dispersion violente du *sit-in* devant les quartiers généraux de l'armée. Une centaine de morts parmi les manifestants.
- 17 août 2019 Accord entre militaires et civils sur une période de transition politique de trois ans et trois mois, devant déboucher sur des élections démocratiques en 2022. Le Conseil souverain, qui doit superviser cette phase, est dirigé par le général Abdel Fattah al-Burhan pendant 21 mois, puis par un civil pour les 18 mois restant.

## Annexe 2 : Liste et contenu des décrets promulgués par l'État de Khartoum à propos des briqueteries entre 2010 et 2018

*J'ai consulté ces documents au siège de l'État de Khartoum, le 8 mars 2020, après de nombreuses négociations. Un membre de l'administration m'a même d'abord assuré qu'il n'y avait aucun décret de la sorte, avant que son supérieur finisse par donner son accord et me laisse y accéder. On ne m'a pas permis d'en faire des photocopies « car ce sont des documents secrets », mais j'ai pu les lire et recopier à la main les passages qui m'intéressaient. Les fonctionnaires avec lesquels je me suis entretenu brièvement m'ont également assuré qu'il n'y avait aucun autre document relatif aux briqueteries que ces onze décrets.*

*Cette annexe reprend ainsi la prise de notes partielle des textes en arabe, suivis de leur traduction respective. Certains passages, en italique ci-dessous, ont été traduits directement sur place, sans noter le texte original. « Le Conseil » désigne dans ce contexte le Conseil des ministres de l'État de Khartoum, présidé par le Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum, qui ratifie les décrets et dont j'indique le nom systématiquement.*

Décret n° 116/2010 — 16/9/2010 ١٦/٩/٢٠١٠ — ٢٠١٠ لسنة ١١٦ قرار رقم

(...) إلغاء التراخيص السابقة لكمان الطوب وعدم إصدار تراخيص جديدة إلا بوجب تصديق جديد عبر المحلية وبتوصية من اللجنة الفنية لتنظيم عمل الكمان. (...)

الجلاني عمر حسن (الأمين العام لحكومة ولاية الخرطوم)

(...) Annulation des permis précédents accordés aux briqueteries et absence de délivrance de nouveaux permis, sauf en vertu d'une nouvelle autorisation par la localité et d'une recommandation de la Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries. (...)

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

Décret n° 117/2010 — 16/9/2010 ١٦/٩/٢٠١٠ — ٢٠١٠ لسنة ١١٧ قرار رقم

*Création d'une Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries.*

(اللجنة الفنية لتنظيم عمل الكمان)

*Président de la Commission : Secrétaire général du ministère de l'Environnement et des équipements hydriques.*

*Membres de la Commission : Représentants du ministère de l'Agriculture, du ministère de l'Aménagement, des localités concernées, et le conseiller juridique de l'État de Khartoum.*

مهام اللجنة :

- النظر في تراخيص كمان الطوب ومزاولة نشاطها مستقبلاً.
- مراجع التراخيص السابقة لكمان الطوب.
- تقدم الطلبات في المحلية المعنية.
- عمل دراسة وافية عن الموقع الجغرافي للكمان والأثر البيئي تُرفع لمجلس الوزارات.

Missions de la commission :

- Examen des permis des briqueteries et de la poursuite de leur activité dans le futur.
- Révision des permis précédents accordés aux briqueteries.
- Présentation des requêtes aux localités concernées.
- Réalisation d'une étude approfondie sur le site géographique des briqueteries et les conséquences environnementales, adressée au Conseil des ministres.

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

قرار رقم ٢ لسنة ٢٠١١ — ٩/١/٢٠١١ — Décret n° 2/2011 — 9/1/2011

- ١/ يجيز المجلس تقرير اللجنة الفنية لتنظيم عمل كمائن الطوب الأحمر المقدم من السيد/ وزير البيئة ومرافق المياه.
- ٢/ يشيد المجلس بالخهد الذي يزل في إعداد التقرير.
- ٣/ إزالة وإيقاف عمل كمائن الطوب الأحمر بالولاية على أن يتم ذلك بالتدرج والتنسيق مع الوزارات والجهات المعنية.

الجلاني عمر حسن (الأمين العام لحكومة ولاية الخرطوم)

1. Le Conseil autorise le rapport de la Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries, présenté par M. le ministre de l'Environnement et des équipements hydriques.
2. Le Conseil félicite les efforts montrés dans la préparation de ce rapport.
3. L'évacuation et l'arrêt du travail des briqueteries de brique rouge dans l'État doivent être effectués par l'inclusion et la coordination avec les ministères et les services concernés.

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

قرار رقم ١٠٩ لسنة ٢٠١١ — ٣/٧/٢٠١١ — Décret n° 109/2011 — 3/7/2011

*Évaluation du travail de la localité de Sharg Al Nil sur la période janvier-juin 2011. Observation de ses efforts pour :*

(...)  
٥/ تفعيل قرار مجلس الوزراء الخاص بإزالة كمائن الطوب بالتنسيق مع وزارة البيئة.

(...)  
٤/ التنسيق مع وزارة التخطيط والتنمية العمرانية للبدء في شارع الواجبة النيلية.

الجلاني عمر حسن (الأمين العام لحكومة ولاية الخرطوم)

(...)

5. L'application du décret du Conseil des ministres relatifs à l'évacuation des briqueteries à travers une coordination avec le ministère de l'environnement.

(...)

14. La coordination avec le ministère de l'Aménagement et du développement urbain pour le lancement de la route en bordure du Nil.

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

قرار رقم ١٣٧ لسنة ٢٠١١ — ١٨/٨/٢٠١١ — Décret n° 137/2011 — 18/8/2011

يوجه المجلس بالآتي :

(...)

• مضاعفة وتكثيف عمليات مكافحة الباعوض وإصحاح البيئة بالمحليات.

(...)

• على وزارة البيئة إيقاف كمائن الطوب في المناطق الحضرية ورفع تقرير للمجلس عن الإجراءات التي أخذت.

الجلاني عمر حسن (الأمين العام لحكومة ولاية الخرطوم)

Le Conseil attire l'attention sur les points suivants :

(...)

• la multiplication et l'intensification des opérations de lutte contre les moustiques et d'assainissement de l'environnement dans les localités.

(...)

• le ministère de l'Environnement doit faire cesser l'activité des briqueteries dans l'aire urbaine et présenter un rapport au Conseil sur les mesures qu'il a prises.

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

قرار رقم ١٤٠ لسنة ٢٠١١ — ٤/٩/٢٠١١ — Décret n° 140/2011 — 4/9/2011

إطلع المجلس على تقرير اللجنة الفنية لتنظيم عمل كمائن الطوب المقدم من السيد/ وزير البيئة ومرافق المياه.

Le Conseil a examiné l'évaluation de la Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries, présentée par le ministre de l'Environnement et des équipements hydriques.

*Création d'une Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries.*

*Présidence : ministre de l'Aménagement et du développement urbain.*

*Membres : ministre de l'Agriculture, ministre des Équipements hydriques, ministre des Finances, ministre de la Santé, responsables des localités de Karari et Sharg Al Nil, directeur général de la police de l'État de Khartoum.*

مهام اللجنة :

- ترسيم حدود المنطقة الحضرية بالولاية وإيقاف نشاط الكمائن فيها فوراً.
- المعالجات الشاملة لمسألة الكمائن ووضع رؤية حولها والشروع في تنفيذها.
- إيقاف تصديقات الكمائن في المحليات على أن يتم ذلك عبر وزارة الزراعة والثروة الحيوانية والري.
- تنظيم وتقنين إنتشار صناعة الطوب الأسمنتي.

- الإستعانة بمن تراه مناسبًا مع إستصحاب آراء الجهات المعنية بالأمر.
- ترفع اللجنة تقريرها خلال شهر من تاريخه.

الجلاني عمر حسن (الأمين العام لحكومة ولاية الخرطوم)

Missions de la commission :

- Définition des limites de la zone urbaine dans l'État de Khartoum et arrêt immédiat de l'activité des briqueteries en son sein.
- Traitement complet de la question des briqueteries, élaboration d'une vision à leur sujet et début de son application.
- Interruption des autorisations accordées aux briqueteries dans les localités, ce qui doit être fait par le ministère de l'Agriculture, de la richesse animale et de l'irrigation.
- Organisation et régularisation de l'extension de l'industrie de la brique cimentée.
- Recrutement des personnes que la Commission estime adaptées en accord avec la vision des services concernés par l'affaire.
- Rendu d'un rapport par la Commission dans un mois.

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

قرار رقم ٣٥ لسنة ٢٠١٢ — ٢٢/٣/٢٠١٢ — Décret n° 35/2012 — 22/3/2012

- إطلع المجلس على موضوع كمائن الطوب شمال كبري الحلفايا المقدم من سيد/ وزير المياه والبناء التحتية.
- على السادة/ المعتمدين بالمحليات التي بها نشاط للكمائن إنفاذ وتطبيق قرار مجلس وزراء الولاية رقم ١١٦ لسنة ٢٠١٠ وإيقاف مزاولة عمل الكمائن طبقاً للقرار والقوانين والضوابط من الجهات ذات الصلة.

الجلاني عمر حسن (الأمين العام لحكومة ولاية الخرطوم)

- Le Conseil a examiné le cas des briqueteries au nord du pont Halfaya, présenté par M. le ministre de l'Eau et des infrastructures.
- Les responsables des localités où des briqueteries sont en activité doivent exécuter et appliquer le décret n° 116/2010 du Conseil des ministres de l'État [de Khartoum] et faire cesser le fonctionnement des briqueteries en s'appuyant sur le décret, les lois et les officiers des services concernés.

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

قرار رقم ٣٥ لسنة ٢٠١٢ — ٢٢/٣/٢٠١٢ — Décret n° 102/2012 — 25/9/2012

*Le Conseil appelle à la coordination entre le ministère de la Santé, les localités et le Haut conseil pour l'environnement pour un certain nombre de points :*

(...)

- ٦/ إزالة الكمائن وإيقاف صناعة الطوب في المناطق الحضرية على شاطئ النيل على أن تكمل وزارة التخطيط والبناء التحتية عاجلاً إجراءات وترتيبات البدائل للكمائن في المنطقة المقترحة بشرق النيل.



(...)

الجلاني عمر حسن (الأمين العام لحكومة ولاية الخرطوم)

(...)

6. L'élimination des briqueteries et l'arrêt de l'industrie de la brique dans les zones urbaines sur les berges du Nil. Il faut que le ministère de l'Aménagement et des infrastructures complète rapidement les procédures et dispositions des alternatives aux briqueteries, dans la zone suggérée à Sharg Al Nil.

(...)

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

قرار رقم ٩ لسنة ٢٠١٣ — ٦/٢/٢٠١٣ — Décret n° 9/2013 — 6/2/2013

- على الأخوة المعتمدين تفعيل قرارات مجلس وزراء الولاية الخاص بإيقاف وإزالة كمائن الطوب في المنطقة الحضرية.
- على وزارة التخطيط ومحلية الخرطوم التنسيق في استخدام الواجهات النيلية والبدء في تحرير كورنيش النيل الأزرق من التشوهات والمظاهر السلبية.

محمد مصطفى محمد قسم الله (الأمين العام لحكومة ولاية الخرطوم)

- Les responsables de localité doivent appliquer les décrets du Conseil des ministres de l'État de Khartoum relatifs à l'arrêt et l'élimination des briqueteries dans l'espace urbain.
- Le ministère de l'Aménagement et la localité de Khartoum doivent se coordonner pour l'utilisation des berges du Nil et le début de la libération de la corniche du Nil bleu des nuisances et phénomènes négatifs.

Mohammed Mostafa Mohammed Gassem Allah (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

قرار رقم ٧٠ لسنة ٢٠١٣ — ٤/٧/٢٠١٣ — Décret n° 70/2013 — 4/7/2013

- يؤمن المجلس على القرارات السابقة بخصوص وضع و إزالة كمائن الطوب بولاية ويشيد بموقف الأخ/ معتمد محلية شرق النيل لجهده الواضح في إزالة الكمائن. ويوجه بالآتي :
- إزالة كافة الكمائن وبصورة عاجلة والعمل على حراستها منعاً معاودة مزاوله النشاط مرة أخرى لدرء الكوارث البيئية الناجمة من صناعة الطوب بالمناطق الحضرية.
- على المجلس الأعلى للبيئة والترقية الحضرية والريفية بالتنسيق مع وزارة الثقافة والإعلام صياغة بيان يوضح الأضرار الصحية الناجمة من صناعة الطوب وخاصة الأضرار على المشروعات الزراعية عبر كافة الوسائط الإعلامية وخلق سند شعبي عبر البيان وذلك خلال ٧٢ ساعة.

الجلاني عمر حسن (الأمين العام لحكومة ولاية الخرطوم)

Le Conseil confirme les décrets précédents relatifs à l'élimination des briqueteries dans l'État de Khartoum et félicite le responsable de la localité de Sharg Al Nil pour ses efforts évidents dans cette élimination des briqueteries. Le Conseil attire l'attention sur les points suivants :

- l'élimination complète des briqueteries de façon urgente et le maintien de l'interdiction du retour de l'exercice de l'activité pour éviter les catastrophes environnementales causées par l'industrie de la brique dans les zones urbaines.

- le Haut conseil pour l'environnement et le développement urbain et rural doit se concerter avec le ministère de la Culture et des médias pour la rédaction d'une déclaration expliquant les dommages sanitaires causés par l'industrie de la brique et en particulier les dommages sur les projets agricoles. À travers tous les moyens médiatiques, il faut créer un soutien populaire à travers cette déclaration et ce, pendant 72 heures.

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

Décret n° 45/2018 -18/4/2018

قرار رقم ٤٥ لسنة ٢٠١٨ — ١٨/٤/٢٠١٨

استمع المجلس للتنوير المقدم من الأخ/ الوزير- رئيس المجلس الأعلى للبيئة والترقية الحضرية والريفية حول الأثر البيئي لعمل كمائن الطوب بالولاية.

- على جهاز حماية الأراضي الحكومية وإزالة المخالفات عمل نقاط إرتكاز للحد من معاودة عمل الكمائن.  
- إكمال الطريق الدائري بولاية الخرطوم.

محمد مصطفى محمد قسم الله (الأمين العام لحكومة ولاية الخرطوم)

Le Conseil a entendu l'explication du Frère le ministre et président du Haut conseil pour l'environnement et le développement urbain et rural à propos des conséquences environnementales de l'activité des briqueteries dans l'État.

- Le Service de protection des terres gouvernementales et de l'élimination des infractions doit mettre en place des points de contrôle pour limiter le retour de l'activité des briqueteries.

- L'achèvement du périphérique de l'État de Khartoum.

Mohammed Mostafa Mohammed Gassem Allah (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

**Annexe 3 : Sélection d'articles de presse en arabe à propos des briqueteries  
(consultés en ligne, principalement sur la plate-forme *Sudan Akhbar*)**

<b>Titre</b>	<b>Date</b>	<b>Source</b>
« <u>Les projets d'investissement menacent l'industrie de la brique rouge au Soudan</u> »	المشاريع الاستثمارية تهدد صناعة الطوب الأحمر في السودان 07/02/2010	الاتحاد – <i>Al Itihād</i>
« <u>Les femmes incroyables dans les briqueteries</u> »	"أنوثة معجونة بـ"طوب الكماين 16/04/2016	عرب ٤٨ – <i>Arab 48</i>
« <u>La brique compressée, nouvelle ouverture pour une construction économique et respectueuse de l'environnement</u> »	الطوب المثبت فتح جديد لبناء اقتصادي صديق للبيئة 11/05/2016	Agence de presse du Soudan – وكالة السودان للأنباء
« <u>Le conseil du sit-in de Al Gereif Sharg : le gouvernement nous a trompé !</u> »	لجنة اعتصام الجريف شرق: الحكومة إتخذتنا 10/11/2016	التغيير – <i>Al Taghīr</i>
« <u>Projets productifs et collectifs fructueux pour le bureau de la Zakat dans la localité de Abbassiya dans l'Etat du Kordofan du Sud</u> »	مشروعات إنتاجية جماعية ناجحة لديوان الزكاة بمحلية العباسية بولاية جنوب كردفان 02/03/2017	<i>Jarīda Al Ṣaḥāfa</i> – جريدة الصحافة
« <u>Augmentation des prix de la brique et diminution de celui des peintures</u> »	ارتفاع أسعار الطوب وانخفاض مواد الطلاء 03/03/2017	<i>Ṣaḥīfa Akhar Laḥza</i> – صحيفة آخر لحظة
« <u>Environnement : 70% des constructions dans les zones rurales et urbaines au Soudan sont faites en boue et en paille</u> »	البيئة: 70% من المباني الريفية والحضرية بالسودان بالطين والقش 09/03/2017	<i>Al Soudan Al Youm</i> – السودان اليوم
« <u>La brique compressée pour la construction est respectueuse de l'environnement. Une valeur économique et des dépenses faibles</u> »	الطوب المثبت في البناء صديق للبيئة .. قيمة اقتصادية قليلة التكلفة 13/03/2017	Agence de presse du Soudan – وكالة السودان للأنباء
« <u>Les habitants d'Um Doum présentent une lettre au président de la République pour l'élimination des briqueteries</u> »	مواطنو منطقة أم دوم بوجهون رسالة إلى رئيس الجمهورية لإزالة كمان الطوب 23/04/2017	<i>Al Soudan Al Youm</i> – السودان اليوم
« <u>Campagnes d'évacuation des briqueteries à Khartoum de façon définitive</u> »	حملات بالخرطوم لإزالة كمان الطوب بصورة نهائية 25/04/2017	<i>Ṣaḥīfa Al Waṭan</i> – صحيفة الوطن
« <u>L'industrie de la brique "bloc" nécessite une compétence particulière... Une activité de complément qui attire les étudiants et les étrangers</u> »	تحتاج إلى مهارة خاصة صناعة الطوب البلك .. مهنة الشقاء تستقطب الطلاب والخريجين 15/05/2017	<i>Ṣaḥīfa Al Ṣīḥa</i> – صحيفة الصيحة

Titre	Date	Source
« <u>Le ministère de la Santé de Khartoum : les briqueteries sont des foyers de risque sanitaire dans l'État</u> »	15/06/2017	Al Ṭarīq – الطريق
« <u>Le ministère de la Santé de Khartoum "insiste sur" la fermeture des briqueteries</u> »	15/06/2017	Shabaka Al Shorouq – شبكة الشروق
« <u>Les briqueteries... Est-ce que les prouesses du Nil qui ont construit Khartoum échouent ?</u> »	04/07/2017	Arab 48 – عرب ٤٨
« <u>Le Conseil de l'environnement de Khartoum prépare l'évacuation des briqueteries à Um Doum</u> »	05/08/2017	Al Nīleyn – النيلين
« <u>Matériaux de construction... L'augmentation des prix de la brique, du ciment et des fers à béton continue</u> »	17/08/2017	Ṣaḥīfa Al Ṣīḥa – صحيفة الصيحة
« <u>Les lignes directrices de l'élimination des briqueteries dans l'Etat de Khartoum</u> »	23/09/2017	Al Nīleyn – النيلين
« <u>Des citoyens empêchent les forces de l'ordre de détruire les briqueteries à l'est de Khartoum</u> »	13/10/2017	Ṣaḥīfa Khartoum Post – صحيفة خرطوم بوست
« <u>Arrêt de 90% des briqueteries à Sharg Al Nil suite à la mise en place de points de contrôle de police #Khartoum #Soudan</u> »	07/11/2017	Sudan tweet (page Facebook)
« <u>Les habitants d'Um Doum : les briqueteries reprennent leur activité</u> »	29/12/2017	Ṣaḥīfa Al Aḥdāth News – صحيفة الاحداث نيوز
« <u>Enquête sur un usage excessif de la force dans l'évacuation des briqueteries à Al Gereif</u> »	30/12/2017	Ṣaḥīfa Al Intibāha – صحيفة الانتباهة
« <u>Le Conseil de l'environnement révèle qu'une résistance féroce empêche l'évacuation des briqueteries</u> »	06/01/2018	Al Nīleyn – النيلين
« <u>Baisse des prix du ciment sur les marchés. Un marchand : déclin de la demande pour les matériaux de construction après la hausse des prix</u> »	31/01/2018	Ṣaḥīfa Al Ṣīḥa – صحيفة الصيحة

Titre	Date	Source
« <u>Campagne d'évacuation des briqueteries sur les berges du Nil à Sharg Al Nil</u> »	01/03/2018	<i>Ṣahīfa Al Soudānī</i> – صحيفة السوداني
« <u>400 policiers évacuent des briqueteries à Al Gereif Gharb</u> »	23/03/2018	<i>Al Soudan Al Youm</i> – السودان اليوم
« <u>Sur le sujet de Al Gereif... les responsables... lancent un discours chargé!!!</u> »	24/03/2018	<i>Al Nīleyn</i> – النيلين
« <u>Khartoum... Augmentation des prix du ciment et diminution de ceux de la brique</u> »	11/04/2018	<i>Al Nīleyn</i> – النيلين
« <u>Affrontements entre la police et les citoyens en raison de l'évacuation des briqueteries à Al Gereif Sharg</u> »	20/04/2018	<i>Al Tahrīr</i> – التحرير
« <u>Le gouvernement de Khartoum affirme sa préoccupation pour la santé des citoyens et l'évacuation des briqueteries qui sont polluantes pour l'environnement</u> »	22/04/2018	Agence de presse du Soudan – وكالة السودان للأنباء
« <u>Les ouvriers des briqueteries... Par la loi, 80% de chômage et 30 000 ouvriers déplacés de force</u> »	21/05/2018	<i>Al Soudan Al Youm</i> – السودان اليوم
« <u>Prévisions de diminution des prix des matériaux de construction et pénurie de brique sur le marché</u> »	03/09/2018	<i>Al Soudan Al Youm</i> – السودان اليوم
« <u>L'adjoint du président de la république inaugure le projet "Un million de briques"</u> »	19/09/2018	Agence de presse du Soudan – وكالة السودان للأنباء
« <u>Pire rapport au sujet des prix des matériaux de construction sur les marchés de Khartoum</u> »	22/03/2019	<i>Ṣahīfa Al Intibāha</i> – صحيفة الانتباهة
« <u>En chiffres, les prix au Soudan du ciment, de la tonne de fer et des matériaux de construction en espèces et par chèque, depuis les marchés de Khartoum</u> »	24/03/2019	<i>Ghorfa Al Akhbār</i> – غرفة الاخبار
« <u>Importantes augmentations dans les matériaux de construction au marché d'Al Sajjana</u> »	24/06/2019	<i>Ṣahīfa Al Ṣīḥa</i> – صحيفة الصيحة

Titre	Date	Source
« <u>Augmentation des prix des matériaux de construction et électriques à partir de 20%</u> »	22/07/2019	النيلين – <i>Al Nīleyn</i>
« <u>Forte diminution des prix du ciment à cause du dollar</u> »	15/09/2019	النيلين – <i>Al Nīleyn</i>
« <u>Le projet industriel de la brique rouge “al taflī” fait l’objet d’une forte demande</u> »	08/10/2019	<i>Machāri ‘ Saghīra</i> – مشاريع صغيرة
« <u>Al Intibāha : forte augmentation des prix de la construction</u> »	18/11/2019	باج نيوز – <i>Baj News</i>
« <u>Folle augmentation des prix des matériaux de construction</u> »	09/12/2019	<i>Ṣaḥīfa Al Ṣīha</i> – صحيفة الصيحة

**Annexe 4 : Lettre ouverte des habitants d'Um Doum à destination d'Omar el-Béchir,  
président de la République, pour réclamer la fermeture des briqueteries  
(Al Soudan Al Youm, 23/04/2017)**

مواطنو منطقة أم دوم يوجهون رسالة إلى رئيس الجمهورية لإزالة كمائن الطوب

مصدر الخبر / السودان اليوم

تقدم مواطنو منطقة أم دوم بمحلية شرق النيل برسالة لرئيس الجمهورية المشير عمر حسن أحمد البشير يطلبون فيها تدخل لحل مشكلة الكمائن التي تسببت بأمراض كثيرة لهم ويطالبون في الرسالة بإزالة هذه الكمائن نهائياً حفاظاً على سلامتهم. وموقع السودان اليوم يعلن تضامنه مع هؤلاء المواطنين وينشر لكم نص الرسالة :

بسم الله الرحمن الرحيم

فخامة الرئيس / عمر حسن أحمد البشير حفظه الله السلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته ..

الموضوع / إزالة كمائن الطوب بمنطقة أم دوم

بالإشارة للموضوع أعلاه نحن مواطني منطقة أم دوم بمحلية شرق النيل نتقدم لسيادتكم بهذا الشأن الذي أرق مضجع أهالي المنطقة وحصد أرواح البعض منهم وأصاب الكثيرين بأمراض متنوعة خاصة ( الربو الشعبي ) وجعل المنطقة قاطبة تحت وطأة التلوث البيئي. وفر معظم أهالي المنطقة خارج أم دوم بحثاً عن هواء عليل يؤقيهم ويلاّث هذا الخطر الفتاك وأصبح بين كل ثلاثة منازل هنالك منزلاً يمتلك جهاز تنفس صناعي عله يدب الحياة المنشودة في شرايينهم تصحبها اللغات والدعاء لرب العباد علي ملاك هذه الكمائن الذين تجردوا من الرحمة والإنسانية في سبيل الكسب الرخيص غير مباليين بصحة هؤلاء السكان. وليت المنطقة تشرفت بزيارتك لها كما كانت تتعم بهذا الحظ في سابق السنوات عند زيارتكم لأحد فروع اسرتكم الكريمة لتكن شاهداً وعائشاً لهذا الواقع الكارثي الذي يعيشه سكان أم دوم. ونعضد علي متابعتكم الشخصية لإزاحة هذا الأرق الذي يؤرق اهل أم دوم وكلنا ثقة تامة في شخصكم فيما خصاكم به الله وانعمه عليكم بالوقوف علي هموم المواطنين وامن هذه البلاد العظيمة والتي شهدت في عهدكم كل الأزهار والتنمية والأمن والطمأنينة للمواطنين.

فخامة الرئيس ..

قد ظللنا ومنذ أكثر من سنة نلهث خلف أبواب المسؤولين المختصين القابعين في الولاية والوزارات والمحلية التابعة لمظلة سيادتكم منذ فترة السيد / عبدالرحمن الخضر والي ولاية الخرطوم السابق، الي السيد/ الفريق أول مهندس ركن عبدالرحيم محمد حسين والي الولاية الحالي، وسعادة الفريق مهندس ركن/ حسن صالح وزير التخطيط العمراني بالولاية، والسيد/ عمار حامد المعتمد السابق وانتهاء بالسيد/ عبدالله الجيلي المعتمد الحالي للمحلية، وسعادة اللواء/ عمر نمر رئيس المجلس الأعلى للبيئة بالولاية، والسيد / الفريق شرطة عبدالباقي مصطفى مدير جهاز حماية الأراضي والمخالفات بالولاية، والسيد /محمد هجين مدير جهاز الحماية بالمحلية. وقد تمت خلال تلك الجهودات ثلاثة حملات إزالة بنسبة ضئيلة بالتواريخ 25/2/2015م و 26/4/2016م و20/5/2016م ولدينا بلاغ بنبابة حماية المستهلك والبيئة بالولاية بالرقم (221) بتاريخ 21/6/2016م وللأسف الشديد لا زال الأمر كما كان بل إزداد سوء وتعنّت صريح من أصحاب الكمائن لعدم توفر المتابعة والمحاسبة الرادعة. وأصبحت الكمائن تحاصر سكان أم دوم من ثلاث إتجاهات غرباً علي شاطئ النيل الأزرق والتي كانت متواجدة منذ زمن بعيد وقد تم تعويض جميع ملاك هذه السواقي لصالح مدينة النيل الأزرق. وشمالاً وجنوباً وهذا مايسمي ( بالميناء البري) الذي ابتكره هؤلاء التجار وهو ما فاقم أزمة المنطقة الصحية والبيئة. السيد الرئيس / أهالي أم دوم يستنجدون بسيادتكم لحسم هذا الأمر البيئي الكارثي ورد الحياة الصحية والعيلية لسكان هذه المنطقتوانت أهل لذلك لتعدد صفاتك الطيبة. جعلك الله دوماً لحفظ هذه البلد الغالية وإنسانها المواطن السوداني.. وجزاك الله خيراً. .. مقدمه..

أهالي منطقة أم دوم محلية شرق النيل

« Les habitants d'Um Doum présentent une lettre au président de la République pour l'élimination des briqueteries » (traduction littérale de l'auteur)

Source : *Al Soudan Al Youm*

Les habitants de la région d'Um Doum (localité de Sharg Al Nil) ont présenté une lettre au président de la République le maréchal Omar Hassan Ahmad el-Béchar en demandant une intervention pour résoudre le problème des briqueteries, qui ont provoqué de nombreuses maladies chez eux. Ils réclament dans la lettre l'éviction définitive des briqueteries pour préserver leur santé. Le site d'*Al Soudan Al Youm* annonce sa solidarité avec ces citoyens et vous présente le texte de la lettre :

« Au nom d'Allah le miséricordieux,

Son Excellence le Président Omar Hassan Ahmad el-Béchar, qu'Allah vous préserve, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur vous,

Sujet : Éviction des briqueteries dans la région d'Um Doum

Eu égard au sujet mentionné ci-dessus, nous, citoyens de la région d'Um Doum, dans la localité de Sharg Al Nil, nous nous présentons à votre Honneur par rapport à cette situation qui a coûté la vie à plusieurs d'entre nous, qui en a blessé de nombreux par des maladies diverses, et notamment l'asthme, et a fait que la région tout entière est sous le fardeau de la pollution environnementale. La plupart des habitants à l'extérieur d'Um Doum ont fourni une étude sur un air frais qui les préserve des fléaux de ce danger mortel. Toutes les trois maisons, il y a désormais une maison qui possède un respirateur industriel, pour fournir la vie souhaitée dans leurs artères. Cela s'accompagne de malédictions, et de prières à notre Seigneur, sur les propriétaires de ces briqueteries qui privent de la miséricorde et de l'humanité en vue d'un gain bon marché, en étant indifférent à la santé de ces résidents. La région a été honorée de votre visite, comme elle a joui de cette chance pendant les années précédentes, lors de votre visite à l'un des membres de votre famille généreuse, pour être témoin et vivre cette situation catastrophique que vivent les résidents d'Um Doum. Nous en appelons à votre suite personnelle pour mettre fin à cette insomnie qui trouble les habitants d'Um Doum. Nous avons une confiance totale en votre personne pour prendre en compte les préoccupations des citoyens et la sécurité de ce grand pays qui a connu sous votre ère toutes les fleurs, le développement, la sécurité et la tranquillité pour les citoyens.

Son Excellence le Président...

Nous sommes restés depuis plus d'un an à râler derrière les portes des responsables spécialisés et installés dans l'État, les ministères et la localité qui sont sous l'égide de votre Honneur depuis la période de :

- M. Abdelrahman Al Khadar, le précédent gouverneur de l'État de Khartoum.
- M. le général ingénieur Abdelraheem Mohamed Hussein, le gouverneur actuel.
- Son Excellence le vice-amiral ingénieur Hassan Salah, le ministre de la Planification urbaine dans l'État.
- M. Omar Hamid, le responsable précédent de la localité.
- M. Abdallah Al Gili, le responsable actuel de la localité.



- Son Excellence le général Omar Nimr, président du Haut conseil pour l'environnement dans l'État.
- M. Abdelbagi Mustafa, directeur du Service de protection des terres et des infractions dans l'État.
- M. Mohamed Hajin, directeur du Service de protection dans la localité.

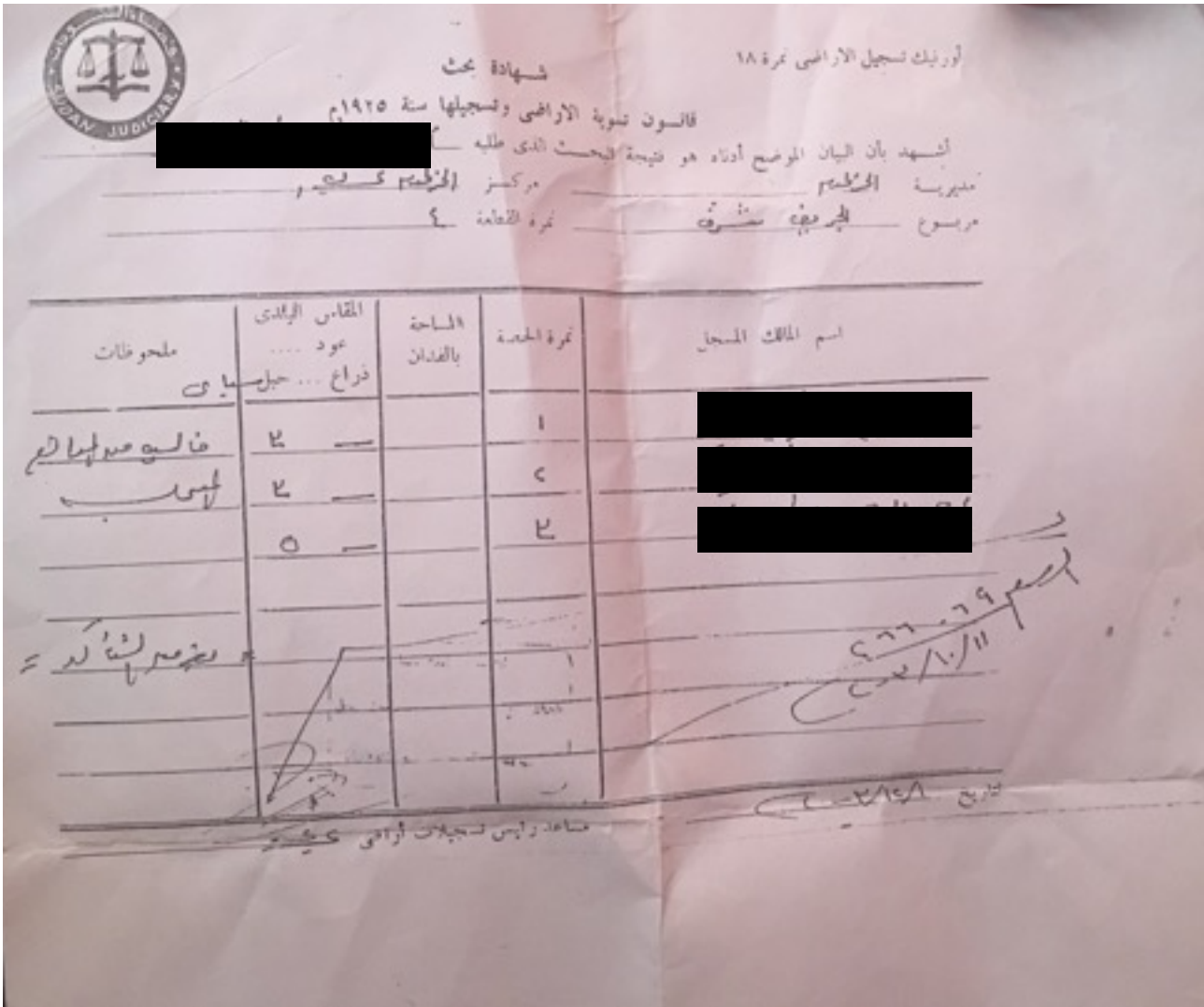
Au cours de ces efforts, trois campagnes d'éviction d'une faible proportion [de briqueteries] ont eu lieu le 25 février 2015, le 26 avril 2016 et le 20 mai 2016. Nous avons un communiqué du Parquet pour la protection du consommateur et de l'environnement dans l'État, sous le numéro 221, daté du 21 juin 2016. Malheureusement, la situation est toujours comme elle était, si ce n'est qu'elle est pire et l'entêtement des propriétaires des briqueteries dans le manque de suivi et de comptabilité exemplaires est flagrant. Les briqueteries ont encerclé les résidents d'Um Doum dans trois directions : à l'ouest, sur les berges du Nil bleu, là où elles étaient présentes depuis très longtemps et où l'ensemble des propriétaires de ces *sāgīa* avaient été compensés dans l'intérêt de la Blue Nile City ; au nord et au sud, par ce qui s'appelle « le port terrestre », que ces marchands ont monopolisé, aggravant encore la crise sanitaire et environnementale de la zone. Monsieur le Président, les habitants d'Um Doum appellent votre Honneur à régler cette situation environnementale catastrophique et à rendre une vie saine et douce aux résidents de cette région, et vous êtes à la hauteur de la tâche, pour vos nombreuses caractéristiques positives. Allah vous a rendu éternel pour préserver ce pays riche et pour ses citoyens soudanais. Qu'Allah vous récompense.

Les habitants de la région d'Um Doum dans la localité de Sharg Al Nil. »

**Annexe 5 : Chronologie sommaire du conflit qui a opposé les habitants d’Al Gereif Sharg et l’État (2003-aujourd’hui) (Sources : Enquête de terrain, articles de presse).**

2003-2005	Construction du pont Manshiya par deux entreprises, Mam Company (Soudan) et Jilin (Chine).
2005	Première vague d’acquisition de <i>sāgīa</i> par le gouvernement pour achever la construction du pont Manshiya. — Rencontre entre les propriétaires et le ministère de l’Aménagement.
2007	Annnonce du projet de Blue Nile City (Al Bader Group) qui conduit à une deuxième vague d’acquisition foncière (60 <i>sāgīa</i> ). Signature d’un accord entre les propriétaires et le ministère de l’Aménagement pour encadrer les acquisitions futures (Annexe 7).
20 janvier 2008	Accord de compensation passé entre Ahmed Bakhit et le gouvernement soudanais.
2008	Création du Haut conseil pour l’environnement et le développement urbain et rural, très actif dans les campagnes d’éviction des briqueteries.
Septembre 2010	Annulation des permis de travail délivrés aux briqueteries et annonce de fermeture (décret n° 116/2010). Première mention d’une Commission pour l’organisation du travail des briqueteries (décret n° 117/2010).
2011	Mise en place d’une nouvelle Commission technique pour l’organisation du travail des briqueteries (décret n° 140/2011).
2013	Décret n° 70/2013 qui prévoit l’élimination complète des briqueteries de façon urgente. Campagne d’éviction importante.
2014	Début du <i>sit-in</i> de Karkoj.
Juin 2015	Affrontements entre les habitants et la police. Une victime.
2016	Fermeture des briqueteries de Shambat et Jarafa (jusqu’à 2019).
Avril 2017	Lettre ouverte des habitants d’Umdoum demandant au Président de la République, Omar el-Béchar, de fermer les briqueteries (Annexe 4).
2017-2018	Visite sur le terrain du président du Haut conseil pour l’environnement et nouvelles campagnes d’éviction, qui provoquent des affrontements violents.
Déc. 2018-Avril 2019	Mouvement révolutionnaire national qui conduit à la chute du régime de Omar el-Béchar.
Sept. 2019-Mars 2020	Retour progressif des briqueteries sur les berges du Nil.

**Annexe 6 : Certificat de propriété d’Ahmed Bakhit, propriétaire à Al Gereif Sharg, daté du 11 octobre 2003 (traduction littérale de l’auteur)**



« Certificat d’inscription des terrains  
Loi de compensation et d’enregistrement des terres de 1925

Je certifie que le document ci-dessous résulte de la recherche demandée par Ahmed Bakhit.

Direction : Khartoum  
Bloc : Al Gereif Sharg

Centre : Khartoum (?)  
Numéro de parcelle : 4

Nom du propriétaire inscrit	Numéro du terrain	Superficie en feddan	Mesure locale	Observations
Ahmed Bakhit	1	-	3000 <i>habl</i>	Vide de toute industrie
Ahmed Bakhit	2	-	3000 <i>habl</i>	
Ahmed Bakhit	3	-	5000 <i>habl</i>	

Signature le 11/10/2003 »

**Annexe 7 : Contrat passé entre les propriétaires de *sāgīa* d'Al Gereif Sharg et le ministère de l'Aménagement en 2007 (Abdelrahman, 2019)**

**Appendix (4) Agreement between the Ministry of Physical Planning and The Sāgya's Owners in El-Gerief East (28.10.2007)**

- 1) The compensation should be 1400-meter square for every cultivated and used feddan, through allocation of free leasehold first-class plots. The Ministry of Physical Planning should approve the compensation proposal in a period of not more than one month
- 2) The compensation should be in an area parallel to the Sāgyas
- 3) The Ministry of Physical Planning should identify the compensated plots before the process of relinquishment from the agricultural land; however, the plots should be accompanied with registration and contract procedures.
- 4) The Ministry commits to prepare the subjected plots with the necessary services (water supply, electricity and roads).
- 5) The Ministry commits and works to harmonize the compensated plots with the geographical fabric of the proposed city of Blue Nile, without planning other land for other purposes between the city and the compensated plots.
- 6) The compensated plots should have investment value and plan standards.
- 7) There should be planned and constructed roads in the compensated areas in harmonization with the proposed Blue Nile city.
- 8) This agreement allows the Ministry of Physical planning to enter the land to finish the planning and cartographic necessities until it starts the registration process.
- 9) The Ministry commits to keep the people of the area with their profession in brick making, through finding alternatives locations. Necessary assistance should be provided before the start of the new season.
- 10) The work on the brick making (*The Kamāyin*) stops upon the signing of this agreement.
- 11) The Ministry commits to plan the ancient and historical area of El-Gerief East according to the regulations of the village organizations.
- 12) There should be commitment to enforce the housing plan that started in 1971 and has not been.
- 13) In case of not fulfilling any of the above obligations, the Sāgyas will be allocated back to its owners before the acquisition and a compensation for any material or moral harm will be paid.

**Source: El-Gerief East Sit-in Committee Document**

**Accord entre le ministère de l'Aménagement et les propriétaires de sāgīa d'Al Gereif Sharg  
(28 octobre 2007)**

1. La compensation doit être de 1 400 m<sup>2</sup> pour chaque *feddān* cultivé et utilisé, à travers l'allocation de lots de terrain de première classe en pleine propriété.
2. La compensation doit être dans une zone parallèle aux *sāgīa*.
3. Le ministère de l'Aménagement doit identifier les lots de compensation avant que la terre agricole soit abandonnée. Les lots doivent cependant être accompagnés de procédures d'enregistrement et de contractualisation.
4. Le ministère s'engage à préparer lesdits lots avec les infrastructures de service nécessaire (eau, électricité, voirie).
5. Le ministère s'engage et travaille à harmoniser les lots de compensation avec la fabrique géographique de la ville proposée de la Blue Nile City, sans aménagement d'autres terrains pour d'autres objectifs entre la ville et les lots compensés.
6. Les lots de compensation doivent avoir une valeur « investissement » et respecter les plans standards.
7. Il doit y avoir des routes planifiées et construites dans les zones compensées, en harmonie avec la Blue Nile City proposée.
8. Cet accord autorise le ministère de l'Aménagement à entrer sur le terrain pour mener à bien les procédures cartographiques et d'aménagement nécessaires, jusqu'à ce que le processus d'enregistrement commence.
9. Le ministère s'engage à conserver l'activité de production de briques des habitants de la zone, en trouvant des localisations alternatives. Une assistance nécessaire doit être fournie avant le début de la nouvelle saison.
10. L'activité des briqueteries s'interrompt à la signature de cet accord.
11. Le ministère s'engage à aménager la région ancienne et historique d'Al Gereif Sharg selon les règles d'organisation du village.
12. Il doit y avoir un engagement pour appliquer le plan de logement qui a commencé en 1971 et qui n'a pas été mis en place depuis.
13. En cas de non-respect des obligations mentionnées dans l'accord, les terres de *sāgīa* seront rendues à leur propriétaire avant l'acquisition et une compensation pour les dommages matériels et moraux sera payée.

Source : Comité du *sit-in* d'Al Gereif Sharg (*traduction de l'auteur*).

**Annexe 8 : Contrat de compensation signé entre Ahmed Bakhit, propriétaire à Al Gereif Sharg, et le gouvernement soudanais, représenté par le ministère de l'Aménagement et l'Administration des conflits et des règlements (20 janvier 2008)**

بسم الله الرحمن الرحيم

**عقد اتفاق**

أبرم هذا العقد في يوم السبت ٢٠٠٨ من شهر ..... عام ٢٠٠٨ م ما بين حكومة السودان ويمثلها السيد/ مدير إدارة النزوح والتسويات الذي يشار إليه فيما بعد لأغراض هذا العقد بالطرف الأول وبين [REDACTED] ملكية مساحة ٨٥ فدان مساقية الزراعية رقم ..... عين بالحصص التالية: ١٠ فدان ملكية والذي يشار إليه فيما بعد لأغراض هذا العقد بالطرف الثاني.

**أولاً: ديباجة العقد:**

١- بما ان الطرف الثاني هو المالك للمساقية ..... فانه يتعهد بالتعويض عن المساقية بمساحة ١٤٠٠ م. صافي ملكية عين سكني استثماري للفدان شامل المزروعات والمنشآت والآبار والجروف.

ثانياً: تعتبر ديباجة العقد أعلاه جزءاً لا يتجزأ من العقد.

ثالثاً: تعتبر بنود الاتفاق المبني الذي تم التوقيع عليه بين المالك والوزارة جزء لا يتجزأ من هذا العقد.

عليه وافق الطرفان على ما يلي من بنود:

**التزامات الطرف الأول:**

١- يتم التعويض بمساحة ١٤٠٠ م. ملك عين درجة اولي سكني استثماري للفدان شامل المزروعات والمنشآت والآبار والجروف.

٢- ان تكمل كافة إجراءات القمع موضوع التعويض والمشار إليها في الفقرة ( ١ ) من التزامات الطرف الأول من هذا الاتفاق باسم الطرف الثاني دون مطالبته برسوم التسجيل.

٣- اذا كانت جملة المساحة المرشحة للطرف الثاني تزيد عن التعويض المستحق يلزم الطرف الثاني بسداد قيمة المساحة الزائدة

٤- يلتزم الطرف الاول بتعويض الطرف الثاني وفق ما جاء بعقد الاتفاق المبني بالقسط المذكورة اثناء مربع تعويضات مدينة النيل الازرق وعندما يقرر ..... تفاصيلها كالاتي:

عقد اتفاق ٢٠٠٨ (١) ١٧/٠١/٢٠٠٨





## « Contrat d'accord »

Ce contrat a été signé le 20 janvier 2008 entre le gouvernement soudanais, représenté par M. le directeur de l'Administration des conflits et des règlements, désigné ci-après comme "Première partie" et Ahmed Bakhit, propriétaire d'une superficie de 785 - 357 - 6105 - 200 - 301 - 416 *feddān* sur les *sāgīa* agricoles n° 6 / 2 - 21 - 26 - 31 à Hillat Koko et n° 3 - 10 à Al Gereif Sharg. La part est de 4 en *sāgīa*, 21 et 2 en *sāgīa*, 26 et 1 en *sāgīa* partagée et 3 et 31 en *sāgīa* partagée, 2 et 3 en *sāgīa* 10. Et celui-ci est désigné ci-après comme "Seconde partie".

### **I. Préambule du contrat**

Premièrement,

1. Étant donné que la première partie est le propriétaire des *sāgīa* n° 6 / 2 - 21 - 26 - 31 à Hillat Koko et n° 3 - 10 à Al Gereif Sharg, dont la part est 4 en *sāgīa*, 21 et 2 en *sāgīa*, 26 et 1 en *sāgīa* partagée et 3 et 31 en *sāgīa* partagée, 2 et 3 en *sāgīa* 10, d'une superficie de 785 - 357 - 6105 - 200 - 301 - 416 *feddān*, et qu'il a opéré le changement de leur fonction afin de créer la Blue Nile City, en s'appuyant sur les négociations et le contrat d'accord initial passé entre le ministère de l'Aménagement et des infrastructures publiques et les propriétaires de *sāgīa* à propos du changement de fonction de leur propriété afin de créer et d'établir la Blue Nile City.
2. La compensation se fait sur la base de 1 400 m<sup>2</sup> nets de terrain de niveau résidentiel et investissement pour un *feddān*, incluant les cultures, les installations, les puits et les terres de *jaref*.<sup>107</sup>

Deuxièmement, ce prologue est considéré comme partie intégrante du contrat.

Troisièmement, les articles du contrat initial signé entre le propriétaire et le ministère sont considérés comme parties intégrantes de ce contrat.

Les deux parties sont d'accord sur les articles suivants :

### **II. Engagements de la première partie**

1. La compensation se fait sur la base de 1 400 m<sup>2</sup> nets de terrain de première classe, résidentielle et investissement pour un *feddān*, incluant les cultures, les installations, les puits et les terres de *jaref*.
2. L'ensemble des procédures de division [et de transmission] achèvent le sujet de la compensation, auquel il est fait référence dans le premier paragraphe des engagements de la première partie dans cet accord, au nom de la seconde partie, sans demande de frais d'enregistrement.<sup>108</sup>
3. Si la seconde partie reçoit plus de superficie que la compensation prévue, elle doit payer la valeur de cette superficie supplémentaire.
4. La première partie s'engage à compenser la seconde partie, selon le contenu du contrat d'accord initial, par les lots listés ci-dessous, par bloc des compensations de la Blue Nile City, et leur nombre est de 8 lots, comme suit :

---

<sup>107</sup> Référence directe aux articles 1 et 6 de l'accord passé en octobre 2007 entre le ministère de l'Aménagement et les propriétaires de *sāgīa* à Al Gereif Sharg (Annexe 7).

<sup>108</sup> Référence à l'article 3 de l'accord passé en octobre 2007 entre le ministère de l'Aménagement et les propriétaires de *sāgīa* à Al Gereif Sharg (Annexe 7).



Numéro de lot	Bloc	Superficie (m²)	Classe
47	(1) compensations de la Blue Nile City	602	Première classe investissement
57	(1) compensations de la Blue Nile City	630	Première classe investissement
580	(1) compensations de la Blue Nile City	630	Première classe investissement
581	(1) compensations de la Blue Nile City	630	Première classe investissement
423	(1) compensations de la Blue Nile City	630	Première classe investissement
424	(1) compensations de la Blue Nile City	630	Première classe investissement
425	(1) compensations de la Blue Nile City	609	Première classe investissement
974	(1) compensations de la Blue Nile City	630	Première classe investissement

### **III. Engagements de la seconde partie**

La seconde partie est d'accord pour renoncer à sa part agricole des *sāgīa* agricoles n° 6 / 2 - 21 - 26 - 31 à Hillat Koko et n° 3 - 10 à Al Gereif Sharg, dont la part est 4 en *sāgīa*, 21 et 2 en *sāgīa*, 26 et 1 en *sāgīa* partagée et 3 et 31 en *sāgīa* partagée, 2 et 3 en *sāgīa* 10, pour une quantité de 785 - 357 - 6105 - 200 - 301 - 416 *feddān*.

### **IV. Instructions générales**

1. L'ensemble des lois et des règlements s'appliquent aux lots de la compensation accordés à la seconde partie.
2. Ce contrat est considéré comme définitif et complet (...) et la première partie se décharge de toute responsabilité envers la seconde.

En foi de quoi, les deux parties ont signé cet accord, conscientes de son contenu et devant les témoins suivants.

#### **Première partie**

Ministère de l'Aménagement et des infrastructures publiques, représenté par Ahmed Yahi Ahmed, directeur de l'administration des conflits et règlements

#### **Seconde partie**

Ahmed Bakhit

#### **Premier témoin**

Alaa Al Din Abdelrahman Al Zaki  
Employé du Bureau des terres

Contrat d'accord 2008 (7) 03/06/2009 »

*(Traduction littérale de l'auteur. Ce document nécessiterait d'être davantage analysé par un spécialiste du droit foncier soudanais pour en comprendre précisément toutes les nuances et tous les termes techniques.)*

**Annexe 9 : Lettre de revendication des habitants d'Al Gereif Sharg à l'attention du gouvernement soudanais (page Facebook du sit-in d'Al Gereif Sharg, 1<sup>er</sup> juin 2015)**



« Lettre au gouvernement<sup>109</sup> »

**Revendications du sit-in des habitants d'Al Gereif Sharg**

1. Allocation d'un plan de logement aux habitants d'Al Gereif Sharg à qui aucun plan n'a été présenté dans les terres de Matari Karkoj.
2. Application de l'article 13 de l'accord signé entre les pleins propriétaires de sagia et l'Administration des conflits et règlements et celui-ci est : « En cas de non-respect des obligations mentionnées dans l'accord, les terres de *sāgīa* seront rendues à leur propriétaire avant l'acquisition et une compensation pour les dommages matériels et moraux sera payée. »<sup>110</sup>
3. Compensation des victimes des campagnes de casse des briqueteries.
4. Diffusion de la carte de santé à tous ceux qui en ont besoin parmi les habitants d'Al Gereif Sharg et ce, dans les plus brefs délais.
5. Reconstruction des écoles d'Al Gereif Sharg.

*Il reste deux jours pour recevoir nos terres ou sinon la mort.*

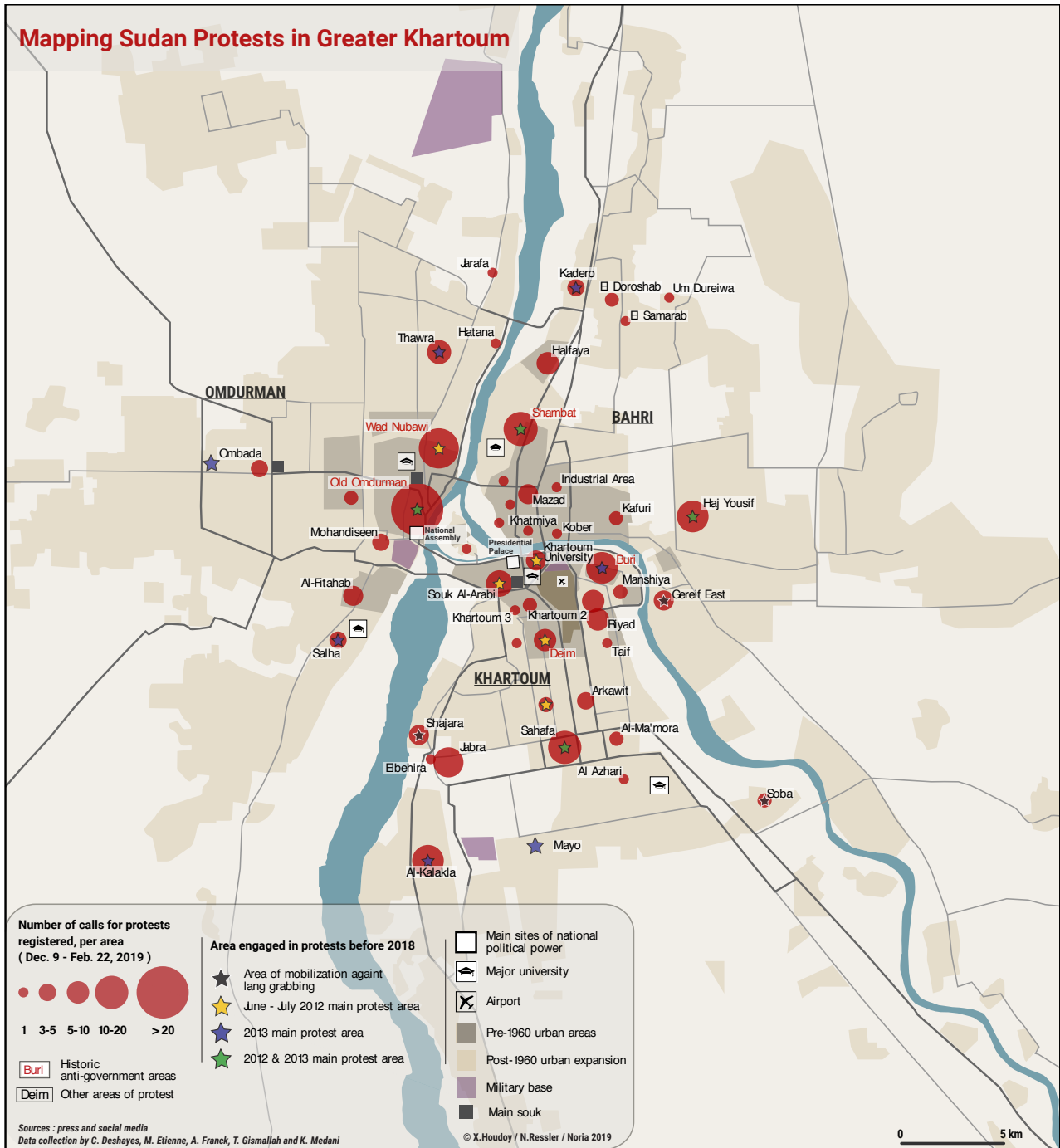
Les membres du sit-in des habitants d'Al Gereif Sharg. » (traduction littérale de l'auteur)

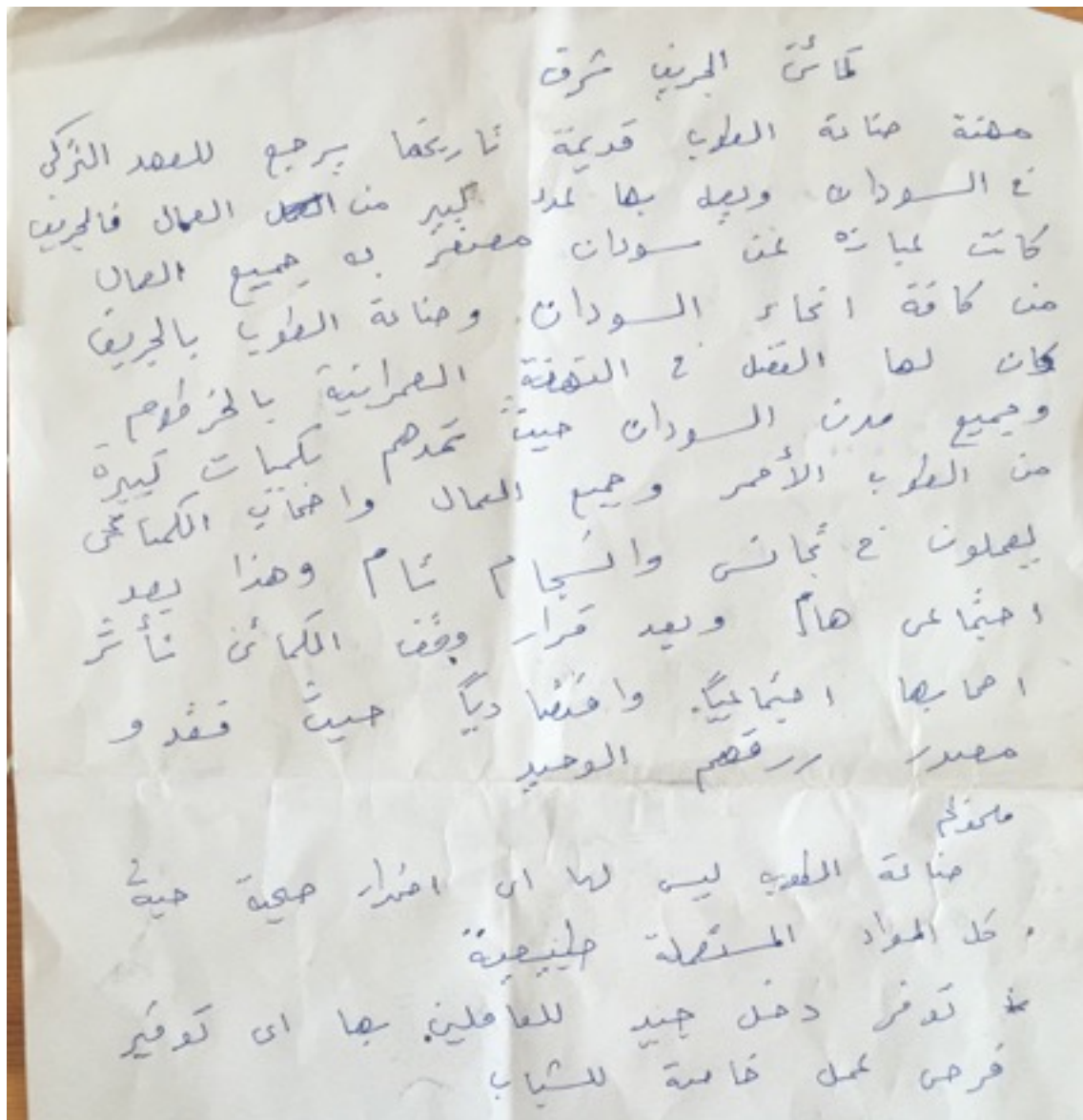
<sup>109</sup> Les passages en italique sont en rouge sur le document d'origine.

<sup>110</sup> Annexe 7.

# Annexe 10 : Cartographie des mobilisations dans le Grand Khartoum (Noria 2019)

© Xavier Houdoy et Nicolas Ressler





« Les briqueteries d'Al Gereif Sharg.

L'activité de production de la brique est ancienne et remonte à la période turque au Soudan [aussi appelée Turkiyya, 1820-1885]. Elle emploie de nombreux travailleurs (...) qui viennent de toutes les parties du pays. L'industrie de la brique à Al Gereif a joué un rôle important dans la construction de Khartoum et de toutes les villes au Soudan, en la soutenant par des grandes quantités de briques rouges. L'ensemble des travailleurs et des propriétaires des briqueteries travaillent en harmonie complète et cela constitue un rôle social important. Après la décision de fermeture des briqueteries, les propriétaires ont été affectés socialement et économiquement, ayant perdu leur seule source de revenus.

Observations :

- La production de brique n'a pas d'effet sur la santé, tous ses composants sont naturels.
- Elle fournit une source de revenus pour les travailleurs et des opportunités de travail, surtout pour les jeunes. » (traduction littérale de l'auteur)

## Annexe 12 : Tableau des entretiens (février-mars 2020)

#	Date / Heure	Organisme / Lieu	Nom, fonction	Durée	Langue	Enr.
1	30/1/2020, 11h30	Norwegian University of Life Sciences	Yousif Badawi Abdelrahman, chercheur	1 heure	Anglais	Oui
2	6/2/2020, 15h40	Marché Al Sajjana (Khartoum)	Employé dans un magasin de plomberie	10 minutes	Arabe	Non
3	6/2/2020, 16h	Marché Al Sajjana (Khartoum)	Groupe d'ouvriers	30 minutes	Arabe	Non
4	6/2/2020, 16h30	Marché Al Sajjana (Khartoum)	Propriétaire d'un magasin de ciment	1 heure	Arabe	Non
5	10/2/2020, 10h30	Ferme d'Al Gereif Gharb (briqueteries et champs)	Abdallah, gardien de la propriété	1h30	Arabe (avec assistant)	Non
6	13/2/2020, 10h50	Aslan Modern Bricks Factory, Marché Al Mahali (Khartoum)	Murat Aslan, directeur général, et la responsable du bureau local	40 minutes	Arabe	Non
7	17/2/2020, 10h20	Briqueterie à Al Gereif Sharg	Hussein, responsable de la briqueterie et chauffeur	30 minutes	Arabe	Non
8	17/2/2020, 11h	Briqueterie à Al Gereif Sharg	Ouvrier mouleur	20 minutes	Arabe	Non
9	17/2/2020, 11h30	Briqueterie à Al Gereif Sharg	Ali, transporteur et chauffeur	5 heures (entretien informel suivi)	Arabe	Non
10	19/2/2020, 10h30	Al Gereif Sharg	Abdelraheem, grand propriétaire de briqueteries	4 heures	Arabe	Non
11	19/2/2020, 16h15	Briqueterie à Al Gereif Sharg	Eduardo, ouvrier mouleur	30 minutes	Anglais	Non
12	19/2/2020, 16h45	Briqueterie à Al Gereif Sharg	Sadeq, petit propriétaire de briqueterie	1h15	Arabe	Non
13	25/02/2020, 11h30	Marché Al Nakhil (Omdurman)	Ahmed, vendeur de briques rouges	1h30	Arabe	Non
14	25/02/2020, 15h30	Briqueteries à Wad Al Bakheet (Karari)	Munzoul, vendeur de briques, locataire d'une petite parcelle, activiste politique	1h30	Arabe	Non
15	27/02/2020, 8h	Café Ozone (Khartoum 2)	Mohamed Osman Hussein, consultant, fils d'une famille aisée de Butri	2h30	Anglais	Oui
16	2/3/2020, 11h	Marché de Wad Al Bakheet (Khartoum)	Salah, propriétaire d'une briqueterie à Butri et vendeur sur le marché	30 minutes	Arabe	Non

#	Date / Heure	Organisme / Lieu	Nom, fonction	Durée	Langue	Enr.
17	2/3/2020, 11h30	Marché de Wad Al Bakheet (Khartoum)	Équipe de transporteurs de brique rouge	30 minutes	Arabe	Non
18	3/3/2020, 14h	Cabinet d'avocat (Souq Al Arabi)	Dr. Adil Abdelghani, avocat	1 heure	Anglais	Oui
19	4/3/2020, 13h	Institut des études asiatiques et africaines, Université de Khartoum	Assad Abdelrahman Aoud Allah, professeur	30 minutes	Arabe	Oui
20	6/3/2020, 14h	Briqueterie à Al Gereif Sharg	Ahmed Bakhit, propriétaire de 3 tarabizat	1 heure	Arabe	Non
21	6/3/2020, 15h	Briqueterie à Al Gereif Sharg	Michael, ouvrier sud-soudanais	30 minutes	Anglais	Non
22	6/3/2020, 16h30	Briqueterie à Al Gereif Sharg	Al Saïd, transporteur et vendeur	45 minutes	Arabe	Non
23	9/3/2020, 12h	Faculté de Géographie, Université de Khartoum	Ali Mohammed Issa, président du département de l'aménagement	1h30	Arabe	Non
24	10/3/2020, 11h	Souq Markazi (Bahri)	Transporteur et vendeur de briques rouges	45 minutes	Arabe (avec assistant)	Non
25	10/3/2020, 13h	Briqueterie à Jarafa (Karari)	Transporteur et vendeur de briques rouges	45 minutes	Arabe (avec assistant)	Non
26	10/3/2020, 14h30	Souq Zagalona (Omdurman)	Transporteur et vendeur de briques rouges	30 minutes	Arabe (avec assistant)	Non
27	11/3/2020, 13h30	Service de protections des terres de Sharg Al Nil	Munir Al Ghazzali, porte-parole	1 heure	Anglais	Non
28	11/3/2020, 16h	Briqueterie à Al Gereif Sharg	John, ouvrier mouleur	30 minutes	Anglais	Non
29	12/3/2020, 8h30	Bureau de l'association People's Legal Aid Center (Place)	Rifaat O. Makkawi, avocat, créateur et directeur de l'association	1 heure	Anglais	Oui
30	18/3/2020, 11h	Maison d'Ahmed Bakhit (Al Gereif Sharg)	Ahmed Bakhit, propriétaire de 3 tarābīza	1 heure	Arabe	Non
31	18/3/2020, 15h	Service de protections des terres de Sharg Al Nil	Dr. Naji, directeur du service	1 heure	Arabe	Non
32	19/3/2020, 10h	Annexe du Haut conseil pour l'environnement et la promotion urbaine et rurale (Souq Al Arabi)	Malik, inspecteur	1 heure	Arabe	Non
33	19/3/2020, 12h45	Deim	Hussein, habitant	30 minutes	Arabe	Non

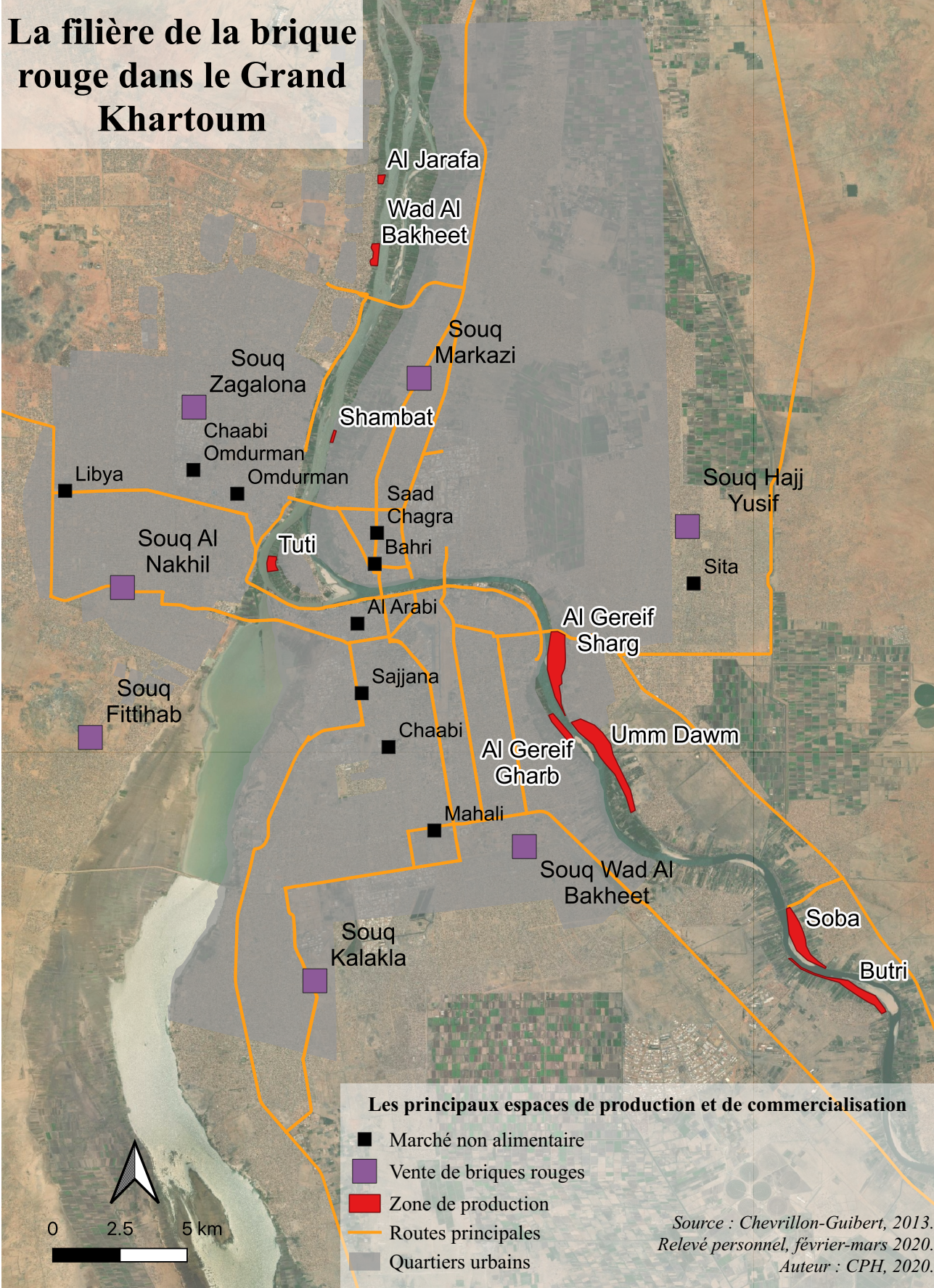


### Annexe 13 : Tableau des sorties de terrain (février-mars 2020)

#	Date	Lieu	Durée	Objectifs, contenu
1	4/2/2020, 10h	Khartoum 2 / Marché Al Sajjana	2 heures	Premières observations de chantier dans la ville, repérage d'éventuels vendeurs de brique rouge
2	6/2/2020, 15h30	Marché Al Sajjana	2 heures	Plusieurs entretiens avec des vendeurs de matériau de construction, premier aperçu du système de commercialisation de la brique
3	10/2/2020, 10h30	Al Gereif Gharb, ferme et briqueteries	1h30	Entretien avec le gardien de la ferme, confrontation des lectures sur le sujet à la réalité du fonctionnement d'une briqueterie
4	13/2/2020, 10h	Marché Al Mahali (Khartoum)	4 heures	Visite du marché à la recherche du secteur spécialisé dans les matériaux de construction, entretien avec un vendeur de <i>ṭoub ḥarārī</i>
5	16/2/2020, 10h	Briqueterie Al Gereif Sharg / Marché Hajj Yusif	6h30	Première approche du quartier d'Al Gereif Sharg et compréhension du fonctionnement général de la production et la commercialisation de briques
6	19/2/2020, 16h	Briqueterie Al Gereif Sharg	2 heures	Plusieurs rapides échanges avec des propriétaires et des ouvriers travaillant dans les briqueteries à proximité du pont de Manshiya
7	25/2/2020, 10h	Marché Al Nakhil (Omdurman)	3 heures	Approfondissement des logiques de commercialisation de la brique rouge
8	25/2/2020, 15h30	Briqueteries Wad Al Bakheet (Karari)	1h30	Entretien principal avec un vendeur de briques, rapides échanges avec les ouvriers travaillant sur place
9	2/3/2020, 11h	Marché Wad Al Bakheet (Khartoum)	1 heure	Comparer les informations recueillies auparavant sur la commercialisation de la brique rouge, sur ses différences avec la <i>ṭoub ḥarārī</i> et le bloc de ciment
10	5/3/2020, 10h	Briqueterie Al Gereif Sharg	5 heures	Discussions informelles avec des ouvriers et des responsables de briqueteries
11	11/3/2020, 15h30	Briqueterie Al Gereif Sharg	1h30	Discussions informelles avec des ouvriers et des responsables de briqueteries
12	14/3/2020, 10h30	Deim	2h30	Relevé des chantiers et matériaux de construction utilisés.
13	17/3/2020, 16h	Deim	1 heure	Relevé des chantiers et matériaux de construction utilisés.
14	19/3/2020, 12h30	Deim	2h30	Relevé des chantiers et matériaux de construction utilisés, entretien informel avec un habitant.
15	20/3/2020, 10h	Deim	3 heures	Relevé des chantiers et matériaux de construction utilisés.



**Annexe 14 : Localisation des principaux points de production et de vente de la brique rouge dans le Grand Khartoum**





## GLOSSAIRE

<i>ārḍ jaref</i>	« Terre de <i>jaref</i> ». Sur les berges du Nil, désigne la terre riveraine basse, inondée annuellement et dont le statut foncier fait l'objet de débats. Les briqueteries y sont situées.	أرض جرف
<i>ārḍ maṭarī</i>	« Terre pluviale ». Située après le <i>jaref</i> et la <i>sāgīa</i> , elle n'est pas irriguée par le Nil.	أرض مطري
<i>ārḍ sāgīa</i>	« Terre de <i>sāgīa</i> ». Sur les berges du Nil, désigne la terre riveraine haute, qui n'est pas inondée lors des crues. À Khartoum, elle est le plus souvent détenue en pleine propriété.	أرض ساقية
<i>babūr</i>	Pompe à gasoil utilisée dans les briqueteries pour extraire l'eau du Nil.	*
<i>bi' biljomla</i>	Vente de gros.	بيع بالجملة
<i>bi' biltejz'a</i>	Vente au détail.	بيع بالتجزئة
<i>blōk asmantī</i>	Traduit dans ce mémoire par « parpaing de ciment ». Matériau de construction produit industriellement, notamment utilisé pour construire les enceintes des bâtiments.	البلوك الاسمنتي
<i>charīḥa</i>	« Bande ». Terme utilisée par les responsables de briqueteries pour désigner leur propriété, qui forme une « bande » de terrain à partir de la berge du Nil.	شريحة
<i>dafari</i>	Type de camion contenant généralement 4 000 briques.	*
<i>feddān</i>	Unité de mesure de superficie utilisée au Soudan, en Égypte, en Syrie et dans le sultanat d'Oman (1 <i>feddān</i> = 4200 m <sup>2</sup> ).	فدان
<i>guerguef</i>	Fumier animal sous forme d'agrégat solide. Type de <i>zibāla</i> , utilisé pour la combustion des « briques rouges » dans les fours.	*
<i>habl</i>	« Corde. » Unité de mesure utilisée pour mesure les terrains le long du Nil. 1 <i>habl</i> = 4,5 mètres.	حبل
<i>idāra al naza' wa al tasouiyāt</i>	« Administration des conflits et des règlements ». Bureau chargé d'appliquer les plans de compensation foncière et de gérer les éventuels différends.	إدارة النزاع والتسويات
<i>i'tiṣām</i>	<i>Sit-in</i> . Technique de manifestation consistant à occuper pour une durée plus ou moins longue un espace public stratégique (place, carrefour, rue...).	اعتصام
<i>izāla</i>	Évacuation, élimination. Utilisé pour désigner de façon générique les opérations de déguerpissement dont les briqueteries ont fait l'objet.	إزالة

<i>jallaba</i>	<p>Du terme arabe <i>jalaba</i>, qui signifie « apporter ». Notion utilisée au XIX<sup>e</sup> siècle par les populations du Sud et de l'Ouest du Soudan pour désigner l'ensemble des commerçants du Nord de la vallée du Nil, spécialisés dans la vente au détail et le commerce des esclaves. Par extensions successives, « le terme a acquis une connotation très péjorative au Sud, mais aussi plus tard à l'Ouest en tant que symbole de domination » (Choplin, 2006, p. 103). Dans le contexte de cette enquête de terrain, il était à la fois emprunté par les ouvriers des briqueteries, pour désigner leur responsable, et par un consultant avec qui j'ai fait un entretien, pour parler de l'élite économique soudanaise qui s'est enrichie sous le régime d'Omar el-Béchir.</p>	جلبة
<i>jarīfnā anta asās arḍak maḥāl tandās</i>	« Notre Gereif, tu es la base, ta terre ne peut pas être foulée ». Slogan créé pendant le <i>sit-in</i> de Karkoj (2014-2018) à Al Gereif Sharg.	جريفنا انت اساس ارضك محال تنداس
<i>jihāz ḥimāya al arāḍī al ḥokūmiya</i>	Service de protection des terres gouvernementales. Administration dépendant du ministère de l'Aménagement. Chargée de gérer les infractions aux usages fonciers réglementés sur les terres dont l'État est propriétaire. Ses principales missions sont le recueil des plaintes des habitants, la rédaction de rapports et l'envoi possible d'officiers du service pour des inspections de terrain. Un bureau par localité, l'ensemble étant supervisé à l'échelle de l'État de Khartoum. Le relais de la localité de Sharg Al Nil a joué un rôle important dans l'éviction des briqueteries.	جهاز حماية الأراضي الحكومية
<i>kamina - kamā'in</i>	Nom populaire soudanais pour désigner les briqueteries situées sur les berges du Nil.	الكمينة - الكمان
<i>khorasāna</i>	Granulat (fragment de roche nécessaire à la composition du béton).	خرسانة
<i>al lajna al faniya li tanzīm 'mal kamā'in al ṭoub</i>	« Commission technique pour l'organisation des briqueteries ». Organe créé par décret du gouverneur de l'État de Khartoum en 2010 et chargé d'organiser la fermeture des briqueteries dans les espaces urbains (Annexe 2).	اللجنة الفنية لتنظيم عمل كمائن الطوب
<i>lajna al i'tiṣām</i>	« Comité du <i>sit-in</i> ». Dans le cadre du <i>sit-in</i> de Karkoj à Al Gereif Sharg, groupe d'habitants chargé d'organiser la mobilisation et de représenter les intérêts du quartier auprès des autorités publiques.	لجنة الاعتصام
<i>lajna al muqāwama</i>	« Comité de résistance ». Assemblée locale qui a remplacé le Comité populaire avec la chute du régime d'Omar el-Béchir en 2019. En charge des affaires courantes à l'échelle du quartier.	لجنة المقاومة
<i>al lajna al sha'biya</i>	« Comité populaire ». Assemblée d'habitants qui doit gérer les affaires courantes d'un quartier. Il constitue le niveau le plus local dans le système administratif en vigueur sous Omar el-Béchir et était souvent considéré comme un relais du régime. A disparu avec la révolution de 2019, remplacé par le Comité de résistance.	اللجنة الشعبية
<i>maḥalīa</i>	Localité. Entité administrative sous le niveau de l'État. L'État de Khartoum est composé des localités de Khartoum, Omdurman, Khartoum Nord, Sharq Al Nil, Jamal Awliya, Om Badda et Karari.	محلية

<i>ma'had bhūth albinā' wa al turuq</i>	Institut de recherche sur les ponts et les routes ou Bridge and Road Research Institute (BRRI). Institut indépendant au sein de l'Université de Khartoum, spécialisé dans les recherches sur les matériaux de construction, les œuvres de génie civil et la composition chimique des sols.	معهد بحوث البناء والطرق
<i>al majlis al a'la libī'a wa al tarqiya al ḥaḍariya wa al rīfiya</i>	« Haut conseil pour l'environnement et le développement urbain et rural ». Agence créée en 2008 et rattachée au ministère de l'Aménagement de l'État de Khartoum. Légifère sur les questions environnementales, émet des permis de travail et perçoit des taxes sur les activités considérées comme nocives pour l'environnement.	المجلس الأعلى للبيئة والترقية الحضرية والريفية
<i>al majlis al tahrī'ī</i>	« Conseil législatif ». Administration chargée de rédiger les lois promulguées par l'État de Khartoum.	المجلس التشريعي
<i>manfa'a / milik ḥikr</i>	« Usufruit ». Droit d'usage sur des terres gouvernementales. Les pouvoirs publics prêtent un terrain à un particulier pour une fonction spécifique (résidentiel, agriculture, irrigation...) et une durée déterminée. Le bénéficiaire de l'usufruit doit s'acquitter de taxes auprès du gouvernement.	ملك حكر / منفعة
<i>maṣlaḥa al arāḍī</i>	« Administration des terres ». Bureau en charge de l'enregistrement foncier.	مصلحة الأراضي
<i>maūg' al 'mal</i>	Site de chantier.	موقع العمل
<i>milik ḥor</i>	« Libre propriété » ou pleine propriété. Régime de propriété qui implique un enregistrement officiel au cadastre au nom du propriétaire privé et une inaliénabilité de la terre. Il peut l'utiliser pour la fonction qu'il souhaite.	ملك حر
<i>muchref / mu'alem</i>	« Guide, superviseur, professeur ». Désigne un ouvrier mouleur qui a plus de responsabilités, notamment celle d'être un intermédiaire direct entre les ouvriers et les responsables.	معلم / مشرف
<i>mughleq</i>	Bazar, magasin de vente au détail de produits non alimentaires (briques, outils de bricolage, etc.).	مغلق
<i>raml</i>	Sable.	رمل
<i>rūth al bagar</i>	Fumier animal sous forme de poudre. Type de <i>zibāla</i> , mélangé à de l'eau et du limon pour préparer la « brique rouge ».	روث البقر
<i>ṣāḥeb al kamīna</i>	Propriétaire de la briqueterie.	صاحب الكمينة
<i>al sāleh al 'ām</i>	Intérêt général. Argument mobilisé par l'État pour justifier la construction d'infrastructures publiques et la mise en place de procédures d'appropriation foncière.	الصالح العام
<i>shahada baḥth</i>	« Certificat ». Document attestant de l'enregistrement officiel d'une d'un droit de propriété foncière.	شهادة بحث
<i>sharī'a</i>	Loi islamique. Une des sources du droit au Soudan, notamment sous le régime d'Omar el-Bécher..	الشريعة
<i>simsār</i>	Agent, intermédiaire, démarcheur. Dans les <i>sūg al gāllabāt</i> , marchand qui achète des grandes quantités de « briques rouges » pour les revendre au détail.	سمسار
<i>sūg / aswāg</i>	Marché.	سوق / أسواق

<i>sūg al gāllabāt</i>	« Marché des moules ». Nom populaire soudanais donné aux marchés de gros spécialisés dans la vente de « brique rouge », de sable et de granulats.	سوق القالبات
<i>tarābīza</i>	« Table ». Terme utilisé par les responsables de briqueterie pour désigner un espace qui réunit une équipe d'ouvriers mouleurs et un four.	ترابيزة
<i>ṭīn</i>	Boue, terre limoneuse. Composant essentiel de la « brique rouge ».	طين
<i>ṭoub āḥmar</i>	« Brique rouge ». Matériau de construction produit dans les briqueteries artisanales sur les berges du Nil. Aussi appelé <i>ṭoub maḥalī</i> (« brique locale ») ou <i>ṭoub baladī</i> (« brique populaire »).	الطوب الأحمر
<i>ṭoub aḥḍar</i>	« Brique verte », aussi traduite par « brique crue ». Matériau de construction le plus utilisé dans les espaces ruraux au Soudan. Désigne également la « brique rouge » avant qu'elle ne soit cuite.	الطوب الأخضر
<i>ṭoub asfar</i>	« Brique jaune ». Niveau de qualité de brique le plus faible.	الطوب الأصفر
<i>ṭoub balahī</i>	Brique de qualité intermédiaire, entre la <i>ṭoub asfar</i> et la <i>ṭoub āḥmar</i> .	الطوب البلحي
<i>ṭoub ḥarārī</i>	« Brique thermique ». Désigne un matériau de construction produit industriellement, plus grand que la « brique rouge ».	الطوب الحراري
<i>ṭoub sidabā</i>	Nom populaire donné aux briques utilisées pour la façade des bâtiments. Type de brique produit industriellement. Par extension, il désigne les « briques rouges » de très bonne qualité et à l'apparence standardisée.	الطوب السدبا
<i>al waḥda al idāriya</i>	« Unité administrative ». Échelon situé entre la <i>maḥalīa</i> (localité) et la <i>lajna al sha'biya</i> (comité populaire).	الوحدة الإدارية
<i>wakīl</i>	Agent, délégué, superviseur.	وكيل
<i>wālī</i>	« Tuteur ». Désigne le gouverneur de l'État fédéré.	والي
<i>wilāya</i>	« État ». Niveau administratif fédéré. Le Soudan est composé depuis 2011 de 17 États fédérés.	ولاية
<i>zarība - zarā'ib</i>	« Porcherie, étable ». Lieu d'où provient la <i>zibāla</i> utilisée par les briqueteries pour le mélange initial et la combustion des briques.	زريبة - زرائب
<i>zibāla</i>	Déchets, fumier. Composant organique de provenance animale, utilisé pour désigner indistinctement le <i>rūth</i> et le <i>guerguef</i> .	زبالة

## BIBLIOGRAPHIE

- Abachi, F. (1999). Tozeur refait ses façades : de la construction esthétique d'un espace public. *Les Annales de La Recherche Urbaine*, 85(1), 89–97. <https://doi.org/10.3406/aru.1999.2285>
- Abdalla, S. B. (2012). *Agricultural practices and horizontal nutrient balances in urban gardens and the alternative use of urban agricultural land in Khartoum, Sudan*. University of Kassel.
- Abdalla, I., Abdalla, S. B., El-Siddig, K., Möller, D., & Buerkert, A. (2012). Effects of red brick production on land use, household income, and greenhouse gas emissions in Khartoum, Sudan. *Journal of Agriculture and Rural Development in the Tropics and Subtropics*. Kassel University Press, 113(1), 51-60.
- Abdel Nur, H. O. (1991). Vegetation and forest resources of the capital region. In *The future of Sudan's capital region : a study in development and change*. Khartoum University Press.
- Abdelrahman, Y. B. (2019). *The politics of land acquisition in Sudan : the case of El-Gerief East, Khartoum* [Norwegian University of Life Sciences].
- Abdulla, M., & Abu Sin, M. E. (1991). Land use in Sudan's capital city. In *The future of Sudan's capital region : a study in development and change*. Khartoum University Press.
- Abusim, H. A., & Zumrawi, M. (2019). A Study on Scour Failure at Bridge Foundation. *University of Khartoum Engineering Journal*, 9(2), 31–36.
- Abu Sin, M. E., Davies, H. R. J. (1991a). *The future of Sudan's capital region : a study in development and change*. Khartoum University Press.
- Abu Sin, M. E., & Davies, H. R. J. (1991b). The heart of the Sudan. In *The future of Sudan's capital region : A study in development and change*. Khartoum University Press.
- Adam, E. A., & Agib, A. R. . (2001). *Compressed stabilised earth block manufacture in Sudan*. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Unesco). <http://www.growingempowered.org/wp-content/uploads/2016/02/Compressed-Earth-Building-Block-Guide.pdf>
- Ahmad, A. M. (1989). Housing submarkets for the urban poor - the case of Greater Khartoum, the Sudan. *Environment and Urbanization*, 1(2), 50–59. <https://doi.org/10.1177/095624788900100206>
- Alam, S. A. (2006). *Use of biomass fuels in the brick-making industries of Sudan: Implications for deforestation and greenhouse gas emission* [Thesis].
- Alam, S. A., & Starr, M. (2009). Deforestation and greenhouse gas emissions associated with fuelwood consumption of the brick making industry in Sudan. *Science of The Total Environment*, 407(2), 847–852. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2008.09.040>

Anderson, B., & Wylie, J. (2009). On Geography and Materiality. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 41(2), 318–335. <https://doi.org/10.1068/a3940>

Aoud Allah, A.A. (2009), *Le métier de la brique rouge dans la zone d'Al Gereif Sharg*. Université de Khartoum, Institut des études africaines et asiatiques. <http://khartoumspace.uofk.edu/handle/123456789/11665>

[أسعد عبد الرحمن عوض الله (2009) حرفة الطوب الأحمر بمنطقة الجريف شرق - جامعة الخرطوم، معهد الدراسات الأفريقية والاسيية]

Aoud Allah, A. A. (2019). Le métier de la brique rouge dans la zone d'Al Gereif Sharg. *Culture Populaire*, 44, 158–177. <https://www.folkculturebh.org/ar/index.php?issue=44&page=showarticle&id=840>

[أسعد عبد الرحمن عوض الله (2019) حرفة الطوب الأحمر في منطقة الجريف شرق - الثقافة الشعبية]

Arango, L. (2009) *L'eau derrière le tuyau: de l'homogénéité apparente, la diversification effective et le partage dans le changement. Etude socio-anthropologique de la gestion de l'eau dans le quartier populaire de Deim, Khartoum – Soudan*, Mémoire de Master en Sociologie (B. Casciarri, dir.), Université Paris 8, 128 p.

Assal, M. A. M. (2015). Old-Timers and Newcomers in Al-Şālĥa: Dynamics of Land Allocation in an Urban Periphery. In B. Casciarri, M. A. . Assal, & F. Ireton (Eds.), *Multidimensional Change in Sudan (1989–2011)* (pp. 15–32). Berghahn Books. <https://doi.org/10.2307/j.ctt9qcjvs.9>

Babiker, A. A. G. (1982). Urbanization and desertification in the Sudan with special reference to Khartoum. *GeoJournal*, 6(1), 69–76. <https://doi.org/10.1007/bf00446596>

Bach, J.-N. (2019). *Ramadan de Sang. Le Soudan entre révolution et négociation. Décembre 2018-Juillet 2019. Note n° 12*. Observatoire Afrique de l'Est - SciencesPo Ceri.

Bakhit, M. A. G. (2016). The citizenship dilemma of Southern Sudanese communities in the post-secession era in Khartoum. *Égypte/Monde Arabe*, 14, 47–63. <https://doi.org/10.4000/ema.3575>

Bannaga, S. E. I. (1996). *Mawa : Unauthorised and squatter settlements in Khartoum : History, magnitude, and treatment*. The Ministry of Engineering Affairs.

Banque mondiale. (2011). *Sudan - First phase of the issues in urban development : overview of the urban landscape*. <http://documents.worldbank.org/curated/en/231021468119365554/Sudan-First-phase-of-the-issues-in-urban-development-overview-of-the-urban-landscape>

Barles, S. (2002). Le métabolisme urbain et la question écologique. *Les Annales de La Recherche Urbaine*, 92(1), 143–150. <https://doi.org/10.3406/aru.2002.2469>

Barles, S. (2008). Comprendre et maîtriser le métabolisme urbain et l'empreinte environnementale des villes. *Annales Des Mines - Responsabilité et Environnement*, 52(4), 21–26.

Bartoli, S. (2006). *Khartoum et l'humanitaire : Une approche spatiale de l'implantation des agences internationales* [Mémoire de Master 1], ENS Lyon, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

- Beauregard, R. A. (2015). *Planning Matter : Acting with Things*. University Of Chicago Press.
- Beier, R. (2019). Worlding Cities in the Middle East and North Africa – Arguments for a Conceptual Turn. *Middle East - Topics & Arguments*, 12, 28–34. <https://doi.org/10.17192/meta.2019.12.7828>
- Bencharif, A., & Rastoin, J.-L. (2007). *Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au cas des Blés en Algérie*. UMR Moisa.
- Benfrid, M. (1986). L'analyse en termes de filière : repérage de quelques biais d'approche en agro-alimentaire. *Les Cahiers du CREAD*, 7–8, 93–102. <http://epe.cirad.fr/fr/doc/dutkouslet2000.pdf>
- Ben Hounet, Y., Casciarri, B., Dupret, B., Ireton, F., & Wilson, A. (2011). Pratiques de l'appropriation foncière en contexte musulman. *Transcontinentales*, 1–11. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00738292>
- Blot, J., & Spire, A. (2014). Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines dans les villes du Sud. *L'Espace Politique*, 22(1). <https://journals.openedition.org/espacepolitique/2893>
- Bouron, J. (2020). De briques et de tôles: Les enjeux idéels et matériels des édifices catholiques en Afrique de l'Ouest. *Cahiers d'études africaines*, 237(1), 151-167. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2020-1-page-151.htm>
- Brickell, K., Parsons, L., Natarajan, N., & Chann, S. (2018). *Blood Bricks : Untold Stories of Modern Slavery and Climate Change from Cambodia*. Royal Holloway, University of London. <https://www.projectbloodbricks.org/events/2018/10/31/blood-bricks-exhibition-untold-stories-of-modern-slavery-and-climate-change-from-cambodia>
- Bridges, E. M., & Musa, A. S. (1991). The soils of the capital region : which soil for what use. In *The future of Sudan's capital region : a study in development and change*. Khartoum University Press.
- Casciarri, B., Assal, M. A. M., & Ireton, F. (2015). *Multidimensional change in Sudan (1989-2011) : Reshaping livelihoods, conflicts, and identities*. Berghahn Books.
- Casciarri, B. (2016). Être, devenir et ne plus être janûbi : parcours de l'identité « sudiste » entre le CPA et l'après 2011 dans un quartier populaire de la ville de Khartoum (Deim). *Égypte/Monde Arabe*, 14, 65–84. <https://doi.org/10.4000/ema.3579>
- Central Bureau of Statistics. (2016). *Sudan National Household Budget and Poverty Survey 2014/15*. <http://cbs.gov.sd/resources/uploads/files/national%20report.docpdf.pdf>
- Chevriillon-Guibert, R. (2007). Les réseaux zaghāwa du souk Libya. *Outre-Terre*, 20(3), 123-140. doi:10.3917/oute.020.0123.

- Chevriillon-Guibert, R. (2013). *Des commerçants au cœur de l'expérience islamiste au Soudan. Rapports de/au pouvoir et recompositions des communautés darfouriennes zaghawa à l'aune des alliances du mouvement islamique soudanais (1950-2011)* [Thèse Université d'Auvergne].
- Chevriillon-Guibert, R. (2016). Le Boom de l'or au Soudan. *Revue Internationale de Politique de Développement*, 7(1). <https://doi.org/10.4000/poldev.2231>
- Chevriillon-Guibert, R., Deshayes, C. (2019). *Économie politique du régime et de la révolte : entretien avec Raphaëlle Chevriillon-Guibert*. Noria. <https://www.noria-research.com/fr/economie-politique-du-regime-et-de-la-revolte/>
- Choplin, A. (2006). *Fabriquer des villes capitales entre monde arabe et Afrique noire : Nouakchott (Mauritanie) et Khartoum (Soudan), étude comparée*. [Thèse]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00419957/>
- Choplin, A. (2012). Désoccidentaliser la pensée urbaine. *Métropolitiques*. <http://www.metropolitiques.eu/Desoccidentaliser-la-pensee.html>.
- Choplin, A. (2019a). Produire la ville en Afrique de l'Ouest : Le corridor urbain de Accra à Lagos. *L'information Géographique*, 2(2), 85–103.
- Choplin, A. (2019b). Cementing Africa : Cement flows and city-making along the West African corridor (Accra, Lomé, Cotonou, Lagos). *Urban Studies*, 1–17. <https://doi.org/10.1177/0042098019851949>
- Choplin, A., & Franck, A. (2010). A Glimpse of Dubai in Khartoum and Nouakchott: Prestige Urban Projects on the Margins of the Arab World. *Built Environment*, 36(2), 192–205. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00547524/document>
- Cornu, G. (2005). *Vocabulaire juridique*. Puf, coll. Quadrige.
- Crombé, L., & Sauloup, G. (2016). Autoritarisme, hybridation et pratiques du pouvoir dans le Grand Khartoum : une étude des services de l'eau et du commerce de rue. *L'Espace politique*, 30. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.4018>
- Dagdeviren, H., & Mahran, H. A. (2004). *Trade and industry in Sudan : what role for poverty alleviation ?*, United Nations Development Programme (UNDP) in Sudan.
- Delmet, C. (1993). Construction de l'État et conflits de nationalismes au Soudan. *Revue Du Monde Musulman et de La Méditerranée*, 68(1), 87–98. <https://doi.org/10.3406/remmm.1993.2557>
- Denis, E. (2005). De quelques dimensions de Khartoum et de l'urbanisation au Soudan. *Lettre de l'observatoire Urbain Du Caire*, 21–31. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00379203>
- Denis, E. (2006). Khartoum : ville refuge et métropole rentière. *Cahiers Du Gremamo*, n°18, p. 87–127. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00366515>



- Denis, E. (2007). Inégalités régionales et rébellions au Soudan. *Outre-Terre*, n° 20(3), 151. <https://doi.org/10.3917/oute.020.0151>
- Deshayes, C. (2018). *Lutter et contester en ville au Soudan (2009-2018)*. Observatoire Afrique de l'Est - Sciences Po CERI. <http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/lutter-et-contester-en-ville-au-soudan-2009-2018>
- Deshayes, C., & El Gizouli, M. (2019). *Class Dynamics, Dissemination of the Sudanese Uprising: Interview with Magdi el Gizouli*. Noria. <https://www.noria-research.com/class-dynamics-dissemination-of-the-sudanese-uprising/>
- Dhaher, N. (2012). Les ambivalences de la mise en tourisme du patrimoine. Le cas du centre ancien de Tozeur (Tunisie). *Mondes Du Tourisme*, 6, 23–33. <https://doi.org/http://journals.openedition.org/tourisme/232>
- El Agra, O. M. A. (1985). Popular settlements in Greater Khartoum. In *Trove*. Sudanese Group for Assessment of Human Settlements ; London : International Institute for Environment and Development. <https://trove.nla.gov.au/version/7744271>
- Elamin, N. (2018). ‘The miskeet tree doesn’t belong here’: shifting land values and the politics of belonging in Um Doum, central Sudan.’ *Critical African Studies*, 10(1), 67–88. <https://doi.org/10.1080/21681392.2018.1491803>
- El-Bushra, E.-S. (1976). *An atlas of Khartoum conurbation*. Khartoum University Press.
- El-Bushra, E.-S. (1979). Some Demographic Indicators for Khartoum Conurbation, Sudan. *Middle Eastern Studies*, 15(3), 295–309. <https://www.jstor.org/stable/4282756>
- El-Bushra, E.-S., & Hijazi, N. B. (1995). Two million squatters in Khartoum Urban Complex: The dilemma of Sudan’s national capital. *GeoJournal*, 35(4), 505–514. <https://doi.org/10.1007/bf00824365>
- Elhadary, Y., & Abdelatti, H. (2016). The Implication of Land Grabbing on Pastoral Economy in Sudan. *World Environment*, 6(2), 25–33. <http://article.sapub.org/10.5923.j.env.20160602.01.html>
- Elkheir, O. (2017). *Omdurman and Khartoum, coexisting disparities*. [https://www.academia.edu/9894736/Omdurman\\_and\\_Khartoum\\_coexisting\\_disparities](https://www.academia.edu/9894736/Omdurman_and_Khartoum_coexisting_disparities)
- El Tayeb, G. E. (2003). Urban slums reports : The case of Khartoum, Sudan. In *Understanding Slums : Case Studies for the Global Report on Human Settlements*. UN-HABITAT : Development Planning Unit, University College London. [https://www.ucl.ac.uk/dpu-projects/Global\\_Report/cities/khartoum.htm](https://www.ucl.ac.uk/dpu-projects/Global_Report/cities/khartoum.htm)
- Espinosa, H. (2017). Les vertus de la violence. La légitimation d’un projet de rénovation urbaine par le néo-hygiénisme. *Espaces et Sociétés*, 170(3), 173. <https://doi.org/10.3917/esp.170.0173>
- Fangama Abdalla, I. M. (2015). Environmental Impact of Red Brick Manufacturing on the Bank of the Blue Nile at Soba West, Khartoum, Sudan. *International Journal of Current Microbiology and*

*Applied Sciences*, 4(4), 800–804. <https://www.ijcmas.com/vol-4-4/Ismail%20Mohamed%20Fangama%20Abdalla.pdf>

FAO. (2006). *Sudan National Forestry Policy Statement*. <http://www.fao.org/forestry/15154-0fla279a68972549c8f10e5aeeb9fc22.pdf>

Florin, B. (2010). Réforme de la gestion des déchets et reconfigurations des territoires professionnels des chiffonniers du Caire. *Géocarrefour*, 85(2), 109–118. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.7812>

Foster, V., Butterfield, W., & Chen, C. (2009). *Building Bridges : China's Growing Role as Infrastructure Financier for Sub-Saharan Africa*. The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-0-8213-7554-9>

Fournier, S., Adje, I., & Okounlola-Biaou, A. (2000). Filière huile de palme au Bénin : une dynamique essentiellement artisanale. *Oléagineux, Corps Gras, Lipides*, 7(2), 175–181. <https://doi.org/10.1051/ocl.2000.0175>

Franck, A. (2006). Maraîcher à Khartoum : entre intégration et marginalisation. *Tiers-Monde*, 47(185), 39–55. <https://doi.org/10.3406/tiers.2006.5649>

Franck, A. (2007). *Produire pour la ville, produire la ville : Etude de l'intégration des activités agricoles et des agriculteurs dans l'agglomération du Grand Khartoum (Soudan)*. Université Paris-X Nanterre. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00232876>

Franck, A. (2015). Urban Agriculture Facing Land Pressure in Greater Khartoum: In B Casciarri, M. A. M. Assal, & F. Ireton (Eds.), *Multidimensional Change in Sudan (1989–2011)* (pp. 33–51). Berghahn Books. <https://doi.org/10.2307/j.ctt9qcjvs.10>

Franck, A. (2016a). Insécurité foncière généralisée à Khartoum : quand les titres de propriété ne protègent plus des prédatons publiques. *Métropolitiques*. <https://www.metropolitiques.eu/Insecurite-fonciere-generalisee-a-Khartoum-quand-les-titres-de-propriete-ne.html>

Franck, A. (2016b). Le Grand Khartoum sans Sudistes ? *Égypte/Monde Arabe*, 14, 85–111. <https://doi.org/10.4000/ema.3588>

Fry, M. (2013). Cement, carbon dioxide, and the 'necessity' narrative: A case study of Mexico. *Geoforum*, 49, 127–138. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2013.06.003>

Gereffi, G. (1994). The Organization of Buyer-Driven Global Commodity Chains: How U.S. Retailers Shape Overseas Production Networks. In G. Gereffi & M. Korzeniewicz (Eds.), *Commodity Chains and Global Capitalism*. Praeger.

Gereffi, G., Humphrey, J., & Sturgeon, T. (2005). The governance of global value chains. *Review of International Political Economy*, 12(1), 78–104. <https://doi.org/10.1080/09692290500049805>

Gordon, C. N. (1986). Recent Developments in the Land Law of the Sudan: A Legislative Analysis. *Journal of African Law*, 30(2), 143–174. <https://doi.org/10.1017/s0021855300006537>

- Guérin, I. (2013). Bonded Labour, Agrarian Changes and Capitalism: Emerging Patterns in South India. *Journal of Agrarian Change*, 13(3), 405–423. <https://doi.org/10.1111/joac.12029>
- Guérin, I., Bhukuth, A., & Venkatasubramanian, G. (2007). Labour in Brick Kilns: A Case Study in Chennai. *Economic and Political Weekly*. [https://www.academia.edu/15711832/Labour\\_in\\_Brick\\_Kilns\\_A\\_Case\\_Study\\_in\\_Chennai](https://www.academia.edu/15711832/Labour_in_Brick_Kilns_A_Case_Study_in_Chennai)
- Guérin, I., Ponnarasu, S., Venkatasubramanian, G., & Michiels, S. (2011). Ambiguities and Paradoxes of the Decent Work Deficit: Bonded Migrants in Tamil Nadu. *Global Labour Journal*, 3(1). <https://doi.org/10.15173/glj.v3i1.1115>
- Guérin, I., Roesch, M., & Venkatasubramanian, G. (2007). « Ne nous libérez pas ! » L’ambiguïté du principe de l’avance sur salaire à partir de l’exemple des briqueteries en Inde du Sud. *Autrepart*, 43(3), 121–133. <https://doi.org/10.3917/autr.043.0121>
- Gupta, J. (2003). Informal Labour in Brick Kilns: Need for Regulation. *Economic and Political Weekly*, 38(31), 3282–3292. [https://www.thehinducentre.com/multimedia/archive/02750/4413859\\_2750652a.pdf](https://www.thehinducentre.com/multimedia/archive/02750/4413859_2750652a.pdf)
- Hafazalla, A. A. (2008). The urban development planning of Greater Khartoum: coping with urban dynamics. *Urban Housing in Sudan*. Architects’ Third Scientific Conference, Khartoum, Sudan, 28th-30th April, 2008.
- Hafazalla, A. A. (2019). Khartoum Structure Plan’s Strategies: A Review of Sustainability, Action and Prospects. *University Of Khartoum Engineering Journal*, 8(2). <http://onlinejournals.uofk.edu/index.php/kuej/article/view/2380>
- Hamid, G. M. (2002). *Localizing the local: reflections on the experience of local authorities in Sudan*. University of Khartoum. [https://www.researchgate.net/profile/Gamal\\_Hamid/publication/237379169.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Gamal_Hamid/publication/237379169.pdf)
- Hamid, G. M., & Bahreldin, I. Z. (2013). Environmental sustainability in Greater Khartoum between natural assets and human interventions. *International Journal of Sustainable Building Technology and Urban Development*, 4(2), 100–110. <https://doi.org/10.1080/2093761x.2013.801804>
- Hamid, G. M., & Bahreldin, I. Z. (2014). Khartoum 2030 Towards An Environmentally-Sensitive Vision for the Development of Greater Khartoum, Sudan. *L’architettura Delle Città - The Journal of the Scientific Society Ludovico Quaroni*, 2(3-4-5). <http://www.architetturadellecitta.it/index.php/adc/article/view/50>
- Harvey, D. (2001). The spatial fix : Hegel, Von Thünen, Marx (chap. 14). In *Spaces of Capital : Towards a Critical Geography*. Routledge.
- Haywood, I. (1985). Khartoum : City profile. *Cities*, 2(3), 186–197. [https://doi.org/10.1016/0264-2751\(85\)90029-0](https://doi.org/10.1016/0264-2751(85)90029-0)

- Heeg, S. (2019). Neoliberalism and Neoliberalization: Helpful Devices for the Analysis of Urban Development in the Middle East and North Africa. *Middle East - Topics & Arguments*, 12, 18–26. <https://doi.org/10.17192/meta.2019.12.7834>
- Houdoy, X., & Ressler, N. (2019). Cartographie des dynamiques révolutionnaires soudanaises. *Noria*. <https://www.noria-research.com/fr/cartes-dynamiques-revolutionnaires-2019-soudan/>
- Ingold, T. (2007). Materials against materiality. *Archaeological Dialogues*, 14(1), 1–16. <https://doi.org/10.1017/s1380203807002127>
- Ishaq, M., Khan, M. A., Jan, F. A., & Ahmad, I. (2009). Heavy metals in brick kiln located area using atomic absorption spectrophotometer: a case study from the city of Peshawar, Pakistan. *Environmental Monitoring and Assessment*, 166(1–4), 409–420. <https://doi.org/10.1007/s10661-009-1011-9>
- Issa, A. M. (dir.) (2013), *Les conséquences environnementales et sanitaires de l'industrie de la brique rouge (étude de cas de la zone de Shambat)*, Université de Khartoum, Faculté de Littérature, Département de Géographie, <http://khartoumspace.uofk.edu/handle/123456789/953>  
 [علي محمد عيسى (إشراف) (2013) الأثر البيئي والصحي لصناعة الطوب الأحمر (دراسة حالة منطقة شمبات) - جامعة الخرطوم كلية الآداب قسم الجغرافيا]
- Jackson, P. (2000). Rematerializing social and cultural geography. *Social & Cultural Geography*, 1(1), 9–14. <https://doi.org/10.1080/14649369950133449>
- Jacobsen, K. (2008). *Internal displacement to urban areas : the Tufts-IDMC profiling study. Case 1: Khartoum, Sudan*. Feinstein International Center, Tufts University, in collaboration with Internal Displacement Monitoring Centre, Geneva. <https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/inline-files/200809-af-sudan-urban-displacement-khartoum-country-en.pdf>
- Jacquemin, A., & Rainelli, M. (1984). Filières de la nation et filières de l'entreprise. *Revue Économique*, 35(2), 379–392. JSTOR. <https://doi.org/10.2307/3501549>
- Jensen, R., & Peppard, D. M. (2004). The Traditional Brickmaking Industry and the Rural Economy of Vietnam. *Journal of Asian and African Studies*, 39(3), 193–207. <https://doi.org/10.1177/0021909604049972>
- Jones, W., Soares, R., & Verhoeven, H. (2013). Africa's illiberal state-builders. *Refugee Studies Center Working Paper Series*, n° 89. <https://www.rsc.ox.ac.uk/publications/africas-illiberal-state-builders>
- Kameir, E.-W. M. (1988). *The political economy of labour migration in the Sudan : a comparative case study of migration workers in an urban situation*. Institut für Afrika-Kunde Hamburg.
- Kateik, Q. F., & Hassan, S. S. (2015). An Evaluation Of The Aesthetics Urban Design Elements In The Cityscape Of Khartoum, Sudan. *Pinnacle Engineering & Technology*, 3(1). [https://www.pjpub.org/Abstract/abstract\\_pet\\_168.htm](https://www.pjpub.org/Abstract/abstract_pet_168.htm)

- Kebir, B. M. (dir.) (2014), *Évaluation des conséquences environnementales de l'industrie traditionnelle de la brique rouge*. Université du Soudan pour les sciences et les technologies, <http://repository.sustech.edu/handle/123456789/9417>  
 [بركة محمد كبير (إشراف) (2014) تقييم الأثر البيئي لصناعة الطوب الأحمر التقليدي - جامعة السودان للعلوم والتكنولوجيا]
- Lacoste, Y. (2008). La géographie, la géopolitique et le raisonnement géographique. *Hérodote*, 130(3), 17. <https://doi.org/10.3917/her.130.0017>
- Large, D. (2008). *Sudan's Foreign Relations with Asia China and the Politics of 'Looking East'* Institute for Security Studies (ISS) Paper 158. <https://www.africaportal.org/publications/sudans-foreign-relations-with-asia-china-and-the-politics-of-looking-east/>
- Latour, B. (2000). La fin des moyens. *Réseaux*, 18(100), 39–58. <https://doi.org/10.3406/reso.2000.2211>
- Lavergne, M. (1997a). La violence d'Etat comme mode de régulation de la croissance urbaine: le cas de Khartoum (Soudan). *Espace, Populations, Sociétés*, 15(1), 49–64. <https://doi.org/10.3406/espos.1997.1789>
- Lavergne, M. (1997b). *Le nouveau système politique soudanais ou la démocratie en trompe-l'oeil*. (pp. 23–38). Karthala.
- Lavergne, M. (1999). Khartoum, de la ville coloniale au projet islamiste. In *Les grandes villes d'Afrique* (p.124-138). Ellipses. Les dossiers du bac Géographie. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00638297>
- Law, J., & Mol, A. (1995). Notes on Materiality and Sociality. *The Sociological Review*, 43(2), 274–294. <https://doi.org/10.1111/j.1467-954x.1995.tb00604.x>
- Lefebvre, H. (1972). *Le droit à la ville*. Anthropos, Paris.
- Marchal, R., & Osman, O. (1997). Les ambitions internationales du Soudan islamiste. *Politique Africaine*, 66, 74–87. <https://www.africabib.org/s/rec.php?RID=16079109X>
- Mefit. (2009). *Khartoum State Master Plan Project KPP5*. <http://www.mefitltd.com/>
- Meyer, G. (2019). Waste-recycling as a livelihood in the informal sector. The example of refuse collectors in Cairo. *Égypte/Monde Arabe*, 19, 61–76. <https://doi.org/10.4000/ema.4576>
- Mol, A. (2010). Actor-Network Theory: sensitive terms and enduring tensions. *Kölner Zeitschrift Für Soziologie Und Sozialpsychologie*. Sonderheft, 50, 253–269. <https://hdl.handle.net/11245/1.330874>
- Monfort, J.-A. (1983). À la recherche des filières de production. *Economie et Statistique*, 151(1), 3–12. <https://doi.org/10.3406/estat.1983.4705>
- Morange, M., & Spire, A. (2014). Le droit à la ville est-il soluble au Sud ? *Metropolitiques*. <https://www.metropolitiques.eu/Le-droit-a-la-ville-est-il-soluble.html>

- Myers, G. A. (1999). Political ecology and urbanisation: Zanzibar's construction materials industry. *The Journal of Modern African Studies*, 37(1), 83–108. <https://doi.org/10.1017/s0022278x99002980>
- Nash, J., Peña, O., Galford, G., Gurwick, N., Pirolli, G., White, J., & Wollenberg, E. (2017). *Reducing food loss in agricultural development projects through value chain efficiency*. CGIAR Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security (CCAFS).
- Oosterveen, H. (1993). *Status and Development Issues of the Brick Industry in Asia*. FAO. <http://www.fao.org/3/AD592E/AD592E00.htm>
- Pantuliano, S., Assal, M., Elnaiem, B. A., McElhinney, H., Schwab, M., Elzein, Y., & Mahmoud Ali, H. M. (2011). *City limits : Urbanisation and vulnerability in Sudan : Khartoum case study*. Humanitarian Policy Group. <https://www.odi.org/resources/docs/6520.pdf>
- Post, J. (1996). The politics of urban planning in the Sudan. *Habitat International*, 20(1), 121–137. [https://doi.org/10.1016/0197-3975\(95\)00047-x](https://doi.org/10.1016/0197-3975(95)00047-x)
- Raikes, P., Friis Jensen, M., & Ponte, S. (2000). Global commodity chain analysis and the French filière approach: comparison and critique. *Economy and Society*, 29(3), 390–417. <https://doi.org/10.1080/03085140050084589>
- Rimbaud, M. (2013). *Le Soudan dans tous ses états : l'espace soudanais à l'épreuve du temps*. Karthala.
- Ravelli, Q. (2017). *Les briques rouges : logement, dettes et luttes sociales en Espagne*. Amsterdam.
- Refaat, M.H. (2015), Urban architecture for sustaining local identity of cultural landscapes: A study of water front development in Khartoum, Sudan, *International Journal of Development and Sustainability*, Vol. 4 No. 1, p. 29-59.
- Roy, S. N., & Ravi, G. (2019). Migration to Brick Kilns in India: An Appraisal. *Centre for Policy Research*. <https://www.cprindia.org/research/reports/migration-brick-kilns-india-appraisal>
- Sakthivel, T., & Ravi, G. (2017). An Economic Analysis Of Seasonal Migration Workers In Brick Kiln Industry, Tamilnadu. *IOSR Journal Of Humanities And Social Science (IOSR-JHSS)*, 22(9), 60–64.
- Sauloup, G. (2010). *Bâtir et vivre la ville : les ouvriers des chantiers de construction à Khartoum (Soudan)* [Mémoire de Master 1], Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
- Schumacher, J., Luedeling, E., Gebauer, J., Saied, A., El-Siddig, K., & Buerkert, A. (2009). Spatial expansion and water requirements of urban agriculture in Khartoum, Sudan. *Journal of Arid Environments*, 73(4–5), 399–406. <https://doi.org/10.1016/j.jaridenv.2008.12.005>
- Seri-Hersch, I. (2012). La modernité dans l'historiographie du Soudan. *Cahier d'études Africaines*, 208, 905–935. <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.17197>

- Smith, N. (1979). Toward a Theory of Gentrification A Back to the City Movement by Capital, not People. *Journal of the American Planning Association*, 45(4), 538–548.
- Steel, G., Abukashawa, S., & Hussein, M. O. (2019). Urban Transformations and Land Governance in Peri-Urban Khartoum: The Case of Soba. *Tijdschrift Voor Economische En Sociale Geografie*, 111(1), 45–59. <https://doi.org/10.1111/tesg.12372>
- Steiner, C., & Wippel, S. (2019). Urban Development in the Middle East and North Africa: Deconstructing Visions, Politics and Identities. *Middle East - Topics & Arguments*, 12, 5–16. <https://doi.org/10.17192/meta.2019.12.8022>
- Subra, P. (2012). La géopolitique, une ou plurielle ? Place, enjeux et outils d'une géopolitique locale. *Hérodote*, 146–147(3), 45–70.
- Taha, M. E. (2016). *Land Use, Ownership and Allocation in Sudan. The challenge of corruption and lack of transparency*. Sudan Democracy First Group. <https://democracyfirstgroup.org/land-use-ownership-and-allocation-in-sudan-the-challenge-of-corruption-and-lack-of-transparency/>
- Temple, L., Lançon, F., Palpacuer, F., & Paché, G. (2011). Actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire. *Économies et Sociétés - Développement, Croissance et Progrès - Presses de l'ISMEA*, AG(33), 1785–1797. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00802690>
- Tilly, C. (1986). *La France conteste : de 1600 à nos jours*. Fayard.
- Toledano, J. (1978). À propos des filières industrielles. *Revue d'économie industrielle*, 6(1), 149–158. [https://www.persee.fr/doc/rei\\_0154-3229\\_1978\\_num\\_6\\_1\\_2871](https://www.persee.fr/doc/rei_0154-3229_1978_num_6_1_2871)
- UN Habitat. (2009). *Urban Sector Studies and Capacity Building for Khartoum State*. [https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/1501667898wpdm\\_Urban%20Sector%20Studies%20and%20Capacity%20Building%20for%20Khartoum%20State.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/1501667898wpdm_Urban%20Sector%20Studies%20and%20Capacity%20Building%20for%20Khartoum%20State.pdf)
- UN Habitat. (2012). *Supporting Urban Development Sudan*. <https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/Supporting%20Urban%20development%20in%20%20Sudan%20final.pdf>
- UN Habitat. (2016). *Sudan's Report For United Nations' Third Conference On Housing and Sustainable Urban Development, (Habitat III)*.
- UN Habitat. (2018). *Country Programme Document 2018-2021 Sudan*. <https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/Country%20Profile%20Sudan%20English.pdf>
- Verdeil, E. (2019). Arab Sustainable Urbanism: Worlding Strategies, Local Struggles. *Middle East - Topics & Arguments*, 12, 35–42. <https://doi.org/10.17192/meta.2019.12.7935>
- Verhoeven, H. (2011). Climate Change, Conflict and Development in Sudan: Global Neo-Malthusian Narratives and Local Power Struggles. *Development and Change*, 42(3), 679–707. <https://doi.org/10.1111/j.1467-7660.2011.01707.x>

Yath, Y. A. (1991). The effect of differential access to accommodation on the Dinka migrants in Khartoum? *GeoJournal*, 25(1). <https://doi.org/10.1007/bf00179763>

Zoomers, A., van Noorloos, F., Otsuki, K., Steel, G., & van Westen, G. (2017). The Rush for Land in an Urbanizing World: From Land Grabbing Toward Developing Safe, Resilient, and Sustainable Cities and Landscapes. *World Development*, 92, 242–252. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2016.11.016>



## TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Les briques crues qui sèchent au soleil sur l'île de Tuti.....	7
Fig. 2 : L'agglomération du Grand Khartoum.....	8
Fig. 3 : Les dix plus grandes agglomérations du Soudan entre 1955-2008 (population en milliers)	9
Fig. 4 : La <i>ṭoub āḥmar</i> (brique rouge).....	17
Fig. 5 : Le <i>blōk asmanti</i> (parpaing de ciment).....	17
Fig. 6 : La <i>ṭoub ḥarārī</i> (brique thermique ou industrielle).....	17
Fig. 7 : Localisation des principaux espaces de production et de vente de la brique rouge à Khartoum.....	21
Fig. 8 : Localisation des principaux terrains de recherche.....	23
Fig. 9 : Les trois « segments » de la filière de la brique rouge.....	26
Fig. 10 : Une pelleteuse qui extrait le limon.....	27
Fig. 11 : Ouvriers qui moulent des briques à partir du mélange de limon, d'eau et de <i>zibāla</i> .....	27
Fig. 12 : Les briques sèchent au soleil pendant un jour ou deux.....	28
Fig. 13 : La constitution du four.....	28
Fig. 14 : Le <i>guerguef</i> , le fumier animal utilisé comme combustible.....	29
Fig. 15 : Le bois de chauffage, autre combustible.....	29
Fig. 16 : Un four à briques. Le combustible est placé dans les « yeux » du four.....	30
Fig. 17 : Du four au camion.....	30
Fig. 18 : Al Gereif Sharg, mars 2019.....	30
Fig. 19 : Al Gereif Sharg, septembre 2019.....	30
Fig. 20 : L'organisation spatiale des briqueteries en fonction du type de propriétaire.....	35
Fig. 21 : La hiérarchie sociale interne aux briqueteries.....	37
Fig. 22 : Des lieux de vie temporaires aménagés au milieu des briqueteries.....	38
Fig. 23 : Vente au détail dans le marché d'Al Sajjana.....	41
Fig. 24 : Tas de briques devant un <i>mughleq</i> dans le marché de Deim.....	41
Fig. 25 : Briques, sable et granulat devant un chantier.....	41
Fig. 26 : Localisation des principaux espaces de production et vente de la brique rouge à Khartoum.....	42
Figure 27 : Vente de briques au marché Al Nakhil (Omdurman).....	43
Figure 28 : Sable et granulat entreposés au marché de Wad Al Bakheet (Khartoum).....	43
Fig. 29 : Organisation spatiale des <i>sūg al gāllabāt</i> .....	44
Fig. 30 : Bureau central d'Aslan Modern Bricks Factory (marché Mahali).....	49
Fig. 31 : Brochure publicitaire de vente de la brique <i>ḥarārī</i> .....	49
Fig. 32 : Chantier abandonné à Khartoum 2.....	51
Fig. 33 : Deim, un quartier encore en mutation.....	51
Fig. 34 : Répartition des matériaux de construction en fonction de la localisation.....	52
Fig. 35 : Matériaux de construction et nombre d'étages à Khartoum en 1998.....	53
Fig. 36 : Utilisation des matériaux de construction et nombre d'étages dans un quartier de Deim..	54
Fig. 37 : Table de corrélation du nombre d'étages en fonction du matériau de construction utilisé.	54
Fig. 38 : Mur en brique rouge, parpaing de ciment et pierre à Wad Al Bakheet.....	55
Fig. 39 : Hybridation de brique rouge et de brique <i>ḥarārī</i> à Al Mujahdeen.....	55
Fig. 40 : Les trois villes au début du XX <sup>e</sup> siècle.....	56
Fig. 41 : Les murs en brique rouge de l'université de Khartoum.....	56
Fig. 42 : Classification des espaces résidentiels à Khartoum.....	57
Fig. 43 : Carte de l'agglomération de Khartoum en fonction de la classification des espaces résidentiels.....	58

Fig. 44 : L'hybridation des matériaux de construction à Deim.....	59
Fig. 45 : Immeuble de plus de trois étages en chantier, principalement construit en brique <i>ḥarārī</i> .	60
Fig. 46 : Villa à Al Taïf.....	61
Fig. 47 : Villa à Al Mujahdeen.....	61
Fig. 48 : Cacher le matériau en façade.....	61
Fig. 49 : La filière de la brique rouge à Khartoum : fonctionnement multiscalair et interdépendances.....	63
Fig. 50 : La brique <i>ḥarārī</i> , un matériau « respectueux de l'environnement à toutes les étapes de sa production ».....	70
Fig. 51 : Modèle d'aménagement proposé pour la région de Khartoum.....	77
Fig. 52 : Projet de la Blue Nile City.....	80
Fig. 53 : Zones d'action du Khartoum structure plan (annoté).....	81
Fig. 54 : Les échelons administratifs au sein de l'État de Khartoum.....	86
Fig. 55 : Les acteurs publics impliqués dans l'évacuation des briqueteries.....	89
Fig. 56 : La croissance de Khartoum.....	95
Fig. 57 : Les trois villes : quartiers spontanés et camps de déplacés.....	96
Fig. 58 : La classification résidentielle et les quartiers réaménagés à Khartoum.....	97
Fig. 59 : Coupe idéalisée montrant l'utilisation des terres autour des deux Nil au niveau du Grand Khartoum.....	101
Fig. 60 : Les types de terre sur les berges du Nil.....	101
Fig. 61 : La fermeture des briqueteries autour du pont Manshiya, résultat de négociations entre l'État et les propriétaires (mars 2004-janvier 2009).....	106
Fig. 62 : Zone d'Al Gereif Sharg encore occupée par les briqueteries (mars 2009).....	106
Fig. 63 : Intervention de la police à Al Gereif Sharg en avril 2016.....	111
Fig. 64 : Les effets de la fermeture des briqueteries sur les berges du Nil à Al Gereif Sharg (mars 2011/février 2012).....	112
Fig. 65 : Cartographier les manifestations dans le Grand Khartoum.....	118
Fig. 66 : Les effets inégaux des interventions de la police sur Al Gereif Sharg (février/mars 2011).....	120
Fig. 67 : Le retour progressif des briqueteries dans une zone des berges d'Al Gereif Sharg.....	121
Fig. 68 : Tableau récapitulatif des matériaux de construction les plus utilisés à Khartoum.....	125

# TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	2
RÉSUMÉ.....	3
SOMMAIRE .....	4
NOTE SUR LA TRANSCRIPTION.....	5
INTRODUCTION.....	6
<i>Portrait du Khartoum contemporain</i> .....	7
<i>Vers une approche matérielle de la ville</i> .....	12
<i>La brique rouge au Soudan</i> .....	16
<i>Problématiques</i> .....	18
<i>Terrains et méthodologie</i> .....	20
<i>Plan du mémoire</i> .....	24
<b>Première partie : La brique rouge, une filière économique productive dans le contexte d'une métropole en développement</b>	<b>26</b>
1. De la ressource au matériau de construction, de l'ouvrier au propriétaire : fonctionnement et structure de la briqueterie .....	27
a. <i>La brique rouge, un objet technique au croisement de plusieurs filières</i> .....	27
b. <i>La production de brique comme activité économique locale aux acteurs multiples : du grand propriétaire capitaliste au petit exploitant</i> .....	32
c. <i>Les relations employeur/employé, une source de tensions sociales</i> .....	36
2. La commercialisation locale de la brique rouge, miroir du contexte économique national .....	40
a. <i>Vente en gros et au détail : le système de commercialisation de la brique rouge dans le Grand Khartoum</i> .....	40
b. <i>Vendre la brique rouge : variation des prix, stratégies commerciales et contexte économique</i> . 43	
c. <i>La compétition entre les matériaux de construction permanents</i> .....	47
3. La place de la brique rouge dans la construction du Grand Khartoum à travers l'exemple de Deim .....	50
a. <i>Caractériser le bâti du Khartoum contemporain</i> .....	50
b. <i>La classification des espaces résidentiels et la standardisation de l'utilisation des matériaux de construction : un héritage colonial réapproprié</i> .....	55
c. <i>Plus haut, plus moderne : les transformations du bâti comme reflets de la métropolisation de Khartoum</i> .....	58
<b>Deuxième partie : L'éviction des briqueteries des berges du Nil : discours, enjeux et acteurs</b>	<b>64</b>
1. Le consensus autour des conséquences environnementales et sanitaires négatives liées à la production de brique rouge sur les berges du Nil .....	64

a.	<i>La production de brique rouge, une activité nocive pour son environnement</i> .....	65
b.	<i>Des organisations internationales aux propriétaires de briqueterie, la circulation du discours sur la protection de l'environnement</i> .....	67
c.	<i>Critiques et réappropriations du discours environnemental</i> .....	71
2.	L'évacuation des briqueteries, un enjeu d'aménagement néolibéral des berges du Nil .....	73
a.	<i>Les débats sur la fonction idéale des berges du Nil</i> .....	73
b.	<i>Délocalisation des briqueteries à la périphérie de l'agglomération et promotion de la fonction récréative sur les berges</i> .....	76
c.	<i>La délocalisation des briqueteries comme conséquence de la métropolisation de Khartoum</i> ...	79
3.	De l'État aux jallabas, la mobilisation contre les briqueteries comme enjeu économique et politique .....	83
a.	<i>L'acteur étatique au cœur de l'aménagement de la capitale</i> .....	83
b.	<i>L'implication des agences et administrations locales dans l'évacuation des briqueteries</i> ....	85
c.	<i>La collusion des élites politiques et économiques soudanaises pour la fermeture des briqueteries</i> .....	90
<b>Troisième partie : La fermeture des briqueteries d'Al Gereif Sharg, un conflit de géopolitique locale au cœur d'enjeux multiscalaires</b>		<b>94</b>
1.	Al Gereif Sharg, un ancien village rural progressivement intégré au Grand Khartoum .....	95
2.	Les droits fonciers sur les berges du Nil au Soudan, entre législation et usage .....	99
3.	L'appropriation foncière négociée des berges du Nil par l'État (2005-2010).....	103
4.	Du décret à l'évacuation de force, le tournant autoritaire du conflit (2010-2014) .....	108
5.	La mobilisation locale à Al Gereif Sharg, entre apprentissage politique et participation inégale (2014-2019).....	114
6.	La recomposition contemporaine des rapports entre l'État et les propriétaires de briqueteries, un retour temporaire sur les berges du Nil ? .....	119
<b>CONCLUSION</b> .....		<b>124</b>
<b>ANNEXES</b> .....		<b>128</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....		<b>158</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....		<b>162</b>
<b>TABLE DES FIGURES</b> .....		<b>174</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....		<b>176</b>